UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedelinguisti28pari

REVUE DE LINGUISTIQUE

ET

DE PHILOLOGIE COMPARÉE

TOME XXVIII

ORLÉANS. — IMPRIMERIE PAUL PIGELET

.469

REVUE

DE

LINGUISTIQUE

ET DE

PHILOLOGIE COMPARÉE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR

JULIEN VINSON

PROFESSEUR A L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES

Avec la collaboration de divers savants français et étrangers

---

TOME VINGT-HUITIÈME

37574
10/4/96

PARIS

J. MAISONNEUVE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

6, RUE DE MÉZIÈRES ET RUE MADAME, 26

(ci-devant, 25, quai Voltaire)

1895

LES TEMPS HOMÉRIQUES

(Leçons professées à l'*École d'Anthropologie*)

(*Suite*)

V. — LA VIE, LA MORT, LES ENFERS

Les dieux et les hommes d'Homère vivaient dans une intimité parfaite. Non pas que ceux-ci n'eussent parfois à souffrir de ceux-là ; mais leurs relations réciproques étaient exactement celles des hommes entre eux. Si l'on écarte certaines inimitiés personnelles, certains caprices malencontreux, les divinités, même les plus sévères et les plus irritables, ne font point mauvais visage aux laboureurs, vignerons, pâtres, danseurs, représentés sur le bouclier d'Achille. Elles ne gênent ni les esprits par des dogmes, ni les corps par des pratiques ridicules. Il n'y a pas de clergé constitué. Est prêtre qui veut. Les augures, les sorciers ne font d'ailleurs que répondre aux croyances, à l'attente générale. Moments bien rares dans l'histoire que ces heures d'accord entre les religions et le mélange d'expérience et de préjugés qu'on nomme le sens commun !

C'est que ces Olympiens, dont on a tant ri, qui festinent sur leur montagne sainte quand ils ne sont point

invités à quelque banquet par les pasteurs des peuples ou par les irréprochables Ethiopiens, ces dieux qui vivent et pensent comme les hommes de leur temps, incarnent véritablement les idées de leurs fidèles sur le monde et la vie. Aussi ont-ils excité à bon droit l'enthousiasme de ceux qui les avaient tirés de leur propre cœur, pour leur donner l'univers à conduire. Enfin, ils peuvent invoquer une excuse qui manque aux pâles dieux modernes : ils sont nés, ils ont grandi avant que la science eût paru dans le monde. Leur empire, après tout, n'était guère vaste, et ils étaient assez nombreux pour qu'en se distribuant la besogne, avec un peu d'agilité, ils pussent se montrer à temps dans quelques sacrifices sur les côtes de l'Egée ou de l'Adriatique, soulever quelques tempêtes, et faire suffisamment évoluer le soleil et la lune, selon l'ordre du destin.

Il s'en faut que la *terre habitée* d'Homère embrasse tout le bassin de la Méditerranée. L'Asie Mineure, les îles de l'Archipel, la Crète, l'Hellade, le Péloponnèse, les îles Ioniennes, une très vague Egypte, et une problématique Sicile (Thrinakie), voilà à peu près toutes les régions dont les rhapsodes aient eu connaissance. Ils parlent bien des Ethiopiens, des Kimmériens, des Hippomolgues, des Lestrygons anthropophages ; mais ce sont des êtres à demi fabuleux. Dès qu'Ulysse a franchi le détroit de Messine, on ne sait où placer au juste ni l'île de Circè (*Aia*) ; ni celle de Calypso (*Ogugia*), ni les pâturages de Polyphème qui vit de fromage et de chair humaine, ni le séjour, le palais d'Æole (*Aiolos*, c.f. *Aia*, *Aiétès*, le père de Médée).

Sans doute, d'échange en échange, les lointaines productions pouvaient bien arriver jusqu'aux Hellènes, mais

sans dissiper leur ignorance géographique. Tout moyen leur manquait pour vérifier les notions vagues qui leur étaient transmises. Leurs barques à rames presque sans pont, sans autre gouvernail qu'un aviron passé dans un trou, au milieu desquelles on plantait un mât au départ, étaient perdues sitôt qu'elles s'éloignaient des côtes. C'est ainsi qu'Ulysse a pu errer neuf ans sur des mers que nous parcourons en trois jours. Leur astronomie enfantine leur était d'un faible secours. Homère ne signale pas plus de quatre constellations (Pléiades, Hyades, Orion, Grande Ourse), et deux astres isolés : Hespéros (Vénus) et Séirios (le chien d'Orion). Déjà pourtant, dans ces étroites limites, la navigation est active, demi-guerrière, demi-trafiquante. La piraterie fleurit ; nulle profession plus avouable : Phéniciens, Cariens, Tyrsènes, Taphiens d'Acarnanie s'y adonnaient, avec succès, combinant deux principes bien connus : toute peine mérite salaire ; le commerce consiste à se procurer les choses au plus bas prix, pour les vendre au plus haut. On échangeait des métaux et des étoffes, des vases et des armes, des cuirs et des laines, des animaux et des hommes, du vin, de l'huile et autres denrées alimentaires. Toute monnaie, d'ailleurs, était inconnue.

On conçoit aisément que le droit public fût tout à fait rudimentaire. Qui disait étranger, disait ennemi, suspect au moins. Quant au droit privé, en dehors des relations de famille, il n'était guère plus avancé. La propriété individuelle est déjà nettement constituée, garantie par des bornes et par des contrats solennels. Mais ni le vol ni la rapine, ni le meurtre (surtout) ne déshonoraient son auteur ; ce n'étaient pas des offenses à la société. Il est

vingt fois question dans Homère de héros « semblables aux immortels » qui ayant eu la malechance (ou la bonne) d'assassiner leur oncle, leur frère ou un passant, se sont réfugiés en toute sûreté chez quelque roi ou riche propriétaire des environs. Tout au plus les méfaits et les crimes entraînaient-ils la fuite du coupable, la vengeance personnelle ou un compromis convenable, une compensation suffisante. Le châtiment proprement dit était abandonné aux dieux.

L'hospitalité seule tempérait la barbarie de ces mœurs primitives qui ne connaissaient ni lois fixes, ni véritables obligations morales, sauf, en quelques circonstances, le serment solennel. Dès qu'un homme avait pu toucher le foyer d'un autre homme, il devenait sacré pour son hôte. Ce titre créait entre eux des liens qui se maintenaient de génération en génération, une amitié indissoluble, entretenue par des présents et des secours de toute sorte. Nous avons vu Diomède et Glaucos rendre hommage sur le champ de bataille au pacte amical légué par leurs aïeux. Lorsqu'Athènè veut s'assurer la confiance de Télémaque, elle se présente sous la figure d'un Taphien, Mentès, ancien hôte d'Ulysse. C'est en qualité d'hôte paternel et ancestral que le jeune homme est accueilli à bras ouverts par les familles de Nestor et de Ménélas.

Les assemblées dont Télémaque provoque la réunion sur l'agora d'Ithaque, et qui se tenaient pareillement à Mycènes, à Tirynthe, dans toutes les villes et au milieu des camps, donnent une idée des coutumes politiques ; car on ne saurait parler encore d'institutions régulières et efficaces. Les chefs de famille, les propriétaires de champs et de troupeaux, tous rois et porteurs de sceptre, sur

lesquels le roi principal n'exerçait qu'une autorité des plus précaires, délibéraient sur quelques affaires, sur quelques difficultés pendantes entre leurs voisins immédiats, mais le plus souvent n'osaient rien décider, et pour cause ; ils auraient encouru des inimitiés redoutables. Télémaque ne peut les amener à désapprouver formellement les avanies que lui infligent les prétendants, fils, frères ou parents des anciens de l'île, bien moins encore à lui promettre une aide effective.

Et cependant la prospérité, la joie de vivre, n'étaient pas incompatibles avec un état social si vague, si imparfait.

De même que les populations helléniques ou hellénisées ne voyaient rien au-dessus ou delà de la voûte céleste et du fleuve Océan, elles acceptaient sans arrière-pensée une sorte de régime évidemment tolérable, une paix agricole et pastorale, parfois gênée, il est vrai, par quelque débarquement, par quelque violence de brigands installés dans une forêt ou une grotte voisine, ou par quelque levée militaire décidée par le maître du domaine. La grande sagesse, pour ces Pélasges depuis longtemps pliés sans retour, assouplis par les envahisseurs du nord, consistait à ne point se heurter contre ceux qui étaient « de beaucoup les plus forts », et qui, à tout prendre, ne les troublaient, pas plus que les dieux, dans la jouissance de biens modestes et réels ; il faut dire que, de leur humble et étroit horizon, les « rois décorés du sceptre », comme se nommaient eux-mêmes les hobereaux et propriétaires d'alentour, se dressaient comme de véritables Olympiens tout disposés à les traiter avec « la bonté d'un père ». Cette expression revient souvent pour caractériser les rapports d'Ulysse et de ses voisins ou vassaux. Et l'on ne peut

douter que, dans le monde achéen du XIVe au Xe siècle, malgré cent explosions de la barbarie native, cent exemples de fureur, de cruauté, d'injustice, ne régnassent une bonhomie sans morgue, une bienveillance universelle.

Sans doute le moindre manque de respect exaspérait les dieux et les héros. Ajax Oïlée, naufragé, se cramponne à une roche et s'écrie : Ah ! je crois que je m'en tirerai, *malgré les dieux !* Cette irrévérence lui vaut un coup de tonnerre définitif. Ulysse déguisé en mendiant ose discuter avec l'orgueilleux Antinoos : aussitôt il reçoit un tabouret à l'épaule, et on le menace de l'expédier au roi Ekhétos (sorte de croque-mitaine), qui lui coupera le nez et les oreilles. Mais que sont ces menues brutalités, si on les compare au régime bestial, aux actions féroces ou lâches des Goths, des Francs et autres Germains des Ve, VIe, VIIIe siècles après notre ère, ou au prétendu âge d'or féodal de notre moyen âge ? La justice n'était ni plus ni moins absente en ces deux périodes séparées par vingt siècles. Le Gallo-Romain, le colon, pas plus que le Lélège ou le Pélasge réduit à cultiver sa terre paternelle pour un maître, ne pouvait espérer la moindre compensation pour l'outrage du fort ; mais la palme de l'insolence et de l'iniquité serait malaisément contestée au chef de horde germanique ou au baron chrétien. L'Achéen antique, différant en cela du Dorien, n'est dur que par accès ; son tempérament est facile, affable. Il est aimé de ses serviteurs, de ses captifs, car on ne saurait encore parler d'esclaves; — ou du moins est-ce une classe mixte, indéterminée, que ce monde, ordinairement très résigné, des femmes qui secondent la maîtresse de la maison et partagent au besoin la couche du maître, que ces échansons, écuyers tranchants, que ces

jardiniers, bouviers, porchers, qui vivent à l'aise dans la riche demeure ou dans les domaines champêtres. — Tous remplissent des fonctions de confiance et ne songent pas à les quitter. Les souvenirs amers, cependant, ne leur manqueraient pas. Les uns, enlevés tout enfants dans leurs villes saccagées, les autres capturés et échangés contre un bœuf ou une mesure de grain par des pirates sidoniens, cariens ou grecs, se rappellent encore parfois leur jeunesse prospère, leurs parents massacrés, leurs patries qu'ils croient lointaines ; mais ils ne songent guère à la fuite. La servitude ne leur pèse pas. A bien des égards, leur situation dans la famille fait penser à cette race aujourd'hui disparue des bonnes gens fidèles, nourrices, garde-chasse, femmes de charge, qui ont élevé nos parents et quelques-uns d'entre nous.

Voyez cette vieille femme aux yeux actifs, qui surveille le service, fait placer le pain dans les corbeilles, la vénérable et courtoise économe Euryclée, que jadis le héros Laërtès acheta de ses propres richesses. Avec quel soin elle garde les provisions, l'huile, le vin, la farine, dans les profonds celliers du palais ! Comme elle distribue les tâches avec zèle ! De quelle sollicitude elle entoure et Pénélope, et Télémaque, qu'elle a élevé, le fils d'Ulysse qu'elle a nourri ! Quels vœux elle forme pour le retour du héros ! et lorsqu'en lui lavant les pieds elle le reconnaît à une cicatrice qu'elle a vue tant de fois, il y a vingt ans, avec quel amour elle lui prend le menton, l'embrasse ; avec quel courage elle retient l'exclamation qui va lui échapper : « O mon fils ! ne sais-tu pas que ma constance est inébranlable, inflexible ? Je garderai ton secret aussi sûrement que la pierre ou le fer. »

Un autre type du dévouement domestique, c'est le royal porcher, le divin Eumée, qui chaque jour se lamente en son âme de conduire aux prétendants les plus gras animaux de son maître absent. Tant de beaux domaines, à Ithaque, à Dulikhios, à Zakynthos, en Elide, tant de troupeaux de bœufs, de chèvres, de brebis, de porcs succulents, dilapidés, dévorés par ces pillards intrus qui s'imposent à la faiblesse d'une femme et d'un adolescent timide ! Ah ! comme elle fuirait, toute cette bande de loups, à l'aspect du héros ! Pendant qu'Ulysse, mendiant, inconnu, assis dans la hutte de pierre où son pâtre hospitalier le régale d'une vaste échine rôtie, attend l'arrivée de Télémaque, Eumée lui raconte avec philosophie les malheurs de sa jeunesse. Fils d'un roi d'une petite et fertile Cyclade, il a été livré tout enfant par une gouvernante infidèle à des Phéniciens qui ont fini par le vendre à Laërtès. Mais depuis ce temps, il n'a reçu que des bienfaits ; Ulysse le traitait en frère — c'est un nom que Télémaque lui donne encore ; — Ulysse l'avait établi chef de ses troupeaux, l'aurait marié, enrichi, sans cette guerre lointaine, si glorieuse, mais si cruelle. Peut-être cet ami, ce maître, a-t-il nourri les poissons, ou laissé ses os blanchir sur quelque roche déserte ; ou bien il erre, accablé d'années, couvert de haillons, pareil à l'hôte que Zeus vient de lui envoyer.

Mais le jour de la vengeance est venu, Ulysse se fait reconnaître d'Eumée et du loyal bouvier Philétios. C'est, avec Télémaque, toute son armée. Alors les deux braves fondent en larmes, ils serrent le héros dans leurs bras. Ils embrassent ses épaules, ses lèvres, son visage, et se placent en armes à ses côtés.

Ces dévouements que le poète a groupés autour d'Ulysse n'ont rien d'exceptionnel. Ils existent, et on les entrevoit, autour de Nestor, de Ménélas, d'Alkinoos. Partout, on retrouve la prudente économe pleine de grâce, et les pâtres soucieux de leurs troupeaux, et les maîtres d'hôtel, les serviteurs assidus à leur tâche. En général on ne voit nulle part la contrainte et l'envie. C'est que nulle part — en ce monde achéen — l'éducation, la science, le spécialisme et une foule de fatalités enchaînées, n'avaient marqué encore les distances qui se sont tant élargies entre les castes ou classes sociales. Le roi n'en savait guère plus que l'artisan sur la terre et le ciel; l'artisan n'était pas plus habile que le roi à fendre un arbre, à façonner un meuble, à tuer, à dépecer, à rôtir un animal. La langue était la même pour tous, et n'exprimait que des idées simples. Même les plaisanteries, qui exerceront plus tard l'esprit si fin des Athéniens, sont encore à la portée de tous. « Es-tu le fils du divin Ulysse? — Ma mère me l'a dit », répond Télémaque. « Quel vaisseau t'a amené, cher hôte, car je ne suppose pas que tu sois venu à pied dans cette île. » « Qu'en penses-tu, demande Hermès à Phoibos, en regardant Arès et Aphroditè dans le filet d'Héphaïstos? — Que je consentirais à être ainsi devant tous les dieux. » « Comment t'appelles-tu? » dit Polyphème. — Je m'appelle « Personne » répond le matois fils de Laërte. — Ne sont-ce pas là des traits naïfs, bons pour dérider aussi bien les irréprochables porchers que les rois élèves de Zeus ? Les palais d'Ithaque, de Pylos, de Sparte, nous montrent dans toute sa naïveté la vie intime des puissants. Malgré les plaques de métal clouées aux parois, malgré l'étalage d'escabeaux incrustés, de vases en or, en argent, en airain, de riches étoffes ou de toisons

moelleuses, jetées sur les sièges de bois, appendues aux piliers ou aux colonnes frustes de la grande salle ou des péristyles, c'était une existence peu somptueuse et peu compliquée. Malgré le nombre des captifs, les ouvriers étaient des plus rares, comme on peut s'en assurer dans le catalogue des artistes homériques, dressé par M. Rossignol. Les reines filaient, tissaient, teignaient et brodaient les vêtements de leurs époux et de leurs enfants ; les princesses, filles de Priam et d'Alkinoos, lavaient le linge dans des lavoirs de pierre ou au bord de quelque fontaine ; les rois cultivaient leur jardin, fabriquaient leurs sièges et leurs outils. Achille surprend le jeune Lycaon, fils de Priam, coupant des baguettes de figuier pour garnir le devant d'un char. Ulysse se construit lui-même son lit nuptial, dont un pied était fait d'un olivier simplement coupé à hauteur d'appui ; il abat, il taille, il ajuste les arbres qui doivent former son radeau, tout aussi bien qu'un charpentier de profession. On couchait soit en plein air, sous les portiques, ainsi que le font Pisistrate et Télémaque chez Nestor et Ménélas, soit dans des chambres mal closes à l'aide de courroies, souvent bâties hors de la maison. Il y avait cependant au moins un étage, réservé, pendant le jour, à l'épouse et aux captives. La grande salle du bas qui, sauf quelques recoins peut-être, occupait tout l'édifice derrière le portique ouvert sur la cour, était destinée aux réceptions, aux banquets. La femme de charge, que nous avons signalée déjà, dirigeait les écuyers et les hérauts, préposés les uns au vin, les autres aux aliments solides, consistant uniquement en pains, en viandes grillées, et en vins coupés d'eau. Préalablement, l'amphitryon, Achille, Nestor, Agamemnon lui-même, avait fait l'office de sacrificateur et

de boucher, coupé et flambé les cuisses pour les dieux, divisé le corps, mis à part les entrailles peu lavées, qu'on posait sur les charbons et que goûtaient les assistants. Puis tous les morceaux, piqués de broches à cinq dards, rôtis avec soin, paraissaient, saupoudrés de farine pour toute sauce, dans de vastes bassins de métal. Chacun étendait la main et empoignait sa part. Il n'y avait aucune espèce de couvert. La faim apaisée, chassée, dit Homère, non sans voracité, mais sans querelle, « pourvu que nul ne pût se plaindre de n'avoir pas eu sa juste portion, » les coupes circulaient, parfois embaumées de fromage râpé. Que dirions-nous de ce festin, même si nous jouissions de dents de jeune chien, même s'il nous était donné d'entendre le bon Démodokos contant l'aventure d'Arès et d'Aphroditè pris dans le filet d'Héphaïstos? Enfin les servantes versaient de l'eau sur les doigts des convives, et on allait se livrer soit à la lutte, soit à l'amour, soit au sommeil. Si nous entrons sous le toit des humbles, nous y retrouvons, moins la richesse des ustensiles et des accessoires, les mêmes coutumes et la même nourriture. Cette simplicité patriarcale eût suffi à rapprocher les hommes.

Les relations familiales sont fortes et douces. On n'y sent rien de pareil à cette raideur, à cette contrainte qui règnent dans la famille romaine ; le père et la mère ne sont pas seulement révérés, ils sont chéris par leurs enfants. Télémaque est bien un peu pédant lorsqu'il prie sa mère de remonter dans ses appartements ; mais c'est le fait d'un tout jeune homme qui veut s'émanciper et qui laisse percer d'ailleurs son intime conviction de la supériorité masculine : ce léger ridicule est de tous les temps et n'exclut pas la tendresse filiale. Comme elle éclate, cette tendresse, dans

les sentiments des fils de la reine Hékabè, dans les entretiens d'Achille avec la divine Thétis, et dans cette scène fameuse où Ulysse reconnaît le fantôme de sa mère Anticlée : « En la voyant, je pleure et mon âme est émue de pitié.., et je veux embrasser l'âme de ma mère qui n'est plus. Trois fois je m'élance ; trois fois elle s'échappe de mes bras, comme une ombre, comme un songe. Une douleur plus vive me vient au cœur, et je lui adresse ces paroles rapides : O ma mère, pourquoi, lorsque je veux te saisir, ne demeures-tu pas immobile ? Même chez Pluton, les bras entrelacés, nous aurions charmé notre douleur par les larmes. N'es-tu donc qu'une vaine image envoyée par l'auguste Perséphonè pour redoubler ma souffrance et mes soupirs ? » L'amour des mères, nous n'en parlerons pas. Il n'a jamais changé. La nature l'a fait indestructible. Mais c'est la tendresse des pères qui nous émeut le plus, peut-être, en ces âges reculés, non pas une affection fondée sur l'orgueil de l'homme qui revit en ses enfants, mais quelque chose de plus vif, de plus doux, et comme féminin. Le vieux Nestor, le vieux Priam, couvent des yeux leur vaillante postérité. Rien n'égale le désespoir du monarque troyen quand il voit son Hector traîné dans la poussière, et son sublime abaissement devant le meurtrier qui daigne lui rendre une dépouille si chère. Laërtès tombe évanoui dans les bras d'Ulysse retrouvé. Ulysse couvre de baisers et de larmes ce Télémaque, qu'il a laissé enfant sur les bras de sa jeune épouse. Sans doute il lui prodiguait alors ces caresses paternelles si divinement peintes dans les célèbres adieux d'Andromaque et d'Hector. « Une suivante accompagne la princesse, portant sur son sein le petit enfant qui ne parle pas encore, leur rejeton bien aimé,

beau comme la plus brillante étoile. En voyant son fils, le héros sourit en silence. Il étend les bras pour le prendre ; mais l'enfant se détourne et se cache en criant dans le sein de la nourrice à la belle ceinture ; il a peur de l'airain et de la crinière qui flotte terriblement au sommet du casque : le père et l'illustre mère sourient ; et soudain le héros enlève de sa tête le casque resplendissant qu'il pose à terre. Il donne un baiser à son enfant chéri, le berce dans ses bras, et adresse cette prière aux immortels : « Zeus et vous, divinités, faites que cet enfant, que mon fils, se signale comme moi parmi les Troyens, qu'il soit comme moi fort, et qu'il règne puissamment sur Ilion ! Que l'on dise à son retour des combats : « Il est bien plus vaillant que son père ! » et qu'en son âme sa mère se réjouisse. Il dit et remet l'enfant entre les mains de son épouse chérie, qui l'attire sur son sein parfumé, et sourit en pleurant. »

Les héros d'Homère n'aiment pas seulement leurs enfants, ils aiment l'enfance. La pensée de l'enfance leur revient souvent et, dans les circonstances les plus graves, peut amener un sourire même sur les lèvres farouches d'Achille : « Pourquoi, dit-il, o Patrocle, pourquoi pleures-tu comme une petite fille, qui court après sa mère, exige qu'elle la porte, s'attache à sa robe, la retient quoiqu'elle ait hâte, et la regarde toute en larmes, pour être prise à bras ? Tu pleures comme elle à chaudes larmes. Quelle sinistre nouvelle vont apprendre les Myrmidons ? » N'est-ce pas la nature même ? Et une pareille comparaison n'implique-t-elle pas le sens et le goût des grâces enfantines ?

Les femmes jouent nécessairement un grand rôle chez des peuples si amoureux de la beauté, et qui se réjouissent

d'entendre appeler leur pays l'Achaïe aux belles femmes. Les Achéens sont des connaisseurs ; ils ont pris soin de placer dans leur Olympe et de disséminer en tout lieu, dans les mers, les bois, les montagnes, les cavernes, tous les types, blonds, bruns, grands, mignons, chastes, voluptueux, sévères et faciles, adolescents et adultes, de la nymphe et de la déesse. Aussi ne sont-ils point exclusifs dans leurs sentiments. Le respect profond de la jeune fille, telle que Nausicaa, de la mère de famille comme la reine Arétè, la passion obstinée pour une épouse infidèle, l'affection profonde pour la femme impeccable qui garde sa foi à l'époux absent, s'accordent chez eux sans effort avec le goût des belles esclaves et le laisser-aller des rencontres heureuses. Vous direz, et avec raison, que ces compromis n'ont rien de spécialement grec, et que les civilisations les plus puritaines n'ont pu les écarter. « Mais madame, après tout (c'est Tartufe qui parle), je ne suis pas un ange ! » Ajoutez que le barbare antique était, de quelques siècles, plus voisin de l'animal et de l'animal de proie. Dans ses courses aventureuses, ses embuscades, ses razzias, l'Achéen, avec les richesses, les troupeaux, les provisions, enlevait les orphelines et les veuves qu'il venait de faire. Non seulement il usait du droit de la guerre, — le droit du plus fort — que nul ne contestait, — mais encore, il apportait à la rigueur de ce droit un tempérament notable. Il pouvait tuer, il épargnait. C'est ainsi que Chryséis et Briséis parmi cent autres avaient été attribuées, dans le partage du butin, à Agamemnon et à Achille ; et l'un déclarait qu'il préférait beaucoup la première à Clytemnestre « sa légitime épouse ; » et la seconde agréait si bien au fils de Pélée que, pour elle, il déserta la cause hellénique. Rien

n'était plus ordinaire que ces liens de hasard, passagers ou durables, et il est certain que l'immense majorité des femmes s'y pliaient sans trop longs regrets. Q'auraient-elles gagné à la résistance ? Seules, les petites maîtresses, et il n'y en avait pas beaucoup dans ce temps-là, les princesses déchues de leurs honneurs et de leurs trônes, les Andromaque, les Cassandre, manifestaient leur épouvante devant un avenir de servitude.

« Cruel, dit Andromaque à Hector, quelle joie me restera-t-il quand tu auras subi ton destin ? Je n'ai plus ni mon père, ni mon auguste mère. Le divin Achille, après avoir dévasté la célèbre ville des Ciliciens, Thèbes aux superbes portes, tua mon père Éétion. Dans nos demeures j'avais sept frères ; tous en un seul jour, comme ils gardaient nos taureaux et nos blanches brebis, furent précipités chez Aïdès. Et ma mère, qui régnait sur l'Hypoplacie ombragée de forêts, Achille l'avait conduite ici avec tout le butin. Depuis il la délivra au prix de présents infinis ; mais Artémis, dans le palais paternel, la frappa de ses flèches. Hector, tu es, pour moi, mon père, ma vénérable mère, mon frère et mon jeune époux. Prends pitié d'Andromaque Défends-toi du haut de nos tours...

« Femme, répond le héros, tes soucis sont les miens. Mais je rougirais devant les Troyens et les Troyennes au long voile, si, comme un lâche, j'évitais les batailles... Cependant mon cœur, ma raison me le disent, le jour viendra où succomberont et la sainte Ilios et Priam et le peuple du belliqueux Priam. Mais la douleur des Troyens, celle d'Hékabè elle-même et du roi mon père, celle de mes frères qui, si braves et si nombreux, tomberont dans la poussière sous des mains ennemies, ne me sont pas à

cœur autant que la tienne, lorsque l'un des Grecs t'emmènera baignée de larmes. Alors dans Argos, tu tisseras la toile pour autrui ; le cœur plein d'amertume, tu puiseras de l'eau à la fontaine Messéis ou Hypéria, et une dure nécessité pèsera sur toi. Alors, le passant, voyant tes pleurs, s'écriera : « Voici l'épouse de cet Hector qui, parmi les Troyens, excellait à combattre, lorsqu'autour d'Ilion on livrait ces grandes batailles. » Ah ! puissé-je être mort et enseveli sous la tombe, plutôt que d'entendre tes cris lorsque tu seras entraînée ! »

Toutes ces populations, grecques ou troyennes (car le poète ne fait guère de différence entre elles), toutes ces tribus si bien douées, dont les aimables vertus procédaient d'un heureux naturel, dont les défauts n'étaient pas encore des vices, et qui, à tous les degrés de l'échelle sociale, jouissaient avec mesure des biens de la vie, nous apparaissent dans l'*Iliade* exaspérées par le danger, par la soif du butin, par l'ivresse du sang. Mais si, laissant tomber la poussière de la mêlée, oubliant les fanfaronnades des combats singuliers, les cris féroces des vainqueurs, les lamentables clameurs des terreurs paniques, vous pénétrez sous les tentes des chefs ou des soldats, vous retrouverez les mêmes sentiments, les mêmes mœurs cordiales, enjouées, humaines. Achille joue de la lyre en écoutant ses amis. Nestor, plein de bienveillance, conte ses antiques prouesses à des convives trop courtois pour abréger ses récits. Tous s'entretiennent des absents, de leurs épouses chastes, de leurs vieux pères, de leurs enfants qui grandissent loin d'eux. Entraînés par le mouvement d'expansion qui les a amenés du fond de la Scythie, fiers de leur nation, ils continuent la lutte avec courage,

mais ils n'en regrettent pas moins les biens qu'ils ont quittés, les joies qui les attendent dans leurs demeures abandonnées. Par nécessité, par devoir, ils risquent une vie qu'ils aiment, ils bravent une mort qu'ils redoutent. Ce ne sont pas des furieux, des héros tout d'une pièce, comme seront les Gaulois ou les Teutons. Ils gémissent, ils pleurent sur leurs blessures, parfois ils demandent grâce. Notez bien que je n'inculpe pas leur vaillance ; elle éclate d'autant plus qu'elle est moins aveugle, qu'elle est plus éclairée. Ils pouvaient vieillir en paix, ils ont choisi la gloire, et la mort prématurée ou les longues infortunes. Quel qu'il soit, maintenant, ils subiront le destin. Achille lui-même, malgré sa haineuse inaction, malgré sa colère d'enfant contre Agamemnon, n'ose pas, ne peut pas s'éloigner de ce rivage troyen où sa tombe est marquée. Mais il gémit en lui-même, il se regrette, et c'est ce qui le rend inexorable.

Voici comme il parle au Troyen qu'il va immoler : « Meurs donc, ami, meurs aussi. A quoi bon ces plaintes ? Patrocle lui-même est mort, et il valait mieux que toi. Ne vois-tu pas comme je suis grand et beau ? Je suis né d'un père illustre et d'une mère immortelle. Eh bien ! moi, pareillement, la mort et la kèr violente me saisiront, soit au lever de l'aurore, soit au coucher du soleil, soit au milieu du jour, lorsqu'un guerrier tranchera ma vie avec l'airain du javelot ou de la flèche rapide. »

On a essayé de rabaisser les hommes de l'*Iliade* en les montrant peu sensibles à l'espoir d'une seconde vie. C'est précisément ce qui les relève. Les enfers et les champs Elysées ne leur disant rien qui vaille, ils n'en meurent pas moins, sachant ce qu'ils perdent, doutant de ce qu'ils

gagneront. Il leur suffit de savoir que la mort est inévitable et que nul ne tombe avant l'heure fixée par le destin.

La croyance à l'immortalité de l'âme ne manque pas d'ailleurs aux Grecs. C'est un des legs les plus tenaces de l'animisme, de l'enfance de l'humanité ; ils n'ont pas eu le temps encore de s'en défaire. Loin de là, le culte de l'ancêtre est, chez eux, le principal lien de la famille, de la phratrie, de la nation. Ils ne doutent pas que le père, que l'aïeul commun ne soit présent au foyer, n'assiste aux festins anniversaires offerts sur sa tombe ou en son honneur. Ils voient en songe voltiger autour d'eux les images des morts. Mais ces ombres, ces fumées, ces fantômes, que sont-ils ? Quels biens leur sont dévolus, en échange des aliments savoureux, des vins de feu, des luttes vivifiantes et des terrestres amours? Ils s'en doutent, et ne tiennent pas à l'apprendre. L'état de spectres ne convient guère à ces vivants épris de formes pleines et de solides contours.

Aussi, comme ils s'attachent aux corps de leurs amis tombés dans la bataille, comme ils les disputent avec acharnement aux ennemis qui les dépouillent, qui les entraînent, qui les mutilent! Pendant combien d'heures on s'injurie, on se tue sur le cadavre de Patrocle ! Et cela, non seulement pour rendre aux morts les honneurs funèbres qui leur assurent l'accès des sombres royaumes, mais parce que le corps est encore une chose tangible, un reste de ce qu'on a connu, aimé, de ce qui vous a souri. Là est bien le secret de cette religion funéraire qui s'est toujours associée, et qui a survécu, aux croyances d'outre-tombe.

Laissons maintenant la parole à Homère, ou plutôt fixons les principaux traits d'un immortel tableau : la mort et les

funérailles de Patrocle, mort pour l'honneur d'Achille et pour le salut des Achéens.

Le traître Apollon a livré le héros, détachant lui-même le casque resplendissant et la cuirasse invincible. Frappé par derrière, achevé par Hector, Patrocle est tombé. Son âme abandonne ses membres et s'envole chez Pluton, pleurant son triste sort, sa force, sa jeunesse. Hector a revêtu les dépouilles, les armes d'Achille. Sur le corps, Ménélas, Ajax, tardivement appelés, soutiennent une lutte inégale. Athènè, descendue des cieux comme un arc-en-ciel pourpré, les anime : « N'allez pas oublier la bonté de l'infortuné Patrocle; tant qu'il respira, il fut pour vous plein de douceur. Hélas! il vit maintenant au pouvoir de la mort et de la Parque. » Ils entraînent le corps vers la flotte. Achille, averti par Antiloque, fils de Nestor, paraît seul, sans armes, sur le rempart et pousse un cri formidable; à son aspect, l'épouvante arrête, emporte les Troyens.

Un sombre nuage de douleur enveloppe le fils de Pélée; il arrache sa belle chevelure, il se roule de désespoir, et de son grand corps couvre un vaste espace. Les captives conquises par son bras et par celui de Patrocle, l'âme navrée, accourent hors des tentes en poussant de grands cris; elles se meurtrissent le sein et leurs genoux fléchissent. Antiloque en pleurs retient dans ses mains les mains de son ami, dont le cœur est torturé; il tremble que le héros ne se coupe la gorge. Achille pousse d'affreux gémissements; du fond des abîmes écumeux, l'auguste Thétis, assise près du vieux Nérée, joint ses sanglots aux cris de son fils, tandis que les Néréides se lamentent dans la grotte argentée. Elle accourt avec ses compagnes, console le héros, lui promet des armes et les rapporte des forges célestes. Elle

trouve son fils chéri pleurant et tenant Patrocle embrassé. « Mon enfant, quelle que soit notre douleur, laissons Patrocle sur cette couche funèbre. C'est par la volonté des dieux que la mort l'a frappé. — O ma mère, je crains que des mouches ne pénètrent dans les blessures, n'engendrent des vers et ne souillent ce corps où la vie est éteinte; je crains que toutes les chairs ne se corrompent. — Mon fils, répond la déesse aux pieds d'argent, que ton âme quitte ce souci, je m'efforcerai moi-même d'éloigner les essaims destructeurs qui dévorent les guerriers tombés dans les combats. Quand Patrocle serait ici gisant l'année entière, son corps resterait intact et ses souillures s'effaceraient. Puis elle fait couler dans les narines de Patrocle l'ambroisie et le nectar pourpré qui doivent le rendre incorruptible. Arme-toi, maintenant, appelle les héros à l'Agora, renonce à ta colère contre Agamemnon, pasteur des peuples.

« Alors Briséis, qu'Atride a rendue, aperçoit Patrocle gisant; elle meurtrit son cou délicat, son charmant visage et, fondant en larmes, belle comme une déesse, elle s'écrie : Patrocle, ami le plus cher au cœur d'une infortunée, je te retrouve mort! Ah! chaîne de malheurs sans fin! Le jeune époux que m'avaient choisi mes parents, je l'ai vu devant nos remparts déchiré par l'airain aigu. J'ai vu, le même jour, succomber les trois frères chéris que ma mère a enfantés. O Patrocle, tu voulais arrêter mes pleurs lorsque l'impétueux Achille eut immolé mon époux et détruit la ville du divin Mynès. Tu me disais que le noble fils de Pélée me conduirait dans la Phthie sur ses navires et célébrerait au pays des Myrmidons les fêtes de notre hymen. Et maintenant, c'est sur toi que je verse des larmes intarissables, noble héros toujours plein de douceur. »

« Et Achille : Non, jamais douleur si cruelle ne pourrait m'atteindre; pas même si j'apprenais la mort de mon père, qui, peut-être maintenant, dans la Phthie, verse des pleurs au penser de son fils; pas même si je perdais mon fils chéri qu'on élève à Scyros, Néoptolème, doué d'une beauté divine. J'ai longtemps espéré que je périrais seul aux champs troyens, loin du rivage de mon Argos. Je pensais, ô Patrocle, que tu retournerais dans la Phthie, que tu prendrais mon fils à Scyros, que tu le mettrais en possession de mes domaines, de mes captives, de mes superbes demeures. Il dit, ses sanglots redoublent, et les rois, au souvenir des choses que chacun a laissées dans son palais, se prennent à pleurer. »

Mais à l'œuvre, la bataille est livrée, Hector abattu, les pieds percés par les courroies qui l'ont traîné sous les murs d'Illion, et trois fois autour de Patrocle, gît dans la poussière devant les tentes d'Achille. Il faut procéder aux funérailles. « Je te salue, Patrocle, jusqu'aux demeures d'Aïdès. Tout ce que je t'ai promis, je vais l'accomplir ; je livrerai celui-ci aux chiens pour qu'ils le dévorent cru; j'égorgerai douze beaux enfants des Troyens sur ton bûcher. » Mais pendant qu'Achille attend le jour, couché sur le sable, l'âme de Patrocle se pose sur sa tête et lui dit : « Tu dors ! m'as-tu oublié ? Les âmes, images de ceux qui ne sont plus, me repoussent du fleuve, j'erre au hasard devant le palais infernal. Donne-moi ta main, je te la demande en pleurant, car je ne reviendrai plus du sombre séjour, dès que vous m'aurez livré au bûcher. Et toi, aussi, divin Achille. Ah ! De même qu'ensemble nous avons été nourris dans tes demeures, que pareillement la même urne d'or que t'a donnée ton auguste mère renferme nos osse-

ments ! » Achille étend les bras, mais ne peut rien saisir, l'âme, fumée légère, s'enfonce dans la terre et disparaît en bruissant. Déjà un immense morceau de bois est à terre, et les guerriers à l'entour sont assis en rangs pressés. Achille alors ordonne aux Myrmidons de ceindre l'airain et de placer leurs coursiers sous le joug. Ils s'empressent, ils revêtent leurs armes ; les combattants, les écuyers se placent sur les chars qui ouvrent la marche ; après eux viennent les nombreux piétons, épais comme une nuée. Au milieu de leurs rangs, les amis de Patrocle le portent et le couvrent de leurs chevelures. Tous en font le sacrifice et la jettent sur le corps. Derrière lui, Achille contristé tient la tête de ce compagnon irréprochable ; puis, coupant ses blonds cheveux, les regards tournés vers les sombres flots de la haute mer, il s'écrie en gémissant : Beau fleuve Sperchios, vainement Pélée, mon père, a fait vœu de te sacrifier ma chevelure à mon retour dans la douce patrie... Maintenant, puisque je ne reverrai jamais les champs paternels, qu'il me soit permis de donner ma chevelure au héros Patrocle, afin qu'il l'emporte. »

Les seuls guerriers chargés des soins funèbres restent auprès du corps et amoncellent le bois. Ils dressent un bûcher de cent pieds en tous sens, et, au faîte, ils déposent le cadavre. Ils écorchent et préparent nombre de brebis grasses et de bœufs au pas lent. Achille couvre de graisse le corps des pieds à la tête, et à l'entour il entasse le reste des chairs. Contre la couche funèbre, il place les amphores d'huile et de miel ; après cela, sur le monceau, non sans gémir amèrement, il couche quatre coursiers superbes, deux chiens nourris de sa table parmi neuf qu'il possédait ; puis il immole les douze fils des fiers Troyens (*car en son esprit il avait résolu cette mauvaise action*),

et il anime contre le bûcher la force indomptable du feu ; il fait au vent des libations dans une coupe d'or. Zéphyre et Borée quittent aussitôt le festin où ils se délectaient dans leur riche demeure ; ils se répandent sur la mer, soulevant les vagues et fondent sur le bûcher qu'ils embrasent. La flamme mugit. Toute la nuit, ils la fouettent de longs sifflements. Toute la nuit, Achille, une double coupe d'or à la main, puise dans une urne d'or le vin qu'il verse et dont il humecte la terre, appelant à grands cris l'âme de l'infortuné Patrocle. « Tel un père se lamente en brûlant les ossements de son fils nouvellement marié, qui par sa mort a contristé ses malheureux parents ; tel Achille se lamente en brûlant son compagnon chéri. » Enfin, l'étoile du matin vient annoncer le jour, précédant l'Aurore au voile de safran, qui bientôt après se réfléchit dans les flots. Alors la flamme languit, et les vents retournent dans leur grotte au travers des sombres vagues de la mer de Thrace. « Atrides et vous, chefs des Argiens, dit Achille, éteignons avec le vin le bûcher partout où s'est promenée la flamme. Dégageons ensuite et rassemblons les ossements du fils de Ménoitios, (chose aisée : Patrocle était étendu au milieu ; les victimes, hommes et chevaux, pêle-mêle, brulaient à l'écart sur les bords). Déposons-les, revêtus d'une double enveloppe de graisse, au fond d'une urne d'or, en attendant le jour où moi-même je descendrai chez Aïdès. Je ne vous prescris pas d'élever une vaste tombe. Plus tard, Hellènes, ceux de vous qui, après moi, serez vivants encore sur nos vaisseaux, vous l'érigerez haute et large au gré de vos désirs. » Les rois obéissent, en pleurant leur compagnon plein de douceur. Puis Achille, retenant l'armée dans une vaste enceinte, fait déposer devant

tous les bassins, les trépieds, les taureaux, les mules, les coursiers, les belles captives, les blocs d'étain et de fer grisâtre qu'il offre en récompense aux vainqueurs des jeux funèbres.

En écoutant le récit de cette cérémonie que vous avez vue vingt fois reproduite sur les vases antiques, vous en aurez remarqué le caractère archaïque. Tous ces acteurs du drame funèbre accomplissent des rites dont ils ne soupçonnent plus le sens. Homère ne semble pas se douter que les aliments, le vin, prodigués à Patrocle, les coursiers et les chiens égorgés et brûlés près de lui, sont des provisions pour l'autre vie. Les amis ne sentent pas que le sacrifice de leur chevelure est substitué à des hécatombes humaines. Et le meurtre des douze prisonniers, futurs serviteurs du mort, n'est plus aux yeux du poète qu'une cruelle fantaisie, une « mauvaise action. » Mais il n'en rapporte pas moins fidèlement les honneurs traditionnels rendus aux morts illustres, et dont la mythologie comparée nous a révélé le sens. Un autre trait appelle l'attention ; c'est le perpétuel hommage à la bonté, à la douceur de Patrocle. Les Grecs étaient naturellement doux, bienveillants ; ils aimaient la courtoisie et les bonnes paroles. Ainsi se trouvent confirmées nos remarques précédentes sur le tempérament, sur le caractère national.

Je m'arrête. Le corps de Patrocle est consumé ; il nous reste à suivre son âme aux enfers.

LES ENFERS HOMÉRIQUES

Les croyances relatives à une autre vie ont été accomodées par chaque race, par chaque nation à son tempé-

rament particulier, à sa culture intellectuelle. Il règne donc, dans la conception des enfers et des paradis, une très grande variété, du moins apparente. Les séjours d'outre-tombe ont été placés à l'Occident ou à l'Orient, ou au berceau de la race, sous la terre et les mers, dans l'atmosphère ou dans le ciel, dans des îles, dans des volcans, dans des cavernes, dans des vallons ignorés, souvent hors du monde ou dans les astres. A mesure que l'expérience amassait les éléments de la raison, à mesure que la comparaison entre la force et la faiblesse, entre la vaillance et la lâcheté, entre la piété et la désobéissance aux dieux, entre le mérite et le démérite, et surtout la disproportion entre la conduite des hommes et leur destinée terrestre, donnaient lieu à la lente éclosion, au développement tardif du sens moral, l'autre monde était utilisé par les puissants, par les prêtres, par les philosophes et les politiques de toute catégorie, à la fois comme épouvantail et comme appât, d'autant plus séduisant qu'il reste à jamais hors de portée. Jamais broderies, fioritures, astragales plus compliquées n'ont recouvert un fond plus fruste et plus immuable : l'amour instinctif de la vie; voilà ce qui a perpétué à travers les siècles, à l'encontre des certitudes les moins contestées hélas ! la primitive illusion du fantôme ou *double* évoqué par le rêve, de la figure aimée sans cesse ramenée devant nous par le souvenir.

Les noms donnés par les Grecs à cette subtile effigie — noms qui trouveraient leur équivalent dans toutes les langues : apparence, apparition, *eidōlon*, *spektron ;* ombre, vapeur, fumée, *skia, kapnos*, *thumos* ; songe, nuage, souffle, *oneiros*, *néphélè*, *psukhè*, — prouvent à quel point ils la distinguaient de la réalité corporelle ; il est même douteux

que le souffle fût concédé par Homère aux « têtes sans pensées des morts » *nékuōn aménèna karèna*. Le souffle vital, et par suite la faculté de penser (*menos, phrenes, noos*) étaient pour lui intimement liés au sang, au cœur, à la poitrine (*ētor, kradiè, sthètos*). Que restait-il donc à ces simulacres ? Un contour sans consistance et, par une inconséquence très explicable, la mémoire et le regret de la vie ; puis encore la possibilité de certaines résurrections passagères provoquées par le contact du sang.

Les idées des Grecs sur la mort étaient curieusement contradictoires. D'une part, ils constataient la destruction définitive de tout ce qui constitue la vie ; les cendres recueillies dans l'urne funéraire en témoignaient assez ; d'autre part, ils se rattachaient, en désespoir de cause, à la vieille tradition animiste, et pensaient assurer aux fantômes des morts, par l'accomplissement des rites funèbres, une sorte de contrefaçon de cette vie, à jamais éteinte. Mais cette croyance, nous l'avons vu déjà, ne leur apportait aucune consolation.

Comment expliquer ce mélange de sentiments opposés ? par un trait capital du tempérament hellénique : l'aptitude à jouir de la vie. Ces vivants par excellence ne pouvaient se résoudre à mourir tout entiers ; mais ils ne pouvaient trouver dans l'existence diminuée des morts une compensation à la perte de la vie pleine, entière et corporelle.

Sans doute, ils avaient entendu parler de certaines demeures bienheureuses, les Champs Elysées, ou mieux le Champ Elysée (*Èlusion pedion*), situées aux extrémités de la terre, mais réservées à un très petit nombre d'élus. « Toi, Ménélas, dit Proteus, parce que, en épousant Hélène, tu es devenu le gendre de Zeus, tu n'es point condamné

à mourir, ni à subir le destin dans Argos fécond en coursiers. Les dieux t'enverront à la plaine Elysée, aux confins de la terre, où déjà réside le blond Rhadamanthus. En ces lieux, la vie est facile, on n'y connaît point les neiges, les longues pluies, les frimas ; toujours l'Océan, pour rafraîchir ses bords, exhale la douce haleine du Zéphyre. » Mais ce n'est encore qu'une perspective entrevue à peine, un mirage passager auquel Hésiode s'attachera plus longtemps. Pour Homère, tout est sombre au delà du tombeau, soit dans la vague prairie où flottent les spectres privilégiés, soit dans les régions plus obscures encore où s'entassent les foules jugées par *Minos*, sans doute Manou, ancêtre des générations humaines ; soit enfin dans le Tartare, tantôt palais, tantôt vaste contrée où quelques grands rebelles subissent des châtiments fabuleux. Dans cet inconnu, tout reste incertain, le lieu, la forme, le régime, le sort des habitants. Est-on sur terre ou dans les profondeurs ? Quelles lois inspirent Minos ? Y a t-il des justes, des coupables ? Et quels sont-ils ? A la complexité des sentiments que nous avons essayé d'analyser tout d'abord, l'ignorance effarée du poète ajoute une mystérieuse horreur. Au seuil de ce palais, de ces royaumes, siègent l'Invisible et la Destruction : *Avidès* (*Aïdōneus*) et *Persephonè*, dont le nom, d'ailleurs variable et mal expliqué (*Persephassa* ou *phatta*) respire le meurtre (*perthō*, détruire, *phonos* meurtre), à moins qu'il ne fasse allusion au Titan *Persès*, dieu nocturne, époux d'Astéria, père d'Hékatè. *Persephaessa* serait alors l'éclat de Persès, une sorte d'obscure clarté, sidérale ou lunaire. Ce couple lugubre est auguste, redouté des mortels et des dieux. La légende classique de Démétèr et Perséphonè, qui va bientôt paraître dans un hymne homérique, et celle

de Pluton et Proserpine, sont inconnues encore dans l'une et l'autre épopée. Aïdès, qu'il ne faut point écrire Hadès — cette forme, devenue classique, est altérée et postérieure, Hadès ne signifie plus rien — Aïdès (de *vid* et *a* privatif) est le nom qui sied au dieu des morts ; lorsque le sens en fut oublié, le don d'invisibilité demeura attaché au casque de Pluton, de Hadès. L'origine antique de ce génie des cavernes, des marécages, des gouffres, plus tard des trésors, est suffisamment établie par le rang et le titre que lui assigne la mythologie achéenne ; frère de Zeus et de Poseidōn, Aïdès est roi, comme ses deux collègues, et souverain dans son domaine propre ; il porte parfois le nom de *Zeus chthonios* ou souterrain.

L'empire d'Aïdès et de Perséphonè est situé bien au delà des routes que parcourent les vivants ; Ulysse n'y abordera pas sans la volonté et les indications précises de la puissante *Kirkè* ; mais les morts s'y trouvent portés en un moment. Le dieu du Cyllène, Hermès, est leur conducteur. Hermès, qu'il ne faut jamais appeler Mercure avant l'époque romaine, est, selon les mythologues les plus autorisés, le védique *Saraméyas*, l'un des deux jumeaux *Saraméyaû*, fils de la chienne *Saramâ*, compagne des Aurores. Hermès serait la lumière crépusculaire du matin et du soir qui donne sur la terre le signal du sommeil et du réveil. Quelques expressions du passage suivant ne démentent pas ces ingénieuses hypothèses : « Le dieu du Cyllène tient à la main un superbe rameau d'or, qui lui sert, au gré de ses désirs, à charmer les yeux des humains ou à réveiller ceux que le sommeil a domptés. Il l'agite et conduit les âmes qui le suivent en bruissant. Tel est, au fond d'un antre divin, le petit cri que jettent en voltigeant

des chauves-souris, lorsque l'une d'elles tombe de la roche où elles sont attachées toutes ensemble ; tel est le frémissement de ces âmes qui voltigent en foule. Le dieu bienveillant est à leur tête et les entraîne vers les sombres chemins. Bientôt elles arrivent sur le cours de l'Océan, elles dépassent la roche de Leucade, les portes du Soleil (couchant), le peuple des Songes ; enfin elles entrent dans la prairie d'Asphodèle où habitent les âmes, images des hommes qui ne sont plus. »

Kirkè n'est guère plus explicite, lorsqu'elle annonce à Ulysse qu'il doit se rendre au palais d'Aïdès et de l'inexorable Perséphonéia, pour consulter l'âme du Thébain Tirésias, devin privé de la vue, mais dont l'esprit a conservé sa force. Terrible épreuve ! Le héros consterné pleure, assis sur la couche de la déesse ; il se roule sur le lit en gémissant. Enfin, rassasié de larmes : « O Kirkè, dit-il, qui me guidera ? quel navire aborda jamais aux demeures d'Aïdès ? — Ulysse, reprend la déesse, ne te mets pas en peine d'un guide. Dresse le mât, étends la voile blanchissante, reste immobile, abandonne-toi au souffle de Borée. Lorsqu'il aura porté ton navire, au travers des flots de l'Océan, jusqu'aux rivages bas et au bois sacré de Perséphonéia, où croissent de grands peupliers et des saules stériles, aborde, et va toi-même au sombre séjour. Là, tombent dans l'Akhéron le Pyriphlégéthon et le Cocyte qui emprunte ses ondes à Stux. Une roche marque le confluent de ces deux fleuves tumulteux. Tu t'en approcheras, ô héros ; tu creuseras une fosse d'une coudée en tous sens, et tu feras des libations pour les morts : la première sera de lait, mélangé de miel ; la seconde d'un vin délectable ; la troisième d'eau limpide ; tu répandras ensuite de la

pure fleur de farine. Cependant, implore les têtes sans forc des morts ; promets de leur sacrifier dans ton palais, à ton retour, la plus belle de tes génisses stériles, de brûler pour eux tous un bûcher couvert de dons précieux, et d'immoler à part, pour Tirésias, un bélier noir sans tache, le plus noble du troupeau, Lorsque tu auras imploré l'illustre essaim des morts, tourne-toi vers l'Erèbe, plonge de loin tes regards avides sur le cours du torrent ; immole à l'instant un bélier et une brebis noirs, et tu verras accourir en foule les âmes de ceux qui ne sont plus. Tandis que tes compagnons, en dépouillant, en brûlant les victimes, adresseront des prières à Aïdès et à Perséphonè, toi, le glaive en main, assis devant la fosse, ne permets pas aux têtes vides des morts d'approcher du sang, avant que tu aies interrogé Tirésias. »

Ulysse et ses compagnons, en pleurs, entraînés par Borée, accomplissent le morne voyage. Le soleil s'évanouit, les ténèbres enveloppent le monde ; enfin, apparaît dans l'ombre, sur la rive opposée de l'Océan aux profonds abîmes, la ville des Kimmériens, ces peuples toujours environnés de nuées et de brouillards. Jamais le soleil ne les visite, ne les regarde de ses rayons, soit qu'il monte dans le ciel étoilé, soit qu'il redescende vers la terre. Toujours une nuit lamentable est étendue sur ces infortunés mortels. En côtoyant la triste grève, Ulysse rencontre l'âme dolente du matelot Elpénor, qui n'a pas reçu les honneurs funéraires. Cependant, après avoir promis à ce compagnon chéri un bûcher et une tombe surmontée d'une rame, il suit à la lettre les prescriptions de la déesse ; il creuse la fosse, où ruisselle à flots le sang des victimes noires. Alors, comme des

mouches attirées par le lait, altérées de ce sang qui est la vie, les âmes s'élancent de l'Erèbe en tourbillons. « Jeunes femmes, vifs adolescents, vieillards éprouvés par les souffrances, tendres vierges au cœur gros de peines récentes, guerriers blessés par des javelots d'airain, couverts encore de leurs armes sanglantes, » tous accourent, tous s'empressent autour de la fosse, de la liqueur enchantée. Au premier rang, le héros reconnaît sa mère, qu'il a laissée pleine de vie à son départ pour la sainte Ilion ; il pleure, la pitié le pénètre ; mais il écarte cette image chérie. Le divin Tirésias, tenant un sceptre d'or, goûte au sang le premier et lui dévoile un étrange avenir, mêlé de triomphes et d'épreuves redoutables.

L'objet du voyage est rempli, le héros sait ce qu'il venait apprendre. Mais il ne peut quitter ces lieux désolés sans avoir salué sa mère, sans s'être fait reconnaître de ces rois, de ces amis dont il a partagé les périls devant Troie. Nous avons fait allusion déjà à la touchante rencontre d'Ulysse et d'Anticlée. C'est une des plus belles inspirations de la poésie antique. « O mon fils, dit la mère quand elle a humé le sang noir, comment es-tu descendu vivant dans ces ténèbres immenses ? Est-ce en errant, à ton retour de Troie, que tu as été poussé ici avec tes compagnons et ton vaisseau ? As-tu été si longtemps sans revoir ton Ithaque, tes palais, ta chaste épouse ? — O ma mère, je n'ai point approché de l'Achaïe, je n'ai point revu ma terre natale, depuis le jour où j'ai suivi aux champs d'Ilion le divin Agamemnon. Mais réponds, dis comment la Moira t'a soumise au long sommeil de la mort. As-tu souffert d'une longue maladie, ou Artémis a-t-elle fait tomber sur toi ses traits les plus doux ? Parle-moi de mon père, de mon fils ; jouissent-ils encore de mes

honneurs ? Un étranger s'en est-il emparé parce qu'on pense que je ne reviendrai jamais ? Parle-moi de ma noble épouse, dévoile-moi ses projets, ses pensées. Reste-t-elle auprès de son enfant ? Garde-t-elle fidèlement mes richesses, ou déjà l'un des premiers de la Grèce l'a-t-il conduite en sa maison ? — O mon fils, Pénélope, d'une âme patiente, demeure en ton palais, où elle consume dans les larmes, dans les soupirs, ses nuits et ses journées. Personne ne s'est emparé de ton beau domaine. Télémaque le cultive paisiblement et s'assied à des festins de sacrifice, comme il convient à un homme qui distribue la justice. Ton père ne veut plus quitter son champ ; jamais il ne paraît à la ville. Il ne veut plus de couches moelleuses, de manteaux, de couvertures éclatantes. L'hiver, il repose avec ses serviteurs sur les cendres du foyer. Quand reviennent l'été et l'automne fécond, dans son vignoble, çà et là, on lui dresse des lits de feuilles mortes, où il s'étend, le cœur contristé, l'esprit pénétré d'une douleur croissante, pleurant ton sort funeste, accablé aussi par la froide vieillesse. Et moi, c'est ainsi que j'ai subi ma destinée. Artémis, en mon palais, ne m'a point frappée de ses traits les plus doux ; je n'ai pas été atteinte d'une de ces maladies qui usent à la longue les liens de l'âme et du corps. Non. C'est le regret de toi, ô mon fils, c'est le souvenir de ta sagessse, de ta bonté, qui m'a enlevé la vie. « Elle dit et moi, le cœur palpitant, je veux embrasser l'âme de ma mère qui n'est plus. Trois fois, je m'élance, trois fois elle s'échappe de mes bras, comme une ombre, comme un songe. — O pourquoi me fuir ? N'es-tu donc qu'un vain fantôme envoyé par Perséphonè pour accroître ma douleur ? — O mon enfant, ô le plus infortuné des mortels, la fille de Zeus ne te trompe pas.

Hélas ! tel est le sort des humains lorsqu'ils ne sont plus. Les nerfs ne soutiennent plus les chairs ni les os. Aussitôt que la vie a délaissé les membres, l'irrésistible flamme du bûcher consume tout, nerfs, chairs, ossements. L'âme s'échappe seule et voltige comme un songe. Hâte-toi de revoir la lumière. »

Mais les ombres pullulent autour de la fosse. Ulysse, de son glaive, les maintient ; elles défilent tour à tour. Voici le groupe des femmes que les dieux ont aimées, la belle Tyro, mère de Nélée, aïeule de Nestor, Antiope, mère d'Amphion et Zéthos, les fondateurs de Thèbes, Alkmènè qui conçut de Zeus l'audacieux Héraklès au cœur de lion, et Lèda, mère de ces deux héros qui vivent et meurent tour à tour, Castor, dompteur de coursiers, Poludeukès, invincible au pugilat ; et Phèdre et Prokris et la belle Ariadnè qu'enleva Thésée et qui mourut vierge sous les traits d'Artémis, et l'infortunée Epicaste qui, sans le savoir, épousa son fils innocemment parricide.

Ce hors-d'œuvre, plein d'indications précieuses, et qui montre l'imagination des rhapsodes ébauchant déjà les fables où l'on entrevoit, sans pouvoir les dégager, les débris défigurés des mythes antiques, repose l'esprit et le distrait, en attendant l'entrée des héros qui ont péri devant Troie ou succombé après la chute de la cité de Priam, et que leur gloire ne console pas. Quel est ce groupe d'âmes affligées qui se dirigent vers la fosse sanglante ? En tête marche le fils d'Atrée ; les compagnons qui le suivent ont reçu, avec lui, le coup mortel dans le palais d'Egisthe. « Aussitôt, dit Ulysse, que le roi a goûté le sang noir, il me reconnaît ; il pleure amèrement, il verse des torrents de larmes, il me tend les bras, il brûle de m'embrasser.

Mais il a perdu la force qui animait ses membres flexibles. En le voyant, je pleure ; mon âme est émue de compassion. » L'ancien roi des rois ne demandait qu'à conter son infortune, l'accueil trompeur, le festin funeste ; lui, le roi, l'ami, l'époux, immolé comme un bœuf à l'étable ; ses compagnons à l'instant égorgés comme des pourceaux qu'un homme riche fait tuer en foule pour un repas de noce ; on entend les cris affreux de Cassandre poignardée. « Pêle-mêle avec les urnes, les tables couvertes de mets, au milieu de mares sanglantes, nous gisons dans la salle, et, dit Agamemnon, je descends chez Aïdès, sans que l'impudente femme ait fermé ma bouche ni mes yeux. » Suit une petite diatribe contre les femmes, pas trop déplacée de la part d'un homme qui vient d'être assassiné par la sienne. « Garde-toi, dit-il à Ulysse, d'être trop bon pour une femme ; ne lui dévoile jamais tout ; mais dis-lui telle chose, et que telle autre lui reste cachée. Cependant, Ulysse, ce n'est point Pénélope qui répandra ton sang. La fille d'Icarios est prudente, et son esprit est plein de sagesse. Jeune épouse encore, lorsque, à notre départ pour la guerre, nous l'avons laissée dans Ithaque, son enfant était suspendu à son sein. Maintenant, il s'assied parmi les hommes, et son père, au retour, le verra, et il embrassera son père. Mais moi, la cruelle ne m'a pas permis de voir mon fils, d'en rassasier mes regards ; elle m'a tout d'abord porté le coup mortel. Je te le dis donc, fais entrer mes paroles en ton âme : n'entre pas ouvertement dans ta douce patrie, abordes-y en secret. Car il ne faut pas se confier aux femmes. — L'éternité lui reste pour creuser cette belle pensée.

Mais une autre compagnie s'avance. C'est Achille avec Patrocle, Antiloque et Ajax. Achille reconnaît Ulysse et lui

parle ainsi, en gémissant : « Divin fils de Laërte, infortuné ! Comment ton esprit a-t-il pu te résoudre à surpasser tous tes travaux ? Comment as-tu osé descendre chez Aïdès, où demeurent les morts insensibles, simulacres des hommes qui ne sont plus? — O, lui dis-je, le plus vaillant des Akhéens, c'est la nécessité qui m'a contraint de venir interroger Tirésias ; car je n'ai point revu mes champs paternels ; depuis tant d'années, j'erre, je souffre et je lutte. Mais toi, Achille, quel mortel a jamais été, ou sera jamais plus heureux que toi ? Vivant, les Argiens t'honoraient comme leur divinité ; et, dans les enfers, tu domines sur toutes les âmes. Ne te plains pas, ô Achille, d'avoir subi le trépas.

« Noble Ulysse, s'écrie soudain le héros, ne me parle pas de la mort. J'aimerais mieux être le mercenaire d'un homme voisin de la pauvreté, à peine assuré de sa subsistance, que de régner sur tous ceux qui ne sont plus. Mais parle-moi de mon fils, parle-moi de l'irréprochable Pélée. Jouit-il encore de ses honneurs parmi les nombreux Murmidons ? ou dans la Phthie et l'Hellade est-il dédaigné parce que la vieillesse appesantit ses mains et ses pieds ? Ah ! pour le préserver des outrages, je ne suis plus, sous les rayons du soleil, tel que j'étais jadis aux champs d'Ilion, lorsqu'en combattant pour les Argiens, j'immolai tant de héros ! Puissé-je ainsi paraître, ne fût-ce qu'un instant, dans le palais de mon père. Comme je rendrais redoutable mon audace et mes mains invincibles à ceux qui peut-être le violentent et lui disputent ses honneurs ! » Ulysse lui dit merveilles de Néoptolème, et l'âme réconfortée du fougueux Achille, joyeuse d'apprendre que son fils est un héros, franchit d'un pas superbe la vaste prairie d'Asphodèle.

Vous le voyez, les joies des morts sont courtes, et fugitives, et ne se rapportent qu'aux souvenirs de la terre ; il n'en est pas un qui ne regrette amèrement la vie, au risque même de n'avoir à manger que ces bulbes d'asphodèle, nourriture du pauvre, humble offrande déposée sur toutes les sépultures, et dont les ombres sans doute avaient ensemencé les abords marécageux de la demeure infernale.

Maintenant, ces âmes dolentes, engourdies, insaisissables, et qui pourtant gardent encore (comme les âmes les mieux vidées par les métaphysiciens les plus subtils) les sens correspondant aux organes qu'elles n'ont plus, ces âmes, flaireuses ou lapeuses de sang, capables de voir sans yeux, de parler sans larynx et sans la moindre circonvolution frontale, traversent-elles ici une épreuve nécessaire avant d'être admises aux béatitudes des Iles élyséennes? Car cette pâle région où nous les voyons n'a rien d'un paradis. Ce n'est certes pas le Tartare, puisque le Tartare est situé dans ou sous le palais de l'Invisible. J'inclinerais donc à y voir une sorte de maussade purgatoire, si toutefois ceux qui l'habitent expiaient tant soit peu les fautes dont leur vie n'a pas été exempte. Mais toute trace de châtiment en est absente ; les Atrides, les Achille, les Ajax, demeurent tels que nous les avons connus, affligés seulement de mornes loisirs. Ce n'est pas ceux qui se laisseraient juger par Minos, qu'Ulysse aperçoit là-bas rendant la justice aux morts vulgaires devant les larges portes du palais d'Aïdès. Non, ce sont des « hors concours » qui ont fait leurs preuves, qui n'ont plus d'examen à subir.

Il en est de même, en dépit d'apparences contraires, de certains personnages fameux, qui animent quelque peu ou varient du moins les plats horizons de cette plage bru-

meuse. Ainsi, Ulysse reconnaît le géant Orion, qui chasse encore dans la prairie d'Asphodèle les bêtes fauves que jadis il a tuées dans les montagnes incultes, tenant en main sa masse d'airain qui ne peut être brisée. Il voit encore Héraklès (ou plutôt son image, car lui-même, heureux époux de la jeune Hébé, goûte le bonheur parmi les dieux) conception bien étrange, si elle ne rassemblait deux données toutes différentes : *Héraklès*, simple héros mortel ; *Héraklès*, dieu solaire qui, du bûcher de l'occident, remonte au ciel pour y reprendre la jeunesse avec l'aurore. — Donc l'âme (une des âmes) d'Héraklès parcourt la prairie funéraire. Autour de lui les morts jettent des cris aigus comme ceux des oiseaux, et s'enfuient de toutes parts. Il s'avance, effrayant comme la nuit obscure, tenant un arc tendu et sur la corde une flèche, portant partout des regards terribles, comme un sagittaire prêt à faire voler ses traits. Sur sa poitrine est un prodigieux baudrier d'or, chef-d'œuvre d'un habile artiste, chargé d'ornements admirables, d'ours, de sangliers, de lions farouches, de combats, de batailles, de scènes d'homicide et de carnage. »

Il n'est pas dit que Héraklès ait bu le sang ; cependant il reconnaît Ulysse, qu'il n'a jamais vu, tout comme celui-ci a reconnu le fabuleux Orion. Naïves inadvertances qui dans les trois héros nous montrent trois personnages divins et de la même lignée. Plus qu'aucun autre, Ulysse est en perpétuel rapport avec les dieux et avec les prodiges, tour à tour hôte de la Nuit (Calypso), de l'Erèbe, du Soleil, chez le Cyclope, chez Circé, et, en Thrinakie, du dieu des Vents (Eole), favori d'Athènè, victime de Poseidôn ; la variété de ses aventures ne permet pas de lui assigner un rang et une fonction dans le monde surnaturel. Il nous

semble parfois voir en lui un dieu marin de l'occident mystérieux. La persécution de Poseidôn, divinité lumineuse des brillantes mers orientales, est bien loin de contredire à cette hypothèse sur laquelle, d'ailleurs, il serait imprudent d'insister. Mais il ne faut pas oublier que chaque divinité indo-européenne, et surtout hellénique, est doublée de très nombreuses variantes, épithètes parfois maintenues dans l'Olympe, parfois, souvent, réduites à la condition héroïque ou humaine.

Qui nous dira jamais ce que fut Orion, dont le baudrier scintille encore en notre ciel d'été ? (*Oraô* voir, *Oros*, montagne) Orion, fils de la Terre et de Poseidôn, géant dont les pieds touchaient le fond des mers, dont les vastes épaules dominaient les monts, dont le front s'étoilait en atteignant la voûte céleste, qui lui avait fourni l'airain de sa massue. Héraklès, Atlas, Ouranos, on ne sait de quel dieu atmosphérique ou céleste le rapprocher ou le distinguer. C'est un dieu déchu, mais non puni ; ce n'est pas comme coupable qu'il est relégué dans la prairie d'Asphodèle, puisqu'il figure également dans le ciel avec ses armes et son chien.

Tout autre, au premier abord, est la destinée de trois ombres qu'Ulysse aperçoit dans les mêmes régions, Tityos, Tantale, Sisyphe.

« Après Orion, dit notre guide, je vois Tityos, fils de l'auguste Gaïa, étendu sur le sol, dont il couvre neuf plèthres. Deux vautours attachés à ses flancs déchirent ses entrailles et lui dévorent le foie, sans que ses mains puissent les éloigner. Car il a violemment outragé Lètô, fidèle épouse de Zeus, comme elle se rendait à Pytho à travers la plaine riante de Panopée. Mes yeux aperçoivent

Tantale, plongé jusqu'au menton dans les flots d'un lac où il endure de terribles souffrances. Tourmenté par la soif, il ne lui est point accordé de puiser de quoi boire. Dès que le vieillard se penche pour se désaltérer, l'onde soudain fuit et s'abîme ; il n'y a plus sous ses pieds qu'une terre noire desséchée par les dieux. Cependant des arbres au front superbe laissent pendre jusque sur sa tête des poires, des grenades, des pommes, de douces figues et de vertes olives. Dès qu'il étend les mains pour les saisir, le vent les enlève jusqu'aux sombres nuées. Je vois encore Sisyphe, accablé de fatigues infinies. Il soulève des deux bras une roche énorme et la pousse, avec quels efforts ! jusqu'au sommet d'un mont. Déjà il atteint la crête ; la roche lui échappe et roule jusque dans la plaine. Soudain, il tend ses muscles et recommence son labeur ; la sueur ruisselle sur son corps, et la poussière vole au-dessus de sa tête. »

Que faut-il penser de ces grands suppliciés ? Sont-ce des créations de la poésie ; des châtiments donnés en exemples aux cœurs pieux pour les détourner de l'ambition et de l'orgueil ? Ces explications allégoriques ont été brillamment développées par Lucrèce, au liv. III du *De Rerum natura*.

Il n'est pas d'Erinnys et de chien à trois corps :
C'est le spectre du crime et l'ombre du remords.
Quant à ces châtiments qui bordent le Cocyte,
Ils sont ici : l'enfer en nos cités habite.
Ce fabuleux captif, vainement éperdu,
Sous l'énorme rocher dans les airs suspendu, (1)
Est-ce Tantale ? Non, c'est le visionnaire,
Tremblant sous le destin comme sous le tonnerre :

(1) Autre forme du supplice de Tantale.

Le rocher menaçant, c'est la crainte des dieux.
  Ce géant Tityos dont le corps spacieux
Sert d'antre au peuple ailé dont la rage le fouille,
Est-ce un Titan couché, pouvant de sa dépouille
Occuper neuf arpents? Couvrît-il l'univers,
Crois-tu que sa poitrine et ses membres ouverts
Pussent jamais suffire à l'éternelle peine?
Non. C'est l'homme abattu sur qui le sort déchaîne
Les soucis dévorants, les cuisantes amours,
Tout ce que le désir enfante de vautours!
  Sisyphe est sous nos yeux. Il lutte, il tente, il brigue
La hache et les faisceaux qui narguent sa fatigue;
Et sans trêve il poursuit ce néant du pouvoir,
Pour retomber vaincu du haut de son espoir.
N'est-ce pas, en dépit de la pente rebelle,
Pousser vers une cîme un rocher qui chancelle
Et qui, près de s'asseoir aux suprêmes sommets,
Roule, fuyant le but qu'il n'atteindra jamais?
Dans l'âme, sans combler sa renaissante envie,
Incessamment verser les bienfaits de la vie,
Comme fait tout les ans le retour des saisons
Qui rendent aux humains les fruits et les moissons,
N'est-ce point ressembler aux vierges Danaïdes,
Qui remplissaient toujours des vases toujours vides?

Ce morceau demeure admirable. Mais la mythologie comparée ne se contente plus de ce symbolisme, auquel, soyez en sûrs, le chantre d'Ulysse n'a pas songé un seul moment. Homère nous rapporte simplement des traditions auxquelles il croit, et dans l'état où elles lui sont parvenues, environ neuf cents ans avant notre ère. Tout comme il est convaincu que des divinités antérieures à Zeus, les Titans, ont été vaincus et jetés aux abîmes, il admet que certains rebelles ont survécu, ont continué la lutte contre l'Olympe triomphant, et payé leur défaite de supplices variés. Ces révoltés, à ses yeux, ne sont pas de

simples mortels ; ils touchent aux dieux de trop près. Tantale a reçu Zeus à sa table. Tityos est fils de Gaia, il a disputé Lètô, la Nuit divine, à l'amour du dieu suprême. Ixion était admis au banquet de l'Olympe. Tout récemment, un savant linguiste, le professeur Victor Henry, a pris en main la cause de ces grands suppliciés. (Brochure intitulée : *Quelques mythes naturalistes méconnus. Les supplices infernaux dans l'antiquité.*)

« Depuis le jour, nous dit-il, où M. Bréal a dégagé avec une si séduisante netteté l'incarnation solaire cachée sous le personnage d'Ixion, montré que son nom, son crime et son supplice ne sont qu'une manière entre mille d'envisager la course et les aventures du soleil, et frayé ainsi la voie à une interprétation nouvelle des mythes infernaux, il semble qu'une assez forte présomption d'innocence se soit élevée en faveur des Sisyphe, des Tantale et autres scélérats indignes, dont l'antiquité avait peuplé ses demeures souterraines. » Il démontre, fort savamment, et à n'en pouvoir douter, que les Danaïdes (*Dānu*, fluidité, humidité, gouttes) sont « des déités pluvieuses, les nymphes chargées de départir aux hommes les eaux en suspens dans l'atmosphère. » La métaphore du crible, du tonneau ou du vase percé se retrouve dans toutes les mythologies, (V. notre *Religion*) et elle est courante dans les textes védiques. « Penche le grand tonneau, fais couler l'outre déliée par le bas », dit-on à Parjanya, dieu de l'orage. « Indra a secoué le tonneau du ciel avec sa triple massue ». Les Maruts, « héros *sudânavas*, riches en trésors fluides, ont secoué pour l'homme pieux qui les sert le tonneau du ciel. » Sôma « décroche le seau du milieu », celui de l'atmosphère, qui donne la pluie, intermédiaire au monde

terrestre et au ciel suprême. Epouses de l'éclair, les nuées qu'il pénètre ont absorbé, éteint, égorgé leur époux « dans la nuit même des noces. » M. V. Henry suppose que le mythe des Danaïdes a pu se produire sous la forme d'une de ces devinettes primitives qui amusent encore les Peaux-Rouges, et que les Sphinx posaient aux passants dans les défilés du Cithéron : « Cinquante femelles humides ; — leurs maris meurent le jour des noces; elles versent de l'eau dans un vase percé. » Réponse : « les nuées ; les éclairs ; la pluie. »

De même il restitue « la formule de l'énigme de Sisyphe réduite à sa plus simple et plus concise expression : Il roule une grosse pierre jusqu'au haut de la pente ; lorsqu'elle y est arrivée, elle redescend, puis il recommence, et ainsi toujours : qui est-ce? Si l'on ajoutait simplement « sur l'autre versant » (omission sans doute intentionnelle pour rendre la solution moins aisée), nous reconnaîtrions incontinent une vieille connaissance, que nous voyons tous les jours. Il n'y a pas à s'y tromper : ce sont les faits et gestes du soleil », montant au zénith, redescendant vers l'horizon d'occident. Sisyphe est fils d'Eole et passe pour aïeul d'Ulysse. Il serait donc un dieu éolien, un génie qui pousse et fait mouvoir le soleil. Le nom cependant a de quoi étonner. Ce redoublement d'un *S* initial — que le grec supprime d'ordinaire — semble trahir une origine non indo-européenne. M. Victor Henry fait remarquer que, si le grec écarte le *S* primitif, il garde le *S* né d'une autre consonne transformée. J'ajoute, pour ma part, que nombre de *S* primitifs ont été conservés dans les formes archaïques : *Selloi, Selénè*, *Séir* etc. Mais nous ne pouvons suivre plus loin M. Henry dans sa recherche du primitif Sisyphe indo-

européen, *Ki-kyu-bhos*, *Tisuphos,* celui qui met en branle, qui fait mouvoir la pierre enflammée, le soleil.

Tantale, fils de Zeus, divulgua aux hommes (autre Prométhée) les secrets des dieux. Dépeçant en l'honneur des dieux son fils Pélops, il leur a fait manger, il leur a offert en holocauste son premier-né (ce qui a passé depuis pour mirifique et sublime). Voilà les crimes de Tantale. Or, « si Tantale divulguant les secrets des dieux est *sûrement* » pour M. Henry le soleil levant qui éclaire, dévoile l'univers ; « le *Purusha* védique, dépecé au ciel par les dieux, le Pélops sacrifié aux dieux par Tantale, le Prométhée étendant sur la montagne ses bras ensanglantés, avec tant d'autres images grandioses et terribles popularisées par les poètes, ne peuvent figurer que ce même soleil mourant chaque jour dans les nuées sanglantes de l'occident », ce soleil qui plonge dans l'eau sans boire. Le nom *Tan-tal-os*, pour *tal-tal-os*, (*pim-plèmi*, *pimprèmi*), renfermant la même racine que *A-tla-s* et le latin *tol-lo*, s'accorde avec cette explication. Comme le dieu solaire des Védas, Tantale soutient, étaie, affermit la voûte céleste qui, sans lui, croulerait sur la terre.

Tityos (*Ti-ttu-V-os ?*), proche parent linguistique de *Sissuphos*, serait encore ce même soleil, destiné à s'unir perpétuellement à Lètô, « la femelle céleste, nuée, aurore ou nuit » ; l'aigle ou vautour qui le ronge, c'est l'*Ohni-vak* des Slaves, le *Garuda*, l'oiseau-feu, l'oiseau-soleil ; et le foie qui renaît tous les jours est aussi l'astre qui chaque matin renaît sur l'horizon. Si bien que la martyre de Tityos est la combinaison, le précipité de trois mythes solaires, le résidu de trois contes. Un pareil syncrétisme n'a rien d'insolite ni d'exceptionnel, et

M. V. Henry fait bon marché des cris que vont pousser en chœur les ennemis du mythe solaire, il leur pose sa devinette : « Quel est le grand oiseau qui dévore un viscère qui renaît le lendemain ? » Ulysse l'aurait-il résolue ? Je ne sais. Ces visions l'inquiètent ; sa curiosité le retient cependant. Il reste immobile, espérant encore contempler quelque héros du temps passé. Et, sans doute, il aurait vu ceux qu'il désirait, Thésée, Pirithoos, nobles fils des dieux ; mais la foule des morts devient si tumultueuse, leur frémissement bourdonne si terriblement, que la pâle épouvante le saisit. Il tremble que, du fond des enfers, l'inexorable Perséphonéia ne lui envoie la tête formidable de la monstrueuse Gorgone. Il court au vaisseau, et le courant de l'onde l'emporte sur le fleuve Océan. « Infortunés ! Ils ont donc visité vivants les sombres demeures. Deux fois ils auront connu la mort, et les autres humains ne meurent qu'une fois ! »

Si tant de terreurs assiègent le seuil des enfers, que serait-ce donc si le héros, enchaînant Cerbère à l'exemple d'Alcide, avait franchi les portes de l'Invisible, et, au-dessous du Tartare, contemplé les Titans, les fils aînés de la Terre et du Ciel, confinés dans les profondeurs ! Hésiode nous y conduira ; et nous devons dire adieu ici à Homère, au glorieux chantre de la vie hellénique dans les tentes et les palais des rois, dans la chaumière des porchers et dans les éblouissantes demeures des Olympiens.

Il n'y a rien de plus beau que l'*Iliade*. Ce ne sont pas seulement des morceaux comme les adieux d'Andromaque, les funérailles de Patrocle et Priam aux pieds d'Achille ; c'est la jeunesse et la fougue, c'est l'intarissable ruissellement d'images, d'injures retentissantes et de terribles col-

loques, qui rendent incomparable ce recueil d'antiques rhapsodies. La gaîté, la tendresse, la raison, la justice même apparaissent par moments, se glissent sous les tentes des guerriers ; mais avant tout la passion les gouverne et les emporte ; ils ont l'élan d'une race enivrée de sa vigueur croissante, et qui, naïvement, se réjouit de tendre ses muscles et d'agiter les quatre aigrettes de son casque empanaché.

L'*Odyssée* est plus reposée de ton et d'allures. Tandis que sa grande sœur exalte la force et la soudaine traduction de la pensée en actes, elle donne la palme à l'obstination patiente, à la ruse longtemps méditée. Elle sollicite par la variété de ses peintures l'admiration que l'*Iliade* impose par sa splendeur. Mais elle ne manque pas non plus de qualités fortes. Elle est supérieure à son aînée par la moralité de la conception. Quels sont ses héros? Un homme énergique et ingénieux qui lutte contre un dieu acharné à sa perte, soutenu dans ses épreuves par l'amour de la terre natale, par le souvenir de sa femme et de son fils ; une femme vertueuse, à la fois avisée et magnanime ; un jeune homme qui réfléchit et qui se possède ; et deux vieux serviteurs pleins de probité et de dévouement, une femme de charge et un gardeur de pourceaux. C'est là une bien noble, une bien complète représentation de la famille antique.

Homère n'est point un faiseur de systèmes. Il peint les dieux tels qu'il les voit, d'après les hommes de son temps, plus que d'après les héros des poèmes qu'il assemble; en les dégageant du nuage fabuleux, il leur donne la vie comme les formes humaines, et les remplit de sa pensée. Il est le véritable créateur de l'Olympe esthétique, devant

lequel se dressent deux types immortels, Zeus et Athènè, déjà dignes de Phidias. Il aime avant tout le jour, la belle Aurore au trône d'or et le soleil radieux, la beauté des femmes, la joie de vivre. La mort lui fait horreur. Il a peu de confiance dans l'autre vie. Pour ranimer ses spectres muets, il faut du sang tiède encore.

Que de cercles, que d'étages, que de flammes dévorantes et de plaisirs divins ont été évoqués dans le vide par les religions et les philosophies, sans jamais avoir étouffé la voix d'Achille pleurant la lumière perdue, sans avoir égalé cette évocation d'ombres ressucitées une heure par la chaleur du sang !

André Lefèvre.

(*à suivre.*)

DU SYNCRÉTISME PRONOMINAL

Nous désignons sous le nom de *syncrétisme* un phénomène linguistique morphologique qui consiste à exprimer par un seul mot deux idées distinctes : l'une *principale*, de substance, d'action ou de milieu, l'autre *accessoire*, de détermination ou de relation. Les deux idées se sont psychiquement condensées en une seule avant d'avoir revêtu une expression commune ; un tel concept est certainement un phénomène de concrétisme, mais c'est un concrétisme d'un genre tout particulier qu'il ne faut pas confondre avec l'autre.

Le concrétisme, comme nous l'avons défini ailleurs, n'est autre chose que la *surdétermination* de l'objet ou de l'action. Lorsque les peuples civilisés *généralisent*, ils *abstraient* par cela même ; l'idée *frapper* est abstraiteà un certain degré ; celle : *frapper avec la hache*, si on peut la concevoir d'un seul coup et l'exprimer d'un seul mot, est tout à fait concrète ; de même le conifère, en général, est quelque chose d'abstrait, l'abiétinée est relativement concret ; l'araucaria est plus concret et si l'on peut individualiser une de ses espèces en la désignant par un seul nom, l'abstraction augmente encore. Tout cela est connu, et nous ne le mentionnons que pour faire ressortir les ressemblances et les différences entre ce *concrétisme général*

et le *syncrétisme* qui en est *une espèce particulière*. Ce dernier consiste à *individualiser non plus une idée isolée*, mais *un groupe d'idées d'importance inégale*, l'une étant de *substance* ou *d'action*, l'autre de *détermination* ou de *relation*, de manière qu'il ne reste plus qu'un *concept unique* dans l'esprit par *l'unité d'expression*. Ce résultat se produit, par exemple, dans le pronom personnel de la deuxième personne en latin : *tu*, pl. *vos ;* aucun rapport, au moins apparent, entre ces deux termes, tandis que *ille* donne au pluriel *illi* par flexion. Dans *vos*, l'idée de la *deuxième personne* et celle de la *pluralité* sont devenues *indécomposables*. Ce syncrétisme est bien cependant au fond une forme du concrétisme, puisque c'est un concept concret d'*individualiser la réunion* compacte de deux idées.

Le syncrétisme n'est pas toujours *primitif* et contemporain du phénomène psychique qui s'est produit parallèlement ; il est quelquefois *hystérogène*, le résultat d'une usure phonétique et de l'existence de doublets, qui réunis font, par exemple, qu'un seul mot se conservant au singulier s'est usé au pluriel, tandis qu'un autre mot, au contraire, qui s'est usé au singulier s'est conservé au pluriel, de telle sorte qu'on se sert du pluriel du second pour répondre au singulier du premier ; c'est ainsi que le celto-breton *den*, homme, est devenu au pluriel *tud* ; et si l'on applique aux divers temps ce que nous venons d'expliquer pour les nombres, c'est ainsi que εδραμον est devenu l'aoriste de τρεχω. Cependant, dans ce syncrétisme tout mécanique, l'action psychique n'est pas nulle ; dans εδραμον on conçoit d'un seul coup l'idée de *courir* et celle du *passé*, d'une manière indivisible, tandis que dans λυ-ω, ελυ-ςα les deux idées se distinguent nettement. Il ne sera

pas question ici du *syncrétisme hystérogène*, mais seulement du *syncrétisme primitif*.

Ce syncrétisme est assez rare, et cela prouve sa haute antiquité ; nous n'en possédons aujourd'hui que des vestiges et des fragments. Dans les substantifs, dans les verbes, on ne l'aperçoit pas, ou, s'il existe, il n'est pas sûr qu'il ne soit pas hystérogène. Cependant dès l'origine on peut noter une différence d'expression pour le masculin et le féminin qui fait que chacun s'exprime par une racine différente. Nous reviendrons sur ce point. On rencontre plus souvent, il est vrai, ce que nous appellerons le syncrétisme *imparfait* que nous définirons tout à l'heure.

Mais c'est dans un petit mot tout à fait archaïque, et qui nous révèle bien des mystères de l'époque prélinguistique, c'est dans le *pronom* que ce syncrétisme s'observe pleinement. Nous avons remarqué ailleurs déjà combien le pronom personnel, celui surtout des deux premières personnes, est intéressant à étudier ; c'est l'expression, par excellence, du concept subjectif, il sert à donner aux autres mots en s'y joignant une couleur concrète, il remplace le substantif, il lie entre elles les propositions, il conserve la distinction entre l'animé et l'inanimé, celle entre l'inclusif et l'exclusif, celle du duel et du triel ; il porte ici le principe du syncrétisme.

Le *syncrétisme pronominal* est le principe du mécanisme même de sa flexion et il tranche nettement sur la déclinaison des substantifs et d'une partie des pronoms non personnels. Tandis que ceux-ci emploient les moyens de déclinaison ordinaires, mots vides agglutinés, ou postposés, ou fléchis suivant les langues, le pronom personnel rejette tout cet

appareil et conserve ses instruments propres pour exprimer le genre, le nombre, le cas.

Son concrétisme est à *plusieurs degrés :* tantôt, pour exprimer le pronom au singulier et celui au pluriel, on se sert de deux *racines entièrement différentes :* Nahuatl, première personne ; *ni*, pl. *ti ;* Ude, *zu*, pl. *ja ;* Coréen, *nai*, pl. *uri* ; tantôt il y a variation consonnantique : grec, με duel, νωί ; latin, *me*, pl. *nos;* tantôt enfin il y a simple flexion vocalique interne : finnois : *mon*, pl. *min*. Ce premier degré doit être le plus ancien ; on conçoit d'abord énergiquement les deux idées : la principale et l'accessoire en une seule ; puis elles se détachent, se distinguent de plus en plus, on exprime celle accessoire par une modification d'une des parties solides du mot de concept principal, de manière à donner, au moins, l'apparence d'une idée de l'objet au pluriel, distincte en partie de celle de l'idée de cet objet au singulier ; enfin la différenciation fut moindre, et une variation vocalique vint faire qu'au singulier et au pluriel le mot devint presque identique, et que le nombre fut exprimé par une flexion en réalité, cependant flexion *interne* et non *externe*.

A côté de ce syncrétisme consistant en l'expression du pronom par une racine différente ou, tout au moins, par une flexion vocalique ou consonnantique interne, suivant qu'il se trouve à tel nombre, à tel cas, ou dans telle position, il existe un autre concrétisme pronominal, au moins apparent, dans certains cas réel, qui consiste tantôt à exprimer par une seule racine le pronom sujet et le pronom objet, tantôt à exprimer par une racine différente le pronom sujet, suivant qu'il se trouve en rapport avec tel ou tel autre pronom objet, ou vice-versa.

Dans le présent travail nous allons non point présenter une systématisation déductive, mais conduire le lecteur par la main, comme nous avons été conduit nous-même par l'observation des faits, étudiant successivement la déclinaison du pronom personnel de chaque langue, et surtout les syncrétismes de premier, de deuxième ou de troisième degré, c'est-à-dire parfaits ou imparfaits, qui s'y révèlent ; ils résulteront des différences radicales existant 1° entre un pronom au singulier et le même au pluriel et au duel ; 2° entre un pronom à l'inanimé et le même à l'animé ; 3° entre un pronom prédicatif, le même à l'objectif, et le même au possessif ; 4° entre un pronom préposé et le même postposé ou indépendant.

Il faut noter, en effet, que la déclinaison pronominale se distingue tellement de celle nominale que les mêmes termes employés pour l'une ne conviennent pas pour l'autre. Le pronom personnel n'a dans la plupart des langues ni nominatif ni génitif, datif, ablatif, accusatif, etc., il ne possède que trois cas : le *prédicatif*, le *possessif*, *l'objectif* ou cas *oblique*. Ces *cas pronominaux* sont bien plus *anciens* que les *cas substantifs*. Sans doute le *possessif* correspond au *génitif*, le *prédicatif* au *nominatif* et l'*objectif* à l'*accusatif*, mais la concordance est loin d'être parfaite.

Quelquefois cependant la déclinaison pronominale, toute particulière et dans son idée et dans ses formes, se double de l'autre, c'est ainsi que le datif Indo-Européen *mihi*, *tibi*, *sibi*, est un véritable cas de flexion nominale, de même *mei*, *tui*, *sui*, tandis qu'*ego* et *me* appartiennent à la déclinaison pronominale proprement dite.

Après avoir examiné ce syncrétisme pronominal, nous

observerons ce syncrétisme particulier qui consiste à fondre deux pronoms en un seul, et que nous appellerons le *syncrétisme interpronominal*, par opposition au premier, le *syncrétisme pronominal*.

Dans un troisième chapitre, nous examinerons le syncrétisme primitif *dans les autres parties du discours*.

Puis, nous passerons au syncrétisme *hystérogène* qui est né à une époque tardive de l'évolution, et qui est apparent ou réel, mais tous cas, purement mécanique.

Enfin nous concluerons en essayant d'expliquer la racine psychique et le processus de ce syncrétisme.

Sans autre préambule nous passons à la constatation et à l'appréciation des faits.

CHAPITRE PREMIER

SYNCRÉTISME PRONOMINAL PRIMITIF.

LANGUES INDO-EUROPÉENNES.

Ici les faits sont très nets. Dans la deuxième personne la racine diffère au singulier et au pluriel, elle diffère, en outre, du cas direct du singulier aux cas obliques du même nombre, et aussi dans quelques langues, du cas direct du pluriel aux cas obliques du même pluriel. C'est ce qu'a fait excellemment remarquer M. Frédéric Müller, page 573 de son *Grundriss*. « Toutes les langues primitives indo-germaniques, écrit-il, font différer radicalement à ces per-

sonnes le cas direct d'un des autres cas ; à l'origine, cette différence radicale existait aussi au pluriel de la première personne entre le nominatif et les cas obliques; vieil indien *wa-j-am*, bactrien : *waem,* goth. *veis*, tandis qu'aux cas obliques, vieil ind. *asman,* bactrien, *ahma*, goth. *unsis*, mais de bonne heure une assimilation a eu lieu sur ce dernier point, comme en témoignent le grec, le latin et le lithuanien-slave. D'autre côté, la racine du singulier diffère de celle du pluriel, et le pluriel, ajoute-t-il, est traité en partie comme singulier, c'est-à-dire dans la conscience de la langue a une racine du singulier (als Singular wurzelt). Ce pluriel est donc dans cette organisation un singulier généralisé et non point une unité résultant de l'addition successive de plusieurs individus. » L'importance de ce phénomène n'a donc point échappé à l'illustre linguiste. Il ajoute encore : « Cette situation entre la racine du singulier et celle du pluriel ne s'est pas maintenue dans toutes les langues ; plusieurs, au moyen de formations nouvelles, ont créé pour le pronom une vraie déclinaison, analogue à celle des substantifs ; ou bien l'on a greffé sur une des formes du pronom une déclinaison, par exemple, sur accusatif *asman*, les cas ordinaires : gén. *asmakam ;* dat. *asmabjam* ; abl. *asmad* etc. »

Sanscrit.

Voici le paradigme des pronoms des deux premières personnes dans ces langues. Nous ne donnons que ce qui fait ressortir le phénomène observé :

1° Du cas *direct* au cas *oblique*, première personne, singulier cas direct, *aham* ; cas oblique, *mā*.

Pluriel : cas direct : *wajam ;* cas oblique *asmān*

Duel, cas direct : *āwām* ; datif, *nāu.*

2° Du singulier au pluriel et au duel.

Première personne : singulier, *aham* ou *mā* ; pluriel, *wajam* ou *asmān ;* duel *āwām.*

Deuxième personne : singulier, *twam* ; pl. *jujam ;* duel, *juwàm.*

Telles sont les différences bien marquées ; le nom. singulier, première personne *aha-m*, semble contenir deux racines ; l'une *m* est la même que celle de l'oblique m*ā ;* mais la première et la plus importante *ah* est bien différente ; l'*m* du nominatif n'est d'ailleurs peut-être qu'une désinence, autrement ce serait la racine du cas oblique qui serait venue se joindre à celle du cas direct ; l'écart est plus apparent dans le latin : *ego*, *me.*

Aucun rapport au pluriel de la première personne entre les racines du direct et de l'oblique *wajam, asmān.*

Du singulier au pluriel et au duel de la première personne, aucun rapport entre les racines, non plus qu'à la deuxième personne où le duel seul ressemble au pluriel.

A-t-on là un syncrétisme *parfait* ou *imparfait?* Nous croyons qu'il s'agit d'un parfait et que les racines sont totalement différentes, et non pas seulement modifiées. Cependant, cela n'est pas tout à fait certain ; l' *n* n'est pas sans affinité avec l'*m*, ni l'*s* avec l'*h*, et à la seconde personne un *w* se trouve à la fois dans *twàm* et *juwàn.* Mais il y a au minimum un syncrétisme imparfait par mutation consonnantique.

En somme, la première personne emploie quatre racines : *ah, ma*, *aw,* et *asm* ; la deuxième en emploie trois : *twa*, *juw* et *jùj.*

Sur ses racines, comme le remarquait Frédéric Müller, l'Indien a essayé déjà de greffer une déclinaison nominale; c'est ainsi que de l'oblique *mâm*, *mà*, qui reste pur à l'accusatif, on a construit le génitif *mama*, le datif *mahjam*, l'abl. *mad*, l'instrum. *majà*, le locatif *maji*, mais le greffage est évident, et cette déclinaison importée n'a rien à voir avec notre observation de l'état lingustique premier.

Le pronom de la 3e personne n'est autre qu'un démonstratif en fonction de troisième personne. Il suit la déclinaison des substantifs et son observation ne nous fournit rien. Mais il existe un pronom de troisième plus primitif, c'est le pronom réfléchi qui certainement a eu ce rôle avant de prendre celui actuel. Mais il ne présente rien au point de vue du syncrétisme, pour une raison bien simple, c'est qu'il ne possède ni cas direct, ni pluriel dans les autres langues Indo-Européennes et, au contraire, ni cas oblique, ni singulier en Sanscrit; le contraste n'est donc plus possible. Cependant, le phénomène se produit encore. En Sanscrit, le nominatif est *swajam*, les cas obliques sont empruntés au substantif *âtman* souffle, et par conséquent, la racine diffère, au moins d'une façon hystérogéne.

Le pronom interrogatif est une forme primitive, particulière, du pronom de la troisième personne ; il n'a pas de pluriel, il possède deux genres très anciens : non pas le masculin et le féminin, mais l'*animé* et l'*inanimé*, les deux, en Indien, sont exprimés par la même racine *ki*.

Remarquons ici, une fois pour toutes, que toutes les langues ne distinguent pas d'une manière formelle primi-

tive les trois cas du pronom personnel : *prédicatif*, *possessif* et *objectif*, mais confondent ces deux derniers en un seul : l'*oblique* ; par opposition, le prédicatif s'appelle alors le *direct*. C'est ce qui a lieu dans les langues Indo-Européennes.

Vieux-Bactrien.

1° Du cas *direct* au cas *oblique* :

Première personne sing. direct *azem*, oblique *mū* ;

Pluriel direct *maêm*, pl. *ahma*.

2° Du *singulier* au *pluriel* et au *duel* :

Première personne *azem* et *mām* plur. *waêm* et *ahma* ;

Deuxième personne *tūm*, pl. *jūš*.

Rien à remarquer, ainsi que dans les langues qui suivent, sur l'interrogatif. Le réfléchi n'a que les cas obliques, et emprunte une autre racine pour le direct, ce qui donne un syncrétisme hystérogène.

Arménien.

1° Du cas *direct* au cas *oblique* :

Première personne sing. *es*, obl. *im*, *in* (pour *min*).

Deuxième personne sing. direct *du*, obl. *qo* ; plur. *du*, obl. *dze* ;

2° Du *singulier* au *pluriel* :

Première personne sing. *es*, *in*, pl. *me*.

Grec.

1° Du cas *direct* au cas *oblique* :

Première personne sing. direct εγω, obl. με ; duel νῳ, obl. νων ;

Deuxième personne sing. dir. συ obl. σε ; duel σφῶ obl. σφων.

2° Du *singulier* au *pluriel :*

Première personne sing. εγω, duel νώ, pl. ημεις ;

Deuxième personne sing. συ, duel ςφω, pl. υμεις ;

Ici le synthétisme est plus fort, parce qu'il s'augmente de la dissemblance du duel. D'un autre côté, σε vis-à-vis de συ, νων vis-à-vis de νω, σφων vis-à-vis de σφω, fournissent un syncrétisme imparfait par modification des voyelles ou des consonnes de la racine, ces voyelles ou ces consonnes ne faisant pas partie du matériel de la déclinaison ordinaire. Le duel σφω vis-à-vis de συ n'est aussi que d'un syncrétisme imparfait, quoique l'introduction du φ dépasse cette mesure.

Gothique.

1° Du cas *direct* au cas *oblique :*

Première personne sing. direct *ik*, obl. *meina*, *mis ;* duel direct *wit*, obl. *unkis ;* pl. *veis*, obl. *uns ;*

Deuxième personne pl. *jus*, obl. *izwis ;*

2° Du *singulier* au *pluriel* et au duel :

Première personne *ik*, *mi ;* duel *vit*, *unkis ;* pl. *veis*, *unsis* ;

Deuxième personne *thu*, duel *inqis ;* pl. *jus*, *izvis*.

Latin.

1° Du cas *direct* au cas *oblique :*

Première personne sing. direct *ego*, obl. *me* ;

Deuxième personne *tu*, obl. *te*.

2° Du *singulier* au *pluriel* :

Première personne sing. *ego*, *me*, pl. *nos* ;

Deuxième personne sing. *tu*, *te*, pl. *vos*.

De *tu* à *te* il y a syncrétisme imparfait, simple variation de voyelle, car il faut noter que la voyelle employée n'est pas celle de la déclinaison ordinaire.

Lithuanien.

1° Du cas *direct* au cas *oblique* :

Première personne sing. direct *aš*, obl. *mane;* pl. direct *mes*, pl. *musu ;* duel *ve-du*, *mu-du*, obl. *muma* ;

2° Du *singulier* au *duel* et au *pluriel* :

Première personne sing. *až*, *mane*, duel *ve-du*, *mu-du*, pl. *mes*, *mus* ;

Deuxième personne sing. *tu*, duel *ju*, pl. *jus*.

Il y a un syncrétisme seulement imparfait dans *mes*, *musu* ; *mane*, *mes*.

Vieux-Slave.

1° Du cas *direct* au cas *oblique* :

Première personne sing. dir. *azu*, obl. *me ;* duel direct *vè*, obl. *na ;* pl. dir. *mŭ*, obl. *nŭ* ;

Deuxième personne sing. *tŭ*, obl. *te ;*

2° Du *singulier* au *pluriel* et au *duel :*

Première personne sing. *azu*, et *mė ;* duel *nė* et *nā*, pl. *mŭ* et *nŭ* ;

Deuxième personne sing. *tū*, *te*, duel *va*, pl. *vŭ*.

Les racines employées sont très nombreuses ; en outre, quelques-unes présentent des modifications vocaliques.

Tels sont les écarts de racines que présente le pronom personnel dans chaque langue Indo-Européenne, suivant qu'il passe du cas direct au cas oblique, du singulier au pluriel et au duel. La racine ne se modifie pas lorsque le pronom passe de l'état absolu à l'état de flexion verbale (d'ailleurs on sait que l'origine de cette flexion verbale est elle-même contestée), mais, ce qui est remarquable, on ajoute alors aux racines pronominales, par une véritable superfétation, l'indice du pluriel *s : wa-s*, *tha-s*, *ta-s*.

LANGUES SÉMITIQUES.

Tandis que dans les langues Indo-Européennes la racine pronominale diffère seulement de nombre à nombre, et de cas à cas, nous allons, dans les langues Sémitiques, la trouver différente aussi, suivant que le pronom est *suffixé* ou *infixé*, et aussi suivant qu'on passe d'une langue à l'autre de la même famille. En outre, le pronom *isolé* a une forme distincte du pronom *affixé;* mais c'est le pronom affixé qui possède les véritables formes. Enfin, au lieu de distinguer le direct de l'oblique, on distingue les trois cas pronominaux : le *prédicatif*, le *possessif* et l'*objectif*.

Arabe.

	PRONOM				
	substantif.	possessif.	objectif.	prédicatif préfixe.	prédicatif suffixe.
			Singulier.		
1re personne.	*ăna,*	*ī, ya*	*ni*	*à*	*tu*
2e pers. masc.	*'anta*	*ka*	*ka*	*ta*	*ta*
— fém.	*'anti*	*ki*	*ki*	*ta-ina*	*ti*
3e pers. masc.	*huwa*	*hu*	*hŭ*	*ya*	. . . . .
— fém.	*hiya*	*hū*	*hū*	*ta*	*at*
			Pluriel.		
1re personne.	*naḥ na*	*nā*	*na*	*na*	*nā*
2e pers. masc.	*'autum*	*kum*	*kumu*	*ta-una*	*tum*
— fém.	*'antunna*	*kunna*	*kunna*	*ta-na*	*tunna*
3e pers. masc.	*hum*	*hum*	*humu*	*ya-nna*	*ā*
— fém.	*hunna*	*hunna*	*hunna*	*ya-na*	*na*
			Duel.		
2e personne.	*'antūmā*	*kumā*	*kumā*	*ta-āni*	*tūmā*
3e personne.	*humā*	*humā*	*humī*	m. *ya-āni*	m. *ā*
				f. *ta-āni*	f. *atū*

Nous avons voulu donner le tableau entier d'une des langues Sémitiques.

La *première personne* au singulier, comme on le voit, admet quatre racines : 1° *na*, *ni* ; 2° *i*, *y a* ; 3° *tu* ; 4° *ā*. Il semble qu'on pourrait ramener peut-être *i*, *y a* à *ni*, par chute de l'*n*, de sorte qu'il n'y aurait là qu'un syncrétisme de second degré, mais cette interprétation est impossible, en raison de la persistance de cet *i* dans les autres langues : Ethiopien *y a*, Hébreux *i*, Assyrien *y a*, *i*, Araméen *i*, de sorte que c'est l'*i* seul qui règne partout au possessif. A ces racines de la première personne résultant du tableau, il faut joindre le pronom prédicatif suffixé de l'Assyrien qui est *ku*, *k*.

De sorte que l'on a pour la première personne du singulier, suivant les cas et la position : 1° *nā*, *ni* ; 2° *i*, *y-a* ; 3° *á*, *é* ; 4° *tu* ; 5° *ku*.

La racine du pluriel est semblable à une des racines du singulier *nà*, elle concorde donc dans le pronom substantif et l'objectif, mais elle diffère du singulier dans les autres formes.

La *deuxième personne* au singulier a deux racines bien différentes *ka* et *ta*. En outre, ces deux racines alternent suivant les différents dialectes. C'est ainsi que le prédicatif suffixé, qui en Arabe est *ta*, en Etliopien est *ka*, tandis que l'Ethiopien reprend le *ta* dans la forme préfixée. Quant au féminin, il est hystérogène, et se forme par le changement d'*a* final en *i;* il y a là une flexion pronominale, un syncrétisme imparfait.

Au pluriel, la deuxième personne reprend les deux racines du singulier *ka*, *ta* qui deviennent *kum*, *tum*, par un syncrétisme imparfait. Il en est de même au duel,

lequel est hystérogène et se forme du pluriel par l'addition d'un *ā*. Dans quelques langues, le duel et le pluriel sont identiques au singulier, seulement on ajoute l'indice plural propre au substantif, c'est ce qui a lieu en Arabe, en Ethiopien et en Hébreu.

La *troisième personne* qui se trouvait exclue du syncrétysme en Indo-Européen, parce qu'elle n'est qu'un démonstratif qui en remplit les fonctions, y rentre en Sémitique. La racine est double *hu* et *ya* ; il faut y ajouter celle du pronom féminin *ta*, quoique ce *t* soit l'indice du féminin dans les substantifs et puisse sembler n'être pas le pronom lui-même, mais un indice du genre, parce que nous pensons que l'indice féminin *ta* n'est dans les substantifs que la suffixation du *pronom féminin*. Nous avons ainsi au singulier trois racines : *hu*, *ya* et *ta*.

Au pluriel et au duel nous retrouvons une seule de ces racines *hu*, modifiée seulement.

Le pronom démonstratif lui-même suit, d'ailleurs, plusieurs racines, du moins dans certaines langues ; c'est ainsi qu'en Arabe il est au singulier *di*, *dihi* et au pluriel *ùla*, *ùlai*.

Le pronom interrogatif a deux genres : l'animé et l'inanimé, et chacun présente non une racine différente, mais une modification vocalique de la racine, ce qui est un syncrétisme imparfait : Hébreu : *mī*, qui, et *mā*, quoi ; de même, en Assyrien et en Araméen *man* et *mā*.

LANGUES CHAMITIQUES.

Égyptien.

On retrouve, comme en Sémitique, les diverses formes de pronom *isolé*, pronom *possessif*, *objectif* et *prédicatif*.

	Pronom substantif.	possessif.	prédicatif.
	Singulier.		
1re personne.	*an-nuk*	*ă,ku*	*a*
2e pers. masc.	*en-tuk*	*k*	*k*
— fém.	*en-tu-t*	*t*	*t*
3e pers. masc.	*entu-f*	*f*	*f*
— fém.	*ĕn-tu-s*	*s*	*s*
	Pluriel.		
1re personne.	*anon*	*en*	*an*
2e —	*en-tu-t-en*	*ten*	*ten*
3e —	*entu-n*	*u, su, sen*	*ten*
3e —	*entu-sen*		

La première personne au singulier présente deux racines *nu* et *ka*, la seconde deux, *k* et *t* ; la troisième trois, *f*, *s* et *t*. Quant au pluriel, il ne diffère pas radicalement du singulier.

Nous ne donnerons pas le tableau des pronoms dans les autres langues de la même famille ; nous nous contenterons des observations suivantes :

En Tamachek, la seconde personne, au singulier *k*, devient *m* au féminin dans la déclinaison possessive et *t* dans la déclinaison prédicative ; même le *k* du masculin devient au féminin *t* dans cette dernière. La 3e personne possessive qui est *s* tant au masculin qu'au féminin devient au prédicatif *i* pour le masculin et *t* pour le féminin. La première personne du pluriel au possessif contient un nouvel élément *g*, c'est *neg*, où la racine est bien *g* et non pas *n*, comme le prouvent les autres personnes. La 2e personne du pluriel est *unen* qui ne se rattache à aucune autre racine.

En Saho, au possessif la première personne est *na* au

singulier et *ya* au pluriel, la 2e *ku* au singulier et *sin, snu* au pluriel, la 3e *ka* au singulier masculin, *te* au féminin, et *ten* au pluriel. Dans cette langue, la 2e personne qui est *ku*, *ko* au possessif devient *ta* au prédicatif ; la 3e qui est *ka* au possessif devient *ya* au prédicatif.

Les autres langues Chamitiques sont à peu près conformes au Saho.

LANGUES OURALIENNES.

C'est dans cette famille peut-être que la place du syncrétisme est moins large. Du singulier au pluriel et au duel il n'en existe pas. Le pluriel se forme du singulier par l'addition de l'indice plural, tantôt *k* comme en Lapon, tantôt *n* comme en Sirène, le duel par l'addition d'*e* comme en Lapon, d'*en* comme en Ostyake. Le prédicatif ne diffère pas essentiellement du possessif ; cependant il reste quelques faits à observer.

D'abord des faits de syncrétisme parfait. C'est ainsi que la 2e personne du singulier qui est au possessif *s*, *d*, *t*, *n*, variantes d'un même phonème suivant les langues, est au possessif généralement le même avec des variantes plus nombreuses *s*, *sh*, *l*, mais qu'en outre en Lapon au possessif *d* correspond le prédicatif *k*, *h*.

Ceux de syncrétisme imparfait sont plus remarquables, en particulier, le système du Mordouin dans le passage du singulier au pluriel pour le pronom isolé, il se fait en modifiant la voyelle radicale interne : *mon*, *ton*, *son* deviennent *min*, *tin*, *sin* ; le Lapon suit de près *mon, ton, son* deviennent *mi*, *ti*, *si*. Le Wogul suit la même flexion interne, mais cette fois du pluriel au duel *man*, *nan*, *tan* deviennent *min*, *nin*, *tin*, de même en Ostyake *men*, *nen*, *ten* deviennent *min*, *nin*, *tin*.

Dans le pronom interrogatif, il y a un changement de racine, suivant qu'il s'agit de l'animé ou de l'inanimé. La 1re est *ka*, la 2e *ma* ; Mordwin : *kiä*, qui, *mez*, quoi ; Syrjène : *ko-di*, qui, *mi-i*, quoi ; Tchérémisse : *ki*, qui ; *ma*, quoi ; Magyar : *ki*, qui, *mi*, quoi.

LANGUES ALTAIQUES.

Dans ces langues il n'y a pas essentiellement de concrétisme. Le pluriel se forme du singulier par l'addition d'un indice, en général *s*, le possessif coincide au prédicatif et au pronom isolé.

Il y a cependant des variantes qui constituent au moins le syncrétisme imparfait. C'est ainsi qu'en Mandchou *bi* de la 1re personne du singulier devient au pluriel inclusif *mu-se*, où *se* est la marque de la 2e personne, mais où *mu* reproduit *bi* considérablement modifié ; d'autre part *bi* devient à l'accusatif *mim-be* ; en Mongol *bi* devient à l'accusatif *nama*, au génitif *min* et au datif *na*. En Mandchou la 2e personne *si* forme son pluriel par une modification vocalique *sue*, et la 3e, qui est au singulier *i*, devient *tše* au pluriel. En Tongouse le pluriel se forme du singulier par une modification vocalique : *bi* et *ši* y deviennent *bü* et *šü*. En Yakute *min* au singulier devient *bi* au pluriel. Le pronom Tongouse *bi*, 1re personne, devient au possessif *u*, *f*, pluriel *vu-n*.

Le pronom interrogatif diffère à l'animé et à l'inanimé Tongouse : *ni*, qui, *ikum*, quoi ; Burjate : *kem*, qui, *jum*, quoi, qui se confondent cependant dans le Turk, *kim*.

LANGUES SAMOYÈDES.

Les langues Samoyèdes ne nous offrent pas non plus les variétés de racines de l'Indo-Européen, du Sémitique et du Chamitique. Nous prendrons pour type l'Ostyak-Samoyède.

Cette langue forme les nombres régulièrement dans le pronom isolé. Il n'en n'est pas de même dans le *pronom prédicatif*. La 1re personne au singulier est *k*, *ng*, au duel *i*, au pluriel *met*, *ut*, *men*; la 2e personne est au singulier *nd*, *k*, au duel *li*, au pluriel *tet*, *let*, *d* ; la 3e au singulier *i*, *k*, *n*, au duel, *ag* au pluriel *det* ; au possessif, au contraire, la régularité reparaît.

Du prédicatif au possessif, la 1re personne, de *m* devient *p*, *u*, la 2e de *k*, *n*, devient *t*, *d*, *l* ; la 3e de *i*, *k*, *n*, devient *t*, *d*.

En Jurak le pronom prédicatif de la première personne est *m*, le possessif est *n*, le prédicatif de la deuxième personne est *t*, *d*, *n*, le possessif *r* et *l*, celui de la troisième personne est *jea* au prédicatif, et *ta*, *da*, au possessif.

D'un nombre à l'autre, la première personne *m* devient *nin* au duel, *wat* au pluriel, au prédicatif. La troisième personne du possessif passe du singulier au duel et au plurie par une simple modification vocalique interne ; *ta* donne au duel *ti* et au pluriel *tu*.

Ce même mode de dérivation du duel et du pluriel se rencontre en Jenissei. La deuxième personne du possessif *to*, *do*, *no*, *lo*, *ro*, devient au duel *ti*, *di*, *ri*, *li*, et au pluriel *ta*, *da*, *ra*, *la* ; la première personne *mo*, *bo*, *no*, devient au duel *mi*, *bi*, *ni* et au pluriel *ma*, *ba*, *na*, et la troisième au singulier *ta*, *da*, *ra*, est au duel *ti*, *di*, *ri*, et au pluriel *tu*, *du*, *ru*. Au prédicatif les racines varient ; vis-à-vis de

ro, *o*, de la première personne au singulier se trouve le duel *bi*, *i*, qui ne diffère cependant à son tour du pluriel *ba*, que par la vocalisation ; à la deuxième personne même écart ; le singulier *ddo* passe au duel *lri, ri* , et au pluriel *lra, ra*; et enfin la troisième *ba*, devient *ha* au duel.

En Tagwy on passe du singulier au duel et au pluriel dans le possessif par une modification vocalique : première personne *ma*, *mi*, *mu* ; *na*, *ni*, *nu*, deuxième personne, *ta*, *ti*, *tu* ou *ra, ri*, *ru* ou *la*, *li*, *lu;* troisième personne *ta*, *ti*, *tu*. La deuxième personne, en outre, y est au prédicatif *ng* et au possessif *ta*, *na*, *ra*, *la*, et la troisième au prédicatif *nga*, et au possessif *tu*.

En Kamassinche, le singulier de la première personne *m*, devient au duel *pei* et au pluriel *pa* ; celui de la deuxième personne *te*, devient au duel *lei* et au pluriel *la*, celui de la troisième reste invariable. L'*m* de la première personne prédicative devient au possessif *p*, *b*, et le *gai* de la troisième y devient *te*.

On voit que les variations radicales sont fréquentes dans un même pronom suivant les genres et les cas, que quelquefois la racine est tout à fait différente, que le plus souvent il y a modification systématique, tantôt des consonnes, tantôt des voyelles. Cette dernière mutation est très curieuse, parce qu'elle présente ici une régularité qui correspond à celle de plusieurs des langues finnoises, et qu'il en résulte une déclinaison interne qui fait contraste aux déclinaisons externes des substantifs.

Les pronoms interrogatifs distinguent par l'emploi de différentes racines l'*animé* de l'*inanimé*. Tagwy, *xele*, qui, *mā*, quoi ; Jenissei, *sio*, qui, *mî*, quoi ; Jurak, *hübea*, qui, *ngangi*, quoi.

LANGUES POLYNÉSIENNES.

Ici le duel et le pluriel (ancien *triel*) se forment principalement par la suffixation des mots *rua*, *lua*, deux, et *tolu*, trois, et il n'y a pas de distinction entre le pronom isolé, le possessif et le prédicatif.

Cependant on trouve encore une multiplicité de racines.

Le pronom de la première personne *aku*, *ahu*, *wau*, suivant les langues, devient à l'inclusif (pluriel ou duel) *ta* et à l'exclusif *ma*, ce qui donne pour cette personne, suivant les nombres, trois racines : *ku*, *ta* et *ma*. Celui de la troisième personne *ia*, *na*, devient *ra* au pluriel et au duel ; celui de la deuxième *koe* devient dans certaines langues *mo* aux autres nombres.

LANGUES MALAISIENNES.

En Tagala, la première personne qui est au singulier *ako* devient à l'inclusif *tayo*, *kita* et à l'exclusif *kami* ; le tout donne trois racines : première *ko*, deuxième *ta*, troisième *mi*.

La deuxième personne qui est au singulier *iko* dans le pronom isolé devient *mo* dans la forme possessive, et la troisième de *si-ya* passe à *mi-ya*.

En Ibanag nous remarquons les mêmes processus : le singulier de la première personne *s-akan* devient à l'inclusif *ita* et à l'exclusif *kami*. La deuxième personne *s-ikau* devient au possessif *m*, le pluriel *ka-ma* devient *ñu* ; la troisième personne *ia* devient au possessif *nu*.

En Madekass la troisième personne *izi* devient au possessif *ni*.

En Javanais la deuxième personne *ku* devient au possessif *mu*.

LANGUES MÉLANÉSIENNES.

Ici les nombres des pronoms sont très nombreux, ils comprennent à côté du singulier, le pluriel, le duel et le triel, mais ces deux derniers s'expriment en employant les mots de nombre *ro*, deux et *tolu*, trois ; le tout multiplié par l'inclusif et l'exclusif.

Voici le tableau pour la langue de Viti.

PRONOM ISOLÉ

	Singulier.	Pluriel.
1re p.	*aku*	inclu. *nda*
2e p.	*ika*	excl. *i*
3e p.	*ià, na*	*ndra*

PRONOM POSSESSIF

	Singulier.	pluriel.	duel.	triel.
1re p.	*ngu*	incl. *nda*	*nda-ru*	*nda-tou*
		excl. *i-mami*	*i-rau*	*itou*
2e p.	*mu*	*mu-ni*	*mu-ndraù*	*mundoù*
3e p.	*na*	*ndra*	*ndra-u*	*ndra-toù*

A la première personne du pronom isolé et du possessif, trois racines, celle du singulier *aku*, *ngu*, celle de l'inclusif *nda*, celle de l'exclusif *i*.

A la deuxième personne du pronom isolé, deux racines *iko* et *mu*, chez le pronom possessif une seule *mu*, mais cela établit une différence de racine au singulier entre l'isolé et le possessif.

A la troisième personne deux racines : *ia*, *na*, et *ndra*, *ra*.

LANGUES DRAVIDIENNES ET KOLARIENNES.

Dans la langue Santhal et les autres Kolariennes, il n'y a qu'une forme de pronom.

Celui de la deuxième personne a la même racine partout *am*, *aben*, *ape*, avec cette flexion qui est spéciale au pronom ; de même le pronom de la troisième personne ; mais le pronom de la première personne emploie trois racines : sing. *aing*, *ing*, duel incl. *alaṅ*, excl. *aliṅ*, plur. incl. *abon*, *abo*, excl. *ale*.

Dans le Singalais la troisième personne et deux formes de la seconde se conjuguent substantivement, mais une des formes de la seconde passe du masculin au féminin au moyen d'une mutation vocalique, *tō*, fém. *ti*. Quant à la première personne, elle a deux racines, l'une pour le singulier, l'autre pour le pluriel *mā* et *api*.

Les langues Dravidiennes déclinent leurs pronoms personnels comme des substantifs, mais elles ne les conjuguent pas moins en même temps d'une manière spéciale, pronominale, et cela souvent par un procédé particulier : une *interversion de racines*. En tamoul, première personne *nān*, génitif et autres cas obliques *en* ; pluriel *nām* ; deuxième personne *nī*, cas oblique *un* ; pl. *nîr*, cas oblique *um*.

La troisième personne forme un pronom réfléchi : il distingue les cas obliques du cas direct en abrégeant sa voyelle radicale, et forme son pluriel en changeant *n* en *m* ; *tān*, cas oblique *tan* ; pl. *tām*, cas oblique *tam*.

Le pronom affixé au verbe diffère :

Première personne *ēn*, *en*, *an*, pl. *ām*, *ōm*, *ēm*, au lieu de *nân*, *en*, pl. *nām*, *nam*, mais il n'y a qu'abréviation

par chute de l'*n* initial. A la deuxième personne *ây*, *ei*, *i*, pl. *īr* remplacent *nî-u*, pl. *nīr*, ce sont encore des déformations ; à la troisième *ân*, *âl*, *adu*, suivant les genres, pl. *âr*, neutre *ana* répondent, non au possessif, mais au démonstratif ; la différence entre le pronom isolé et l'affixé n'est donc qu'hystérogène.

LANGUES NUBIENNES.

Dans la langue Poul, à la première personne, dans le pronom objet où les radicaux se détachent mieux, la racine est au singulier *i* et au pluriel *eng*, *en* ; à la deuxième, au singulier *a* et au pluriel *ong.*, à la troisième au singulier *o*, *ko*, et au pluriel *b*.

En Nubien, il y a du singulier au pluriel simple variation vocalique : première personne *ai*, pl. *u* ; deuxième personne *ir*, pl. *ur* ; troisième personne *tar*, pl. *ter*.

En Kunama voici le tableau :

	Singulier.	Duel.	Pluriel.
1re p.	*abá*	incl. *kime*	*kime*
2e p.	*enā*	excl. *āme*	*áme*
3e p.	*unu*	*īme*	*ime*

Le pluriel et le duel diffèrent entre eux par l'accentuation, quant au singulier et aux autres nombres, ils diffèrent radicalement ; première personne *abà* contre *kīme* et *āme*, troisième personne *unu* contre *ime*, deuxième *ena* contre *eme*.

Le pronom interrogatif a deux racines : pour l'animé *na*, pour l'inanimé *ai*.

En Sumale, le paradigme du pronom isolé est régulier, ainsi que celui du possessif, mais le pronom affixé au

verbe change de racine du singulier au pluriel : première personne *y* plur. *n* ; deuxième personne *w* pl. *ng;* troisième personne sans singulier, au pluriel *k*.

Puis, chose plus remarquable, le pronom prédicatif n'a aucun rapport avec l'objectif, ni celui-ci avec l'isolé — possessif. Pour ne prendre que le singulier, voici les différences de racine : première personne possessif *i*, objectif *d*, prédicatif *y* ; deuxième personne poss. *o*, objectif *n*, prédicatif *w* ; troisième personne poss. *u*, object *ū*, prédic. sans indice.

Dans l'Il Oigob, les pronoms prédicatifs sont les suivants : première personne *a*, pl. *ki;* deuxième personne *i*, pl. *ki* ; troisième personne *e*, pl. *e* ; on voit qu'aux premières personnes il y a changement de racine.

Quant au pronom isolé, il n'a aucun rapport : première personne *nanu*, pl. *iok* ; deuxième *ie*, pl. *iñdai* ; la troisième *ele,* fém. *gina*, au contraire, donne assez régulièrement au pluriel *gulo*, fém. *guna*, où la racine semble la même qu'au singulier avec la préfixation de *gu* qui serait l'indice du pluriel, quoique cet indice ne se rencontre nulle part ailleurs dans la langue.

Dans la langue Sandeh, la racine varie du singulier au pluriel : première personne *mi*, pl. *ani* ; deuxième *mo*, pl. *io* ; troisième *ko,* animé, *shi*, inanimé, pl. *hihe*, où l'on remarque de plus une différence radicale entre les deux genres.

LANGUES CAUCASIENNES.

Dans la langue Abchaze le pronom isolé et le possessif revêtent les formes suivantes :

Première personne *s*, pl. *h* ; deuxième personne *u*, fém. *b*, pl. *šph* ; troisième personne *i*,fém. *l*, pl. *r*.

On voit que les racines diffèrent totalement du singulier au pluriel, quoiqu'il soit peut-être possible de les ramener à une racine commune, par exemple l'*h* peut être le résultat de l'aspiration de l'*s* ; le *shph* du pluriel la transformation de l'*u* et du *b* du singulier ; enfin l'*l* et l'r s'échangent facilement; il y aurait alors le syncrétisme du second degré, mais très énergique, consistant à modifier une consonne radicale, ici la seule consonne. Mais des différences plus profondes existent, à la troisième personne, entre *i* et le féminin *l*.

RAOUL DE LA GRASSERIE.

(*A suivre.*)

LE VERBE BASQUE

M. H. SCHUCHARDT ET LA THÉORIE PASSIVE

J'ai rendu compte en avril dernier (t. XXVII, p. 95-110) de la très remarquable étude de M. H. Schuchardt sur ce que j'appelle, après le prince L.-L. Bonaparte, « les formes allocutives » du verbe basque ; M. Schuchardt m'a répondu p. 533-538 de la *Zeitschrift für romanische Philologie* du docteur Gustave Grœber. Je demande la permission de présenter ici quelques obvervations rapides, à l'occasion de ce dernier article.

Tout d'abord je dois me féliciter du ton de notre polémique. Elle est presque toute impersonnelle et, sous la discussion plus ou moins vive, on ne sent aucun autre sentiment que l'estime pour le contradicteur et la préoccupation du seul intérêt scientifique. M. Schuchardt rectifie un certain nombre de points de détails à propos desquels j'avais mal saisi ou mal rendu sa pensée ; je n'ai rien à dire à ce propos. Mais sur le reste de l'article, il y a beaucoup à répondre au contraire.

M. Schuchardt fait remarquer (p. 535) que toute notre terminologie morphologique est défectueuse et purement conventionnelle. Il a certainement raison, mais cela ne saurait offrir d'inconvénients que si l'on veut prendre les mots dans un sens absolu et si l'on perd de vue la con-

vention proposée par chaque écrivain. Évidemment l'expression « forme allocutive » est au moins d'une médiocre valeur, mais qu'importe si, dans ma pensée, elle désigne uniquement ces formes verbales basques qu'on emploie dans la conversation et où, indépendamment de leurs significations propres, est exprimé de plus le sexe de la personne à qui l'on parle ? *Eztakiñat* « je ne le sais pas, ô toi femme », comparé à *eztakit* « je ne le sais pas », est dans ce cas. M. Schuchardt confond ces formes dans les formes de relation ; je crois qu'il se trompe, car le rôle grammatical de *eztakiñat* par exemple est tout différent de *erterro* « il ne le lui dit pas » ; dans le premier mot, la seconde personne féminine ne participe en rien à l'action, dans le second la troisième personne régime y prend au contraire une part directe.

A ce propos, M. Schuchardt, répondant à une de mes critiques, affirme de nouveau son droit d'appeler, avec M. Fr. Müller, « prétérit » ce que j'appelle « imparfait » et il ajoute : « la primitivité de cette signification imparfaite ne me paraît en aucune façon certaine ». Je sais très bien qu'en linguistique générale il n'y a que trois temps définis : le passé, le présent et le futur ; qu'à la période primitive du langage, le futur manque d'ordinaire et que le présent est un temps indéterminé dont la signification varie du passé au futur (Cf. p. ex. la substitution remarquable qu'on observe dans l'assyrien comparé aux autres idiomes sémitiques) ; que le passé défini, le prétérit, est en définitive la première forme temporelle que l'on ait pu nettement concevoir et exprimer pendant la période de développement spontané du langage et de la pensée. Mais je me trouve en présence d'un fait incontestable, c'est que le basque con-

temporain a deux temps simples dont l'un est un présent et dont l'autre n'est qu'un passé incomplet, qu'un présent relatif, qu'un imparfait. Peut-on supposer que le développement — historique — de la conjugaison périphrastique a eu pour l'un de ses premiers résultats celui de pervertir ainsi la signification d'un temps qui aurait été auparavant un passé absolu? Je reviendrai tout à l'heure sur la question ; je voudrais auparavant en finir avec quelques points secondaires.

M. Schuchardt me cherche une petite querelle (p. 538) à propos de la phrase *astoa*, *bere lagunak utzirik*, *lehoiñ larruz beztiturik*, qu'il avait empruntée aux fables de l'abbé Goyhetche. Il remarque que j'ai traduit *utzirik* « ayant quitté » et *beztiturik* « s'étant revêtu (de) » et que je déclare cependant que ces deux participes jouent le même rôle dans la phrase. Il importe peu en effet que *utzirik* soi, actif et gouverne *lagunak* au cas direct, et que *beztiturik* soit passif ou réfléchi et gouverne *larruz* à l'instrumental ; ce que je voulais dire, c'est que *utzirik* et *betziturik* sont deux gérondifs pris dans un sens absolu, ou, si l'on veut, deux participes invariables, plutôt verbes qu'adjectifs, formant des propositions incidentes et ne dépendant point grammaticalement de *astoa* qui est le sujet de *goan zen* « alla » ; par conséquent il leur était indifférent que *astoa* fût écrit avec ou sans le *k* actif. A propos de mon objection que pour traduire : abandonné par ses compagnons, il faudrait *lagunek utzirik*, M. Schuchardt me reproche de rendre *utzirik* tantôt activement « ayant quitté » et tantôt passivement « abandonné par » ; c'est encore un peu une querelle de mots ; et il m'est facile de me justifier en disant que *lagunek utzirik* signifierait proprement « que ses compagnons avaient abandonné » ou mieux encore « ses

compagnons l'ayant quitté ». Quant à la traduction *relictis sociis*, je continue à la repousser parce qu'ici *relictis* qualifie *sociis* et forme un membre de phrase passif tandis que dans *lagunak utzirik*, *utzirik* est actif et a *lagunak* pour son complément direct. Me suis-je suffisamment fait comprendre?

A propos de la signification fondamentale des formes allocutives, j'avais fait remarquer que je ne comprenais pas qu'on y vît un datif : *eztakiñat* est pour M. Schuchardt : « je le sais (à toi, femme) » et non pas comme je traduis : « je le sais, ô toi femme ». M. Schuchardt me répond (p. 536) en me demandant d'abord si je nie le « datif éthique » de certaines autres langues et en faisant remarquer ensuite que la base de son argumentation est la présence de l'*i* signe du datif; « peut-on dire », ajoute-t-il « que les formes allocutives sont dérivées simplement par l'addition de *k* masc., *n* fém., *zu* vous poli, aux formes ordinaires, quand *du*, *zaye*, *neunke*, etc., donnent *dik*, *ziayek*, *ñeunkek*, etc. »? Evidemment non, car il y a sifflement du *d* en *z*, mouillement, etc. ; mais, si j'ai bien compris la pensée de M. Schuchardt, il voit dans l'*i* ou le mouillement qu'on trouve le plus souvent aux formes allocutives une réduction du signe *ki* du datif. Je ne pourrais admettre cette explication, car le *ki* ou ses représentants précèdent toujours le pronom régime indirect, tandis que le mouillement des allocutives a lieu d'ordinaire à la première syllabe de la forme principale, tandis que le signe de la seconde personne est à la fin. Du reste, ce mouillement me paraît être simplement une altération phonétique impliquant une idée diminutive, affectueuse, mignarde. M. Schuchardt n'ignore pas que des mots basques en *z* prennent un diminutif par le mouillement du *z*, c'est-à-dire par son affaiblissement

en *ch* (pron. *ç*, comme la première sifflante sanscrite) : *zakhur* « chien », *chakur* « petit chien » ; *nechka* « fillette », etc. ; de même, dans certaines variétés du bas-navarrais oriental, on a des formes verbales enfantines, p. ex. *eztakichüt*, pour *eztakizut*, pour *eztakit* « je ne le sais pas ». Je ne crois donc pas qu'il y ait là une preuve de l'existence du datif. Il y a plus, les formes allocutives ont surtout pour but de préciser la personne de l'interlocuteur, d'attirer son attention, mais non de l'intéresser personnellement dans l'action. C'est pourquoi le vocatif me semble mieux indiqué que le datif « éthique », d'autant plus que le signe de la personne interpellée est à la fin de l'expression verbale, ce qui est bien la place du vocatif ; les *k*, *n*, *zu*, jouent à peu près le rôle de l'adverbe *donc* dans ces phrases familières françaises : « tais-toi donc ! dites donc, qu'en savez-vous donc ? » etc. Il faut ajouter que les formes allocutives sont extrêmement peu usitées en basque. — Les pronoms de seconde personne ne viennent cependant pas toujours à la fin des formes verbales ; ainsi, ils y précèdent le *n* conjonctif dont l'emploi ne peut guère être contesté en présence d'exemples tels que les suivants : *itsuak nahi luke bertzeak itsu liren* « l'aveugle voudrait que les autres le fussent aussi » ; *Eneko*, *atcheka hi hartzari*, *nik demadan ihesari* « Eneco, saisis-toi de l'ours, afin que j'aie moyen de fuir » (Oihenart, proverbes 287 et 139).

En ce qui concerne la théorie qui fait du verbe transitif basque un passif, j'ai dit qu'elle me paraissait inadmissible ; M. Schuchardt y revient p.536-538 de son article. Je ne puis me rendre à ses arguments ni à ses critiques. Je reconnais volontiers que les tournures ou les formules propres à une langue ne correspondent nécessairement pas à celles d'une

autre langue ; que notre *par* peut traduire l'*à* ou le *de* d'un idiome étranger, etc., mais il est pourtant incontestable que lorsqu'un verbe actif devient passif, le régime direct devient le sujet et le sujet passe à l'instrumental. Le verbe hindoustani tourne toujours par le passif les formes actives des temps passés ; le nominatif prend alors la particule *nê* de l'instrumental : « le roi a vu la jeune fille » se traduit « par le roi la jeune fille (a été) vue » *bâdṣâh nê laṛkî dêkhî*, ou « par le roi à la jeune fille (il a été) vu » *bâdṣâh nê laṛkî kô dêkhâ*. Cette construction paraît tellement naturelle aux Hindous qu'ils n'ont pas conscience de son état passif et qu'ils affirment bravement que *Bâdsâh nê* est un nominatif. M. Schuchardt pourrait me dire que de même les Basques et leurs amis ne se rendent pas compte du sens exact et de la formation de leurs verbes ; il pourrait invoquer à l'appui de sa théorie l'emploi constant de *izan* « être » avec le sens de « avoir » dans les dialectes modernes, les formes du subjonctif auxiliaires en *eza* qu'on peut regarder comme une variante de *iz*, *izan* ; etc., etc. Mais tous ces arguments me touchent peu. Je vois à la base de la théorie la méconnaissance de la fonction du nominatif actif.

M. Schuchardt dit que le nominatif basque a deux formes A et B mais qu'il a deux fonctions à remplir, a et b, et que ces formes et ces fonctions se croisent : Aa Ab Bb. Cela veut dire, je suppose, que le nominatif peut être passif A (*astoa*, l'âne) ou actif B (*astoak*) et que d'autre part il peut être sujet *b* ou régime *a* ; le croisement donnerait donc : passif régime Aa, passif sujet Ab, actif sujet Bb. M. Schuchardt ajoute : « la construction passive fait Aa Bb c'est-à-dire Sujet et Instrumental » ; la formule voudrait donc dire : passif régime actif sujet ; ce n'est pas très

clair. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les expressions verbales, les signes pronominaux paraissent, au point de vue de la forme, n'être ni actifs ni passifs ; ils sont réduits ou contractés et n'exercent qu'une fonction : pourquoi cette fonction serait-elle l'instrumental ? Je persiste à croire que M. Schuchardt et ceux qui partagent son opinion ne se rendent compte ni du rôle du nominatif actif ni de celui du participe passé dans la phrase. *Gizonak ikusia* ou *gizonak ikusi arbola*, c'est « ce qu'a vu l'homme, l'arbre qu'a vu l'homme » ; *lagunek utzirik* « les compagnons ayant abandonné » et *lagunak utzirik* « ayant abandonné les compagnons » ; de telles constructions n'ont lieu qu'avec le participe passé et ce sont tout simplement des constructions relatives, comme on en observe dans les idiomes agglutinants qui n'ont pas de pronoms conjonctifs. Quant aux deux nominatifs, leur existence est un fait et je ne vois pas en quoi le problème est simplifié si l'on fait de l'un un instrumental. D'autres langues ont ces deux nominatifs.

M. Schuchardt invoque à l'appui de sa théorie un autre argument, la position des éléments pronominaux dans le verbe : dans le transitif l'objet ou régime apparent occupe la même place que le sujet dans l'intransitif. Le fait est facile à vérifier :

VERBE INTRANSITIF

	présent.	imparfait.
je suis, j'étais	*naiz*	*nintzen*
— à lui	*natzayo*	*nintzayon*
— à eux	*natzayote*	*nintzayoten*
— à toi m.	*natzaik*	*nintzaikan*
— à toi f.	*natzain*	*nintzainan*
— à vous s.	*natzaitzu*	*nintzaitzun*
— à vous pl.	*natzaitzue*	*nintzaitzuen*
tu es à moi	*hatzait*	*hintzaikidan*
— à nous	*hatzaiku*	*hintzaikigun*

VERBE TRANSITIF

je l'ai, je l'avais	*dut*	*nuen*
— à lui	*diot*	*nion*
— à eux	*diotet*	*nioten*
— à toi m.	*daukat*	*naukan*
— à toi f.	*daunat*	*naunan*
— à vous s	*dautzut*	*nautzun*
— à vous pl.	*dautzuet*	*nautzuen*
tu l'as à moi (m)	*dautak*	*hinautan*
— à nous (m)	*daukuk*	*hinaukun*
je les ai, avais	*ditut*	*nituen*
— à lui	*diotzat*	*niotzan*
— à eux	*diotzatet*	*niotzaten*
— à toi m.	*dauzkiat*	*nauzkikan*
— à toi f.	*dauzkinat*	*nauzkinan*
— à vous s.	*dauzkitzut*	*nauzkitzun*
— à vous pl.	*dauzkitzuet*	*nauzkitzuen*
tu les as à moi m.	*dauzkiduk*	*hinauzkidan*
— à nous m.	*dauzkiguk*	*hinauzkigun*
je t'ai	*hau*	*hintudan*
je vous ai s.	*zaitut*	*zintudan*
je vous ai pl.	*zaituztet*	*zintuztedan*
tu m'as (m)	*nauk*	*nindukan*
tu nous as (m)	*gaituk*	*gindukan*

Nous pourrions compléter ce tableau en ajoutant les formes perdues dont nous trouvons des traces dans Liçarrague:

tu nous as à lui	*garauzkak*
ils t'ont à moi	*haraute*

On remarquera que sur ces quatre séries de formes verbales, trois sont semblables et commencent par le signe du sujet. L'opposition qu'on constate à cet égard entre le présent et l'imparfait transitif est remarquable et rappelle le procédé habituel aux idiomes sémitiques où le pronom sujet, initial dans l'aoriste, est final dans le passé. Le verbe intransitif a la même forme pour les deux temps. On aura observé aussi que les formes où le régime direct est de se-

conde ou de première personne sont tout à fait construites de la même façon au présent et à l'imparfait: *zaitut*, *zintudau;* là, comme dans le verbe intransitif, la caractéristique de l'imparfait paraît être un redoublement ou plutôt un allongement par une nasalisation. Comment expliquer et justifier ces différences? M. Schuchardt n'y réussit pas mieux que moi. En tout cas, s'il conclut de la position des personnes que par exemple *diotzatet* « je les ai à eux » doit être expliqué « ils sont eus à eux par moi », il ne peut se prévaloir du même raisonnement pour voir dans *niotzaten* « ils étaient eus à eux par moi » au lieu de « je les avais à eux ».

J'ai fait une autre objection qui a sa valeur; et dont M. Schuchardt ne paraît pas avoir saisi toute la portée: Quand on traduit *du* « il l'a », l'expression manque du signe du sujet, puisque *u* est le radical « avoir » et *d* le pronom régime direct de troisième personne; quand on le traduit comme M. Schuchardt « il est eu par lui », c'est l'instrumental « par lui » qui fait défaut, ce qui est beaucoup plus difficile à comprendre. D'autre part, le pronom régime direct de troisième personne, pour nous, c'est-à-dire le sujet de M. Schuchardt, manque absolument aux formes de l'imparfait. Tout cela est fort étrange. Si, au lieu de l'instrumental, on met le datif, l'explication convient mieux au verbe « avoir » mais elle s'applique beaucoup moins bien aux autres verbes. Enfin, si l'on comprend à la rigueur que le datif soit rejeté à la fin de l'expression verbale, surtout lorsqu'il est indiqué par le signe *ki*, on ne s'explique pas que l'instrumental y soit placé.

Du reste, que conclure de la place d'un élément formel dans le mot? Les formes spontanément dérivées par agglu-

tination peuvent-elles être comparées à celles produites par composition, par mots isolés, d'une manière plus ou moins conventionnelle ou empirique ? Dans beaucoup de langues le sujet se met au commencement de la phrase et cependant le signe du pronom sujet est à la fin des formes verbales. De même, les suffixes casuels ont été remplacés par des prépositions.

Les objections se pressent sous ma plume ; dans la théorie passive, comment analyser les impératifs *beu* « qu'il l'ait », *bekhus* « qu'il le voie », *emazu* « donnez-le », etc. Pour conclure, je répéterai simplement ce que j'ai déjà dit plus d'une fois : avant de faire des théories subjectives sur le verbe basque, étudions-le objectivement ; recherchons, comparons, examinons, non seulement les formes des auxiliaires *être* et *avoir*, mais encore et surtout celles de *tous* les verbes simples que nous pourrons rencontrer dans les auteurs des XVIe et XVIIe siècles ; c'est seulement quand nous aurons reconstitué avec quelque vraisemblance la forme primitive la moins altérée possible des éléments pronominaux qui y entrent, que nous pourrons nous demander quelle fonction ils y remplissent.

Le basque ne connaît pas la dérivation pronominale qui explique l'incorporation des idiomes ougriens ou américains ; il n'a point de voix différentes pour le même verbe et ne peut exprimer l'action indépendamment d'un régime concret ; il ne sait pas dire *je vois* et ne peut dire que *je le vois*. Mais en quoi la théorie passive rend-elle compte de ces particularités, de cette idiosyncrasie? Admettons pour un moment que *da* « il est » et *du* « il l'a » soient deux verbes intransitifs et que *du* signifie « il est eu ». Alors à *zait* « il est à moi » devrait correspondre, non

seulement *dut* « il est eu par moi (*je l'ai*) », mais encore toutes les formes transitives avec *t* final. Examinons-en quelques-unes avec leurs variantes dialectales :

Il l'a à moi ; dit, deust, darot, daut, déit, dada, daitad.
Il les a à moi : dizkit, deustaz, darozkit, dauzkit, daizkit, déizt, dazkida, dazta, daiztadz.
Ils les ont à moi : dizkidate, deustez, darozkitet, dauzkitet, daizkitet, daizkidate, deiztaye, daztaye, daizteid.
Il l'avait à moi : zidan, zustan, arotan, zrautan, ziautan, zaitan, zeitan, zade, zadan.
Je l'ai à lui : diot, deutrat, dakiot, deyot, daud.
Je les ai à lui : dizkiot, diozkat, diotzat, daizkot, deiztot, dazkiot, dazkot, dazkad, deutzet.

Pourquoi *darot* serait-il « il est eu à moi par lui » et *dakot* « il est eu à lui par moi » ? La place des éléments pronominaux est la même dans les deux formes. Nous analysons, nous : *d-aro-t* « cela-avoir (radical spécial, *eroan* de Van Eys »-moi-il (non exprimé) » et *d-a-k-o-t* « cela-avoir (*a* pour *au* pour *u*)-datif-lui-moi ». Ajouterai-je en passant que les exemples ci-dessus justifient mon hypothèse, que *tz*, *zt*, *zk* sont de simples permutations phonétiques l'une de l'autre?

Sans en venir aux manies démodées du *touranisme*, aux parentés linguistiques impossibles, il est permis cependant de raisonner par analogies. Aussi répondrai-je à M. Schuchardt ce que je répondais naguère au prince Bonaparte pour qui le verbe transifif basque était le verbe type idéal, — *in principio erat verbum*, — un simple aggrégat de pronoms : le basque a-t-il donc mérité d'être traité d'une façon si particulière ? Pourquoi sa conjugaison différerait-elle radicalement de celle des autres langues de même âge et de même mentalité ? En linguistique générale d'ail-

leurs, peut-on admettre qu'une race ait été organisée d'une telle manière que sa langue ait eu à exprimer de prime abord l'action sous une forme passive ? Une telle conception, éminemment altruiste et modeste, est-elle compatible avec l'égoïsme inconscient et la personnalité absorbante qui sont naturels à l'homme ? Le verbe sémitique est double, chacune de ses formes est ou active ou passive : faudrait-il donc supposer que le verbe basque était de même double et qu'il a perdu l'actif du présent et le passif de l'imparfait ? De pareilles hypothèses nous conduiraient bien loin...

Restons-en donc pour le moment à l'explication courante : le basque distingue deux sortes de verbes, les intransitifs et les transitifs, pour lesquels son substantif a deux nominatifs distincts dont l'un est aussi l'accusatif pour le verbe transitif. Il n'y a qu'un temps nettement conçu, le présent, pour lequel les deux espèces de verbes se différencient par la position des pronoms sujets ; il y a de plus un imparfait, temps incertain, essentiellement conjonctif, et qui a la forme de l'intransitif. N'est-ce pas le moment de rappeler que certains verbes, intransitifs pour nous, sont transitifs en basque et inversement ? On dit en français : « je suis mon guide », en basque « je suis *à* mon guide » *gidariari narraika*. *Bouillir*, *briller*, *durer*, sont au contraire actifs ou transitifs en basque où l'on dit *urak diraki* « l'eau bout » et *iduzkiak argitzen du mendian* « le soleil brille dans la montagne » ; M. Schuchardt expliquerait-il *diraki* et *argitzen du* par ces tournures passives : « par l'eau il est bouilli-par-lui », « par le soleil il est brillé-par-lui dans la montagne » ?

Je viens d'écrire, un peu au hasard, comme elles me

sont venues, toutes les observations que m'a suggérées la lecture de l'article de M. Schuchardt. Mon savant contradicteur voudra bien les prendre pour ce qu'elles valent ou plutôt pour ce qu'elles veulent être, de simples remarques sans prétention, émises par un travailleur sans parti pris, qui discute de bonne foi, ne demandant d'ailleurs qu'à être convaincu; le reproche qui m'a le plus touché, c'est celui que m'adresse M. Schuchardt (p. 533) en ces termes : « il semble que Vinson porte au basque, depuis quelque temps, un moindre intérêt scientifique, alors que lui-même et les études basques et la linguistique surtout ont si considérablement progressé ». Si la remarque de M. Schuchardt m'a été sensible, c'est qu'elle n'est pas contraire à la réalité des choses : oui, depuis quelques années déjà, j'ai dû me laisser trop souvent distraire des préoccupations sereines de la science, j'ai dû trop souvent quitter le domaine paisible de la pensée pour l'arène agitée de la vie quotidienne. Mais quoi ? il est des obligations auxquelles on ne peut pas échapper, des devoirs auxquels on ne veut pas se soustraire. Au milieu des contrariétés et des soucis, on n'a pas toujours la liberté d'esprit suffisante pour s'absorber dans les spéculations scientifiques et l'on se prend parfois à envier le sort des habitants de la campagne dont l'existence s'écoule toujours égale, comme celle du vieillard de Vérone immortalisé par Claudien, qui s'appuyait d'un bâton sur le même sable où il s'était traîné dans sa première enfance ; qui n'avait redouté ni les tempêtes de l'océan, ni les corvées militaires, ni les rauques clameurs du *forum*; qui, hôte inconstant, ne s'était pas abreuvé à des ondes inconnues et que la Fortune changeante n'avait pas secoué dans le tumulte des affaires, des passions ou des

études. Il étonnait ses arrière-neveux par sa vigueur encore intacte, tout en se reposant des rudes labeurs de son âge mûr à l'ombre de la forêt qu'il avait vu vieillir avec lui !

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'éclat obscur où les dieux l'ont caché.

Paris, 12 novembre 1894.

Julien Vinson.

NOTE

SUR LA SIGNIFICATION PRIMITIVE DES MOTS EST ET OUEST

L'origine de nos mots EST et OUEST est bien connue et tout à fait évidente : le premier a été emprunté à l'anglais EAST (cf. allemand ŒSTEN) et le second à l'angl. WEST (cf. all. WESTEN), dont le sens est le même que celui des correspondants français précités.

Mais le sens premier de ces mêmes mots reste à déterminer. On ne saurait, en effet, considérer la question comme résolue par les hypothèses de Klüge (*Etym. Wörterbuch der deutschen Sprache*, 3e édit.) qui rattache l'all. ŒSTEN, est, au sanscrit uŝās, aurore, et l'all. WESTEN, ouest, au lat. *vesper* et au gr. ἑσπέρα, soir. Ces explications tirées de loin sont d'autant moins acceptables qu'il en est d'autres qui s'imposent sans sortir du domaine des langues germaniques. C'est ce que nous allons essayer de faire voir.

L'anglo-saxon nous présente cinq variantes qui correspondent à l'angl. EAST. Ce sont : d'abord l'identique EAST avec le sens de « est » et de « vent d'est, tempête ; »

2° EST, même sens ;

3° YST, même sens ;

4° OST, même sens ;

5° UST, tempête.

Le sens de « vent, tempête » que possède exclusivement cette dernière variante et que toutes les autres expriment en commun avec celui du point cardinal appelé « est », indique qu'il convient de les rattacher à la famille dont dépendent en anglo-saxon même les mots : GUAST, « un esprit » *gast*, pour *GWAST, c'est-à-dire *GUAST, « souffle, esprit, un esprit, un revenant, l'âme, etc., » et GIST pour *GWIST, « vent, orage ». Dans EAST, EST, etc., pour *GWEAST, etc. réduit à *GEAST, cf. GAST auprès de GUAST, l'ancienne gutturale initiale *g* est tombée comme dans EAC auprès de GEAC « coucou », EOW auprès de GEOW « vous » (pronom de la deuxième pers. plur.), EALL auprès de GEALL « tout, tous », etc.

Il résulte avec évidence de ces faits que la signification originaire de EAST (fr. EST) est « vent » puis, par une spécification ultérieure, « vent d'est », sens qu'avait encore le mot en anglo-saxon.

L'anglo-saxon WEST (et WAEST) « ouest » est très probablement une variante pure et simple de EAST (cf. surtout les variantes OST, UST) ou plutôt de l'antécédent *GWEAST *GWEST (1). Le sens primitif était le même que celui de *east*, soit « souffle, vent, orage, tempête, etc ». Quant au sens actuel, il s'explique par une spécification analogue à celle qu'a subie ce même mot *east*. Il suffisait que l'altération phonétique eût différencié les deux mots pour qu'ils pussent être affectés à la représentation d'idées tout à la fois distinctes et voisines l'une de l'antre.

(1) La question du vocalisme ne fait pas difficulté, attendu que les variantes *ost* et *ust* de *east* sont l'indice d'un double vocalisme (*oe*) commun à *east* et à *west*.

Très nombreux d'ailleurs sont les exemples de mots appartenant à la famille indo-européenne qui désignent tout ensemble le vent, ou un certain vent, et le point cardinal d'où ce vent souffle. Il en est ainsi du grec βορέας qui signifie à la fois le nord et le vent du nord, du lat. *auster* « vent du midi » et « midi », du lat. *eurus* « vent d'est » et « est », du lat. *notus*, même sens que *auster*, etc.

Pour ce qui est de la substitution d'un sens spécial au sens général du mot « vent », on en a un exemple dans l'application provinciale de ce mot (en Franche-Comté) à la désignation du vent du midi, par opposition à la bise ou vent du nord.

PAUL REGNAUD.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau. IIe série, tome 21, 3e et 4e livraisons. *Pau*, 1892, in-8° ; tome V, 1re livraison, 1894.

Cette double livraison contient, outre les procès-verbaux des séances (du 23 novembre 1891 au 2 mai 1892) et la liste des membres de la Société, la fin du très intéressant mémoire de M. le docteur Larrieu sur les *Griefs du pays de Soule.*

La livraison de 1894 comprend les articles suivants : 1° *Alfred de Vigny en Béarn*, par M. Paul Lafond (avec deux portraits) ; 2° *Influence des reliefs du sol sur l'intensité et la direction des vents,* par M. Elisée Mendez ; 3° *les conférences à Pau,* par M. Adrien Planté.

J. V.

Dictionnaire phraséologique de la langue française, à l'usage des Russes, par A. Pachalery. *Odessa*, 1895, in-8°. — p. 1 à 20.

Ce spécimen ou ce commencement m'a vivement intéressé, distrait et instruit, et je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas

pouvoir en lire la suite. Je ne sais trop si les Russes qui étudient le français en retireront tout le profit que l'auteur voudrait leur préparer, mais il me semble que beaucoup de Français y gagneraient énormément.

Une simple remarque, ou si l'on veut une petite critique, en passant. L'auteur a voulu sans doute éviter des longueurs, mais il m'a paru que ses explications étaient quelquefois trop sommaires. Ainsi, au mot *accoucher*, il cite la phrase : *accouchez donc !* et autres analogues, et dit que dans ces phrases *accoucher* est mis pour *parler*. Cette explication est insuffisante ; ne fallait-il pas indiquer la contrainte, la difficulté, l'effort qui justifiait l'emploi du mot *accoucher ?* et ne conviendrait-il pas de dire que c'est au demeurant un langage assez vulgaire ? On a gardé le souvenir à l'Hôtel de Ville de Paris de ce bon abbé, membre de la commission d'examen, qui, impatienté un jour par le silence obstiné d'une candidate émue plus que de raison, lui cria, en désespoir de cause et dans toute la naïveté de son âme : « accouchez donc, mademoiselle ! »

J. V.

Theoretisch praktische Grammatik der Annamitischen Sprache, von A. Dirr. *Wien*, A. Hartleben, s. d. (1894). — In-8 ; xv j-163 p. et 8 pl.

Ce petit volume est le quarante-deuxième d'une série de grammaires que l'éditeur a appelée *der Kunst der Polyglottie*. Il est intéressant et plein de bonne volonté. Il comprend cinq parties bien distinctes : 1° alphabet et

prononciation ; 2° grammaire : partie théorique, partie pratique, chrestomathie ; 3° dictionnaire annamite-allemand ; 4° proverbes et locutions ; 5° écriture : cette dernière partie se compose des deux cent quatorze clefs de l'écriture chinoise (3 pages impr. en romain et 2 tableaux lithographiés en caractères orignaux) et de huit planches contenant les caractères correspondant aux mots du vocabulaire annamite-allemand.

Les deux premières parties sont celles qui nous intéressent le plus. La grammaire théorique met en relief plusieurs particularités remarquables de la langue, notamment la variabilité des pronoms suivant les genres, les classes de la société, etc. Quant à l'alphabet et la prononciation, c'est ce qu'il y a évidemment de plus faible dans l'ouvrage : les nuances de prononciation et d'accents (de *tons*, pour employer l'expression adoptée), sont trop délicates pour pouvoir être rendues par des signes conventionnels. Il faudrait d'ailleurs examiner les choses de près : on nous donne là notamment une série de diphtongues : *oai*, *ieu*, *ouu*, et autres — qui me paraissent *à priori* fort suspectes.

J. V.

VARIA

LA RIME DANS LA POÉSIE TAMOULE

Les Tamouls, seuls de tous les Dravidiens, ont une prosodie particulière dont je ne veux pas pour aujourd'hui rechercher l'origine; je me propose seulement d'en signaler une des règles les plus intéressantes. Elle consiste en ce que tous les vers d'une même strophe — car les pièces de poésie sont formées généralement de strophes, de quatre vers le plus souvent — doivent être *reliés* les uns aux autres, par divers procédés. L'ensemble des règles relatives à ces relations s'appelle précisément « liaison », *toḍei*.

On en indique sept principales qu'on appelle *mônei* « commencement », *edugei* « correspondance », *iyeibu* « accord, harmonie », *andâdi* « fin, commencement », *muraṇ* « différence », *aḷabêḍei* « mesure allongée », *iraṭṭei* « redoublement. » J'ai proposé de leur donner ces noms français : *assonance*, *consonnance*, *rime*, *écho*, *antithèse*, *allongement* (vocalique) et *répétition*.

1. L'*assonance* consiste en ce que la première lettre ou même la première syllabe de chaque vers doit être identique ou assonante. Sont dites assonantes *i*, *e* et *ai*—*u* et *o*—*s* et *t*—*ñ* et *n*—*m* et *v*. Voici un exemple :

*M*âvumpuḷḷumvadivayit'paḍara
*M*ânîrvirindapûvumkûmba
*M*âleittoduttakôdeiyumkamaja
*M*âleivandavâḍei
*M*âyôḷinnuyirppur'attir'uṭṭaṭṭê.

2. La *consonnance* est la répétition ou la consonnance de la consonne initiale de la seconde syllabe de chaque vers; souvent la con-

sonnance s'étend à la seconde syllabe tout entière ou même à plusieurs syllabes. Sont regardées comme consonnantes les dures *k* et *tch*, *n* et *ṇ*, *y* et *l*, etc. Exemple :

Nu*na*çîr'aḍinôvanaḍanduselêl
E*na*dâviyagattur'eivâyenunî
Pu*nei*târavanêpoyureittaneiyâl
Vi*nei*yênojiyattaniyêgineiyê.

3. La *rime* est comme chez nous la répétition de la fin des vers. Les grammaires citent cet exemple :

Innageittuvarvâykkiḷaviyum*aṇangê*
Nanmâmênitchunangumâr*aṇangê*
Adameittôḷikûḍalum*aṇangê*.....

4. L'*antithèse* veut que deux vers consécutifs commencent par des mots d'une signification opposée ; ainsi, dans le morceau suivant, *iruḷ* « obscurité » contraste avec *nilavu* « lune », *irumbu* « fer » avec *pon* « or », *çir'u* « petit » avec *pérum* « grand ».

*Iruḷ*parandannamânîrmarungil
*Nilavu*kuvittannavenmanaloruçir'ei
*Irumb*inannakarunkôṭṭuppunnei
*Pon*ninannanuṇḍâtir'eikkun
*Çir'u*kuḍipparadavarmaḍamagal
*Pérum*adarmajeikkaṇumuḍeiyavâlanangê

5. L'*écho* demande que le dernier mot ou la dernière syllabe de chaque vers revienne au commencement du vers suivant :

Ulaguḍanviḷakkumolitigajavir*madi*
*Madi*nalanajikkumvalankéju*mukkuḍei*
*Mukkuḍei*nîjat'pot'buḍeiyâ*sanam*
*Asana*ttirundadirundoḷiy*ar'ivanei*
*Ar'ivu*sêruḷḷamôḍarundavampurin*du*
*tu*nniyamândarîden*ba*
*Pa*nnarunçir'appinviṇmiçeiyulagê.

6. L'*allongement* consiste en ce qu'on nomme dans la grammaire sanscrite *plûta ;* les livres donnent ce modèle :

âavaḷiyavalavantanpârppinô
Ḍiirireiyunkonḍîraḷeippaḷḷiyuṭ
Tûuntireiyaleippattandjâdir'eivantôl
ôovujakkuntuyar.

7. La *répétition* se définit d'elle-même :

Okkumêyokkumêyokkumêyokkum
Viḷakkinitsîr'ariyokkumêyokkum
Kuḷakkoṭṭippûvinir'am.

Mais, dans l'usage général, on n'emploie que l'*assonance* et la *consonnance* ; on les emploie toutes deux simultanément, la première dans le même vers d'un hémistiche à l'autre, la seconde entre les vers consécutifs. Je vais donner deux exemples, le premier de *liaisons* élégantes, le second de *liaisons* seulement suffisantes. Je traduis les deux strophes qui sont intéressantes et dont la seconde est vraiment belle :

*Maṇipurei*yarumbi*vân*nîn
*va*ḍivoḍu*ma*larndavéṇmutt
*Aṇipurei*maṇankoltênpeyy
*a*jagalarand'umvâḍit
*Tuṇipurei*kîjvîjndâya
*tû*ḷineikkaṇḍunçanmap
*Piṇipurei*piṇittanâmô
*pêr*kkilâvâjduménbâm

« Quand nous voyons les fleurs superbes d'où coule en perles blanches le beau miel parfumé, après s'être épanouies comme des joyaux et avoir brillé de l'éclat des étoiles du ciel, se flétrir en un jour et tomber en poussière menue comme celle des chemins, — nous qui souffrons du mal de la naissance, pouvons-nous dire que nous vivrons éternellement ? »

*Çel*varmanattinôngit
*ti*ruvinmandarnendjin
*El*eiy*i*ruḷit't'âgip
pûntâd*i*nidinojugik
*Kol*lumaravinmayangi
çir'iyar*ko*ṇḍatoḍarbin
*Çel*la*ç*ellavehgum
ner'i*ç*ér*ç*ilambu*ç*érndân.

« Il arriva à une montagne où aboutissait un chemin qui montait comme l'orgueil des parvenus, sombre en plein jour comme la pensée des hommes infortunés, glissant comme les doux pétales d'une fleur, tortueux comme un serpent meurtrier, et qui allait en se rétrécissant de plus en plus comme l'amitié des petites gens. (*Sindâmaṇi*, VI. 5).

JULIEN VINSON.

Le propriétaire-gérant,
J. MAISONNEUVE.

NOTES DE BIBLIOGRAPHIE BASQUE

L'OFFICE DE LA VIERGE DE HARIZMENDI (1658)

Je me suis déjà occupé de ce très intéressant ouvrage dans un numéro précédent (janvier 1893, t. XXVI, p. 1-7) ; mais à cette époque, je ne le connaissais que par une copie manuscrite faite il y a plus de vingt-cinq ans sur un exemplaire dont je n'avais pu retrouver la trace. Je savais que le prince L.-L. Bonaparte en possédait un ; grâce à l'obligeante intervention de M. Victor Collins, qui a fait le catalogue de la bibliothèque du Prince, j'ai pu examiner à loisir cet exemplaire et le comparer avec ma copie. Je voudrais donner ici le résultat de mes observations.

En premier lieu, je suis convaincu, sans en en être absolument certain — car en ces matières rien n'est absolu — que l'exemplaire du prince Bonaparte est le même que celui sur lequel mon honorable correspondant du pays basque avait pris sa copie. Seulement, depuis le moment où il l'a eu entre les mains jusqu'au moment où le livre est arrivé en la possession du Prince, le volume a perdu quatre feuillets et demi. Il est actuellement incomplet en effet des p. 1-6, 19-24, 33-34, 71-72, 143-144, 169-170, 177-178, 183-184, 191-192, 217-226 et de 230 à la fin ; de plus, les fts. p. 145-146 et 193-194 sont déchirés et il en manque la moitié, la moitié inférieure pour les p. 145-146 et la moitié supérieure pour les p. 193-194.

Les p. 61-62, 177, 179-180 et 185 ont leurs chiffres de pagination partiellement enlevés ; ces chiffres ont tout à fait disparu aux p. 171, 181-182, 186, 187-188, 189-190, 229-230.

Le volume, porté sous le n° 742 au catalogue de M. Collins, est dérelié, sale, usé, déchiré. Il mesure 121 m/m sur 69 ; les p. ont une justification de 57 m/m et une hauteur de 102, titres courants et chiffres de pagination compris. C'est un in-12 par feuilles d'un seul cahier, signé B à la p. 25, C à la p. 49, D à la p. 73 et ainsi de suite ; la dernière signature qu'on trouve dans l'exemplaire est K5, p. 227 : les signatures se répètent en effet aux cinq premiers feuillets de chaque feuille avec les indices 2, 3, 4, 5, en chiffres arabes : toutefois A4 (p. 7) n'est pas marqué. Les dernières pages de chaque feuille ont des réclames, suivant l'usage. Les chiffres de pagination sont à gauche du titre courant dans les versos et à droite dans les rectos. Les titres courants, qui sont en italique, sont d'abord les noms des mois (dans le calendrier), puis, p. 35-96, *Matutinac* ; 97-114, *Laudeac* ; 115-124, *Prima* ; 125-132, *Tercia* ; 133-139, *Sexta* ; 140-146, *Nona* ; 147-166, *Vezperac* ; 167-182, *Completac* ; 185-186, *Bazcoëtan* ; 188-190, *Bestez* ; 195-198, *Examena* ; 199-201, *Intencinoez* ; 202-204, *Cofessa aitcinean* ; 206-208, *Errecibi aitcinean* ; 209-215, *Errecibi ondoan* ; 226, *Sacramenduco* ; 227-228, *Bere patroinaz* ; 229-230, *Aingneruaz*.

Au bas de la p. 7, on lit ce nom écrit à la main et dont la dernière lettre a été tronquée par l'usure du papier ou le ciseau du relieur : « Marie Larra(n) (?) » ; à la p. 97, dans la marge, une autre main a écrit de haut en bas : « Marie Dominica md ». Au bout de beaucoup de lignes, un

lecteur a signalé par une croix des mots ou des tournures remarquables. Ces croix et ces annotations sont à l'encre.

Voici la collation exacte du volume : p. 7, *Aprobacinoa*, approbation de *I.* de Hariztegui ; p. 8-9, tableau des fêtes mobiles de 1657 à 1671 (p. 8 : année, lettre dominicale, Cendres, Pâques ; p. 9 : année, Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu) ; p. 10, *quatre-temps* et *noces prohibées* ; p. 11 et ss, *calendrier*, à savoir : Janvier, p. 11-12 ; Février, p. 12-14 ; Mars, p. 14-16 ; Avril, p. 16-17 ; Mai, p. 18-*(x)* ; Septembre, p. 24-26 ; Octobre, p. 26-27 ; Novembre, p. 27-29 ; Décembre, p. 29-30 ; — p. 31-32 : Notes et Observations : division des offices ; etc. — Vient alors le texte de l'ouvrage : p. 35-82, *Matines* ; 83-114, *Laudes* ; 114-124, *Prime* ; 125-132, *Tierce* ; 132-139, *Sexte* ; 139-146, *None* ; 147-166, *Vêpres* ; 167-182, *Complies* ; 185-190, *Mémoires* des fêtes et des saints ; 193-198, *Examen* de conscience ; 198-201, *Réflexions* avant la communion ; 201-204, *Méditation* avant la communion ; 204-208, *Méditation* avant la communion ; 208-212 *Méditation* après la communion ; 212-215, Actes de demande, d'adoration, d'amour, d'espérance, de grâce, d'offrande, de protestation ; 216, Dévotion envers le Saint-Sacrement ; 227-228, Dévotion envers son saint patron ; 228-230, Dévotion envers son ange gardien. Le volume comprenait probablement dix feuilles, soit 240 pages, dont la dernière était peut-être blanche, et il devait se terminer par deux ou trois pages de table. Les six p. qui manquent au commencement étaient sans doute occupées par le titre dont le verso était blanc (p. 1-2), par une dédicace ou un avis au lecteur (p. 2-4), par l'autorisation épiscopale (p. 5) et une première approbation ecclésiastique (p. 6). Les parties occupant

les p. 35 à 190 sont en vers, presque toujours en strophes de quatre vers, alternativement de huit et sept pieds, dont le premier rime ordinairement avec le quatrième ; cependant les leçons, capitules et prières sont en prose comme le reste du volume.

L'*Office de la Vierge* est le seul ouvrage de Harizmendi que nous connaissions ; mais il a refait et remanié le *Miroir de dévotion* de Haramboure qui avait paru à Bordeaux en 1635. Il est vraisemblable que l'édition revue par Harizmendi a été publiée après l'*Office de la Vierge*, c'est-à-dire vers 1660, mais il y avait eu déjà une réimpression antérieure. Je ne connais qu'une édition de 1690 : tout le volume est en prose, excepté les p. 188-192, 192-213, 310-312, qui contiennent le *Te Deum*, les Psaumes de la Pénitence et deux prières « avant et après la tourmente ». Le *Te Deum* est celui qui se trouve dans l'*Office de la Vierge :* il était en prose dans la première édition du *Miroir ;* les Psaumes de la Pénitence étaient également en prose dans l'édition de 1635 ; dans celle de Harizmendi, ils sont en vers, mais le *De profundis*, le seul psaume qui se retrouve dans l'*Office de la Vierge*, est tout différent dans les deux ouvrages. Il peut être intéressant de comparer les deux versions ; voici celle du *Miroir* (1690, p. 209-210) :

Jauna, neure bihotcetic
Badorotçut oihna :
Ene doloren hitcctic
Ençuteco deithua.

Ea bada duçun ençun,
Ene marrasca mina :
Eztazadaçun erançun,
Naicela gaixtaguina.

Ecen ene beccatua,
Beguiratcen badaçu :
Nolo flaco creatura,
Ceren duquet esporçu.

Çure misericordian :
Daducat sinestea :
Neure premia handîan,
Ez hilceco tristea.

Hala gaitutçu manatcen,
Cerrorren othoitztera
Nauçularic esporçatcen,
Othoitcequin herstera.

Goiztiric datorqueino,
Arraxez tristecia :
Israëlec orduraino,
çutan du fidancia.

Ceren çaitçun utricalcen,
Guiçon beccataria :
Cere dioçun barcatcen.
Bere gaixtaqueria.

Hala duça salbatuco.
Ceure publu deithua :
Bahi halaber sendatuco,
Haren hahotz çaurtha.
Aitac duela, etc.

La traduction de Harizmendi a une strophe de plus :

Arima penatuen othoitça.

Çuri, Iauna, othoi datçut,
Lecu beheretaric :
çuc, Iauna, encun eçaçu,
Ene oihu amulsuric.

Idecaçu belarria,
Çure bihotçarena :
Aditcecotçat oihua,
Ene othoitçarena.

Qatequici çagozquenean,
Beha begui samurrez :
Nola çure aitcinean,
Iracux date beldurrez ?

Ecen çu ganic Guiçonac,
Behar du barcameudu :
Hartacotz cure leguea,
Ene arimac maite du.

Çu baithan ene arima,
Bethicotz da fidatcen :
çu çaitu gogo guciaz,
Bere Iaunçat hautatcen :

Israel ere goiz, arrats,
Egun edo gau ilhun :
Iaunari dagoco galdez,
Balitz beçala çordun.

Alabaina Iauna baithan,
Da misericordia :
Iauna ganic heldu çaiçu
Gure erospen handea.

Eta harc erosico du
Israel beccatutic :
Baita arguira helduco.
Bere belz ilhumbetic.
Aitac duela.

Dans le livre de J. de Etcheberri, *Eliçara Erabilceco liburua*, on trouve une autre traduction en vers des Psaumes de la pénitence. Le *De profundis* est ainsi conçu (p. 339-340 de l'édition de Bordeaux, 1665) :

1. Neure bihotz berrenetic
Iauna, oihuz nagotçu,
Ene voz suspiratsua
Arren entçun eçaçu.

2. Eta beharria çabal
Dieceçu eneei,
Premia eta herstura
Handitaco othoitcei.

3. Ecen ene bekhatura
Beguiratcen baduçu,
Cure aitcinean iauna
Norc iraunen ahaldu.

4. Bañan cergatic baituçu
Bihotz guztiz emea,
Eta cergatic estia
Baita çure leguea.

Hargatic ausartatcen naiz
Cure gana herstera,
Neure othoiça humillqui
Curi erantçutera.

5. Ceronec gaitutçu hala
Manatcen daguigula
Hargatic dut esparantça
Adituco nauçula.

6. Bai goiz aran arraitsutic
Dathorqueño arratsa
Israelec içanen du
Cure baithan esparantça.

Cure misericordia
Ceren baita handia
Ceni vrricaltcen baitçaio
Guiçon bokhataria.

8. Esparantça dut Israel
Hala eguinen caitçula,
Eta barkhatuco bere
Hutsac diotçotçula.
Gloria, etc.

J'ai fait remarquer l'importance et l'intérêt du livre de Harizmendi au point de vue linguistique. Outre un certain

nombre de mots fort curieux, on y trouve de nombreuses expressions verbales et des exemples fréquents des trois articles. On sait en effet que l'article ordinaire actuel du basque, *a*, n'est pas autre chose que le démonstratif éloigné dont la forme courante est *hura*; mais, par les auteurs des XVIe et XVIIe siècles, on voit que la langue suffixait aussi les deux autres démonstratifs *hau, haur* (*or*) et *hori*, *ori*. Voici la liste complète des formes de ce genre que j'ai relevées dans l'*Office de la Vierge*:

Nom. pl. *oc* (les) = herrosoc, obroc, guztioc, pobluoc, mendioc, vhinoc, ainguiruoc, donceillatchoc, içarroc, urioc, espirituoc, egunoc, çuhamuioc, guiçacumeoc, oroc, gucioc, creaturoc, elhioc, erregueoc, jugeoc, hégastinoc, ceruoc, iustuoc, bereoc, exaioc, animoc, nescameoc, beguioc, gathibuoc, umeoc, hormoc, handioc, humilloc, gosseoc, aberatsoc, cerbitçarioc; — duçuenoc, dabilçanoc, erranoc, garenoc, eztugunoc, direnoc; — qu'il faut traduire: « ces œuvres-ci, ceux-ci tous, ces peuples ci, etc.; vous-ci qui l'avez, etc. »

Gén. pl. *on* (des) = guztion, gançucarion, cantuon, minon, herbalon; — « de ceux-ci tous, etc. »

Dat. pl. *oi* (aux) = chiztarioi « à ces chasseurs-ci ».

Inst. pl. *oz* (par les) = beharroz « par les misérables ».

Abl. pl. *otaric* (des) = cadirotaric « de ces chaises-ci ».

Nom. sing. *or* (le) = sacratuor, erregueor, gorputçor, icenor, librarior, lehenor, guztior, pobluor, iraganor, mihior, burupeor, escunor, arimor, naicenor « ce sacré-ci, ce roi-ci, etc., moi-ci qui suis ».

Nom. sing. *ori* (le) = bihotçori, arimori, gloriori, pobluori, calteori, eguiori, fruituori, naciori, pobreori, datçanori,

vriori, sabelori, semeori, erranori « ce cœur-là, cette âme-là, etc., ce dit-là ».

Nom. sing. actif. *orrec* = churiorrec « ce blanc-là »

Gén. sing. *orren* = animorren « de cette âme-là ».

Dans la langue moderne, ces formes n'ont été conservées que pour les pronoms réfléchis qui sont dérivés du génitif des pronoms personnels : *neroni, neror*, *nerorrec, neronec*, etc. « moi-même »; on trouve dans Harizmendi *eneori* « moi-même », *gueuroc* « nous-mêmes », *ceror* « vous-même ».

Quant aux verbes, j'ai relevé les formes suivantes :

Albanegui « si je pouvais le faire »;
bacegocun « il nous demeurait certes »;
budagotça « ils demeurent à lui certes »;
badaroct « je le... certes à eux »;
badarotçut « je le... certes à vous »;
badirau « elle dure certes »;
badoha « il va certes »;
badohaz « ils vont certes;
baitabila « parce qu'il marche »;
banago « je demeure certes »;
beaquite « qu'elles le sachent » (impér.);
begot « qu'il me demeure » (impér.);
bequite « qu'ils le fassent » (impér.);
bequit « qu'il (soit) à moi » (impér.);
bethor « qu'il vienne » (impér.);
bethoz « qu'ils viennent » (impér.);
biatço « qu'il... les à lui » (impér.);
bigu « qu'il la donne à nous » (impér.);
bihoaz « qu'ils aillent » (impér.);

biz « qu'il soit » (impér.);
çagozcote « demeurez à lui, vous pl. »;
çaica « elle est à lui »;
çaitueino « tant qu'il a vous »;
çaizconz « s'ils sont à lui »;
çaiztanean « pendant qu'ils sont à moi »;
çatequen « il pourrait être »;
çatozcote « venez à lui, vous pl. »;
çatozte « venez, vous pl. »;
cegoen « il demeurait »;
ceino « tant qu'il était »;
cenerauen « vous l'(aviez) à eux »;
cenerocun « vous l'(aviez) à nous »;
cenerotan « vous l'(aviez) à moi »;
ceritçan « il appelait »;
ceudecin « ils demeuraient »;
ceuden « ils demeuraient »;
çuquen « il l'aurait »;
dabila « il marche »;
dabilan « il marche » (conj.);
dabilçan « ils marchent » (conj.);
daçaguen « qu'elle le connaisse »;
daçagutenei « à ceux qui le connaissent »;
daccarquen « il peut l'apporter » (conj.);
dacusa « il le voit »;
dacusqui « il les voit »;
daduca « il le tient »;
daducaçu » vous le tenez »;
daducaten « (le) qu'ils ont »;
dadutçat « je les tiens »;
dagoco « il demeure à lui »;

dagotçu « elle demeure à vous » ;
dagozquitçu « ils demeurent à vous » ;
daguiogun « que nous le faisions à lui » ;
daidit « je le fais, je peux le faire » ;
daquiçu « vous le savez » ;
daquiçun « (le) que vous savez » ;
daquidio « il peut (être) à lui » ;
daquigun « (le) que nous savons » ;
daquitça « il les sait » ;
daquite « ils le savent » ;
darabila « il le fait marcher » ;
darabilça « il les font marcher » ;
darama « il le fait se placer, il l'amène » ;
daritça « elle s'appelle » ;
daritçanera « vers celle qui s'appelle » ;
darocat « je le... à lui » ;
darot « il le... à moi » ;
darotçugu « nous le... à vous » ;
darozquitçut « je les... à vous » ;
darraitçan « qui suivent » ;
darraizquitçu « ils vous suivent » ;
date « il sera, il pourra être » ;
dathozquedan « ils viendraient à moi (conj.) » ;
darraitça « ils le suivent » ;
datçut « je l'ai à vous » ;
dathorren « qui vient » ;
daude « ils demeurent » ;
daudeci « ils demeurent » ;
demogun « que nous le lui donnions » ;
demon « qu'il le lui donne » ;
demotçagun « que nous les lui donnions » ;

deraue « il l'a à eux » ;
diadotçu « il les a à vous » ;
diadutçun « il les a à vous (conj.) » ;
digun ;
diost « il me le dit » ;
dioxo « il le lui dit » ;
dioxon « qu'il le lui dit » ;
dioxote « il le leur dit » ;
dioxut « je le lui dis » ;
diraquieno « tant qu'il bouillira » ;
diroçun « vous le pouvez (conj.) » ;
ditchecan « qui est tenu à lui » ;
ditchezcon « qui sont tenus à lui » ;
dizquitçudan « que je les aie à vous » ;
doha « il va » ;
dohan « qui va » ;
dohaz « ils vont » ;
duque « il l'aura, il peut l'avoir » ;
duqueten « qu'ils auront, qu'ils auraient » ;
eguieçu « faites-le leur » ;
emeçu « donnez-le leur » ;
emoçue « donnez-le lui, vous pl. » ;
emoitçue « donnez-les lui, vous pl. » ;
emotcitçue « donnez-les leur, vous pl. » ;
euçu « ayez-le » ;
ezpadigu « si nous ne le donnons pas » ;
ezpaliz « s'il n'était pas » ;
eztaçagut « je ne le connais pas » ;
eztagoten « qui ne demeurent pas » ;
eztaguigun « que ne le sachions pas » ;
eztaquiçun « que vous ne le sachiez pas » ;

eztaquit « je ne le sais pas » ;
eztira « ils ne sont pas » ;
eztuque « il ne l'aura pas » ;
eztuquet « je ne l'aurai pas » ;
gagozquitçu « nous demeurons à vous » ;
gathocinçat « pour que nous venions » ;
iguçu « donnez-nous le » ;
indaçu « donnez-le moi » ;
indaitçu « donnez-les moi » ;
naduca « il me tient » ;
naiçate « vous pl. aurez moi » ;
naiceino « tant que je suis » ;
narabilate « vous pl. me faites marcher » ;
nauque « il aura moi » ;
nenguion « je le lui faisais » ;
nohan « que j'aille ».

Comme spécimen du style en prose de Harizmendi, je reproduis ci-après l'avis au lecteur qu'il a mis en tête de son édition du *Miroir* de Haramboure. On y remarquera entre autres la très intéressante forme verbale *ailemo* « puisse-t-il le lui donner ! » :

« Guiristiñoa, agradatuco baçaizca Jaincoari, Jaincoa behar duçu : ecin hari hura gabe agrada, Oracinoa da bere bihotça Jaincoa gana alchatcea : alchaçaçu maiz eta ni hari gomenda.

« Huna obra ha,u Debocino escuara ; oraiçon arimu hobean heldu çaitçu, eta bethi Eliça Catholicaren obédient.

« Behar orducotz Gorthean on dira faboreac : ceruco Gorthean eguiçu anhitz adisquide beharren estalceco : go-

menda egunean eguneco sainduari edo sainduei : iracur Asteca edo berce : eros Virginaren officioa escaraz noicic behin badere erraiteco : valiatcen bedaquiçu valiatuco çaitçu ; billia bethi Jaincoaren vorondatea eta compli eztuçu Jaincoa hitces churituco : arnega gaixtaquinez : vici çaite Jaincoaren caritatean eta Christoren paciencian. Garraia çure gurutcea ; pairua baino bide hor beric balis parabiguan sarceco, Christoc etçuen pairua hain gomendatuco, eta bera etcen hain bertce pairaturic han sarthuco ; edo cein saindu han sarthu da pairatu gabe.

« Nor baçara, baduçu hemen barrena escolaric asco çure salbamenduaren eguiteco.

« Imprimatcean fac comun dira : ez berceneric ene conta.

« Ailemo Jaincoac hunen Iracurçaille guciari bere Benedicinoa finean ceruco loria descantsu eternala. Amen.

« C. Harizmendi, Apeçac. »

On peut traduire :

« Chrétien, — si vous plaisez à Dieu, vous avez besoin de Dieu ; on ne peut plaire à lui sans lui. La prière, c'est l'élévation de son cœur vers Dieu ; élevez-le souvent et recommandez-moi à lui.

« Voici cette œuvre, le *Debocino escuara* ; il vous arrive à cette heure dans un arrangement meilleur, et toujours obéissant à l'Église catholique.

« Quand on en a besoin, à la Cour les faveurs sont bonnes ; dans la Cour du Ciel faites-vous beaucoup d'amis pour vous protéger au besoin ; recommandez-vous chaque jour au saint ou aux saints du jour ; lisez la semaine ou autre

chose ; achetez l'*Office de la Vierge* en basque pour le dire au moins une fois de temps en temps. Si vous vous en servez, il vous servira. Cherchez toujours la volonté de Dieu et accomplissez-la ; vous ne leurrerez pas Dieu par des paroles. Reniez les malfaiteurs. Vivez dans la charité de Dieu et la patience du Christ. Supportez votre croix ; s'il y avait une meilleure voie que la souffrance pour entrer au Paradis, le Christ n'aurait pas tant recommandé la souffrance et il n'aurait lui-même pas tant souffert pour y entrer ; ou quel saint est entré là sans souffrir ?

« Qui que vous soyez, vous avez ici-dedans assez d'enseignement pour faire votre salut.

« Dans l'imprimé il y a communément des fautes ; ne m'en accusez pas autrement.

« Puisse Dieu donner à tout lecteur de ceci sa bénédiction (et) à la fin la gloire du ciel (et) le repos éternel. Amen.

« C. Harizmendi, prêtre. »

Le *Miroir* de Haramboure n'est d'ailleurs pas beaucoup plus facile à trouver aujourd'hui que le livre de Harizmendi. C'est à peine si l'on en connaît une dizaine d'exemplaires d'éditions différentes : le livre en a eu cinq au moins de 1635 à 1690 ; il y en a, sous cette dernière date, deux dont l'une est probablement une contrefaçon antidatée.

Julien Vinson.

P.-S. — Dans le numéro d'octobre de cette *Revue*, (t. XXVII, p. 287-320), j'ai parlé de la bibliothèque du prince L.-L. Bonaparte ; je constatais le désordre qui, d'après

le catalogue de M. Collins, paraissait régner dans cette belle collection, et l'absence de quelques ouvrages que le prince m'avait affirmé être en sa possession, ce qui m'avait amené à des conclusions d'un caractère général sur le destin qui attend parfois la succession des travailleurs. Ma pensée n'a pas été comprise et quelques personnes ont vu là des allusions et des précisions qui n'étaient pas dans ma pensée. Je n'ignore pas quel culte porte à la mémoire de son mari la princesse Bonaparte qui est, paraît-il, son unique héritière, ce que j'ignorais, car il avait un fils dont on a pu lire le nom dans les journaux, mais j'apprends que la bibliothèque, fermée lors de la mort du prince, a été rouverte seulement le jour où M. Collins a commencé à en faire le catalogue : par conséquent, les livres que j'indiquais comme « égarés » l'étaient déjà du vivant de leur possesseur ; ils peuvent avoir été portés et oubliés dans quelque autre partie de la maison. La bibliothèque se trouve en tout cas aujourd'hui exactement dans le même état que le dernier jour où le prince L.-L. Bonaparte y est entré.

Ces faits ne sauraient d'ailleurs rien changer à mes conclusions. La vraie manière de ne pas mourir tout entier est de laisser un fils qu'on ait formé longuement à son image, qui soit le confident de ses espérances, le dépositaire de ses intentions, le continuateur de sa pensée et qui puisse lui-même les transmettre à un autre héritier direct, comme ce flambeau que se passaient de main en main les coureurs antiques et dont le poète a fait l'emblème de la vie universelle.

J. V.

DU SYNCRÉTISME PRONOMINAL

LANGUE CAUCASIENNE (*Suite*)

On sait d'ailleurs que dans toutes les langues du Caucase les pronoms de la troisième personne sont très nombreux et présentent une foule de racines différentes. Nous allons assister tout à l'heure au spectacle de ce fourmillement de racines, nous trouvons ici : *j* pour le masculin et les choses proches, *l* pour le féminin, *d* pour les choses éloignées, *ui* pour tous en commun ; en outre *ari*, *abri*, et *ubri*. Cette multiplicité de pronoms de la troisième personne que nous rencontrons dans une autre famille, la famille Bantou, est peut-être de nature à nous donner la clef de la multiplicité, quoique moins grande, de racines employées dans toutes les langues pour les pronoms de la première et de la deuxième personnes. Il y aurait eu à l'origine pour ceux-ci comme pour ceux-là une grande variété de racines, puis il serait survenu, peu après, une polarisation entre ces racines, les unes employées au masculin, les autres au pluriel ou au duel. Il se serait produit, en d'autres termes, dans le *syncrétisme primitif*, le même *processus* que dans le *syncrétisme hystérogène ;* l'abondance de doublets aurait amené à choisir chacun d'eux pour un usage différent. Nous examinerons à la fin de ce travail si

cette idée suggérée par l'observation de certaines langues est fondée.

En Avare, pronom isolé première personne *du*, obl. *di*, pl. incl. *niž*, obl. *neže*, excl. *nil* ; deuxième personne *mun*, obl, *du*, pl. *nuž* ; troisième personne *do* à tous les cas et à tous les nombres.

Comme dans beaucoup d'autres langues, cette déclinaison se superpose à une déclinaison nominale ; c'est ainsi que l'oblique se met au datif, au locatif etc.

On observe ici de grandes différences radicales entre *du* et *niǰ*, entre *mun*, *du* et *nuž* ; même entre *du* et *di*, il y a syncrétisme imparfait, flexion vocalique interne.

Mais, à côté de ce pronom personnel, il s'en trouve, quant à la troisième personne, un tout différent affixé au substantif et au verbe : *u, i* et *b* correspondant au masculin, au féminin et au neutre, et *r* commun pour le pluriel ; ici, multiplicité de racines à la même personne, différenciant les genres et les cas, et sans rapport possible entre elles.

En Kazikumůk, le pronom personnel isolé présente, du singulier au pluriel, des racines absolument différentes : Première personne *na*, pl. *żu*, ; en outre, le direct *na* devient à certains cas *nā* par une modification vocalique quantitative générale et à l'oblique *tu* ; deuxième personne sing. *ína*, qui devient à certains cas *inā* et à l'oblique *wi*, pl. *zu* ; troisième personne *tā*, pl. *tai*, par un pluriel vocalique qui n'est pas le pluriel ordinaire.

Le pronom interrogatif se forme, de l'animé à l'inanimé, du singulier au pluriel, par une véritable flexion vocalique : *tsu*, qui, *tsi*, quoi, au pluriel *tsu*.

Mais, à la troisième personne, il y a, comme pronoms affixés, *u*, *d*, *b*, pour le singulier ; *b*, *d* pour le pluriel.

En Artschi, la première personne varie à chaque cas et à chaque nombre : nom. acc. *zon*, pl. *nen*, gén. *is*, pl. *olo*, dat. *ez*, pl. *el*, locatif *za*, pl. *la*, abl. *ja*, pl. *nen* ;

Deuxième personne *nu* et *na*, pl. *ju*, *uiš*, *než*, *zoa*, *zuen* ;

Troisième personne régulière.

Ces mutations considérables de la première personne sont frappantes ; sans doute, au singulier, c'est toujours la même racine, un *s* + une voyelle, mais, outre que cette voyelle varie, la racine se retourne : *is*, *ez* = *za* ; au pluriel il y a bien deux racines *nen* et *el* = *la*, et elles diffèrent bien toutes les deux de celles du singulier.

A la troisième personne affixée, il y a des racines nombreuses *u*, pl. *b* pour le genre viril ; *d*, *f*, pl. *b* pour le genre féminin ; *b*, pl. sans indice, pour le genre animé, singulier et pluriel sans indice pour le genre inanimé.

En Hürkan, première personne *nu*, *na*, à certains cas obliques *di*, pl. *nu* ; deuxième personne et troisième personne, pas de variations de racines.

En dehors, variété de pronoms affixés de troisième personne : au singulier *w*, *d* (*r*) et *v*, au pluriel *d* et *v*, donc trois racines.

En Kürine, première personne *zu* et *za*, suivant les cas, pl. *tšu* et *tša*, il n'y a qu'une modification consonnantique et vocalique ; deuxième personne *wu* et *wa*, suivant les cas, mais au pluriel *khil* et *khw*, ici changement de racine ; à la troisième *ama*, cas oblique *ada*, pluriel *abu*, ici trois racines différentes.

Interrogatif *wuj*, qui, *wutš*, quoi, simple modification consonnantique de la racine.

Mais le pronom interrogatif *wuj* devient aux cas

obliques *mi*, et au pluriel *wu* devient aux cas obliques *kü;* emploi de plusieurs racines.

Ici il n'y a pas de multiplicité de racines pour le pronom de la deuxième personne affixé, comme cela a lieu dans les autres langues du Caucase.

En Udc, première personne *zu*, *za*, *zi*, suivant les cas, mais pl. *ja*; deuxième personne *un* et *wa*, pl. *wa;* troisième personne *šono*, obl. *šeta*. Il y a à la première personne un changement de racine. Dans le pronom interrogatif, changement de racine de l'animé à l'inanimé : sŭ, qui, *eka*, quoi. *Su* fait *ši* au génitif, il y a une flexion vocalique interne ; de même *eka* fait au génitif *etai* par un changement de racine.

Les pronoms affixés au verbe diffèrent un peu des précédents, et il faut distinguer le pronom nominatif et le pronom datif.

Première personne, nominatif *zu*, pl. *jan*, datif *za*, pl. *ja*; deuxième personne, nominatif *nu*, *n*, pl. *man*, datif *wa* ; troisième personne, nominatif *ne*, pl. *qun*, datif *tu*, pl. *qo*.

On voit la différence de *nu* à *man*, de *ne* à *qun*, de *tu* à *qo*.

D'autre côté, de *nu* à *wa*, de *man* à *wa*, de *ne* à *tu*.

D'autre côté, de *śono* à *ne* et à *tu*, de *šeta* à *qun* et *qo*.

En Tchetschenze, première personne *suo*, cas oblique *sue*, *sai*, *as*, pl. inclusif, *wai*, pl. excl. *th*╳*vo* ; deuxième personne *huo*, oblique *hue*, *ah*, pl. *šu* ; troisième personne *iz*, cas oblique *tsui*, pl. *iz*, oblique *tsãr*, *tsēr*. Ces différences radicales sont flagrantes ; surtout à la première personne entre les trois nombres.

L'interrogatif emploie deux racines : pour l'animé *men*, pour l'inanimé *wune*.

En outre, le pronom de la troisième personne affixé possède des racines nombreuses qui varient suivant le genre et le nombre de l'objet auquel il se rapporte ; il varie aussi, suivant que l'objet qu'il qualifie comme possessif est de la première, ou de la deuxième, ou de la troisième personne ; *w* est le genre viril, *j* le genre féminin, *d* et *b* servent à l'inanimé et au pluriel. Voici les correspondances :

Sing.	*w*	*j*	*j*	*b*	*d*	*b*
Plur. 1re et 2e pers.	*d*	*d*	*j*	*d*	*d*	*b*
3e pers.	*b*	*b*	*j*	*d*	*d*	*b*

Le Géorgien est d'un système tout à fait distinct de celui des autres langues du Caucase. Le pronom personnel y est : première personne *mē*, oblique (*tše*)-*mi*, pl. (*tš*) *wen* ; deuxième personne *šen*, pl. *thkhwen* ; troisième personne *igi-ni* obj. *misi*, pl. *igi ni*, oblique *methi*, *methi*. On voit que les racines diffèrent ; il y en a au moins deux à la première personne, deux à la deuxième et deux à la troisième.

En outre, le pronom prédicatif et le pronom objectif ont un paradigme différent.

Pronom prédicatif : première personne *w*, *wh* ; deuxième personne χ, *h* ; troisième personne *s*, *n* ; le pluriel ne se distingue du singulier que par un indice plural.

Pronom objectif : première personne *n*, pl. *gw*, *g* ; deuxième personne *g* au singulier et au pluriel ; troisième personne *w*, *e* aux deux nombres.

La première personne est donc successivement au singulier *mē* ou (*tchemi*) ; 2° *w*, *wh*, et enfin, 3° *m* et *gw* ; la deuxième est *šen*, *thkhwen*, puis χ, *h*, puis *g* ; la troisième *isi*, *misi*, puis *s*, *n*, puis *n*, *e*.

L'interrogatif a deux racines : l'une pour l'animé *win*, et l'autre pour l'inanimé *ra*.

LANGUES BANTU.

Ici le pronom de la troisième personne renferme un nombre de racines plus grand encore que dans les langues du Caucase, et cette réapparition du phénomène déjà signalé prouve qu'il se trouve dans les familles linguistiques les plus différentes et est inhérent à l'esprit humain. Les pronoms de la troisième personne sont, par exemple, en Cafre.

1° *um*, *u*, pl. *aba* ; 2° *ili*, *i*, pl. *ama* ; 3° *im*, *in*, pl. *izi* ; 4° *isi*, pl. *izi* ; 5° *ulu*, pl. *izin* ; 6° *um*, pl. *imi ;* enfin 7° *ubu* et 8° *ukù* qui n'ont pas de singulier.

On voit que, sauf pour le n° 4, le pluriel n'a pas la même racine que le singulier, et que les racines de chaque pronom au singulier sont différentes.

La première et la deuxième personne présentent aussi le syncrétisme au premier degré

C'est ainsi que du singulier au pluriel le pronom de la première personne *mi* devient *ti* ; que celui de la deuxième *we* devient *ni*.

En outre, dans la déclinaison pronominale, il y a syncrétisme, tantôt au premier, tantôt au deuxième degré.

La forme substantive de la première personne au singulier *mi*, donne le préfixé *di* (lequel explique le pluriel *ti*), le suffixé *mi* et le génitif *a-mi* ; il y a en tout deux racines.

La forme substantive de la même personne au pluriel *ti*, donne le préfixé *si*, le suffixé *ti*, et le génitif *etu* pour *a-i-tu* ; il y a une racine unique, mais une flexion vocalique.

La forme substantive de la deuxième personne au sin-

gulier *we*, donne le préfixé *we* , mais le génitif *a-ko*, il y a deux racines.

LANGUE BASQUE.

La première personne est *ni* à tous les cas du singulier, et se décline ensuite successivement par affixes, mais devient *gu* au pluriel; ce changement n'est pas sans analogie avec celui de *mi-ch* en *uns*, *wir*. La deuxième personne est *hi* au singulier, *su* au pluriel. La troisième, *hura* au singulier, *harek* au pluriel. On voit que les deux premières personnes emploient, au moins, deux racines chacune.

Dans la conjugaison des verbes ces pronoms subissent quelque modification. La première personne préfixée devient *n* et *g* par abréviation ; la deuxième *h* et *s* par le même *processus*; mais la troisième devient *d* au singulier et au pluriel, ce qui est une forme nouvelle. En outre, la première personne suffixée devient *t* au lieu de *n* ; la deuxième suffixée devient *k* au masculin, *n* au féminin, au lieu de *h* ; enfin la troisième devient *d*, et au pluriel *te*. Quelquefois la deuxième personne est *s*, au singulier *s-era*. Quant à la troisième personne, elle devient *b* à l'impératif.

Des racines nombreuses sont donc employées dans l'expression des pronoms basques, racines irréductibles entre elles pour la plupart. La première personne en compte trois, *ni*, *gu*, *t* ; la deuxième, quatre, *hi*, *su*, *k*, *n* ; la troisième en a deux, *hura*, *b*.

LANGUES HOTTENTOTES.

En Nama, les pronoms sont très remarquables, ils viennent prédicativement se suffixer au nom, pas seulement ceux de la troisième personne, mais aussi ceux de la pre-

mière et de la deuxième, outre qu'ils conjuguent les verbes. Ils sont susceptibles de trois genres et de trois nombres, et présentent de nombreuses racines, les unes réductibles, les autres irréductibles entre elles. Au premier coup d'œil l'irréductibilité est générale ; en analysant, elle disparaît dans beaucoup de cas ; il importe à ce sujet de consulter la remarquable grammaire Nama d'un savant orientaliste, M. Schils.

En outre, il y a deux sortes de pronoms qui se réunissent souvent : 1° les suffixés et 2° les indépendants qui se composent de la forme indépendante, plus la forme suffixée.

Voici le tableau de la forme suffixée :

Première personne, singulier *ta* ;

Duel masc. *khum*, fém. *im*, commun *rum*;

Pluriel masc. *gum*, *gye*, fém. *si*, commun *da*.

Deuxième personne, singulier *ts*, fém. *s*, commun *ts*, *s*,

Duel masc. *kho*, fém. *ro*, commun *kho ro*;

Pluriel masc. *go*, fém, *so*, commun *da*.

Troisième personne, singulier *b*, *m*, fém. *s*, commun *i*.

Duel masc. *khe*, fém. *ra*, commun *kha* ;

Pluriel masc. *gu*, fém. *ti*, commun *n*, *ni*.

Quant au pronom indépendant, il se forme au moyen du précédent, mais auquel on ajoute pour la première personne *ti*, duel et pluriel inclusif *sa*, exclusif *si* ; pour la deuxième *sa* ; pour la troisième *ei*.

Le syncrétisme est évident, d'abord l'imparfait, celui qui décline au moyen d'une flexion interne vocalique : *sa*, *si*, ou consonnantique : *khum*, *rum* ; *ts*, *s* ; *kho*, *ro* ; *m*, ; *kha*, *ra* ; puis le parfait, par exemple, à la première personne, entre *ta*, *khum* et *in*, au pluriel entre *gum*, *si* et *da*, du singulier au pluriel partout à cette même personne ; à la seconde per-

sonne entre *go, so* et *da*, et, en outre, du singulier au pluriel et au duel ; à la troisième personne, entre *b, s, i* ; *gu', ti, n*, et en outre, d'un nombre à l'autre.

Dans la langue bien différente des Bushman, cette richesse pronominale n'existe pas, mais les racines sont encore différentes entre elles. Première personne : singulier *ung, ii, ng*, duel *sisi, tsite ;* plur. *ii, i;* deuxième personne *aa, aakke, à*, duel *ūefū*, plur. *ūū, ū* ; troisième personne : *haha, hé, kang*, duel... plur. *hing, hingkan, hihin, hîta, hí*. On voit que la racine diffère à chaque nombre en ce qui concerne chacune des trois personnes.

LANGUE HAUSSA.

Parmi les langues de l'Afrique la langue Haussa présente, quant aux pronoms, une particularité bien remarquable, c'est qu'elle semble avoir emprunté les racines sémitiques, ou les posséder par coïncidence. En voici le tableau :

Première personne : singulier *na, ní ;* pl. *mū ;*

Deuxième personne : masc. *ka, kaí ;* fém. *ke, ké ;* pl. *kù ;*

Troisième personne : *ša, ši, ya ;* fém. *ta*, pl. *sū*.

Au pluriel la voyelle *ū* est l'indice plural ; restent les consonnes : *m, k, s*.

Il y a d'abord des syncrétismes imparfaits : *na, ni ; ka, ké, ku* ; *ša, ši, su* ; quelquefois le syncrétisme, sans sortir de cet ordre, est consonnantique *na, mi*. Mais il existe aussi un syncrétisme parfait à la troisième personne de *ša à ya*, de *ša à ta*.

Le pronom interrogatif a au singulier la racine *wa*, et au pluriel la racine *sua*.

LANGUES WOLOFF.

La langue Woloff est très riche en formes de pronoms; ceux-ci varient non seulement dans les cas ordinaires, mais suivant qu'ils sont préfixés ou suffixés au verbe, et aussi suivant qu'ils se trouvent dans telle ou telle voix.

Voici d'abord le tableau du pronom absolu :

Première personne : sing. *man*, pl. *nun* ; deuxième personne : *yow*, pl. *yäne*; troisième personne: *mome*, pl. *nyome*.

Voici celui du pronom affixé :

Première personne : *nā, ma, mā*, pl. *na, nō*; deuxième personne : *nga, ya*, pl. *ngené, yäne*; troisième personne : *ma, mi, mu, mō, na* ; pl. *nyù, nyo*.

On voit que du singulier au pluriel il y a, au moins, des modifications radicales importantes partout ; qu'en outre, suivant les différentes positions, il y a souvent syncrétisme parfait, par exemple :

Première personne: entre *man, nà* ; deuxième personne: entre *yow, nga* ; troisième personne : entre *ma, na*.

		Isolé.	Prédic.	Objectif.	Possessif.
Sing.	1re p.	*min,*	*m,*	*am*	*es*
—	2e p.	*mō*	*wo, o,*	*ong, ang*	*of*
—	3e p.	*ten, χe*	*te, a*	*un, an*	*um*
Plur.	1re p.	*in*	*in im*	*in*	*in*
—	2e p.	*nun*	*nun*	*nun*	*nun*
—	3e p.	*den, wa*	*an, am, m*	*den*	*den*

Où l'on voit de nombreux syncrétismes résultant de la différence radicale entre le singulier et le pluriel, entre l'isolé, l'objectif et le possessif, au moins au singulier.

LANGUES PAPOUES.

En Mafa, voici le tableau des pronoms isolés :

Première personne : *aja*, duel *un*, pluriel *inko* ;

Deuxième personne : sing. *awe*, duel *mu*, pl. *im-go* ;

Troisième personne : *de*, duel *su*, pl. *si*.

Sauf la ressemblance de *su* à *si*, il y a partout emploi de racines différentes pour les trois nombres.

Voici la forme affixée :

Première personne : sing. *ja, j*, duel *nu, n*, pl. *ko*, *k*.

Deuxième personne : sing. *wa, w*, duel *mo*, *m*, pl. *mgo*, *mg*.

Troisième personne : sing. *i*, duel *su, s*, pl. *si*, *s*.

Même différence de racine entre les trois nombres. Différence seulement à la troisième personne d'avec le paradigme précédent.

Au possessif, la deuxième personne, *awe*, *w* devient *b* ; il y a mutation entière consonnantique.

LANGUES NÈGRES.

En Bari, pronom isolé : première personne, *nan*, pl. *yi* ; deuxième personne : *do*, pl. *ta* ; troisième personne : *nge*, pl. *tše* ; il y a changement de racine et syncrétisme.

Pronom possessif : première personne, *o*, pl. *kan* ; deuxième personne, *t*, pl. *tšu* ; troisième personne, *ngye t*, pl. *tšé* ; même observation.

De plus, les deux formes de pronoms ne coïncident pas dans leurs racines.

En Bullom et en Temné les racines du pronom isolé sont :

Première personne : sing. *y*, pl. *hi* ; deuxième personne :

mu, *mo*, pl. *n'an* ; troisième personne : *wo*, pl. *n'an* ; on voit que toutes ces racines diffèrent du singulier au pluriel.

Le pronom objectif ne diffère qu'à la deuxième personne du pluriel qui est *ma* et à la troisième pluriel qui est *o*.

Le pronom possessif diffère à la première personne du singulier qui est *mi*.

En Ibo, le pronom est le même dans ses trois formes (isolée, subjective et possessive), mais il emploie au pluriel d'autres racines qu'au singulier. Première personne : *me*, pl. *àyi* ; deuxième personne : *ngi*, *gi*, pl. *ūnu* ; troisième personne : *ya*, pl. *hā*.

En Yoruba, voici le paradigme du pronom personnel :

	Isolé et prédic.	Possessif.	Objectif.
	Singulier.		
1re p.	*emī*	*mi*	*mi*
2e p.	*iwo*	*re*	*'o*
3e p.	*ō*	*re*	*o*, *ū*, *ē*, *i*
	Pluriel.		
1re p.	*awa*	*wa*	*wa*
2e p.	*ēyī*	*ñyi*	*nyi*
3e p.	*awō*	*wo*	*wō*

On voit que partout la racine du pluriel diffère de celle du singulier : *enū*, *awa* ; *iwo*, *ēyī* ; *ō*, *awō*, et d'une manière plus sensible : *mi*, *wa* ; *re*, *ñyi* ; *re*, *wo*. En outre, dans ses diverses positions le pronom a souvent des racines différentes : *iwo*, *re* ; *ō*, *re*.

Dans une langue de la même famille, l'Akra, cela est encore plus marqué ; première personne : *mi*, pl. *wo* ; deuxième *bo*, pl. *nye* ; Troisième *le*, pl. *ame*. Qu'on remarque en passant la ressemblance de *mi* devenu *wa* à notre indo-européen *mi-ch* devenant *wir*.

En Odschi, même processus. Première personne : *mi*, pl. *yeng* ; deuxième personne : *wo*, pl. *mu*; troisième personne : *no, ono*, pl. *nong*. La troisième personne seule présente la même racine aux deux nombres.

Dans la langue Efik, il n'y a pas de différence essentielle entre les divers cas pronominaux, si ce n'est pour le prédicatif qui semble une abréviation, avec variantes, des autres formes.

Quant au passage du pluriel au singulier, il se fait par un changement de racines : première personne : *mi*, pl. *nyin* ; deuxième personne : *fi*, pl. *mbufü* ; troisième personne : *enye*, pl. *mö* : la forme prédicative abrège *mi* en *m*, *n*, mais défigure ou change *fi* en *u*; *a*, *enye* en *a*; *mbufü* en *ē* et *mö* en *ē*.

Parmi les personnes ci-dessus, le pluriel semble cependant s'être formé du singulier par une modification vocalique interne et l'introduction d'un préfixe : *fi, mbufü*.

Les langues Mandé forment un groupe compact étudié par Steinthal et qui comprend, entre autres, le Vei, le Mandingo, le Susu, le Bambara. En Vei, pronom première personne : *nā* pl. *mu-ra*; deuxième personne : *yā*, pl. *wu-ra* ; troisième personne : *ā*, pl. *anu-ra*, *ã*. Sauf à la troisième personne, les racines sont donc bien différentes. Ces formes s'abrègent au possessif : *moun-i-a, mu*, *wu*, *an*, mais ne changent pas de racine; même les différences se comblent, ainsi *m*, *mu*, et non plus *nà*, *mu*. C'est qu'en réalité à la première personne, il n'y a peut-être que syncrétisme *imparfait*, c'est-à-dire mutation radicale consonnantique de *n* en *m* ; mais à la deuxième personne le changement de racine est complet.

Dans les langues Sonrhai le *processus* est le même :

première personne : *ai*, pl. *i-er* ; deuxième personne : *nī*, pl. *w-ar* ; troisième personne : *ga*, pl. *gi*. Il n'y a de changement de racine qu'à la deuxième personne, mais il y a mutation vocalique interne à la troisième.

En Logoné, il n'existe qu'un syncrétisme imparfait. La première personne *u*, *wo* devient *mu*, *ma* au pluriel, et la troisième, *na*, *ni* y devient *ta*. On pourrait même penser qu'avec la première personne le syncrétisme est parfait et le changement de racine complet, c'est ce que tendrait à prouver la forme possessive suffixée *u*, pl. *mu*.

En Wandala, la forme substantive est : première personne : *ya*, pl. *nga-rē* ; deuxième personne : *ka*, pl. *ko-re* ; troisième personne : *nga-nē*, pl. *te-re*. Il faut retrancher le suffixe plural *re* ; mais on voit qu'il y a du singulier au pluriel changement de racine à la première et à la troisième personnes. Quant aux formes possessives, il y a peu de différences. Il faut noter cependant qu'au possessif normal la troisième personne du singulier est *a* au lieu de *nganē*, et la première du pluriel *amaya* à côté de *ngarē*, et que la forme préfixée au verbe est : première personne : *ye*, pl. *ga*, *ma* ; deuxième personne : *ka*, pl. *ko* ; troisième personne : *a*, pl. *tu*. On peut, grâce à ces comparaisons, ne voir en Wandala, presque partout, qu'un syncrétisme imparfait. En effet, on peut ramener la première personne *ya* à *ga*, ce qui explique le pluriel *nga re* et la troisième *a* à *ta*, ce qui explique le pluriel *ta*, mais alors la première personne du pluriel en *ma* ne peut plus s'expliquer.

En Bagrimma, première personne : *m*, pl. *dǰe* ; deuxième personne : *i* ou *k*, pl. *se* ; troisième personne : *na*, pl. *dǰi*. La première et la troisième personne du pluriel peuvent s'expliquer peut-être en ce que *ge* est le suffixe plural dans

les substantifs ; on peut en rapprocher *dji* et *dje* et dire que la racine pronominale est tombée, et qu'il n'est resté que cet indice ; mais à la deuxième personne, il y a bien trois racines *i*, *k* et *se*.

En Mâba, il y a deux formes : d'abord la forme substantive, première personne : *am*, pl. *m-ang* ; deuxième personne : *mi*, *me*, pl. *k-ang* ; troisième personne : *ti*, *te*, pl. *w-ang* ; si l'on retranche l'indice plural *ang*, on voit que la racine du pluriel est partout distincte de celle du singulier, excepté à la première personne. La forme prédicative est la suivante : première personne : *a*, peut-être par *am*, pl. *m* ; deuxième personne : *k*, *d*, pl. *k* ; troisième personne : *t*, pl. *w* ; cette forme diffère de la précédente ; la deuxième personne a *k*, *d*, à la place de *mi*, *me*.

En Séréchole, première personne : *n*, *in*, pl. *o* ; deuxième personne : *au*, pl. *a*×*a* ; troisième personne : *a*, pl. *i* ; la différence des racines est évidente ; mais la composition vocalique de quelques-unes peut faire craindre qu'il n'y ait des consonnes tombées qui pourraient rapprocher les formes.

Dans le groupe des langues Basa, Grebo et Kru, les formes pronominales sont frès tourmentées. En Basa, première personne : *mo*, *u*, pl. *a-mo* ; deuxième personne : *mo-u*, pl. *be-mo* ; troisième personne : *o*, pl. *wa-mo* ; aux deux personnes, il y a changement de racines. En Grebo, première personne : *mo*, pl. *a-mu* ; deuxième personne : *mō*, pl. *ā-ma* ; troisième personne : *o*, *no* pl. *o*, *no*.

En Muzuk, c'est la forme possessive qui donne les radicaux les plus purs : première personne : *a* peut-être pour *ta*, plur. *tü* ; deuxième personne : *ku*, pl. *ki* ; troisième personne masc. *ni*, féminin *nita*, pl. *nagai*. Ici n'y a plus qu'un syncrétisme imparfait *ku*, *ki* ; *ta*, *ti* ; *ni*, *na*.

LANGUES AUSTRALIENNES.

Dans la langue du lac Macquarie, la richesse des racines pronominales et leur polarisation, en d'autres termes, le syncrétisme pronominal parfait est très remarquable.

Dans la forme isolée : première personne *nga*, obl. *emoung*, duel. *bali*, pl. *ngeen*, obl. *nearun* ; deuxième personne : *ńgin*, obl. *ńgiroun*, duel *bula*, obl. *bulun*, plur. *nura*, obl. *nurung* ; troisième personne : *niùwoa*, obl. *ngikoun* ; fém. *bountoa*, obl. *bounoung* ; duel *bulvara*, pl. *bara*. Comme on le voit, le cas oblique se tire régulièrement du cas direct, par une flexion pronominale, mais externe, cependant elle est accompagnée quelquefois d'une flexion consonnantique interne *ńga*, *emoun* ; *bali*, *ngalin*. Du masculin au féminin il y a syncrétisme véritable : *niŭwoa*, *buntoa* ; *ngakoung*, *bounoung* ; le syncrétisme est complet aussi du singulier au pluriel et au duel *nga*, *emoun* ; *bali*, *ngeen* ; *ńgin*, *bula* etc.

La forme préfixée au verbe varie du nominatif à l'accusatif, première personne nom. *bang*, acc. *tia* ; deuxième personne *bi*, acc. *bīn* ; troisième personne *noa*, acc. *bōn*.

Le pronom démonstratif lui-même varie, suivant qu'il s'agit du prédicatif ou d'une partie des autres cas ; *nali* devient *uni*.

Le pronom interrogatif a deux racines : *ngang* pour les personnes et *ming* pour les choses.

En Wiradurei les différences sont à peu près les mêmes ; première personne *natu*, duel *bali*, pl. *niani* ; mais les racines sont identiques aux deuxième et troisième personnes.

Le pronom interrogatif est *ngandi* à l'animé, et *minyan* à l'inanimé.

Ces langues sont encore trop peu connues pour que nous puissions pousser utilement plus loin nos recherches de ce côté, l'analyse complète des formes du pronom personnel étant nécessaire avant de les comparer.

LANGUES HYPERBORÉENNES.

Ces langues ne forment qu'un groupe géographique. Observons le pronom de quelques-unes d'entre elles.

En Jénissei-Ostiak, il n'y a à remarquer que la première personne qui est *ad*, *ade* au direct et devient *ab* à l'oblique, il y a changement de racine; d'autre part, la deuxième personne *nge* dvient *kekn*, *ekn* au pluriel, il y a là une modification consonnantique considérable. De même dans la conjugaison verbale la première personne de *da* devient souvent *bo*, et la troisième de *bu*, *o*, souvent *du*.

En Jukagire, le système est tout autre, le pluriel se forme du singulier par une mutation vocalique interne régulière, analogue à celle que nous avons observée dans quelques-unes des langues finnoises: première personne *mot*, pl. *mit ;* deuxième personne *tät*, pl. *tit* ; troisième personne *tud-ol*, *tunda*, pl. *tit-el*.

Quant au pronom affixé au verbe, il est tout à fait irrégulier, première personne, *je*, pl *li ;* deuxième personne *jek*, pl. *mat* ; troisième personne *i*, pl. *sigi*, *kin*, *ni* ; si de subjectif le pronom devient objectif, la troisième personne est *m*.

Ce paradigme diffère complètement du précédent, quant

aux racines ; de plus les racines diffèrent du singulier au pluriel : *je*, *ti* ; *jek*, *mat* ; *i*, *sigi*.

En Tchuksche, les racines pronominales diffèrent essentiellement au singulier et au pluriel :

Première personne sing, *gim*, pl. *muri* ; deuxième personne sing. *gir*, *gut*, pl. *turi* ; troisième personne *in* χ *an* aux deux nombres.

Il en est de même en Korjak : première *gima*, *muju*, *buz* ; deuxième *gitše*, *tuju* ; troisième *enol*, *it sū* et en Kamtschadale, *kima*, *mužu*, *buže ; kiža*, *žužu ; ena*, *itšuju*.

Les pronoms suffixés prédicativement sont différents des précédents, et leurs racines se rapprochent davantage : première personne *m*, pl. *mik*, *mi* ; deuxième personne *n*, pl. *ti* ; troisième personne *m*, pl. *nat*. Cela fait voir qu'il faut décomposer les premières ainsi : première personne (*gi*) *m*, pl. *mu* (*re*) ; deuxième personne (*gi*) *r*, (*gu*) *t*, pl. *tu* (*ri*), et alors le syncrétisme parfait n'est quelquefois qu'apparent, et se résoud en syncrétisme imparfait ou en simple flexion ordinaire.

En Esquimau, les pronoms ont des formes diverses suivant leur emploi et il est parfois difficile de se reconnaître dans ce dédale. La forme la plus pure est celle du pronom possessif ; celui-ci ne se marque pas à la troisième personne ; voici les deux autres : première personne χ*a*, duel *wu-k*, pluriel, *wu-t* (*k* est l'indice du duel et *t* l'indice du pluriel) ; deuxième personne *te*, duel *ti-k*, pl. *ti-t*. On voit qu'il n'y a changement de racine qu'à la première personne. De plus, la racine du réfléchi est *me*.

Dans les autres situations il y a des modifications. C'est ainsi que χ*a* de la première personne devient *ma* au prédicatif singulier, *pu* au prédicatif duel, *pu* à l'objectif duel ;

qu'il prend aussi la forme *w* ; que le *t* de la deuxième personne devient *se*.

LANGUES MONOSYLLABIQUES.

En Coréen, il n'y a de différence radicale qu'à la première personne, *nai*, pl. *uri*.

En Khassia, la mutation est vocalique du singulier au pluriel, première personne *nga*, pl. *gi* ; deuxième personne *niē*, fém. *phu*, pl. *phi* ; troisième personne *u*, fém. *ka*, pl. *ki* ; le changement d'*ē* en *i* forme le pluriel, mais ce qui est remarquable, c'est que celui des deux nombres se produit du singulier féminin. Quant au singulier féminin, il se forme par un changement de racine : *m̃e*, *pha* ; *u*, *ka*.

Il n'y a pas lieu de s'occuper ici des autres langues monosyllabiques pour deux motifs : 1° très souvent le véritable pronom est remplacé par des substantifs de politesse, 2° les pronoms n'ont pas de pluriel véritable, on ajoute seulement à ce nombre un substantif postposé qui exprime la pluralité.

LANGUES AMÉRICAINES.

Amérique du Sud.

Dans les langues Arrouagues les pronoms personnels sont : 1° en Arrouague, première personne *da*, pl. *wa* ; deuxième personne *bo*, pl. *hü* ; troisième personne *li*, fém. *tu*, pl. *na* ; en Goakhira, première personne *ta*, pl. *wa* ; deuxième personne *pi*, pl. *khi* ; troisième personne *na*, pl. *na*. On voit que les racines sont différentes du singulier au pluriel, dans la première de ces langues aux trois

personnes, dans la seconde à deux d'entre elles. Il en est de même dans les formes abrégées.

Dans les langues Caribes il faut prendre les formes affixées, car celles du pronom isolé sont défigurées et semblent hystérogènes ; mais les formes possessives ne sont pas primitives non plus, car elles se réduisent à une voyelle. Il y a en tout cas une grande différence entre elles. Par exemple, en Galibi, première personne *au*, aff. *i*, *e* ; deuxième personne *amore*, *more*, aff. *a* ; troisième personne *mosre*, *mok*, aff. *o*. Il y a, au moins, un syncrétisme du second degré. Quant au pluriel, il se forme en ajoutant au singulier un indice plural. La forme prédicative diffère essentiellement des deux autres en Galibi : première personne *s*, deuxième *m*, troisième *n* ; Kumanagote, première personne *w*, deuxième *m*, troisième *n*

On voit que partout dans cette famille il n'y a pas de comparaison à établir entre le singulier et le pluriel, puisqu'il y a un indice plural ; cependant en Bakairi, il existe un pronom de la première personne plus distinct du singulier, c'est *kχ* contre *s*.

Dans les langues Maipures les pronoms sont : en Maipure, première personne *nu*, pl. *wa* ; deuxième personne *pi*, pl. *e* ; troisième personne *ni* aux deux nombres ; en Baure, première personne *ni*, pl. *awi* ; deuxième personne *pi*, pl. *ye* ; troisième personne *re*, pl. *ne* ; en Moxo, première personne *nu*, pl. *wi* ; deuxième personne *pi*, pl. *e* ; troisième *ema*, pl. *eno*. On voit que les racines diffèrent partout du singulier au pluriel. Le possessif diffère seulement en ce qu'il a au féminin-singulier une forme *su*, *s* à laquelle rien ne répond au pluriel.

Dans la langue Kichua le pronom isolé est : première

personne *ño-ka*, pl. incl. *ñokan tšχik*, excl. *ñoka-iku*; deuxième personne *kam*, pl. *kam-tχik*, formes assez difficiles à analyser. Les formes possessives sont plus instructives, première personne *i*, pl. incl. *ntš χ ik*, excl. *iku* ; deuxième personne *iki*, pl. *iχitšχik* ; troisième *n*, pl. *nku* ; et en Aymara, première *ha*, pl. incl. *sa*, excl. *ha* ; deuxième personne *ma*, pl. *masa* ; troisième persenne *pa*, pl. *pasa*. Il faut éliminer en Kichua *tšχik* et en Aymara *sa*, comme indices plurals. Alors on voit que le pluriel se forme régulièrement du singulier au moyen de cet indice, excepté cependant le pluriel inclusif qui prend une racine tout à fait particulière.

En Guarani le pronom isolé est : première personne *išē*, pl. inclusif, *yande, ngande*, excl. *orē* ; deuxième personne *endē*, pl. *pèe*, et en Aymara, première personne *ta, te*, pl. excl *yene*, excl. *tono* ; deuxième personne *ene*, pl. *epe*. On voit que partout les racines diffèrent du singulier au pluriel, sauf à l'exclusif de l'Aymara qui conserve la racine du singulier.

Le pronom possessif est identique. Nous en donnons le tableau pour mieux faire ressortir les différences entre le singulier et le pluriel.

	Singulier.		Pluriel.
1re pers.	*she*	incl.	*yande, ñande*
2e pers.	*nd, ne*	excl.	*orē*
3e pers.	*s, i*		*pe*

De même le pronom prédicatif :

	Singulier.		Pluriel.
1re pers.	*a*	incl.	*ya, nga*
2e pers.	*ere*	excl.	*oro*
3e pers.	*o*		*pe*

Parmi les langues Fuégiennes, le Jagan n'offre de parcularité remarquable que celle-ci : le génitif du pronom personnel se forme du nominatif par une mutation vocalique interne, première personne *ha*, gén. *hi* ; deuxième personne *sa*, gén. *so* ; troisième personne *ka*, gén. *ki*.

En Chibcha, le pluriel du pronom personnel se forme par une modification vocalique : première personne *tse*, pl. *tsi* ; deuxième *um*, *m*, pl. *mi* ; troisième personne *a*, pl. *a*.

En Yarure, les racines, du singulier au pluriel, diffèrent au pronom de la première personne : *ko*, *ano*, dans la forme substantive. A la forme du datif et de l'accusatif même différence entre les deux nombres à cette personne *ke*, *ano*. En outre, le féminin se forme du masculin à la troisième personne par une modification vocalique : *χu*, *χi*.

En Kiriri, le pronom isolé conserve les mêmes racines au singulier et au pluriel, excepté à l'inclusif qui diffère du singulier *χi*, *ke*,

En Chiquita, première personne *ni*, cas oblique *i*, *in*, *ii*, pl. *oni*, *oi*, *o* ; deuxième personne *hi*, obl. *a*, pl. *ano*, *aù* ; troisième personne *tini*, pl. *ino*, *yo*. On voit que l'oblique diffère du direct et le pluriel du singulier, sinon par un changement total de racine, du moins par une modification très grande.

La forme possessive diffère souvent complètement de celle qui vient d'être indiquée et nous empruntons à M. Frédéric Müller une partie du tableau qu'il a dressé de ces formes capricieuses.

La première personne du singulier, par exemple, a les racines nombreuses qui rappellent ainsi ce qui se passe dans les langues Bantou et dans les langues Caucasiennes pour la troisième personne.

1re Personne

Pluriel exclusif.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
tsoi	*tsopi*	*tsupa*	*tsupa*	*tsupa*	*tsopu*	*tsopun*	*tsopun*	*tsow*	*tsom*	*tsuw*

u ĭ ya, etc.

Pluriel inclusif.

o, u oi	*wa*	*ma*	*wa*	*où*	*où*	*où*	*ots*	*ong*	*uts*

ou oï wa, etc.

Singulier.

a	*i*	*ya*	*ňa*	*iša*	*yu*	*nu*	*išu*	*ts*	*ng*	*i*

Dans la langue Lules le pronom isolé présente une grande différence de racines du singulier au pluriel : première personne *kés*, pl. *ua* ; deuxième personne *ue*, pl. *mil* ; troisième *mi-ma*, pl. *meo-to* ; *ti-ta*, pl. *teo-to* (à cette dernière, simple modification vocalique). Le pronom possessif ne présente plus de différence radicale entre les nombres qu'à la deuxième personne, mais, par contre, il diffère du pronom isolé : première personne *ts*, pl. *tsen*, deuxième personne *tse*, pl. *lo-m*, troisième personne *p.*, pl. *p-an*.

En Abipone, il n'y a de différence entre les deux nombres qu'à la première personne, mais ce qui est remarquable, c'est que la première et la seconde du pluriel ont la même racine que la deuxième du singulier.

Forme possessive : première personne *ya*, *yi*, pl. *gue*, deuxième personne *gre*, pl. *gre* ... *īyĭ* (*íyī* est l'indice plural), troisième personne *le*, pl. *le*... *i*.

Forme prédicative : première personne *ri*, pl. *gre* ...*ak*, deuxième personne *gre* ...*i*, pl. *gre* ...*iyi*, troisième personne *n*, pl. *n* ...*e*.

Le même phénomène se reproduit en Mbaya où la

deuxième personne du singulier et du pluriel et la première du pluriel coïncident aussi : première personne *in*, *i*, pl. *kad*, deuxième personne *kad*, pl. *kad*, troisième personne *l*, *n*, pl. *l*, *n*.

Quelle est l'explication de ce fait singulier ? Voici celle, tout hypothétique d'ailleurs, que nous proposerions.

On connaît le phénomène remarquable de l'inclusif et de l'exclusif qui se partagent le pluriel de la première personne ; nous l'avons étudié dans une monographie et nous avons constaté que l'exclusif reproduit morphologiquement la deuxième personne du singulier avec l'addition d'un indice plural, tandis que l'inclusif s'arroge une racine spéciale. Eh bien ! nous pensons que ce phénomène très ancien, qu'on ne rencontre plus que dans un très petit nombre de langues, a été autrefois beaucoup plus étendu. S'il en était ainsi particulièrement pour l'Abipone, cette langue aurait perdu son inclusif et aurait gardé à la première personne du pluriel seulement l'exclusif dont la racine est partout celui de la première personne.

En Yuracare, les pronoms isolés sont : première personne *se*, pl. *tua*, deuxième personne *me*, pl. *pa*, troisième personne *nu*, pl. *n-on*, où l'on voit qu'aux deux premières personnes la racine diffère du singulier au pluriel.

Les pronoms suffixés sont : première personne *i*, pl. *to*; deuxième personne *ma*, pl. *p*, ; troisième..., pl. *oū*, où la même différence entre les nombres se retrouve. De plus les racines diffèrent en partie de celles du pronom isolé : *se*, *i*.

Le pronom affixé est : première personne *ti*, pl. *ta* ; deuxième personne *mi*, pl. *pa* ; troisième personne *ca*, pl. *ma*. Ici c'est la deuxième personne et la troisième qui dif-

fèrent dans leurs deux nombres. En outre, différence à la troisième personne d'avec les autres formes.

En Kolosche, forme prédicative : première personne *χa*, *hu*, pl. *tu* ; deuxième personne *bi*, pl. *hi* ; troisième personne *u*, pl. *sa* ; forme possessive : première personne *aχ*, pl. *a* ; deuxième personne *ī*, pl. *ì* ; troisième personne *tu*, pl. *as-tu*. Il y a, comme on le voit, une différence radicale entre les deux nombres de la première personne et peut-être entre ceux de la troisième.

En Bribri, première personne *dže*, pl. *sa* ; deuxième personne *be*, pl. *ha* ; troisième *ye*, pl. *ye-pa*. Différence radicale aux deux premières personnes, surtout à la deuxième.

Amérique centrale.

Dans la famille Maya, en Maya le pronom substantif est : première personne *en*, pl. *on* ; deuxième personne *etš*, pl. *eš* ; troisième ... pl. *ob*, où l'on voit qu'il n'y a pas de différence radicale entre les deux nombres ; mais en Wašteka, première personne *na*, pl. *wa* ; deuxième personne *ta*, pl. *sa* ; troisième personne *χa*, pl. *ba* et *χa*, où une différence existe, surtout à la première personne ; en Kitše, première personne *in*, pl. *oχ* ; deuxième *at*, pl. *iš* ; troisième personne *are*, pl. *χe*, où la même différence s'accuse ; en outre, à la deuxième personne, il y a, au moins, une flexion consonnantique.

La forme possessive donne des différences entre les deux nombres : Maya, première personne *ru*, *w*, pl. *ka* ; Kitše, première personne *nu*, *w*, pl. *ka* ; deuxième personne *o*, *aw*, pl. *iw* ; troisième personne *u*, *r*, pl. *ki* ; Mame, première personne *wa*, *au*, pl. *ka* ; deuxième *te*, pl. *ke* ; troisième *te-χu*, pl. *ké-*

χu ; Pokontši, première personne, *un*, pl. *ka* ; deuxième *a*, *aw*, pl. *a*, *aw-tu* ; troisième *ru*, *r*, pl. *ki*.

Amérique du Nord.

Dans les langues Algonquines, le pronom est en kri : première personne *ni*, *ni-ta*, pl. incl. *ki-tha* — *now*, pl. excl. *ni-ta-năn* ; deuxième personne, *ki*, *ki-ta*, pl. *kita-wau* ; point de différence radicale entre le singulier et le pluriel, sauf à la première personne entre le singulier et le pluriel inclusif où ce pluriel est emprunté à la deuxième personne, suivant le système de l'inclusif ; les langues Algonquines ne présentent donc pas de syncrétisme. Comme elles sont très importantes, nous n'avons pas voulu les omettre.

En Iroquois, les pronoms prédicatifs sont : première personne sing. *k*, duel incl. *ti*, excl. *iaki* ; pluriel incl. *teũ*, excl. *iaku* ; deuxième personne *s*, duel *tsi*, pl. *seũ* ; troisième personne *r*, *u*, *iō*, duel *hi*, *ki* ; pl. *rō*, *kō*. Comme on le voit, le pluriel diffère du duel seulement par une modification vocalique interne, *i* se change en *eũ* et *o*. Quant au singulier, il diffère des deux autres nombres ; à la première personne l'exclusif a bien la même racine que le singulier, mais l'inclusif a la racine de la deuxième personne, sauf une modification consonnantique ; la deuxième personne diffère aussi par une modification consonnantique *s*, *tsi*, mais la troisième diffère complètement du singulier au pluriel.

En Dakota, il n'y a de différence radicale qu'à la première personne : sing. *mi*, pl. *uki*.

En Nahuatl, première personne *ni*, pl. *ti* ; deuxième *ti*, pl. *am* ; troisième *ye*. Il existe une différence radicale entre les deux nombres à la première et aussi à la deuxième per-

sonne. Cette différence s'atténue au possessif : première personne *no*, pl. *to* ; deuxième personne *mo*, pl. *amo* ; troisième *i*, pl. *in*, où la deuxième personne devient uniforme.

Ce qui est très singulier, c'est que la première personne emprunte son pluriel au pronom de la deuxième du singulier *ti*. Nous en entrevoyons une explication. L'exclusif a existé dans beaucoup de langues où il a disparu depuis ; or, l'exclusif porte la racine du singulier de la première personne, tandis que l'inclusif porte celle du pronom de la deuxième personne. Eh bien ! l'inclusif aura seul demeuré en Nahuatl, et c'est ainsi que la racine de la deuxième personne s'y trouve. C'est l'inverse de ce que nous avons observé en Abipone.

Dans les langues Athapaskes, c'est le pronom possessif qui conserve le mieux le type primitif ; en Tschippeyan : première personne *sē*, *s*, pl. *nu*, *nuχe*, deuxième personne *nē*, pl. *un*, *unχe* ; troisième personne subjectif *bē*, *b.*, pluriel *ubē*, *ub*, objectif *yē*, *ube* ; réfléchi *ede*, *dē*, pluriel *edē*. A la troisième personne il n'y a que des modifications vocaliques, sauf assimilation au pluriel de l'objectif au subjectif. A la deuxième personne, il en est encore de même : *ne*, *nu*. Mais à la première, sing. *sé*, pl. *nu*. Nous croyons avoir encore ici l'explication de ce singulier phénomène qui assimile au pluriel la deuxième et la première personnes, et qui donne à la première la racine de la deuxième.

Autrefois il existait, sans doute, un inclusif et un exclusif ; l'exclusif qui devait porter la racine de la première personne aura disparu et il ne sera plus resté que l'inclusif qui doit porter la racine de la deuxième. Le kri nous a montré le processus complet, ce qui nous permet de le rétablir ici où l'un de ses deux termes fait défaut.

En Teherokesse, il n'y a pas de différence radicale essentielle du singulier au pluriel pour le genre animé, mais il en est autrement pour le genre inanimé. Première personne *tsi*, duel *im*, excl. *asti;* pl. *iti*, excl. *atsi* ; deuxième personne *isti*, duel *isti*, pl. *isti* ; troisième personne *ka*, duel *tani*, *ani*, pl. *tani*, *ani*. En outre, le genre animé diffère de l'inanimé : première personne *akwa*, *tsi;* deuxième *tso*, *hi* ; troisième *tu*, *ka*.

En Choctaw : première personne *si*, pl. incl. *χa*, excl.... (signe plural : *pi*) ; deuxième personne *tši*, pl. *χa tši* ; troisième *i*. L'analyse est ici assez difficile. Il y a différence entre le singulier de la première personne et l'inclusif de celle-ci qui semble se rapprocher de la racine de la deuxième.

En Kolosche, première personne *χat*, pl. *uan* ; deuxième *ue*, pl. *iūan* ; troisième *u*, pl. *as*. Différence radicale partout.

En Tschihaïli-Selich, première personne *kin*, pl. *kae* ; deuxième personne *ku*, pl. *po*.

En Sahaptin, première personne *im*, pl. *nun* ; deuxième personne *im*, pl. *ima* ; troisième personne *ipi*, pl. *imura*.

En Tshinuk, l'inclusif prend la racine de la deuxième personne, l'exclusif a une racine particulière, distincte de celle du singulier de la première personne, et cela à la fois au duel et au pluriel : *iχ* et *lχ* contre *n*.

Dans les langues Sonores, le pluriel ne diffère du singulier qu'à la première personne, *ane*, *atu-m* ; ailleurs il se forme par un indice plural : *um*.

En Tarasque, dans le pronom isolé, le pluriel ne diffère du singulier que par l'addition d'un indice plural et quelquefois une modification vocalique, première personne *hi*, *hu*.

Mais il en est autrement du pronom suffixé au verbe : première personne *ni*, pl. *ku-tše* (*tše*, indice plural) ; deuxième personne *re*, pl. ... *tši* ; troisième personne ..., pl. *š*, où il y a différence radicale à la première personne.

Tel est le syncrétisme dans les langues Américaines. Il se complique, comme on le voit, de la différence entre l'*inclusif* et l'*exclusif*, qui résout quelques-uns de ces syncrétismes.

Nous avons parcouru le plus grand nombre de langues possible, ne laissant pas de côté celles qui sont moins favorables à la théorie du syncrétisme pronominal, parce que nous voulions suivre la véritable méthode scientifique qui est de toujours induire.

Le résultat général des inductions est le suivant :

Le syncrétisme pronominal est un phénomène général ; il se produit dans les langues civilisées aussi bien que dans les langues sauvages, et nous verrons plus loin qu'il tend à se reproduire même une seconde fois, d'une manière hystérogène, par suite de la tendance naturelle du langage humain dans cette direction. Les degrés sont bien ceux que nous avons indiqués en commençant : d'abord *changement complet* de racine, puis *modification* de la *consonne*, par une oscillation plus ou moins large entre les sons, suivant les langues, puis modification de la *voyelle* interne, enfin *flexion* externe, mais par des désinences *autres* que celles employées pour la déclinaison substantive. Souvent cette flexion *pronominale* est doublée d'une flexion *nominale* ; la première, par exemple, donne deux cas, le cas direct et le cas oblique, et la deuxième différencie le cas oblique au datif, à l'accusatif, à l'ablatif, etc.

Il est souvent difficile de distinguer à quel degré du syn-

crétisme on se trouve, et si, par exemple, on est en présence d'un changement total de racines ou d'une modification consonnantique ; la solution serait facile, si l'on s'en tenait à l'oscillation restreinte qui existe entre les phonèmes dans l'indo-européen, mais sur le terrain linguistique des langues sauvages, par exemple, les oscillations sont beaucoup plus larges ; le *d* se change en *r*, en *l*, en *n*, etc. Par exemple, le *w* du pluriel de la première personne peut n'être pas sans rapport avec l'*m* du singulier. Mais dans d'autres cas, ce rapport, même lointain, est impossible.

Le syncrétisme a pour résultat de donner à la même personne jusqu'à trois, quatre racines différentes.

Nous ne voulons pas en ce moment remonter jusqu'aux causes, nous nous bornons aux résultats généraux matériels.

Le syncrétisme n'est pas égal aux trois personnes ; il est beaucoup plus fort à la première, diminue à la deuxième, est le plus souvent nul à la troisième ; nous verrons plus tard pourquoi. Mais on peut donner maintenant de sa fréquence à la première personne une raison toute mécanique. Ce résultat est dû à l'existence de l'inclusif et de l'exclusif. Le véritable pluriel du pronom de la première personne est l'exclusif ; l'inclusif, au contraire, constitue, bien plutôt qu'un pluriel, la soudure intime des deux premières personnes ; en général, c'est la seconde qui domine et alors il n'y a plus de syncrétisme véritable, il faut rapporter l'inclusif à cette seconde personne ; mais quelquefois on emploie une expression par racine nouvelle. L'exclusif disparaissant, l'inclusif ou plutôt le pluriel conserve une racine distincte de celle du singulier, comme résultat du concept d'une quatrième personne, ainsi que nous l'avons expliqué dans une monographie sur ce sujet.

Quant au syncrétisme de la troisième personne qui généralement s'est affaibli et a disparu, il apparaît, au contraire, avec une grande force dans certaines langues, d'abord dans celles du Caucase, puis et surtout dans les langues Bantou, où le pluriel n'a pas la même racine que le singulier, où les différents genres possèdent des racines différentes, et où en même temps ces genres sont très nombreux. Dans une seule langue américaine, le Chiquita, la richesse des racines de la première personne peut rivaliser. Nous en tirerons plus loin des conséquences.

Il appert du tableau que nous avons donné, que dans un temps prélinguistique l'indication du genre et du nombre ne se faisait point par le simple ordre respectif des mots, comme en Chinois, etc., ni par l'agglutination, ni par la flexion (suivant les trois systèmes encore aujourd'hui consacrés, mais beaucoup trop étroits) ni même par le polysynthétisme, comme dans les langues Américaines, ni par l'accord, comme dans celles du sud de l'Afrique, mais par trois moyens qui dérivaient les uns des autres : 1° la *mutation complète de racine ;* 2° la *mutation consonnantique ;* 3° la *mutation vocalique interne.* En un mot, la racine opérait par sa seule force, sans le secours d'une autre. Les trois grands systèmes, classiques aujourd'hui, ceux mêmes qu'il faut leur ajouter, n'existaient probablement pas. La racine seule se suffisait à elle-même. C'était l'*époque d'isolement,* les langues étaient *isolantes,* dans un sens bien plus réel que lorsque les relations se déterminaient par l'ordre des mots, ce qui suppose un rapport de lieu avec ces autres mots. Le pronom, mot très ancien, qui a conservé le caractère archaïque, nous montre des vestiges bien nets de cet état.

CHAPITRE II

SYNCRÉTISME INTERPRONOMINAL PRIMITIF.

Ici le terrain est difficile. En effet, il est souvent incertain si l'on se trouve en présence d'un syncrétisme *primitif* ou d'un syncrétisme *hystérogène*, duquel il sera plus loin question.

Le syncrétisme interpronominal se rencontre surtout dans la conjugaison dite *objective* où le pronom objet s'enclave entre le pronom sujet et le verbe ; cette enclave est parfois si forte que l'un des pronoms est écrasé, il semble avoir disparu, et le premier seul demeure et est modifié ; ce syncrétisme est hystérogène, mais il est souvent primitif aussi. Il se forme alors par l'un des trois *processus* suivants : 1° existence du pronom sujet, seul modifié suivant qu'on supprime la relation avec tel ou tel pronom objet non exprimé ; 2° l'inverse ; 3° l'expression indivisible des deux pronoms par un syncrétisme reproduisant une idée très concrète.

a) Syncrétisme du pronom sujet impliquant un pronom objet.

En Kéchua, *i* est l'indice du pronom sujet première personne rencontrant ou supposant un pronom objet deuxième personne.

su est l'indice d'un pronom sujet troisième personne rencontrant un pronom objet deuxième personne.

hua est l'indice du pronom sujet deuxième personne rencontrant un pronom objet première personne.

hua-mi est l'indice d'un pronom sujet troisième personne rencontrant un pronom objet première personne.

Quelquefois le pronom objet est exprimé, mais il l'est analytiquement alors, en dehors du conglomérat; il peut être omis; sa présence confirme d'ailleurs cette idée que l'indice n'est pas le résultat de la fusion mécanique des mots exprimant les deux pronoms, mais celui d'une idée *syncrète*.

Ex. *ape-su-n-ki* = il porte toi ; *su* est la troisième personne en relation avec la deuxième ; *n* est le signe temporal ; *ki* est la deuxième personne.

b) Syncrétisme du pronom objet impliquant un pronom sujet.

En Dacotah la deuxième personne du singulier objet s'exprime différemment, suivant que le sujet est de la troisième ou de la première personne; dans le premier cas, par *ni*, dans le second par *tsi; ni tšaška,* il te lie ; *tši tš aška*, je te lie.

En Totonaque le pronom *nous*, objet, s'exprime par *kníka* si le sujet est de la troisième personne, et par *kéla* si le sujet est de la deuxième.

En Guarani-tupi le pronom de la deuxième personne objet s'exprime par *oro* quand le sujet est de la première personne, et par *nde* quand il est de la troisième; le pronom sujet s'exprime, d'ailleurs, séparément, ce qui prouve qu'il n'y a pas fusion hystérogène de deux formes, mais syncrétisme primitif.

c) Syncrétisme par expression, tantôt du pronom sujet, tantôt du pronom objet.

En Algonquin *tin* exprime la relation de la première personne sujet avec la deuxième objet ; *k* exprime la relation de la troisième personne sujet avec la première personne objet ; *u* celle de la deuxième personne sujet avec la première personne objet ; *kawin,* celle de la deuxième personne indéfinie sujet, avec la première ou la deuxième objet.

On exprime en dehors tantôt le pronom sujet, tantôt le pronom objet.

d) Syncrétisme par une expression indivisible du pronom sujet et du pronom objet.

C'est le cas du Tcherokesse. Le système du syncrétisme interpronominal y est complet.

1° *Rencontre de la première et de la deuxième personne.*

Si c'est la première qui est sujet et la deuxième qui est objet, l'expression totale sera *kõ*; si c'est, à l'inverse, la deuxième qui est le sujet et la première l'objet, l'indice total sera *ki*.

2° *Rencontre de la première et de la troisième personne.*

Si c'est la première qui est sujet, l'indice commun sera *tsi* ; si c'est la troisième qui est sujet, l'indice sera *akwa*.

3° *Rencontre de la deuxième et de la troisième personne.*

Si c'est la deuxième qui est sujet, l'expression totale sera *hi* ; si c'est la troisième, l'expression totale sera *tsa*.

4° *Rencontre de la troisième et de la troisième personne.*

L'expression totale sera *ka* ou *ana*.

Suivant M. Adam, dans sa grammaire comparée des langues Caribes, ces langues suivraient ce système dans leur conjugaison objective, et les indices seraient : deuxième personne sujet et première objet : *ki*, *ku*, *k* ; troisième personne sujet et première objet, indices *u*, *uy*, *wi* ; première personne sujet et deuxième objet, indices *ken*, *kan*, *kad*, *kven*, *ku* ; troisième personne sujet et deuxième objet, indices *e*, *o*, *y*, ; première personne sujet et troisième objet, indices *i*, *y*, *ad*, *y*, *ch*, *z*, *t* ; deuxième personne sujet et troisième objet, indices *mi*, *ma* ; troisième personne sujet et troisième objet, indices *muen*, *mon*.

Nous verrons plus loin que ce système primitif a été reproduit d'une manière *hystérogène* par certaines langues ouraliennes, par exemple, le mordwin.

Ce *syncrétisme interpronominal* n'est, en réalité, que le prolongement du précédent. On n'a point commencé par l'élimination de l'expression des deux pronoms ; mais l'un d'eux, de même qu'il s'exprimait d'une manière différente suivant qu'il se trouve au singulier, ou au pluriel, ou bien au cas direct ou au cas oblique, ou bien préfixé ou suffixé, s'est exprimé différemment aussi suivant qu'il a régi un autre pronom de telle ou telle personne ou a été régi par lui ; puis, lorsque ce pronom a été ainsi exprimé, comme il était inutile désormais d'exprimer l'autre, ce dernier est tombé. Rendre *a priori* les deux pronoms par une seule racine, aurait été plutôt une idée abstraite qu'une idée concrète, tel n'a pas dû être le *processus*.

CHAPITRE III

SYNCRÉTISME PRIMITIF DANS LES AUTRES PARTIES DU DISCOURS.

Le syncrétisme pronominal est resté comme un vestige des anciens temps linguistiques. Il est probable qu'alors le syncrétisme n'y était pas cantonné et s'appliquait à d'autres parties du discours, au verbe, au substantif. Cependant on en rencontre peu de traces sur ce terrain.

Le plus remarquable est celui qu'offre le Jagan, une des langues Fuégiennes. La racine du verbe au singulier diffère de celle au pluriel et de celle au duel ; en voici des exemples :

kuk'i, s'embarquer, pluriel *tūmőpi* ; *eja*, jeter l'ancre, pluriel *ālū* ; *māgu*, enfanter, pluriel *lőschscha* ; *kàtaka*, aller, pluriel *ūtuschū* ; *lūpeíi*, tomber, pluriel *pūtaka* ; *wīa*, être posé, pluriel *āpeiaschāna* ; *mūtū*, être assis, pluriel *māgātu* ; *mőni*, se tenir, pluriel *palona* ; le choix entre les deux nombres est déterminé par celui du sujet.

alu, prendre, pluriel *tūmīna* ; *ūteka*, déposer, pluriel *wősella* ; *tāgū*, donner, pluriel *wātū* ; *tūpēana*, jeter, pluriel *anāana* ; le choix entre les deux nombres est déterminé par le nombre de l'objet.

Le masculin et le féminin, l'animé et l'inanimé se forment souvent par des racines différentes dans toutes les langues. C'est ainsi que *père* et *mère* ont partout des racines différentes, de même *frère* et *sœur*, moins fréquemment, *fils* et *fille*. Quant au pluriel, il se forme du singulier presque partout par la préfixation ou la suffixation d'un indice plural ; cependant, il emploie aussi une racine

différente de celle du singulier, mais dans ce cas il est difficile de savoir si le syncrétisme est primitif ou hystérogène, c'est à propos de ce dernier que nous l'observerons.

Quant à l'expression des différents cas, nous n'avons pu relever d'exemples de syncrétisme dans les substantifs. Dans les langues Bantou, le mot : *père* semble différer de racine suivant qu'il se trouve joint à un pronom possessif de la première, de la deuxième ou de la troisième personne, mais il n'est pas certain que l'analyse ne puisse en être faite.

Mais si le syncrétisme du *premier degré*, ou *parfait*, est rare dans les mots, autres que les pronoms, celui *imparfait* consistant à exprimer l'indice secondaire par une simple modification soit consonnantique, soit vocalique, est, au contraire, très fréquent. Tout un groupe de langues le pratique. Nous voulons parler des langues sémitiques. C'est par la variation vocalique interne spontanée qu'elles forment la dérivation lexicologique des mots, les diverses formes des verbes, l'expression des temps et des modes, et par le pluriel interne la distinction entre les nombres. Celle entre les genres et celle entre les cas échappe, il est vrai, à ce système, auquel on pourrait cependant rattacher l'état construit. Nous n'avons pas besoin de décrire ici ce processus, il est assez connu.

Le procédé de la variation vocalique est aussi employé par les langues Chamitiques. Le Tamaschek fait le pluriel dans les substantifs par les mutations d'une, de deux et quelquefois de trois consonnes de la racine. Les langues de l'Abyssinie emploient cette variation d'une manière très curieuse à la formation des divers temps ; en Somali, en Dankali, en Galla et en Irob-Sabo, l'*a* du duratif devient à

l'aoriste, *e*, *i*, *o*, *u* ; quelquefois ce n'est plus la racine du verbe, mais la voyelle du pronom préfixé qui subit cette transformation : en Irob-Saho, imparfait *ā-ba* de *ba*, entendre; parfait *ō-ba*, subjonctif *ā-bo*; mais la modification qui porte sur la racine est plus profonde; imparfait *ama*, être mauvais, parfait *uma* ; *dalasa* être gras, *udlusa* ; *harafa* désirer, *i-hrifa* ; *kahana* aimer, *i-khina* ; *nabada* s'éveiller, *i-nbida* ; *nafaqa* être avare, *u-nfuqa* ; *sahata*, nuire ; *o-shota*. D'autres fois c'est la voyelle du suffixe qui est modifiée ; *āba* faire ; imparfait *abā* ; parfait *aba* ; subjonctif *abo*. Le Tamasheq modifie enfin au duratif la voyelle radicale : *elkemeg*, je suivis, duratif *elkameg*.

Dans les langues germaniques, le parfait s'exprime ordinairement par une modification consonnantique, c'est-à-dire par le redoublement. Mais aussi très souvent la modification n'est que vocalique et constitue le système d'apophonie. Nous savons bien que les indo-européisants et surtout les néo-grammairiens y voient un phénomène purement mécanique produit par l'accent et en font l'état fléchi de la voyelle par opposition à son état normal et à son état réduit ; mais tandis que pour l'état réduit l'influence de l'accent est évidente, elle ne l'est nullement en ce qui concerne l'état fléchi, car cette modification vocalique se produit même dans des langues, comme les Chamitiques, où le système vocalique des néo-grammairiens n'a rien à voir. Cette modification concorde déjà avec le redoublement, mais il lui survit : grec, λανθανω, λεχηθα ; λειπω, λελοιπα ; allemand *geben*, *gab* (pour *gob*) ; *singen*, *sang* ; gothique : *leta*, *lai-lot*.

Le pluriel se forme dans les substantifs par une simple modification vocalique dans une foule de langues : 1° Dans

l'Iénissei et le Kotte, en Iénissei, *tip*, le chien, pluriel *tap* ; *ses*, le fleuve, pluriel *sās* ; *des*, l'œil, pluriel *deas* ; dans le Kotte, *ēg*, chèvre, pluriel *ag* ; 2° dans l'Irob-Saho, *agab*, péché, pluriel *agob* ; 3° en Dinka, *rāl*, reine, pluriel *ral* ; *nom*, tête, pluriel *nim* ; 4° en Albanais, *dacî*, bélier, pluriel *déc ; Kaou*, bœuf, pluriel *kyé* ; *natea*, nuit, pluriel *netœ* ; *thisi*, sac, pluriel *thasœ* ; 5° en Gaëlique, *long*, navire, pluriel *luing* (l'*i* est une infixation, mais *u* pour *o* est une apophonie) ; *deúr*, larme, pluriel *deoir* ; 6° en Breton, *greg*, épouse, pluriel *gragez*.

Il se produit par une mutation consonnantique dans la langue Poul ; les noms du genre anthropique forment le pluriel en changeant *p* en *f* ; *gu*, *gi* et *k* en *h*, *w* ; *b* en *w*, *v* ; *d*, *nd* en *r* ; *ti* en *s* ; *dj*, *ndj* en *i*.

Mais malgré ces cas, assez nombreux seulement parce que nous les avons recueillis partout, le phénomène de syncrétisme est rare dans les autres parties du discours, tandis que pour le pronom il constitue la règle.

C'est que le pronom, le plus ancien peut-être des mots du discours, s'est mieux conservé que tous les autres, et a gardé les formes et les concepts antiques.

CHAPITRE IV

SYNCRÉTISME HYSTÉROGÈNE.

Il y a en linguistique tendance à revenir par une voie détournée à certains phénomènes oubliés qui existaient au point de départ. Le syncrétisme que nous avons décrit n'est point une production mécanique des mots, il résulte

de la pensée même, avant de se réaliser dans le langage ; mais plus tard a surgi un autre syncrétisme différent, né de l'évolution du mot, en dehors de toute influence psychique, mais dont ensuite la pensée a pu s'emparer.

Ce syncrétisme hystérogène s'est peu rencontré dans le pronom, parce que celui-ci avait conservé le syncrétisme ancien, mais il agit dans le verbe et dans le substantif.

Dans le verbe, par exemple, le nouveau syncrétisme a rétabli dans les langues romanes la distinction vocalique entre l'aoriste et le parfait, qui avait disparu ; le *processus* est tout phonétique ; en Espagnol, le présent se renforce consonnantiquement : *valere* devient *valgo* ; *salir*, *salgo* ; *venir*, *vengo*, ou vocaliquement *morir*, *muero* ; *poder*, *puedo* ; au parfait *morir* fait *muriò* ; voilà de nouveau les temps différenciés par la voyelle interne. En Italien, il en est de même : *sapere*, parf. *seppi* ; *potere*, *puoi* ; *vedere*, *veddi ; rompere*, *ruppi* ; *crescere*, *crebbi* ; en Français, je *viens*, je *vins* ; je *meus*, je *mus*. Aujourd'hui, comme à l'époque primitive, mais pour d'autres causes, le parfait s'exprime souvent par la voyelle interne.

L'Allemand moderne, aux modifications vocaliques de l'Européen commun, en ajoute, pour différencier le temps, de nouvelles nées mécaniquement. C'est ainsi que le participe passé prend souvent une voyelle particulière ; *stehlen*, *ich stehle*, *ich stahl*, *gestohlen* ; l'*a* du parfait *stahl* représente l'*o* de l'Européen commun ; une nouvelle différenciation est celle de *gestolen* pour gesten = gesten.

Dans le domaine du substantif la périphonie a causé une sorte de syncrétisme mécanique, qui imite le syncrétisme psychique résultant de l'apophonie. C'est ainsi que *männer* est le pluriel de *man*, l'*a* est devenu *ä* par l'in-

fluence de l'*e* de la désinence ; dans l'Anglais *man*, pluriel *men*, le phénomène se dessine mieux, parce que la désinence est tombée.

Quelle qu'ait été la cause, dans la sensation linguistique c'est la mutation de la voyelle interne qui différencie le singulier du pluriel. La périphonie a opéré dans ce sens, surtout dans les langues Scandinaves, où *sonr*, fils, devient *synir* ; *mūs*, *mys* ; *lūs*, *lys*.

Dans les langues Celtiques cet effet de la périphonie est très remarquable. Il se fait sentir d'abord dans le passage du singulier au pluriel : gaëlique *each*, cheval, pluriel *eich* ; *seol*, voile, pluriel *siui l* ; mannois, *mac*, fils, pluriel *mec* (sous l'influence d'un *i* final tombé) ; en Breton, *brān*, corbeau, pluriel *brini* ; *enez*, île, pluriel *inizi* ; *askourn*, l'os, pluriel *eskern*. Dans ces langues, la périphonie opère aussi d'un cas à un autre.

Quelquefois le syncrétisme hystérogène est complet, c'est lorsqu'il s'agit d'exprimer le masculin et le féminin : en Anglais, *boy* et *girl*, *colt* et *filly*, *buck et doe* ; en français : *garçon* et *fille*, *cerf* et *biche*, *cheval* et *jument*.

Il l'est aussi dans la différenciation du temps des verbes, par exemple, en grec : dans τρεχω et εδραμον ; ερχω, ελθον et en latin *fero*, *tuli*.

Dans le pronom, le syncrétisme hystérogène s'est produit d'une manière très curieuse pour la branche interpronominale. Dans la conjugaison dite objective, le pronom sujet et le pronom objet s'amalgament si fortement entre eux qu'on a peine à les analyser et que quelquefois même cette analyse devient impossible.

Dans le Basque la difficulté est déjà grande : *d-a-kargu-k* — cela portes-à-nous-tu — tu nous le portes.

La difficulté augmente en Esquimau : *mattar-pa-u-ti-ng-it* — nous te déshabillons.

Elle devient inextricable en Mordwin, et certaines personnes défient toute analyse, mais comme d'autres s'analysent bien, on n'a cependant affaire qu'à un syncrétisme interpronominal hystérogène. M. Frédéric Müller renonce quelquefois à le décomposer.

Sans doute, l'origine de ce syncrétisme est tout indirecte et mécanique, mais lorsqu'il devient complet, il entraîne l'idée syncrète. Il faut aller plus loin ; l'instinct du syncrétisme n'est pas entièrement étrangère à cette production ; si elle ne la cause pas, elle la favorise.

Remarquons en passant ce caractère cyclique dans l'évolution du syncrétisme ; il apparaît au point de départ, puis disparaît, puis réapparaît au point d'arrivée.

CHAPITRE V

CONCLUSION.

Le *syncrétisme* dans son ensemble n'est qu'une branche de *concrétisme*. L'esprit ne peut pas concevoir une idée sans la voir déterminer ; d'un autre côté, il ne peut pas concevoir un concept accessoire, dépendant, en dehors du concept principal. L'*individualisation à outrance* a précédé la *généralisation*. C'est en certain sens l'opposite du concrétisme. Ce dernier ne peut concevoir le concept principal sans le concept accessoire ; le syncrétisme ne peut concevoir le concept accessoire que confondu avec le concept principal.

Le *syncrétisme pronominal*, en particulier, tient à ce que les personnes au pluriel sont tout à fait indépendantes des personnes au singulier, du moins quelques-unes d'entre elles. C'est ainsi que le pluriel *inclusif* n'est pas le pluriel du pronom de la première personne, mais une quatrième personne formée de la réunion des deux premières. L'exclusif lui-même, étant *moi* + *lui*, ne peut former un véritable pluriel, puisqu'on n'additionne pas ensemble des unités de natures différentes. Aussi le syncrétisme de la première personne est-il le plus fréquent. Le pluriel de la deuxième personne peut représenter non seulement *toi* + *toi*, quand il y a plusieurs interlocuteurs, ce qui est alors un vrai pluriel, mais *toi* + *il* ou *toi* + *eux*, auquel cas on ne peut non plus additionner ensemble des unités différentes. Quant à la troisième personne, c'est toujours *il* + *il*, aussi le pluriel véritable en est-il plus fréquent, Voilà, au point de vue psychique, pourquoi le syncrétisme affecte principalement le pronom personnel.

Quant à son *processus* morphologique, le voici :

On ne saurait soutenir que le langage a créé telle racine pour exprimer le pronom au singulier, telle autre pour l'exprimer au pluriel ou à l'oblique ; le langage ne se fait pas volontairement ; même pas consciemment. Il faut donc que les racines employées aient nécessité leur emploi spécial.

De même qu'en géologie on juge de la formation des phénomènes anciens par celle des phénomènes contemporains, de même on peut le faire en linguistique. Or, comment s'est formé dans beaucoup de cas le syncrétisme hystérogène, par exemple celui du grec ερχω, ηλθον, du latin *fero* et *tuli*, et celui du français : *cheval, jument?* Par l'emploi de

doublets. En grec il se trouve deux verbes qui signifient *venir*; on prend le présent de l'un, le parfait de l'autre, on élimine le reste; de même, en latin le verbe *tuli* avait d'abord son présent, le verbe *fero*, son passé, ils l'ont perdu, on les a employés tous les deux comme des temps différents du même verbe; le mot *jumentum* signifie *bête de trait*; *cheval* avait perdu son féminin, *jumentum* le remplace; toutes les fois que la langue a créé des doublets ayant le même sens, la psychique du langage finit par les employer, chacun dans des sens différents, lorsqu'elle en a besoin; dans le cas contraire, un des doublets tombe. Quand elle n'en trouve pas l'emploi morphologique, elle les destine lexiologiquement à exprimer différentes nuances de la même idée. Cet usage de racines de même sens général pour des significations particulières, usage qui fait sortir du régime de l'*indétermination*, constitue la *polarisation linguistique*.

Eh bien! à l'origine le *processus* a été identique. Nous avons des vestiges de cet état que nous avons relevés dans plusieurs langues. C'est ainsi que dans les langues Bantou les racines des pronoms de la troisième personne sont extrêmement nombreuses, elles sont d'emploi indéterminé, puis chacune s'attache à une classe de substantifs; de même, dans les langues du Caucase, des nombreux suffixes de la troisième personne, les uns ont été peu à peu affectés au masculin, les autres au féminin, les autres au pluriel, par polarisation. Ce fourmillement de racines se constate plus rarement à la première personne; nous le rencontrons cependant dans une langue Américaine, le Chiquita, si tant est que ces formes résistent définitivement à l'analyse; elles se sont réduites peu à peu; celles qui restaient se sont polarisées, les unes sont attachées au sin-

gulier seul, les autres au pluriel seul, d'autres à l'oblique. Quelques-unes mêmes se sont polarisées avec d'autres dans le même sens, c'est ce qui fait qu'on trouve dans les langues Sémitiques *k* et *t* comme indices de la même personne, la seconde. Quelquefois enfin parmi les différentes langues la même consonne qui dans l'une se polarisait vers le singulier, dans l'autre s'est polarisée vers le pluriel. En effet, la polarisation se fait surtout par opposition ; quand une racine s'est polarisée dans une direction, il faut bien que l'autre le fasse dans l'autre.

Y a-t-il une cause phonétique ou psychique à cette polarisation, ou s'accomplit-elle au hasard ? C'est une question très intéressante que nous examinerons dans une autre étude.

Partout la partie phonétique et lexiologique du langage fournit des matériaux abondants, même exubérants, de formes variées ; la partie psychique et syncrétique donne ensuite un sens et une direction différente à chacune de ces formes, les polarise ; c'est au moyen de cette polarisation qu'on les a employées à exprimer l'idée syncrétique.

Quant aux doublets dont la polarisation a, entre autre résultats, formé le syncrétisme pronominal, ils ont une origine concrète, chacun d'eux ayant d'abord représenté un être différent, ainsi que l'attestent ceux de la troisième personne en Jagan et dans les langues Bantou. Ce syncrétisme qui est, par sa nature, une modalité du concrétisme, a donc pris naissance dans un phénomène déjà concret.

Raoul de la Grasserie.

DE QUELQUES PUBLICATIONS RÉCENTES

POUR L'ÉTUDE DE LA LANGUE HINDOUSTANI

L'enseignement de l'hindoustani a été inauguré, ou pour mieux dire créé en Europe, par M. Garcin de Tassy, mon illustre et regretté prédécesseur. C'est en 1828 qu'il ouvrit son cours à la Bibliothèque Nationale où était alors installée l'École des Langues orientales vivantes, organisée par la Convention le 10 germinal an III (30 mars 1795). Pendant cinquante ans, il a groupé autour de sa chaire de nombreux étudiants qu'il formait à la connaissance de la langue la plus répandue dans l'Inde et ses livres font encore autorité. Mais, comme tous les hommes de son temps, M. Garcin de Tassy, plein d'esprit, d'humour, de talent, nourri de fortes études littéraires, était plus philologue que linguiste et ne connaissait pas la rigueur et les précisions de la science : il ne comprenait pas l'importance de la méthode positive dans l'enseignement et n'attachait qu'un intérêt secondaire aux questions d'origines et d'affinités. De plus, il était de cette vieille école pour qui l'orientalisme gravite surtout autour du monde musulman ; arrivé à l'hindoustani par l'arabe et le persan, il croyait volontiers que l'hindoustani était l'idiome national de l'Inde et que la grande péninsule était comme une vaste colonie de Mahométans. Ses traductions ne sont qu'un perpétuel à peu près ;

ses *Chrestomathies* ne sont ni progressives ni graduées ; ses grammaires sont purement empiriques.

En réalité, l'hindoustani est une langue indienne, uniquement et proprement indienne. C'est un dérivé direct de ces vieux prâkrits que le sanskrit résumait et centralisait littérairement. On a appelé *hindûî* la forme moyenne littéraire de ces patois en évolution et l'*hindî* en est la forme vulgaire contemporaine. L'*urdû*, c'est de l'hindî écrit en caractères persans et dont le vocabulaire a été fortement envahi par le persan et l'arabe ; on appelle *dakhnî* l'urdû du Dékhan, c'est-à-dire du pays d'Haïderâbâd. L'urdû, parlé par tous les Musulmans immigrés dans les diverses régions de l'Inde, y est devenu comme une sorte de *lingua franca* commode quoique beaucoup moins connue qu'on ne le croit généralement. De son côté, l'*hindî*, sur le large territoire où il est parlé par plus de quatre-vingts millions d'hommes, se subdivise en un très grand nombre de dialectes régionaux. C'est l'ensemble de ces jargons divers, hindîs et urdûs, que nous désignons sous le nom d'*hindoustani*.

Pour compléter et préciser, sous une forme plus adéquate aux exigences de la science et aux besoins de l'enseignement moderne, les notions grammaticales nécessaires à l'étude de l'hindoustani, j'ai publié en 1883 — dans la *Revue de linguistique* (t. XVI, p. 250 à 324) — des *Éléments* de grammaire qui n'avaient d'autre but que de continuer pour ainsi dire les *Rudiments* de M. Garcin de Tassy. Malheureusement je n'ai pu corriger, avec tout le soin nécessaire, les épreuves de ce travail et il en est résulté qu'il s'y trouve de nombreuses fautes : on me permettra de rectifier les principales ci-après. Je voudrais examiner très rapidement ici quelques-uns des ouvrages ayant pour but

l'enseignement de l'hindoustani, qui ont paru en Europe depuis 1883.

En dehors de l'Angleterre, dont je parlerai en dernier lieu, je ne citerai que l'Italie et l'Allemagne.

Une grammaire hindoustanie, simple et sans prétention, avait déjà paru à Naples, il y a plus de dix ans : *Hindûstânî zabân kî tawá'd.* — Grammatica indostana... pel prof. Al. Ed. Foulques. *Napoli*, presso l'Autore, 1883; pet. in-8°, (v)-105 p. Ce petit livre, qui ne traite que de l'urdû, est l'œuvre d'un professeur de langues qui enseignait l'allemand, l'anglais et le français « par la méthode Ahn-Robertson ».

Mais il vient de paraître, à Naples même, un livre d'allures plus importantes et qui forme le premier volume d'une *Collezione scolastica del R. Istituto orientale in Napoli.* Il comprend xix-258 p. et porte le titre suivant : *Grammatica della lingua indostana o urdû per* Camillo Tagliabue, professore di lingua indostana nel R. Istituto orientale in Napoli. *Napoli e Roma,* typ. della Accademia dei Lincei, 1892 ». Ce livre ne traite également que de l'urdû ; les mots cités et les exemples sont transcrits en caractères latins dans les deux premières parties. L'ouvrage est en effet divisé en trois parties ; *Orthographe*, *Etymologie* et *Syntaxe.*

Ce que l'auteur appelle *orthographe*, c'est uniquement l'étude de l'alphabet et de la prononciation ; je ne ferai qu'une observation sur les transcriptions de l'auteur : il rend *dj* par *g* et *g* (dur) par *g*. *g* avec un point ; cette transcription est évidemment par trop italienne. Je remarque que, dans les textes, le *h* papillon n'est pas uniquement affecté à exprimer l'aspiration. L'*étymologie* est notre

morphologie; elle n'occupe que 92 p. et est beaucoup moins développée que la *syntaxe* qui en a 138. On voit que le livre a la prétention d'être plutôt classique que scientifique; l'auteur a cherché à présenter les éléments de la grammaire hindoustanie sous la forme ordinaire des livres scolaires d'enseignement.

Je n'ai rien trouvé sur la variabilité en genre et en nombre des noms verbaux pris adjectivement. M. Tagliabue appelle ces « noms verbaux » des « infinitifs ». Il adopte le nom d'*aoriste* que j'ai proposé pour le temps unique du verbe, mais il n'indique pas suffisamment que les futurs en *ungâ*, *êgâ*, etc., sont de véritables participes adjectifs. M. Tagliabue a naturellement réservé à la syntaxe (p. 125-127) l'explication de la construction passive si chère aux Hindous quand le verbe est au prétérit transitif; mais je ne trouve pas ses explications suffisantes. D'abord il me paraît mauvais de faire place, dans les paradigmes du verbe, à un prétendu passé *mâin nê sunâ hâi* « j'ai entendu, il a été entendu par moi », *tû nê sunâ hâi* « tu as entendu » etc. ; puis, je n'aime pas du tout cette appellation de *cas agent* donné à la forme oblique des noms suivie de la particule *nê* « par » : si l'on veut en faire un vrai cas, qu'on l'appelle *instrumental*. Enfin, M. Tagliabue n'a pas rendu suffisamment compte de la très curieuse construction attributive impersonnelle, p. ex. *Unhôn nê sâmp kê sir kô kucalâ* « par eux il a été écrasé à la tête du serpent »; la traduction *littérale* : « quant à la tête du serpent, elle fut écrasée par eux » n'est pas plus exacte que l'explication : « *ma se, per qualche ragione*, l'oggetto prende la forma *kô* del dattivo, la concordanza fra esso ed il verbo è rotta, e la costruzione diventa impersonale; il sogetto — nella forma del pronome della terza

persona singolare maschile, — essendo compreso nel verbo ». Il aurait fallu dire au moins pour quelle raison l'objet prend la forme *kô* du datif; en réalité, ce n'est pas ce *kô* qui détermine l'impersonnalité de la phrase, c'est l'impersonnalité de la phrase qui amène le datif. On a d'abord, par un renversement qu'explique la prépondérance accordée à l'objet sur le sujet, à l'acte sur son auteur, mis au passif participial la phrase active ; « j'ai lu ce livre » est devenu « par moi ce livre (a été) lu », puis, l'action même a prédominé sur l'objet et le mot « lu » s'est trouvé le plus important, celui qui résume et représente toute la proposition ; alors, il a fallu spécifier l'objet par un suffixe objectif et celui du datif se trouvait tout indiqué. Les aryanistes connaissent depuis longtemps ces constructions, les trois *prayôgas* que M .Beamesa expliqués par les formules latines : *Rex urbem condidit*, *a rege urbs condita* (*est*), *a rege urbi conditum* (*est*) et que j'ai proposées d'appeler constructions « directe, inverse et attributive ».

A ces divers points de vue, le livre publié à Leipzig par M. le dr. Martin Schultze l'année dernière (*Grammatik der hindustanischen Sprache, hindî und urdû*, 1894, iv-56 pages grand in-8°), est de beaucoup supérieur aux deux ouvrages italiens dont je viens de parler. Sous une apparence très modeste, il est aussi complet que possible ; il donne le plus souvent les mots avec la double écriture indienne et sémitique, en y joignant une transcription latine bien faite. L'ensemble est méthodique, clair et précis ; par exemple, avant de donner l'alphabet, M. Schultze dit quelles sont les consonnes et les voyelles formant le matériel phonétique de l'hindoustani. La grammaire, précédée d'une très courte introduction et suivie de six pages de textes, comprend trois

parties principales : sons et écriture (p. 4-19), dérivation et morphologie (p. 20-38), syntaxe (p.39-43), et se termine par un appendice donnant les noms des mois, les poids et mesures, etc. M. Tagliabue avait mis également à la fin de son ouvrage un appendice du même genre ; il y indiquait, après Forbes, le moyen commode de convertir les années mulsumanes en années de l'ère chrétienne. La différence entre l'année lunaire et l'année solaire donnant environ trois ans par siècle, il suffit de retrancher du nombre donné trois pour cent et d'ajouter la date exacte de l'hégire, soit 621.54 (16 juillet 622). Ainsi, l'année mulsumane 1018, moins trois pour cent, c'est-à-dire 30.54, devient 987.46 ; en y ajoutant 621.54, on a la date chrétienne 1609.

M. Schultze transcrit *w* et *y* le *vav* et le *yé* que M. Tagliabue représente par *o* et *i* ; il indique les habitudes graphiques modernes qui réservent au *hé* papillon la marque de l'aspiration et qui affectent au son *ê* le *yé* replié en arrière. Je lui reprocherai d'appeler *infinitifs* les noms verbaux en *â* : *bolnâ* n'est pas « parler » mais « action de parler » ; c'est ce qui explique qu'il puisse se décliner et devenir *bolnê* après les suffixes ; c'est aussi la raison pour laquelle il prend les formes féminines *î* et *în* dans des phrases telles que les suivantes du *Bâgh ô Bahâr* où il s'accorde avec son complément : *bahut bâtên banânîn* khuṣ *nahîn* « il n'est pas agréable d'assembler beaucoup de mots », *agar tum kô âisî hî nâ-âṣnâi karnî thî* « si vous aviez à faire une telle non-amitié, si vous n'aviez pas l'intention d'obtenir de l'amitié » et celle-ci du *Tâubat-un-Naçûkh* dont nous parlerons tout à l'heure : *Mêrî namâz jânî ṣurû' hûî* « ma prière commençait à finir » ; les noms verbaux sont au féminin pour s'accorder avec *bâtên*,

âṣnâî et *namâz*. — Les textes choisis par M. Schultze sont la parabole de l'enfant prodigue en hindî et en urdù soigneusement analysée, une ode de Mirzâ Kâzim Ali Javan et quarante phrases de conversation journalière. En résumé, ce livre est fort bon et il est d'autant plus recommandable que son prix est très modeste.

On comprend que je ne puisse passer ici en revue tout ce qui s'est publié en Angleterre. Je ne m'occuperai donc que de quatre ouvrages intéressants à divers titres : les *Idioms* (et leur clef) de M. Kempson, le *Tâubat-un-Naçukh* qu'il recommande comme texte à étudier, le *Manuel* de M. Pincott et le recueil de textes hindîs publié par ce dernier à l'occasion du Jubilé de la reine Victoria.

Le livre de M. Kempson a paru à Londres en 1890 ; il est intitulé « *The Syntax und Idioms of Hindustani*, or progressive exercices in translation, with notes and directions and vocabularies » ; c'est un élégant in-8° de (ij)-viij-178 p. auquel fait suite une *Key*, qui a paru la même année, de iij-74 p. et qui donne la traduction des exercices. L'ouvrage est un livre d'enseignement qui ne vaut ni plus ni moins que beaucoup d'ouvrages similaires qui ont été composés en Europe pour ceux qui veulent apprendre le français, l'allemand, l'anglais, etc. Il donne d'abord des règles de grammaire ou de syntaxe, puis deux sortes d'exercices sur ces règles, les premiers en anglais à traduire en hindoustani et les seconds en hindoustani à traduire en anglais. Le « corrigé » se trouve dans la *Clef*. Je ne crois pas à l'efficacité réelle de ce système qui s'adresse surtout à la mémoire, qui ne tient pas assez compte de l'intelligence et qui ne demande à l'étudiant aucun effort spontané. Les méthodes à la fois les plus rapides et les plus pratiques

sont celles qui reposent sur l'observation. Pour bien apprendre une langue, il n'est rien de tel que l'analyse minutieuse d'un texte au point de vue du vocabulaire et de la grammaire, et l'application des résultats de cette étude à des thèmes d'imitation. Le thème est l'exercice le plus utile, mais à la condition qu'il soit précédé d'une version qui lui serve de modèle, de prototype et de régulateur. M. Kempson tient aussi pour le cas agent en *nê* et, pas plus que M. Tagliabue, il ne rend compte de la construction attributive ; il expose la règle, en prenant ce point de départ faux : « quand l'objet est accompagné de *kô* »... Il va sans dire que quelque défectueux que soit à mon avis le système de M. Kempson, il est fort supérieur à l'empirisme des Ahn, Bacharach et autres. Les notes qui accompagnent ses exercices sont excellentes. Il explique souvent la raison de certaines anomalies ; ainsi, il fait très bien voir pourquoi les verbes *bôl* « parler » et *bhûl* « oublier » ne prennent pas la construction inverse ; c'est que *bôl* signifie proprement « émettre des sons » et est réellement intransitif ainsi que *bhûl* qui a le sens de « perdre le souvenir ».

On me répètera peut-être ce qu'on m'a déjà dit plusieurs fois, à savoir qu'un livre d'enseignement n'est pas un traité scientifique et qu'on déroute le lecteur en le sortant du cadre ordinaire des études classiques. A cela je répondrai une fois de plus, d'une part, que c'est tant pis pour les études classiques si elles ne sont pas mieux ordonnées, et de l'autre que la méthode, le raisonnement, l'arrangement logique, les déductions motivées ne sont jamais de trop nulle part.

M. Kempson a fait faire à Londres, en 1886, une édition soignée accompagnée d'un bon vocabulaire et de nom-

breuses notes fort utiles (avec un index) du texte qu'il recommande de préférence à tous les autres. Le *Taubatu-n-naçûkh* de Maulvî Hâjî Hâfiz Nazîr Abmed, de Delhi, forme un très élégant volume de (iv)-68-328 p. in-8° ; une traduction abrégée en avait été faite par le savant éditeur en 1884 (x-118 p. pet. in-8°). Ce texte, comme le fait remarquer M. Kempson, est excellent au point de vue de la correction et de la pureté du langage ; il donne les renseignements les plus complets et les plus exacts sur la vie domestique et les mœurs des Musulmans de l'Inde ; il fournit d'excellents modèles de conversation. Mais j'y trouve un défaut grave : il est ennuyeux. C'est un roman religieux, dans le genre de ces récits où le pécheur coupable est ramené à Dieu par l'adversité, entremêlé de dissertations philosophiques et morales. Combien je préfère, malgré les imperfections relatives de son style, le vieux *Bâgh o Bahâr* de Gilchrist ! J'en possède un exemplaire en dêvanagari, imprimé dans l'Inde sans aucune prétention, illustré de dessins naïfs, et qui m'est d'autant plus précieux qu'il a appartenu au regretté James Darmesteter... Au moins, cela se lit comme un conte de fées et ça ne sent ni le sermon, ni la théologie, ni la propagande.

Le Manuel de M. F. Pincott (*The Hindi manual*, 3e édition, 1890, pet. in-8° de xij-388 p.) est fait dans le même but que celui de M. Kempson, mais il me semble mieux réussi, pour employer le jargon du jour. Il est terminé par un vocabulaire et comprend trois parties distinctes : un bon essai de grammaire, une série de phrases types classées dans le même ordre que les éléments grammaticaux, des exercices et des dialogues. A la fin de la seconde partie ont été groupés un certain nombre de rensei-

gnements utiles : nombres et chiffres, fractions, calendrier, ères, noms de couleurs, noms de lieux, etc. Je relève en passant les noms de villes *Kâtchîn*, *Bharatpur*, *Kalkattâ*, *Dardjaling*, *Lâhâur*, *Lakhnaû*, *Maû*, *Alvar*, que les Anglais écrivent ordinairement *Cochin*, *Bhurtpore*, *Calcutta*, *Darjeeling*, *Lahore*, *Lucknow*, *Mhou*, *Ulwar* ; *Delhi* est également une transcription inexacte de *Dehlî* ou plutôt *Dillî* dont l'étymologie est incertaine : M. Kempson nous apprend dans les notes de son *Tâubat-un Naçûkh* que le poète hindou Râja Çiva Prasâd voit dans *Lakhnaû* une contraction de *Lakṣmaṇâvatî* « rendez-vous (?) de Lakchmana » Tous les textes, tous les mots cités, sont transcrits en lettres latines, et pas à l'anglaise.

Le recueil de textes publiés par M. Pincott à l'occasion du cinquantenaire de la Reine Victoria forme un petit in-8° de viij-64-(ij) p. avec un gros portrait de la Reine, *Mahârâṇî Victôriyâ Kâisar-i-Hind*. Il est imprimé tout entier à l'encre rouge, ce qui est bien une idée anglaise, mais ce qui fatigue sensiblement les yeux des lecteurs. Il porte ce titre : « *Khaṛî bôlî kâ Padya*, the poetical reader of khaṛî bôlî (langage correct, vrai hindî) compiled by Ayodhya prasâd, khatri, of Mozuffarpore ; edited by F. Pincott. *London*, 1888 ». L'intérêt de ce volume est qu'il est composé de poèmes en hindî ordinaire et non dans le dialecte de Braj qui était jusqu'ici le langage ordinaire de la poésie indienne. On y trouve entre autres une traduction de l'Ermite de Goldsmith. Il est divisé en trois sections : *thêṭh hindî* « pur hindî », *munṣî stâil* (style) « style des auteurs musulmans » et *paṇḍit sṭâil* « style des écrivains hindous ». Je reproduis l'une des plus courtes pièces de la seconde section ; elle est du célèbre poète Bâbû Hariçcandra :

DAÇARATH VILÂP

Kâhân hô, ê hamarê Râm pyârê ?
Kidhar tum chôr mujh kô sidhârê ?
Burhâpê mên y' dukh bhî dêkhnâ thâ ?
Isî kê dêkhnê kô mâin bacâ thâ ?
Chipâî hâî kahân sundar wah mûrat ?
Dikhâ dô sâmwalî sî mujh kô sûrat.
Chipê hô kâun sê pardê mên bêtâ !
Nikal âô ki ab martâ hâi burhâ.
Burhapê par dayâ mêrê jô kartê
Tô ban kî ôr kyôn tum pâir dhartê ?
Kidhar wah ban hâi jîs mên Râm pyârâ,
Ayudhyâ chôr kar sûnî sidhârâ ?
Gaî sang mên Janak kî jô lalî hâî,
Isî sê âur mujh kô bêkalî hâi,
Kahâingê kyâ Janak yah 'hâl sunkar ?
Kahân Sîtâ, kahân wah ban bhayankar ?
Gayâ Lachman bhî un kê sâth hî sâth,
Taraptâ rah gayâ maltê hî mâin hâth.
Mêrî ânkhôn kî wah putlî kahân hâi ?
Burhâpê kî mêrî lakrî kahân hâi ?
Kahân ḍhûnḍhûn, mujhê kôî batâ dô.
Mêrê waccôn kô bas mujh sê milâ dô.
Lagî hâi âg câtî mên hamârê
Bujhâô kôî un kâ 'hâl kahkê.
Mujhê sûnâ dikhâtâ hâi zamânâ
Kahîn bhî ab nahîn mêrâ ṭhikânâ.
Andhêrâ hô gayâ ghar, hây, mêrâ.
Huâ kyâ mêrê hâthôn kâ khilâunâ ?
Mêrâ dhan luṭ karkê kâun bhâgâ ?
Bharê ghar kô kis nê ujârâ ?
Hamarâ bôltâ tôtâ kahân hâi ?
Arê ! Wah Râm sâ bêtâ kahân hâi ?
Kamar ṭûṭî na, bas ab, uṭh sakêngê.
Arê ! Bin Râm kê rô rô marêngê.
Kôî kuch 'hâl tô âkarkê kahtâ ?
Hâi kis ban mên mêrâ pyârâ kalêjâ ?

Hawâ âur dhûp sê kumhlâkê thakkar,
Kahîn sâyê mên bâithê hôngê Raghuwar.
Jô ḍartî dêkhhar miṭṭî kâ cîtâ
Wah ban ban phir rahî hâi âj Sîtâ.
Kabhi utrî na sêjôn sê zamin par.
Wah phirtî hâi piyâda âj dar dar.
Na nikli jân tak, bê-hayâ hûn,
Bhalâ mâin Râm bin kyôn jî rahâ hûn?
Mêrâ, hâi bajr kâ, lôgô, kalêjâ!
Kî is dukh par nahîn ab bhî y' phaṭtâ
Mêrê jînê kô din bas, hây, bîtâ!
Kahân hâin Râm, Lachman, âur Sîtâ?
Kahô, mukhrâ tô diklâ jâyên pyârê!
Na rah jâyên hawas jî mên hamârê!
Hamarê Râm, mêrê Râm, ê Râm!
Mêrê pyârê, mêrê bacchê, mêrê çyâm!
Mêrê jîwan, mêrê sarbas, mêrê prân!
Huê kyâ, hây, mêrê Râm bhagwân!
Hamarê Râm! hâ prânôn sê pyârê!
Y' kah Daçarath jî sur pur kô sidhârê.

« Plainte de Daçaratha. — Où êtes-vous, ô notre Râma chéri! de quel côté vous êtes-vous dirigé, après m'avoir abandonné? Dans ma vieillesse, devais-je éprouver une pareille douleur? Est-ce pour l'éprouver que j'ai survécu? Où s'est cachée cette belle forme corporelle? Faites-moi voir cette figure d'un noir sombre. Qui vous a caché sous un rideau, (mon) fils? Sortez, car le vieillard est sur le point de mourir! Vous qui aviez compassion de ma vieillesse, pour quoi avez-vous porté vos pas du côté de la forêt? De quel côté est-elle cette forêt où s'est dirigé Râma, laissant Ayodhyâ déserte? L'enfant chérie de Janaka s'en est allée avec lui, et cela aussi cause mon tourment: que dira Janaka quand il apprendra cette aventure? Où est Sitâ, où est cette forêt terrible? Lakchmaṇa aussi s'en est allé avec

eux ! Je me tords les bras, tremblant. Où est cette pupille de mes yeux? où est mon bâton de vieillesse ? Qu'on me dise où le chercher, qu'on satisfasse à ma demande. Un feu s'est allumé dans ma poitrine ; qu'on l'éteigne en me disant ce qu'ils sont devenus. Le monde me paraît vide ; je ne sais plus où me reposer ; ma maison est devenue toute sombre. Qu'est devenu le jouet de mes mains ? Qui est venu me dérober ma richesse ? qui a dévasté ma maison naguère encore pleine ? Où est mon perroquet parlant ? Où y a-t-il un fils comme Râma ? Ma poitrine brisée ne pourra plus maintenant se soulever ; je mourrai en pleurant sans cesse Râma ; quelqu'un viendra-t-il me rendre compte de leur situation ? Dans quelle forêt est mon cher fils ? Il s'est évanoui comme le souffle et le parfum ; où les descendants de Raghu se sont-ils ainsi fatigués dans l'ombre ? Cette Sîtâ qu'effrayait la vue d'un léopard en terre, est errante aujourd'hui de forêt en forêt ; elle qui jamais ne descendait de sa couche sur la terre, elle va aujourd'hui à pied de porte en porte. Tant que ma vie ne sera pas terminée, je serai sans force ; que ferai-je ici sans Râma ? C'est mon foie de diamant, ô hommes, qui ne m'avait jamais quitté avant cette douleur ; les jours de ma vie ont assez duré. Où sont Râma, Lakchmaṇa et Sîtâ ? Qu'ils me montrent, ô très chers, leurs visages ! Qu'il ne me reste plus un souffle de vie ! Notre Râma, mon Râma, ô Râma ! Mes chéris, mes enfants, mon noir ! Ma vie, ma fortune, mon soupir ! qu'est devenu, hélas ! mon dieu Râma ? O vous qui m'êtes plus cher que mon âme ! » Après avoir ainsi parlé, Daçaratha envoya son âme au monde des dieux.

Il y aurait peu d'observations grammaticales à présenter

sur ce petit morceau. On remarquera les mots arabes et persans *çûrat* « forme, figure », *'hâl* « état, situation », *zamânâ* (pour *zamânâh*) « monde », *zamîn* « sol, terre » (dont le *.noun* final est transcrit par l'*anusvâra*), *dar* « porte », etc.

Après avoir jeté ce coup d'œil rapide sur les ouvrages didactiques publiés depuis une dizaine d'années et relatifs à l'enseignement de l'hindoustani, je ne puis m'empêcher de penser aux intéressantes *Revues* annuelles de M. Garcin de Tassy ; la mort a mis un terme à ces remarquables et si complètes études que lui seul pouvait faire et que nul n'oserait entreprendre après lui. Rien ne dure ici-bas que le souvenir ; on passe la première moitié de sa vie à désirer plus qu'on ne saurait avoir et la seconde à regretter les courts instants de bonheur ou d'illusion qui ont fait naguère oublier les rêves perdus. Heureux celui qui, parvenu au déclin de sa vie, n'a ni trop d'espoirs déçus, ni trop de regrets amers, et qui attend, calme et résigné, la délivrance finale ! Comme aurait dit M. Garcin de Tassy qui aimait tant à citer les belles hymnes, trop peu connues aujourd'hui, du vieux bréviaire parisien : *Labente jam solis rota*, — *Inclinat in noctem dies* ; — *Sic vita supremam cito* — *Festinat ad metam gradu.*

JULIEN VINSON.

P.-S. — Voici les *Corrigenda* à ma petite *Grammaire hindoustanie* (*Revue*, t. XVI; j'ai mis entre parenthèses les chiffres de pagination du tirage à part) :

p. 255 (10) l. 20 *baras kî hó*
21 années de être

p. 255 (10) l. 24 *êk* bargì... khiyâl
28 mânind
29 demeuré est
256 (11) l. 7 Dakchinâranya
16 *brutê*
17 *suvarṇa*
20 et 28 âdimî
26 *mâi* angûr
30 *bêṭâuvâ*
262 (17) l. 9-12 *nas*khî, *ta'liq*, *nasta'liq*, *chikastah*
note l. 2 du *s* arabe
263 (18) l. 28 *çarrâfî*, *çarrâf*
268 (23) l. 4 « œil »
16-17 *bhâkhâ*
269 (24) l. 25 *kahnâ*
277 (32) l. 22 *arci*s m. et *arci* f.
23-24 *mâuktikam* de *mukta* f.
278 (33) l. 3 *qabilâ* (*qabîlah*)
l. 21 *taçarruf*
26 *taçwîr*
27 *taqçîr*
279 (34) note l. 3 « cerf, daim, etc. », *hirnî* « biche, faon »
280 (33) l. 3 *vânara*
282 (37) l. 24 nominatif, mais
287 (42) l. 2 *dâro'gah* « inspecteur, surveillant, gardien »
295 (50) l. 8 *bhîtar*
11 sanskrit *nîcâis* « bas, en bas »
27 et *sâth* « compagnie »
p. 301 (26) l. 23 *ayam*, *iyam*, *idam* ; *asâu*

p. 303 (58) l. 28 *kâisâ*
305 (60) l. 28 *lâkh*
309 (64) l. 25 envoyer, faire
311 (66) l. 23 *âmi*
312 (67) l. 8 *mâr-ô*
11 la deuxième et la troisième
23 *mâr-asî*
note *asi* et *ati*
316 (71) l. 24-27 *ṭhân*, *ṭhâyâ*
319 (74) l. 9 excellente esquisse
320 (75) l. 21 *wuh girêgâ*
321 (76) l. 1 *girâ hâigâ*
322 (77) l. 17-18 *kartâ*, *karma*, *bhâva*

2e p. s. — En relisant ces épreuves, je remarque que le passage de la Grammaire de M. Tagliabue cité p. 161 est purement et simplement traduit de Platts (*Grammar of the Hindûstânî language*, London, 1874, in-8°); les exemples qui suivent sont aussi les mêmes (p. 248-249).

J. V.

BIBLIOGRAPHIE

De l'origine et de l'évolution première des racines des langues, par Raoul de la Grasserie. *Paris*, J. Maisonneuve, 1895, in-8° de (iv) - 174 p.

M. de la Grasserie a publié un grand nombre d'articles, de mémoires, de brochures, sur divers sujets de linguistique ; la publication présente a une importance toute spéciale et s'offre d'une manière particulière à l'observation des critiques compétents. Aussi a-t-on le droit et le devoir d'apporter à son examen l'attention la plus minutieuse et ne saurait-on lui accorder qu'une exacte impartialité.

M. de la Grasserie prétend établir, pour ainsi dire définitivement, quelle a été l'origine du langage ; pour lui, c'est uniquement l'onomatopée. Mais il a soin de distinguer deux sortes d'onomatopées : l'une *objective*, qui est la reproduction des bruits caratéristiques de la nature, et l'autre *subjective* qui est le résultat des mouvements des organes vocaux s'efforçant de répéter les mouvements réels ou virtuels qui différencient les actes ou les objets silencieux. Il faut donc admettre ce *postulatum* que tous les objets, toutes les actions, tous les états que nous pouvons avoir à observer, agissent sur nos sens de deux façons différentes, que les impressions qu'ils produisent sur nous sont traduites par un bruit ou par un mouvement. M. de la Grasserie

étend même cette explication au cri naturel et au langage du geste qui imite objectivement ou subjectivement un mouvement. Mais, dans cette hypothèse, la production des racines n'est aucunement due au hasard ; il doit donc y avoir, à l'époque primitive, de nombreuses identités de racines chez des races diverses, et si la parenté originelle des langues n'apparaît plus aujourd'hui, la cause en est à des altérations ultérieures analogues à celles qui ont différencié par exemple les mots sanskrits et les mots celtiques. Mais, en étudiant certaines catégories de mots — les pronoms, par exemple — on peut trouver la preuve de cette identité primitive.

Tout cela est très bien ordonné, très philosophiquement déduit, très logique — mais c'est trop simple. Malheureusement pour cette théorie, les faits qui devraient lui servir de base manquent, et M. de la Grasserie, pour employer son langage, raisonne beaucoup trop subjectivement et pas assez objectivement. Il a beaucoup trop étudié les langues dans des livres — souvent médiocres et mal faits ; il n'a pas ou il a très peu vu et entendu des hommes parlant des langues d'organisations inférieures. Ainsi, son hypothèse que l'onomatopée a dû se produire identiquement chez diverses races est absolument inadmissible. Même si on reconnaît avec lui que l'imitation phonique est la seule origine possible du langage, n'est-il pas évident que l'imitation ne peut aboutir à des résultats identiques que chez des hommes placés dans les mêmes conditions physiques, physiologiques et mentales ? Et il y a en outre bien des causes individuelles de variation. Il suffit par exemple d'étudier la formation et le développement du langage chez l'enfant pour comprendre ces différenciations naturelles et

pourtant l'enfant est dans les conditions les plus défavorables puisque sa spontanéité est gênée par les influences ambiantes. M. Horatio Hale a communiqué en 1886, à la section anthropologique de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, à Buffalo (1), de fort curieuses observations de langages enfantins très complets et tout à fait spontanément produits sans apparence d'onomatopées, objective ou subjective. Deux jumeaux, nés en 1860, dans un faubourg de Boston, s'étaient fait un langage à eux et ils n'en parlèrent pas d'autre jusqu'à ce qu'on les mît à l'école à l'âge de six ou sept ans ; leurs mots étaient longs, malheureusement on a retenu seulement celui qu'ils employaient pour désigner une voiture, *nì-si-boû-a*. Vers la même époque, à Albany, deux enfants de quatre ans et demi et trois ans parlaient également entre eux un langage de leur invention et ne voulaient pas en apprendre d'autre ; l'aîné, une petite fille, instruisait et reprenait son frère qu'elle appelait *pitipitî* ; ces enfants disaient *feu* « feu, soleil », *mâ* « moi », *mignomigno* « eau, bain », *gogo* « sucre, dessert », *waiawaiar* « noir, nègre », *gammigâr* « aliment, cuisinière », *gâr* « cheval », *pâmâ* « dormir, lit », *pîr* « balle », etc. ; *mâ odo* « moi sortir, je voudrais sortir » ; le mot *odo* était employé dans le sens d' « emporter » ou d' « apporter », suivant qu'il précédait ou qu'il suivait son complément ; on nous cite cette phrase prononcée les jours de pluie : *Gâén*, *odo mignomigno*, *feu odo* « Dieu, emporte l'eau, apporte le soleil ». Je sais bien que tout cela aurait besoin d'être examiné de très près ; ainsi comment ces derniers enfants connaissaient-ils

(1) *The origin of language and the antiquity of spenking man...* Cambridge, University Press, 1886, in-8°, 47 p.

« Dieu » qu'ils appelaient *Gâén ?* Mais ce qu'il faut retenir en tout cas, c'est la variabilité du vocabulaire et son absence presque absolue d'intention imitative. Depuis l'âge de onze mois jusqu'à celui de seize, un petit garçon de ma connaissance a exprimé très nettement l'idée de volonté, de désir, de besoin, successivement par *lélé* (*é* aigu long), *mâm mâm*, *brbr*, *brünbrün*, *k'e*. Que conclure de tout cela ? qu'il faut se méfier des théories philosophiques, de la logique, et des hypothèses écloses dans le silence des cabinets de travail.

M. de la Grasserie étudie et compare les pronoms d'une foule d'idiomes morphologiquement bien différents. Il y aurait beaucoup à discuter sur ces rapprochements souvent hasardés et sur certaines hypothèses qui les accompagnent. Ainsi, ce qui est relatif au basque (p. 25) est incomplet et inexact ; le passage relatif aux langues dravidiennes (p. 40) n'est pas meilleur ; plusieurs fois le pronom réfléchi ou le démonstratif sont pris indifféremment comme types du pronom de troisième personne, etc. ; enfin, les noms de certains idiomes sont écrits d'une façon trop libre pour ne pas dire trop fantaisiste. Quant à la théorie générale, je me borne à livrer les passages suivants aux méditations de mes lecteurs : « La racine de la première personne est *m*, c'est-à-dire la nasale labiale. Ce phomène... est... le plus *sourd*,... celui qui, au point de vue du *mouvement,* est le plus près du *repos ;* de même, l'idée du moi s'approche le plus de ce repos, puisque, pour avoir le concept du moi, on ne sort pas de soi-même... La troisième personne a deux racines... *sa* et *ma*... qui donnent des onomatopées subjectives très convenables. L'*s* a un son tranchant qui désigne bien la troisième per-

sonne plus éloignée de la première que de la deuxième. Mais si l'éloignement est plus grand, ou s'il y a absence, l'effort s'affaiblit et l'on ne peut plus atteindre la personne envisagée ni avec le geste ni avec la voix ; l'*m*, son neutre, peint bien cet éloignement. »

Je terminerai en rappelant ce passage de *la Langue des calculs* de Condillac : « Si nous avions été capables de prendre toujours la nature pour guide, nous saurions tout, en quelque sorte, sans avoir rien appris. C'est qu'elle ne prend pas le ton des philosophes, qui, lors même qu'ils nous égarent, ne cessent de nous traiter d'ignorants. Au contraire, il se trouve avec elle que nous savons tout ce qu'elle nous apprend. Il semble qu'il ne faille qu'ouvrir les yeux, et elle nous fait remarquer ce que nous voyons. »

Julien Vinson.

Manuel de la langue poule, par T.-G. de Guiraudon. Grammaire, textes, vocabulaires. — *Paris et Leipzig*, H. Welter, 1894, vol. in-8° ; viij-144 p.

Elégant volume, intéressant et fait avec une intention scientifique digne de louange. Je reprocherai toutefois à l'auteur la sévérité excessive dont il fait preuve vis-à-vis de ses devanciers : l'indulgence appelle l'indulgence. Je trouve mauvais aussi les références à l'alphabet ou à la grammaire arabe, qui sont certainement des complications inutiles. Les textes sont peu nombreux et ont été recueillis

de seconde main ; il y a entre autres un très soi-disant conte qui est une traduction ou si l'on veut une adaptation du récit bien connu : *les crimes punis l'un par l'autre*, de la *Morale en action*.

J. V.

CORRIGENDA :

T. XXVII, p. 358, l. 7 Teologu
9 rettore
zelante
11 sinzeru
11-12 affabile

VARIA

CUISINE INDIENNE

Le Cary.

On m'a demandé plusieurs fois ce que c'est exactement que ce fameux *cary* du sud de l'Inde dont certains voyageurs parlent avec effroi et d'autres — le moins grand nombre — avec enthousiasme. Le mot, et même la chose, ne sont pourtant pas inconnus en Europe, car le mot *cary* figure sur la carte de beaucoup de restaurants : on vous y sert, sous ce nom, une sauce jaunâtre accompagnant généralement des morceaux de poulet et fabriquée à la diable à l'aide de poudres composites vendues par les Anglais comme « genuine currie powder ».

Le mot *cary*, ou plus exactement *kar'i*, est proprement tamoul et se rattache à la racine ou si l'on aime mieux au radical *kar'* « traire, mordre, tourner, crier, être en colère, noircir, se forcer » (ce qui paraît donner un sens général de pression violente) ; il signifie « sauce ». Le livre de cuisine *Pâgaçâstiram* dont j'ai sous les yeux un exemplaire (1), l'emploie dans ce sens et l'applique à beaucoup de préparations différentes de ce qu'on pourrait appeler le *cary* classique. Sans remonter aux origines, il est certain que depuis longtemps les Indiens, et surtout ceux du pays dravidien, avaient pour aliment principal une sorte *de ragoût* fortement épicé et qui se mangeait avec du riz cuit à l'eau. MM. Burnell et Yule, dans leur excellent dictionnaire *Hobson-Jobson*, disent que dans les livres de cuisine

(1) Ce volume, provenant de la collection Ariel, appartient à la Société Asiatique (G. 195). L'édition est de Madras, année Parâbhava, mois d'Ani (juin 1816), et comprend (iv)-111-13 p. L'ouvrage composé originairement en télinga a été traduit en tamoul par Kâçividvânâdamodéliar et revu par trois savants du pays. La forme correcte du titre est *Pâkaçâstra*.

portugais on trouve une recette pour le *cary* qui remonte au XVIIe siècle probablement.

Dans un recueil anglais, un peu oublié aujourd'hui (*Miscellaneous translations from orientnal languages*. Londres, 1831, in-8°, t. II, partie V, p. 35-36), se trouve une bonne recette, accompagnée d'indications précises pour la cuisson du riz. Elle est donnée comme note additionnelle à la traduction d'un livre de cuisine indien du nord. Je la traduis ci-après :

Recette pour faire bouillir le riz.

« Prenez une demi-livre de riz; lavez-le dans de l'eau salée; mettez-le dans deux quarts d'eau bouillante et faites-le bouillir vivement pendant vingt minutes environ ; puis égoutez-le sur une passoire et secouez-le dans un plat, mais sans le toucher avec le doigt ou avec une cuillère. Dans l'Inde, il est généralement admis qu'on le laisse fumer sur le feu pendant environ cinq minutes, après que l'eau a été écoulée, afin de le rendre un peu plus sec.

Recette ordinaire pour le Cary.

« Prenez de la volaille, de l'épaule de mouton, du lapin ou du veau, environ une livre ; coupez-le, en retirant les os, en petits morceaux; mêlez avec trois oignons coupés fin ; ajoutez trois ou quatre pommes de terre avec du poivre et du sel; et même, si vous voulez, une pomme cuite hâchée menu. Faites dissoudre la poudre à cary (environ deux cuillerées) dans une demi-pinte d'eau. Mettez un quart de livre de lard ou de beurre dans une cocote, et quand il est fondu, mettez-y ensemble tous les ingrédients indiqués ci-dessus et placez sur un feu doux en remuant avec soin jusqu'à ce que les légumes soient tout à fait dissous. Quand le cary est presque à moitié fait, mettez-y deux ou trois œufs, préalablement durcis et coupés en petits morceaux. Quand le plat est prêt, servez aussi chaud que possible.

« Les meilleurs carys sont ceux de volaille ou de mouton. »

Est-il nécessaire de rappeler que la livre anglaise (avoir-du-poids) équivaut à 454 grammes et la pinte à 0 litre 5679 ?

Je pourrais donner d'autres recettes, toutes authentiques, celle notamment qui est conservée et appliquée dans la maison de mon

père et que nous avons rapportée de l'Inde française, mais je crois préférable de publier ici celle que je tiens d'un très aimable collègue dans une assemblée un peu solennelle où nous nous reposions des discussions ignorantes et des bavardages prétentieux en causant de notre cher Pondichéry et du bon vieux temps.

« Mettez sur un feu doux dans une casserole en terre, 34 grammes de beurre et 15 à 16 grammes d'oignons coupés en petits morceaux que vous laissez bien roussir. Ajoutez alors 32 grammes de poudre à cary que vous mélangez rapidement avec le beurre et les oignons roussis, puis aussitôt versez et mêlez vivement 160 grammes de sauce tomate (conservée au coulis). Retirez la casserole du feu, jetez-y une livre de viande (poulet ou mouton, ou dinde, ou canard, ou oie) coupée en morceaux et remuez de façon à bien mélanger le tout. Versez alors dessus 600 grammes d'eau chaude (soit 3 verrées de 2 décilitres l'une), et remettez sur un feu doux. Salez et ajoutez une gousse d'ail coupée en morceaux ; laissez mijoter à casserole couverte pendant trois quarts d'heure environ, en remuant de temps en temps pour vous assurer que le mélange n'attache pas. Lorsque la sauce a pris une certaine consistance, avec des reflets rougeâtres, le cary est terminé. Au moment de servir, exprimez dessus le jus d'un quart de citron et mêlez.

« Le riz cuit et le cary se servent en même temps dans deux plats séparés. »

Mon honorable collègue, homme de science et d'étude en même temps qu'homme du monde, a mis le comble à son obligeance en me fournissant la formule de la vraie poudre à cary ; elle n'a rien de commun avec les produits frelatés ou fantaisistes du commerce.

Pour *dix carys :*

Cumin	15	grammes.
Fenu-grec.	25	—
Poivre noir	20	—
Moutarde noire	20	—
Curcuma	30	—
Piment	50	—
Coriandre.	160	—
Total.	320	grammes.

« Pulvérisez et mêlez.

« Ajoutez à la poudre ainsi obtenue, au moment de l'employer, 1 gr. et $\frac{1}{2}$ de feuilles de *Caryophylla* sèches, pour un *cary*, c'est-à-dire pour 32 grammes de poudre. »

Et je termine cette excursion culinaire par un conseil que je trouve, à la date d'aujourd'hui, dans un almanach protestant et qui est tout à fait de circonstance : « apprenez à bien faire » (Isaïe, I, 17).

Paris, 25 mars 1895.

J. V.

Le propriétaire-gérant,
J. Maisonneuve.

QUELQUES NOTES

SUR LES CONTES DE PERRAULT.

Lire les anciens auteurs le crayon à la main est une manie excusable, à condition de ne pas opérer sur les livres d'autrui. Reprenant, ces jours derniers, mon exemplaire des *Contes de Perrault* — l'excellente édition d'André Lefèvre — je vis que j'y avais noté autrefois une quarantaine de locutions, de tournures démodées aujourd'hui mais que, pour la plupart, le langage courant eût pu très avantageusement conserver.

Ce sont ces locutions et ces tournures que j'ai réunies dans les pages qui suivent; là où quelque explication paraissait nécessaire, j'ai cherché à la donner, en négligeant tout appareil d'érudition.

J'ai naturellement écarté de la liste les mots tels que « habiller », terme de cuisine, « godronner », plisser, « tortillon », servante mal tenue, mal dégrossie ; d'autres encore, qui sont de la langue usuelle. — Peut-être trouvera-t-on que j'aurais pu abandonner également quelques citations n'offrant pas réellement un sens en désuétude. Le lecteur jugera ; dans le doute, je ne me suis pas abstenu.

Affronteur

Le Petit Poucet, ayant dérobé et chaussé les bottes de l'Ogre, va demander à la femme de ce dernier tout ce qu'elle a de vaillant, sans en rien retenir : « Comme la chose presse beaucoup, il a voulu que je prisse ses bottes de sept lieues que voilà, pour faire diligence, et aussi afin que vous ne croyiez pas que je sois un affronteur. » Affronteur, il l'était bel et bien, c'est-à-dire un fieffé trompeur. « Par quoy nul homme de bon esprit ne doit croire tels affronteux », écrivait Paré au XVIe siècle.

Ainsi

Avec le sens de « aussi ». L'exemple se trouve deux fois dans *Griselidis* — une fois dans la dédicace, une fois au 40e vers, — une autre fois dans *la Belle au bois dormant* : « On disait même tout bas, à la cour, qu'elle avait les inclinations des ogres, et qu'en voyant passer de petits enfants, elle avait toutes les peines du monde à se retenir de se jeter sur eux : ainsi le prince ne lui voulut jamais rien dire. » Le mot a ici le sens de « par conséquent ». Littré en cite un exemple tiré du *Télémaque* de Fénelon : « Bien loin de gêner le commerce par des impôts, on promettait une récompense à tous les marchands qui pourraient attirer à Salente le commerce de quelque nouvelle nation ; ainsi les peuples y accoururent bientôt en foule de toutes parts. »

Aller a dire

« Tous les deux (les deux contes) vont à dire que les

hommes ne connaissent pas ce qui leur convient. » *Préface*. Tendent à démontrer...

Apetisser

Littré donne un exemple tiré de La Fontaine, un exemple tiré de Bossuet : rendre plus petit. On dit plus couramment, aujourd'hui, rapetisser. Localement, le mot s'est maintenu : apetissir, apetizer (Jaubert, *Glossaire du centre de la France*.)

Les *Contes de Perrault* emploient le mot deux fois :

> « L'autre en coupe un petit morceau ;
> Une autre, en le pressant, croit qu'elle l'apetisse. »
> (*Peau d'Ane*).

Puis dans le *Petit Poucet :* « Les bottes étaient fort grandes et fort larges ; mais, comme elles étaient fées, elles avaient le don de s'agrandir et de s'apetisser selon la jambe de celui qui les chaussait. »

Apparent

« La princesse, étonnée de ce spectacle, leur demanda pour qui ils travaillaient. — C'est, Madame, lui dit le plus apparent de la bande, pour le prince Riquet à la Houppe, dont les noces se feront demain. »

Ce sens, démodé aujourd'hui, était courant au XVIIe siècle. Dans la *Psyché* de La Fontaine, on lit : « Une troupe de nymphes la vint recevoir jusque par delà le perron, et, après une inclination très profonde, la plus apparente lui fit une espèce de compliment. »

Littré cite quelques exemples du XVIe siècle où le mot a le sens en question ; aucun du XVIIIe.

Brave

« Elle aimait à se voir jeune, vermeille et blanche
Et plus brave cent fois que nulle autre n'était. »

(*Peau d'Ane.*)

Puis ailleurs : « Riquet à la Houppe se présenta à elle, brave, magnifique, comme un prince qui va se marier. »

Sens de : bien vêtu, paré. Comparez « braverie » bel habillement : « Je tiens que la braverie, que l'ajustement est la chose qui réjouit le plus les filles. » (Molière, *L'amour médecin.*)

Jaubert, dans le *Glossaire du centre de la France*, cite la locution : « Le temps se met au brave. » E. de Chambure, dans le *Glossaire du Morvan*, rapporte qu'on dit d'une jolie fille qu'elle est brave ; qu'on a de braves habits ; qu'on se fait brave.

But a but

« Je ne ne veux rien, dit-il, en se jetant par terre ;
Point de souhaits, point de tonnerre ;
Seigneur, demeurons but à but. »

(*Les Souhaits ridicules.*)

Sans avantage de part et d'autre, dit Littré. Très rarement employé aujourd'hui.

Cause

« La bonne mère-grand, qui était dans son lit, à cause qu'elle se trouvait un peu mal... » (*Le Petit Chaperon rouge*).

Courante autrefois (Pascal, Molière, Bossuet, etc), la locution « à cause que » semble aujourd'hui abandonnée. Littré est d'avis qu'il la faut maintenir et que, dans certains cas, elle est préférable à « parce que ».

Charge

« Cependant tout le palais s'était réveillé avec la princessse : chacun songeait à faire sa charge. » (*La Belle au bois dormant.*)

Littré cite quelques exemples de cette locution « faire sa charge » empruntés au XVIIe siècle. Aujourd'hui on ne « fait » pas sa charge, on remplit ses fonctions.

Corps

« D'abord elle se décrassa
Les mains, les bras et le visage,
Et prit un corps d'argent que vite elle laça
Pour dignement faire l'ouvrage. »

(*Peau d'Ane.*)

Sorte de corset. « C'était un corps qu'on laçait par derrière. » (Voltaire, *Essai sur les mœurs des nations*, 82.) La santé de Mme de Chevreuse, dit Saint-Simon, ne lui permettait pas de mettre « un corps ». — Jaubert, dans son *Glossaire du centre de la France*, donne les locutions : mettre son corps, lacer son corps, corps ayant le sens de corsage.

Croyable

« Il n'est pas croyable avec quelle avidité ces âmes

innocentes, et dont rien n'a encore corrompu la droiture naturelle, reçoivent ces instructions cachées. » (*Préface.*)

L'exemple est cité, non pas à cause du sens du mot qui est très correct (digne d'être cru), mais à cause de la locution : croyable avec. On peut comparer la phrase d'Amyot : « Il n'est pas croyable combien cela le faisait aimer. » (Anton. 5.) La formule a vieilli.

Dégouter

Inspirer de l'éloignement ; sens figuré : « Elles n'en voulaient point toutes deux, et se le renvoyaient l'une à l'autre, ne pouvant se résoudre à prendre un homme qui eût la barbe bleue. Ce qui les dégoûtait encore, c'est qu'il avait déjà épousé plusieurs femmes, et qu'on ne savait ce que ces femmes étaient devenues. » (*La Barbe-Bleue.*)

Dru

« Sur ce point la femme est si drue,
Et son œil va si promptement,
Qu'on ne peut la voir un moment
Qu'elle ne sache qu'on l'a vue. »

(*Peau d'Ane.*)

Le sens fondamental du mot est celui de sêrré. Le sens figuré est, ici, celui de vif, gaillard. « La petite femme est à cet hôtel de la Rochefoucauld, toute gaillarde et toute drue. » (Sévigné.) Voir, dans Littré, plusieurs exemples tirés de La Fontaine : friponne, drue et joliette — fille jeune et drue — drue, honnête toutefois.

Ensuite

« Ensuite de cette conférence, j'ai pris le parti de laisser mon ouvrage tel à peu près qu'il a été lu dans l'Académie. » (*A M.* *** *en lui envoyant Griselidis.*)

La locution « ensuite de » est vieillie ; mais les meilleurs auteurs du XVIIe siècle en font usage, et il n'y a aucune raison pour ne la pas employer.

Épleuré

« La pauvre femme descendit, et alla se jeter à ses pieds tout épleurée et tout échevelée. » (*La Barbe-Bleue.*) — Aussi hors d'usage que éplouré.

Expliquer (s')

Au sens de se déployer, tiré de la langue latine :

« Dès que la nouvelle fut sue,
Partout elle fut répandue.
On ne peut dire avec combien d'ardeur
L'allégresse publique
De tous côtés s'explique. »

(*Griselidis.*)

Boileau emploie le même mot avec la même signification (*L'art poétique*, chant III) :

« Ainsi la tragédie agit, marche et s'explique. »

Faux-fuyant

« Le père et la mère les menèrent dans l'endroit de la forêt le plus épais et le plus obscur ; et, dès qu'ils y

furent ils gagnèrent un faux-fuyant, et les laissèrent là. » (*Le Petit Poucet.*)

Perrault emploie ici non pas le sens secondaire d'échappatoire, mais le sens plus simple de voie détournée.

Gré

Prendre en gré, avoir pour agréable. « Voilà, sire, un lapin de garenne, que M. le marquis de Carabas — c'était le nom qu'il lui prit en gré de donner à son maître, — m'a chargé de vous présenter de sa part. » (*Le Chat Botté.*)

Littré cite un exemple tiré de Retz, un autre de Dancourt.

Halener

« Un soir qu'elle rôdait, à son ordinaire [la méchante reine qui était de race ogresse], dans les cours et basses-cours du château, pour y halener quelque viande fraîche... » (*La Belle au bois dormant.*) « Halener, flairer, vieux mot excellent » dit André Lefèvre dans son édition des *Contes de Perrault.* (Paris, Lemerre, 1875, p. 163.)

Honnête, honnêteté, honnêtement

Peu employés aujourd'hui aux sens de poli, politesse, poliment.

« Buvez à même si vous voulez. — Vous n'êtes guère honnête, reprit la fée. » (*Les Fées.*) — « Elle alla s'asseoir auprès de ses sœurs et leur fit mille honnêtetés. » (*Cendrillon.*) — « Vous n'avez qu'à aller puiser de l'eau à la

fontaine, et, quand une pauvre femme vous demandera à boire, lui en donner bien honnêtement. » (*Les Fées.*)

Impertinence

Il s'agit de la belle et stupide princesse à qui Riquet à la Houppe donna « autant d'esprit qu'on en peut avoir ».

« Autant qu'on lui avait ouï dire d'impertinences auparavant, autant lui entendait-on dire des choses bien sensées et infiniment spirituelles. »

Couramment employé au XVIIe siècle avec le sens de caractère de ce qui choque par la déraison ou le manque de convenance, le mot, ainsi compris, est tombé en désuétude.

La belle et stupide princesse n'employait pas des paroles discourtoises ; elle ne savait parler que mal à propos.

Indifférent

« Je mettrai mon manteau à fleurs d'or et ma barrière de diamants, qui n'est pas des plus indifférentes. » (*Cendrillon.*)

Qui n'est pas de peu d'importance. « Il avait tout l'esprit du monde, et il était roi : ces qualités ne sont pas indifférentes. » (*Hamilton*).

Intéresser

« Celles qu'à cet emploi leur devoir intéresse
Entrent dans la cabane ; et là, diligemment,
Mettent tout leur savoir et toute leur adresse
A donner de la grâce à chaque ajustement. »

(*Griselidis.*)

Montaigne, cité par Littré, dit, avec le même sens : « Les malades auxquels le devoir m'intéresse. »

Milieu

« On lui fit une entrée magnifique dans la ville capitale, où elle entra au milieu de ses deux enfants. » (*La Belle au bois dormant.*)

Au milieu de deux ne se dit plus. Perrault, il est vrai, ne pouvait employer le mot « entre », la phrase contenant déjà « entrée » et « entra ».

Moite

« Dans ce temps elle voit [Griselidis] que le prince se baisse
Sur le moite bord du ruisseau. »

Moite au sens d'humide est encore expression courante, mais ne s'applique plus comme Perrault l'applique ici. Celui-ci parle comme le faisait au XIIIe siècle Brunetto Latini : « Le cors qui est de boe et de terre moiste. »

Montée

« C'était elle [Cendrillon] qui nettoyait la vaisselle et les montées. » Entendez : les escaliers.

Littré, qui ne cite point ce passage bien connu, donne d'ailleurs trois autres exemples du mot empruntés à des auteurs contemporains de Ch. Perrault. Il ne mentionne son emploi chez aucun écrivain actuel. Un patois au moins l'a conservé : on dit dans le Morvan « la montée » d'un grenier, d'un clocher. (Voir E. de Chambure, *Glossaire du Morvan*, p. 571.)

Oublier

« J'oubliais à dire en passant
Qu'en cette grande métairie,
D'un roi magnifique et puissant
Se faisait la ménagerie. »

(*Peau d'Ane.*)

« Oublier à » ne se dit plus. Corneille l'emploie dans *Sophonisbe :*

« Le trouble de vos sens, dont vous n'êtes plus maître,
Vous a fait oublier, Seigneur, à me connaître. »

Littré, toutefois, dit avec juste raison que l'on peut employer des locutions telles que celle-ci : Si vous ne lisez jamais, vous finirez par oublier à lire. C'est le sens de perdre l'habitude de quelque chose. Mais la formule, dans le passage cité de Perrault, n'a pas cette signification.

Pareil de

« Cendrillon arriva chez elle, bien essoufflée, sans carrosse, sans laquais, et avec des méchants habits ; rien ne lui étant resté de sa magnificence qu'une petite pantoufle, la pareille de celle qu'elle avait laissée tomber. »

Aujourd'hui « pareil de » est incorrect. Corneille a bien écrit « pareil que ». (*Imit.*, I, 5.)

Peine

« Le roi... fit aussitôt publier un édit par lequel il défendait à toutes personnes de filer au fuseau, ni d'avoir des fuseaux chez soi, sur peine de vie. »

On disait jadis, indifféremment, sur ou sous peine de. La première de ces locutions est tombée hors d'usage. On la trouve dans le *Misanthrope* de Molière :

« On ne doit de rimer avoir aucune envie
Qu'on y soit condamné sur peine de la vie. »

« Sur peine de péché mortel », dit Pascal.

Pouille

« Il n'est point de pouille et d'injure
Que, de dépit et de courroux,
Elle ne dit au pauvre époux. »

(*Les Souhaits ridicules.*)

« Dire pouille » est hors d'usage. On n'emploie plus guère que « chanter pouille, chanter pouilles ».

Prier

« Il arriva que le fils du roi donna un bal et qu'il en pria toutes les personnes de qualité. Nos deux demoiselles (les sœurs de Cendrillon) en furent aussi priées. »

Prudence

« Elle fit toute chose avec tant de prudence,
Qu'il sembla que le ciel eût versé ses trésors
Avec encore plus d'abondance
Sur son âme que sur son corps. »

(*Griselidis.*)

Sens de : sagesse.

Récompense

« Moi, dit la cadette, je n'aurai que ma jupe ordinaire ; mais, en récompense, je mettrai mon manteau à fleurs d'or. » (*Cendrillon.*)

Par compensation. « L'on mange peu, l'on boit en récompense », dit La Fontaine.

Relever le prix

« Une dame aussi patiente
Que celle dont ici je relève le prix
Serait partout une chose étonnante. »
(*Griselidis*, Dédicace.)

Faire valoir, exalter. « Les livres saints, pour relever la sagesse de Salomon, mettent en opposition avec elle la sagesse des Orientaux. » (Diderot.)

Retirer

« Mais les moins délicats et les plus malheureux,
La voyant si maussade et si pleine d'ordure,
Ne voulaient écouter ni retirer chez eux
Une si sale créature. »
(*Peau d'Ane.*)

Donner retraite. « Le grand nombre d'étrangers qu'il retire chez lui. » (La Bruyère.)

Sauver

« Des lis son teint a la blancheur,
Et sa naturelle fraîcheur
S'était toujours sauvée à l'ombre des bocages. »
(*Griselidis.*)

Sauver au sens de « préserver ».

Si

« Je le crois bien, reprit la reine,
Si j'en prends à témoin votre amour véhément. »

(*Peau d'Ane.*)

Le « si », dans cette phrase, n'est point conditionnel ; il est adverbe et affirmatif. Hors d'usage aujourd'hui.

Succéder

« Les hommes ne connaissent pas ce qui leur convient, et sont plus heureux d'être conduits par la Providence, que si toutes choses leur succédaient selon qu'ils le désirent » (*Préface.*) Leur réussissaient : « Tout leur rit, tout leur succède. » (La Bruyère.)

Tort

« Ce pauvre enfant était le souffre-douleurs de la maison, et on lui donnait toujours le tort. » (*Le Petit Poucet.*)

Donner « le tort » ne se dit plus. Au XVIIe siècle, la locution était courante : « Gardez-vous bien de souffrir qu'il vous mette à son tour dans le tort », lit-on dans le *Télémaque* de Fénelon.

Vais (Je m'y en)

« Eh bien ! dit le Loup, je veux l'aller voir aussi ; je m'y en vais par ce chemin-ci, et toi par ce chemin-là. » (*Le Petit Chaperon rouge.*)

Mme de Sévigné : « Monsieur, je m'y en vais. »

Formule tombée hors d'usage — l'on dit : vas-y, j'y

vais — mais correcte. Il ne faut pourtant pas craindre de dire : Je m'y en vais, je m'y en allais, nous nous y en irions. L'impératif « va-t-y en » peut sembler bizarre, mais il est régulier. Voir Littré, t. I, p. 112, 3e colonne.

Vermeil doré

« Elles ne pouvaient assez admirer le nombre et la beauté des tapisseries, des lits, des sophas, des cabinets, des guéridons, des tables et des miroirs où l'on se voyait depuis les pieds jusqu'à la tête, et dont les bordures, les unes de glace, les autres d'argent et de vermeil doré, étaient les plus belles et les plus magnifiques qu'on eût jamais vues. » (*La Barbe-Bleue*). » — Aujourd'hui l'on dit simplement vermeil.

Vue

« La princesse s'éveilla, et, le regardant avec des yeux plus tendres qu'une première vue ne semblait le permettre : « Est ce vous mon prince? lui dit-elle ; vous vous êtes bien fait attendre. » (*La Belle au bois dormant.*)

Avec ce sens d'inspection d'une personne, d'une chose que l'on voit, le mot en question ne s'emploie guère aujourd'hui que dans la locution « à première vue ». — En tout cas, la formule employée par Perrault est excellente.

O.-K.

LE VERBE BASQUE

A M. Julien Vinson.

Cher Monsieur,

En répondant si promptement aux questions que je vous avais adressées dans mon anticritique, vous m'avez comblé de bonté ; voulez-vous m'en accabler en admettant quelques mots de réplique dans votre *Revue ?*

D'abord, j'ai à rectifier deux malentendus. Je ne « confonds » pas des formes telles que *eztakiñat* dans les formes de relation ; ce sont pour moi les seules auxquelles je donne ce nom (Bezugsformen), en prenant « relation » dans le sens de relation affective (gemüthlicher Bezug). Je les oppose, en termes exprès, aux « formes de relation » des autres basquisants, telles que *ezterro,* lesquelles j'appelle formes objectives (Zielformen). Voir mes *B. St.* I, 8. — Puis, loin d' « affirmer de nouveau mon droit d'appeler ' prétérit ' ce que vous appelez ' imparfait ', j'ai dit que je ne voulais pas y insister (« will ich nicht weiter verteidigen », *Zeitschr.*,p. 535). — Je n'ai rien à dire de nouveau à propos du passage de Goyhetche ; la querelle

dont il est l'objet, n'est qu' « une petite querelle », « une querelle de mots » — c'est notre avis à nous deux.

Restent les deux questions principales qui sont d'une nature tout à fait différente. L'une est une question intérieure de la linguistique basque, ce qui ne veut pas dire qu'on doive, en l'examinant, dédaigner les analogies présentées par d'autres langues. Il s'agit de l'origine des formes allocutives, sur laquelle vous partagez l'opinion de M. Van Eys. Comme je m'étais efforcé à réfuter celle-ci *in extenso* (*B. St.* I, 27-29), j'aurais bien voulu que vous eussiez discuté mes arguments. Ils appartiennent tant à la sémantique qu'à la phonologie. Je ne comprends pas trop bien quel rapport peut exister entre « l'idée diminutive, affectueuse, mignarde », exprimée par le mouillement, et l'allocution en général ; tout au plus pourrait-elle correspondre à l'allocution familière, mais alors il serait superflu d'ajouter au mouillement de la consonne initiale le pronom de seconde personne. Vous vous référez à certaines formes bas-navarraises dont j'avais parlé moi-même dans le sens opposé (*B. St.* I, 29 en haut). D'*eztakit*, « je ne le sais pas », on dérive la forme allocutive respectueuse : *eztakizut* ; en mouillant le *z*, on obtient une nuance caressante : *eztakichut*. Est-ce qu'il est bien probable que *eztakizut* aussi se soit formé au moyen d'un mouillement, oblitéré aujourd'hui ? Mais ce qui me paraît décisif, c'est que nous trouvons comme signe caractéristique des formes allocutives non seulement le mouillement, mais aussi et pour la plupart la pleine voyelle *i*. Maintenant, l'histoire des langues nous montre qu'il n'y a rien de plus fréquent que la fusion d'une consonne + *i* en consonne mouillée (par ex. *figlio* de *filius*), rien de plus rare que la diérèse d'une

consonne mouillée en consonne + *y* ou *i*; celle-ci ne se trouve guère que dans les emprunts faits par des langues qui ne possèdent pas de consonnes mouillées (c'est ainsi que votre *canaille* est devenu chez nous *kanalye*, *kanalᶻe* et même *kanaliχe*). Donc, si, dans les dialectes basques, je rencontre *ñeikek* à côté de *nieikek* (de *neike*), *chayok* à côté de *ziayok* (de *zayo*), etc., je n'hésite pas un moment à accorder la priorité aux formes qui ont l'*i* ; il me semble presque impossible de déduire *najeunkek* de *ñeunkek*, *dik* de **dduk* (de *du*), etc. Je ne saurais accepter les conclusions que vous tirez de la place du mouillement ou de l'*i* dans les formes allocutives. Vous dites : « *ki* ou ses représentants précèdent (vous voulez dire : précèdent immédiatement) toujours le pronom régime indirect ». Pas toujours ; cp. *d*-ı-*eza*-zu-*n*, « qu'il vous l'ait », *d*-ı-*arama*-gu, « il nous le mène », *jatorku* pour **d*-ı-*ator*-ku « il nous vient », etc. (*B. St.* I, 57 ss.). Ces formes à régime indirect ne présentent pas en ce qui concerne l'*i*, de différence d'avec les formes allocutives. Vous ne pouvez pas plus invoquer contre moi la place des pronoms ; elle est en général la même dans les deux catégories de formes ; p. ex. *diat*, « je l'ai (toi, homme) » et *dauat*, « je te l'ai », *lezaken*, « il le pourrait (toi, femme) » et *liezaken*, « il te le pourrait ». Mais il ne m'est pas permis d'entrer plus avant dans les détails ; je ne ferais, du reste, que répéter ce que j'ai dit dans mon étude, je me résume donc en vous demandant : Si les formes allocutives et les formes à régime indirect de seconde personne ne diffèrent entre elles, en grande partie, que secondairement, et se présentent même, dans certains dialectes (*B. St.* I, 60), comme identiques, est-ce que je n'ai pas le droit de sou-

tenir que celles-là se sont détachées de celles-ci? Mais vous me répéterez encore que « le vocatif vous semble mieux indiqué que le datif éthique » parce que « les formes allocutives ont surtout pour but de préciser la personne de l'interlocuteur, d'attirer son attention, mais non de l'intéresser personnellement dans l'action ». Ici, à mon grand regret, notre désaccord est presque irrémédiable; car, selon moi, c'est précisément le datif qui a pour but d'attirer l'attention de l'interlocuteur (*B. St.* I, 8). Je ne nie pas que le vocatif puisse rendre le même service; mais, s'il s'agit d'intéresser l'interlocuteur personnellement dans l'action, cela se ferait plutôt par le vocatif que par le datif; cp. « ich gehe dir heute aufs Land » et « du, ich gehe heute aufs Land ». Je demande votre indulgence pour ces citations allemandes; si je ne me trompe, ces manières de s'exprimer sont beaucoup plus fréquentes dans notre langage familier que dans le vôtre. Si, enfin, il s'agit de préciser la personne de l'interlocuteur, c'est le vocatif seul qui s'emploie, non pas le datif éthique, ni la forme allocutive non plus. Le vocatif est toujours emphatique; on ne voit pas bien comment il pourrait se réduire à une consonne. Je me permets aussi de recommander à votre attention les exemples d'indubitable datif éthique que j'ai trouvés en basque (*B. St.* I, 59). — Vous ajoutez la remarque « que les formes allocutives sont extrêmement peu usitées en basque ». Quoique je les aie entendues très souvent à Sare, je ne veux pas contester votre autorité sur ce point. Seulement, s'il est bien sûr qu'autrefois la familiarité et, partant, le tutoiement ont été bien plus répandus qu'aujourd'hui, cela n'a rien à voir avec la solution du problème qui nous occupe.

L'autre question dépasse les limites du basque ; elle s'étend sur le terrain le plus vaste ; des principes généraux s'y trouvent être en jeu, et le choix de la terminologie y est moins indifférent qu'ailleurs. En combattant ma théorie passive, vous me remontrez qu' « il est pourtant incontestable que lorsqu'un verbe actif devient passif, le régime direct devient le sujet et le sujet passe à l'instrumental ». Mais c'est cela même que je prétends. Vous citez l'hindoustani : *bâdṣâh nê laṛkî dêkhî*, « le roi a vu la jeune fille ». C'est mot pour mot la tournure que je retrouve dans le basque : *errege-k ikusi du neskatcha*. Selon vous, les Hindous « affirment bravement que *bâdṣâh nê* est un nominatif » ; selon moi, les Basques font la même chose à l'égard d'*errege-k*. Et vous adoptez leur manière de voir en attribuant deux nominatifs à leur langue. Ces soi-disant nominatifs diffèrent absolument l'un de l'autre, quant à la forme et quant à la fonction ; ils ne se confondent, ils ne se remplacent jamais ; ce sont en réalité deux cas distincts, aussi bien distincts que le génitif et le datif. Si j'appelle *neskatcha* un nominatif, c'est parce que c'est la forme sans suffixe et celle qui avec le verbe intransitif correspond, sans que le moindre doute soit possible, au nominatif de nos langues : *neskatcha doha*, « la fille marche ». Mais alors, *neskatcha-k* n'est pas un nominatif, pas même un nominatif actif — un terme spécificatif ne serait pas à sa place ici — c'est tout simplement un actif. Cet actif a beaucoup d'affinité avec l'instrumental ; il peut être substitué par lui : « il fut baptisé par Jean » : *bathaiatua izan zen Joanese-k* ou *bathaiatua izan zen Joanese-z* (c'est un peu comme si l'on disait en français *il est haï par les grands* au lieu de *il est haï des grands*). Il serait beaucoup plus justifié de parler de deux instru-

mentaux que de parler de deux nominatifs en basque ; je ne verrais aucun inconvénient sérieux à appeler le cas en *z* « instrumental I. », et le cas en *k* « instrumental II. ». Dès que *errege-k* dans *errege-k ikusi du neskatcha* a pour moi le sens de « par le roi », je dois considérer *neskatcha* comme nominatif; la difficulté qui consiste à admettre pour la forme nue du substantif deux fonctions si différentes, comme celles du nominatif et de l'accusatif, a disparu. Le basque ne connaît pas l'accusatif; à ce que je vois, c'est votre opinion aussi ; mais est-ce qu'elle n'est pas un peu en contradiction avec l'hypothèse des deux nominatifs ? Je crois avoir donné maintenant une exposition assez claire de ma théorie dont la formule Aa Bb = Aa Ab Bb n'a été que la concentration un peu forte. Vous voyez, je ne saurais convenir que « l'existence des deux nominatifs soit un fait »; si vous ajoutez : « d'autres langues ont ces deux nominatifs », je dois rectifier ainsi, pour ma part : « d'autres langues ont un nominatif et un actif ». Et, comme le basque, ces langues n'ont pas d'accusatif, à moins d'une contamination de la tournure passive avec la tournure active. Je viens de terminer une étude sur le « caractère passif du verbe transitif dans les langues caucasiennes », et, dans un autre travail où j'examinerai la question de la parenté entre le basque et les langues khamitiques, je consacre un chapitre à des observations générales sur ce phénomène de passivité. J'espère que vous reviendrez à notre discussion, quand ces élucubrations auront vu le jour et auront eu le plaisir d'être parcourues par vous. Mais, dès à présent, je vous prierais de bien examiner si la divergence entre nos opinions est en effet aussi grande que vous semblez supposer. Moi, je parle de

deux cas, vous parlez de deux nuances d'un cas ; admettons, pour un moment, qu'ici encore il n'y ait qu'une querelle de mots. Nous aurions donc des langues avec un seul nominatif et des langues avec deux nominatifs ; c'est une différence qui ne se pourrait expliquer que par la manière différente de concevoir la racine verbale. Est-ce que, en fin de compte, votre nominatif actif avec le verbe transitif et votre nominatif passif avec le verbe intransitif ne se réduiraient pas, comme s'il s'agissait de deux équations, à mon verbe passif avec l'actif (l'instrumental) et mon verbe intransitif avec le nominatif? Vous me demandez: « peut-on admettre qu'une race ait été organisée d'une telle manière que sa langue ait eu à exprimer de prime abord l'action sous une forme passive? » Certainement: la plupart des linguistes l'admettent. L'altruisme et l'égoïsme n'y sont pour rien là-dedans ; l'égoïste dirait : « moi, je l'ai battu », mais, en même temps, il dirait : « moi, j'ai été battu par lui ». La racine verbale est d'abord indifférente ; *batt* n'est pas plus *battuere*, *battuens* que *battui*, *battutus*. Elle ressemble au substantif: des coups peuvent être des coups donnés ou des coups reçus. On trouverait facilement dans le langage des enfants des exemples à nous rendre palpable cette ambiguité. Mais, quel que soit notre point de vue vis-à-vis de l'*idée* passive ou active, inhérente à la racine verbale, nous devons bien nous garder de la confondre avec les *formes* passives ou actives du verbe. Vous me passerez, à cette occasion, un aveu un peu franc ; je suis étonné de voir que ce que j'aime à nommer « le préjugé aryen » soit si fortement enraciné chez vous qui connaissez profondément plusieurs langues anaryennes. Est-ce qu'on « traite le basque d'une

façon si particulière », quand on arrive à le traduire dans des termes qui doivent paraître ridicules en français? Vous me demandez encore si j'expliquerais *iduzkia-k argitzen du mendian*, « le soleil brille dans la montagne » par cette tournure passive « par le soleil il est brillé par lui (mais cela est seulement sous-entendu) dans la montagne ». Bien sûr que j'en aurais le courage. Et, si vous aviez besoin d'une justification, je me rapporterais à la langue *oude* (une des langues caucasiennes septentrionales), où cette phrase aurait à se rendre d'une manière tout à fait analogue : *burγoi laχo beγe n χaš-ne-sta*, « montagne-sur soleil-par lumière lui fait ». On ne saurait qualifier *beγe-n* de nominatif actif ; car ce cas en (*e*)*n* est en même temps un véritable instrumental. Comme *χaš-tesun*, « briller », « lumière-faire » vient de *χaš*, ainsi *argitzen* de *argi*. De ces verbes, « intransitifs pour nous et transitifs en basque et inversement », auxquels vous renvoyez d'une manière un peu vague pour invalider mes assertions, j'ai parlé tout au long (*B. St.* I, 39-46.)

Vous ne vous êtes pas trompé en voyant « à la base de ma théorie la méconnaissance de la fonction du nominatif actif ». Ce n'est qu'en second lieu que je m'appuie sur la position des éléments pronominaux dans le verbe. Vous demandez : « Que conclure de la place d'un élément formel dans le mot? » Mais comme vous dites en même temps « qu'il est permis de raisonner par analogies », je profiterai de cette permission, je montrerai au moyen d'autres langues la valeur de cet argument. Seulement, ce sera pour une autre fois. Maintenant je me contente de quelques remarques de détail. Vous dites : « A *zait*, il est à moi, devrait correspondre, non seulement *dut*, il est eu par moi,

mais encore toutes les formes transitives avec *t* final ». Non, par la simple raison que l'agent du verbe transitif (je n'ai jamais avancé que *da* et *du* soient « deux verbes intransitifs »), quand il appartient à la troisième personne, n'est pas indiqué. *Darot*, « il est eu à moi par lui » n'est donc littéralement que « il est eu à moi » ; *dakot* « il est eu à lui par moi » contient un élément pronominal de plus. Les deux formes dérivent de la même racine *du :*

da du (ki) t
cela avoir à moi
da (du) k(i) o t
cela avoir à lui moi

Vous ajoutez en passant que « les exemples ci-dessus (comme *dizkiot*, *diotzat*, *deiztot*, etc. « je les ai à lui ») justifient votre hypothèse, que *tz*, *zt*, *zk* sont de simples permutations phonétiques l'une de l'autre ». Mais l'identité de la signification ne suffit nullement à prouver l'identité des formes phonétiques. « Vous êtes » se dit dans les langues romanes : *estes*, *essets*, *sois, siete*, *sîntetsĭ*, et chacune de ces formes a un autre prototype. Dans la conjugaison basque, l'analogie joue un rôle encore plus important que dans la conjugaison romane.

Je laisse de côté certains problèmes qui sont aussi embarrassants pour la théorie active que pour la théorie passive. Vous êtes disposé à tirer des objections de tous les phénomènes dont celle-ci ne rend pas compte ; mais je n'ai pas prétendu qu'elle soit une panacée. En ce qui concerne la position des éléments pronominaux, il y a désaccord entre l'imparfait et le présent ; mais, quand même la

théorie passive ne fût pas applicable à l'imparfait, on n'aurait pas le droit de la reponsser pour le présent. Dans les langues caucasiennes méridionales (le géorgien, le mingrélien, le souane), la construction change avec le temps : l'homme tue le serpent, *homo serpenti* ; l'homme tua le serpent, *ab homine serpens* ; l'homme avait tué le serpent, *homini serpens*.

C'est pour ainsi dire au vol que j'ai écrit ces lignes ; je n'ai plus le temps de retoucher mon pauvre français ni de penser à un épilogue élégant. Comme, de votre propre aveu, vous ne demandez qu'à être convaincu, j'ai fait de mon mieux pour vous convaincre ; car la satisfaction que me donnent les résultats de mes études basques, resterait incomplète, s'ils n'obtenaient pas l'approbation du maître.

Bien à vous.

Hugo SCHUCHARDT.

Graz, 5 avril, 1895.

Je répondrai à M. Schuchardt, avec tout le soin nécessaire, dans un prochain numéro. — J. V.

BIBLIOGRAPHIE FOLK-LORIQUE

LE CABINET DES FÉES

Tous les amateurs de contes populaires connaissent cette intéressante collection dont le mérite littéraire est incontestable. L'éditeur ou le compilateur qui l'a formée — Ch.-J. Mayer — ne s'est guère préoccupé de ce qui pouvait être vraiment populaire et spontané dans les contes qu'il réunissait, mais il est certain que les récits où l'imagination et la fantaisie jouent le plus grand rôle ont au moins un fonds réel, qu'ils procèdent plus ou moins inconsciemment des contes d'enfants, des histoires de bonnes femmes et des vieilles traditions que les générations successives se transmettent fidèlement.

Publiée de 1785 à 1786, la collection, qui devait comprendre 30 volumes, en a formé 36. Il y a eu deux éditions, l'une in-8° et l'autre in-12 ; la première est illustrée de gravures de Marillier, trois par volumes, la seconde est sans figures ; le contenu de chaque volume est le même dans les deux éditions. L'édition in-8° porte le titre suivant : « LE CABINET | *DES FÉES* | OU | COLLECTION CHOISIE | DES CONTES DE FÉES, | ET AUTRES COTNES MERVEILLEUX, | *Ornés de figures.* | = | TOME ... | (fleuron) | A AMSTERDAM, | *Et se trouve à Paris*, | RUE ET HOTEL SERPENTE, | = | M.DCC.LXXXV (OU LXXXVI) ». L'édition in-12 est intitulée : « LE CABINET |

DES FÉES, | *OU* | COLLECTION CHOISE | *DES CONTES DES FÉES*, | ET AUTRES CONTES MERVEILLEUX. | = | TOME ... | = |(vignette) | A GENÈVE, | chez Barde, Manget et Cie, | imprimeurs-libraires, | *Et se trouve à Paris*, | chez Cuchet, libraire, rue et hôtel Serpente. | = | M.DCC.LXXXV (ou LXXXVI). » Voici la description des 37 volumes :

I. 1785, (iv)-8-xvj-434 p. : f. titre et titre, prospectus, vie de Ch. Perrault, *Contes* de Perrault, *Nouveaux contes* par Mme de Murat ; — II. 1785, (iv)-536 p. : *Contes des Fées* et *les Fées à la mode*, par Mme d'Aulnoy ; — III. 1785, (iv)-527 p. : suite de Mme d'Aulnoy ; — IV. 1785, (iv)-450 p. : suite de Mme d'Aulnoy ; — V. 1785, (iv)-463 p. : *Illustres fées*, par Mme d'Aulnoy ; *La tyrannie des fées détruite*, par Mme d'Auneuil ; *Contes moins contes que les autres*, par Preschac ; — VI. 1785, (iv)-400 p. : *Contes* de Mlle de la Force ; *Les Chevaliers errants* et *le Génie familier*, par Mme d'Auneuil ; — VII. 1785, viij-447 p. : les *Mille et une nuits* (trad. de Galland) ; — VIII. 1785, (iv)-455 p. : suite des *Mille et une nuits* ; — IX. 1785, (iv)-508 p. : suite des *Mille et une nuits* ; — X. 1785, (iv)-543 p. : suite des *Mille et une nuits* ;

XI. 1785, (iv)-479 p. : suite des *Mille et une Nuits* ; — XII. 1785, (iv)-462 p. : *La tour ténébreuse* et *les jours lumineux*, par Mlle Lhéritier ; les *Aventures d'Abdalla* ; — XIII. 1785, (iv)-452 p. ; suite d'*Abdalla* ; — XIV. 1785, viij-491 p. : les *Mille et un jours*, trad. par Petis de la Croix ; — XV. 1785, vj-502 p. : suite des *Mille et un jours* ; — XVI. 1785, vj-402 p. : *Contes turcs* et *Voyages de Zulma* ; — XVII 1785, xij-456 p. : *Bidpaï et Lokman* ; — XVIII. 1785, (iv)- 448 p. : suite de *Bidpai et Lokman* ; *Fables et contes* de Fénelon ; *Boca*, par Mme Husson ; — XIX.

1785, (iv)-484 p. : *Contes chinois*, par Gueulette ; *Florine* ; — XX. 1785, (vj)-448 p. : *Contes* de Hamilton ;

XXI. 1786, (iv)-508 p. : les *Mille et un quarts d'heure*, par Gueulette ; — XXII. 1786, (iv)-432 p. : suite des *quarts d'heure* ; *Les sultanes de Guzarate* ; — XXIII. 1786, (iv)-478 p. : suite des *Sultanes* ; — XXIV. 1786, (iv)-516 p. : *Contes*, par Mme Lévêque ; *Féeries nouvelles*, par M. de Caylus ; — XXV. 1786, viij-559 p. : suite des *Féeries*, *Contes orientaux* et *Cadichon*, par M. de Caylus ; *Contes des fées*, par Paradis de Moncrif ; — XXVI. 1786, (iv)-497-4 p. : *La reine Fantasque*, de Jean-Jacques Rousseau ; *La belle et la bête*, par Mme de Villeneuve ; *Veillées de Thessalie*, par Mlle de Lussan ; prospectus du *supplément* ; — XXVII. 1786, iv-492 p. : suite des *Veillées de Thessalie* ; *Le Prince Titi*, par S. Hyacinthe ; — XXVIII. 1786, (iv)-390 p. : suite du *Prince Titi* ; — XXIX. 1786, iv-454 p. : avis ; vie de Horam ; *Contes des génies*, par Morrell ; — XXX. 1786, (iv)-452 p. : suite des *Contes des génies* ;

XXXI. 1786. (iv)-426 p. : *Funestine*, par Beauchamps ; *Nouveaux contes des fées* ; *Le loup galleux* (*sic*) ; — XXXII. 1786, xv-415 p. : *Les soirées bretonnes*, par Gueulette ; *Contes* de Mme de Lintot ; *Zéloïde*, de Moncrif ; — XXXIII, 1786, xij-372 p. : *Contes choisis*, de Mlle de Lubert ; *Nourjahad* ; — XXXIV. 1786, (iv)-458 p. : *Contes choisis*, de M. Pajon ; *Bibliothèque* des Fées et des Génies, par l'abbé de La Porte ; — XXXV. 1786, xj-444 p. : *Minet bleu et Louvette*, par Mme Fagnan ; *Acajou et Zirphile*, par Duclos ; *Aglaé et Nabotine*, par Coypel ; *Contes des fées*, par Mme Leprince de Beaumont ; *Le prince Désiré*, par Sélis ; *Contes choisis* divers ; — XXXVI. 1786, (iv)-443 p. : *Don Sylvio de Rosalva*, par Wieland, trad. par Mme d'Ussieux ; — XXXVII. 1786,

416 p. : Discours préliminaire sur l'origine des contes de fées, notice des auteurs qui ont écrit dans le genre des contes de fées, liste des ouvrages qui composent le *Cabinet des fées*. .

De l'édition in-12 je n'ai vu que deux volumes, le VIe et le XIIIe; ils contiennent les mêmes matières que les volumes in-8° correspondants, mais ils ont respectivement 440 et 488 p.

On sait que le *Cabinet des fées* a été compilé par un littérateur bien connu du dernier siècle, qui se qualifiait lui-même de « pensionné du comte de Vergennes », Ch.-J. Mayer, né à Toulon le 2 janvier 1751 et mort en 1825. Il indique dans le XXXVIIe volume les sources où il a puisé. La *dissertation* qui commence ce volume affirme d'abord que les *contes* « n'existeroient point chez une nation qui auroit rejeté le merveilleux », que « le merveilleux tient à l'ignorance », enfin qu' « un fait bien éclairci par les contemporains, abandonné à la tradition populaire, acquiert, après une longue succession, tous les caractères de l'imagination des conteurs ». Il expose ensuite que les fables et apologues, les contes, — si fort prisés au moyen âge — reprirent faveur au déclin du règne de Louis XIV, quand le vieux roi tomba dans une dévotion étroite et sévère, quand Mme de Maintenon gouvernait la cour et la ville, quand la révocation de l'Édit de Nantes amena la création de la censure, qui n'était qu'une forme de l'inquisition ; on se rejeta sur « ce genre », faute de mieux. Perrault et ses imitateurs ne firent qu'arranger les vieux contes du peuple ; plus tard, on en fit de toutes pièces avec plus ou moins de succès et de goût ; mais le mouvement littéraire et philosophique du

XVIIIe siècle devait, sans la supprimer entièrement, réduire à de justes proportions la littérature fantaisiste, imaginative et allégorique.

Quoi qu'il en soit de cette théorie, il m'a paru que les amateurs de Folklore, aujourd'hui que les études scientifiques ont étendu jusque-là leur domaine, aimeraient à savoir exactement ce que contient le grand recueil de Mayer et j'ai cru leur être agréable en leur offrant une table générale du *Cabinet des fées* ; j'y joins la liste des gravures et la table par noms d'auteurs. J'ajoute quelques notices bio- et bibliographiques.

Paris, le 12 mai 1895.

Julien Vinson.

TABLE GÉNÉRALE

DU CABINET DES FÉES

*[4] Abdallah (aventures d') XII, 281 ; XIII, 1.
* Acajou et Zirphile [Duclos], XXXV, 19.
Adroite princesse (l') [Perrault], I, 78.
Agatie [Mme d'Aulnoy], V, 263.
Aglaé ou Nabotine [Coypel], XXXV, 75.
* Ahmed et Pari-banou [Mille et une nuits], XI, 274.
Aïeux (les) ou le mérite personnel [Moncrif], XXV, 489.
* Aladin ou la lampe merveilleuse [Mille et une nuits], X, 328.
Ali-baba ou les quarante voleurs [Mille et une nuits], XI, 113.
* Ali-cogia [Mille et une nuits], XI, 182.
Alidor et Thersandre [Moncrif], XXV, 494.
Alphinge ou le singe vert, XXXI, 271.
Ames (les), XXXV, 389.
Ames rivales (les) [Moncrif], XXV, 523.
Anguillette [Mme de Murat], I, 249.
Aphranor et Bellanire, XXXIV, 243.
Ardostan, XXXV, 280.
Aurore et Aimée [Mme Leprince], XXXIV, 175.
* Aveugle (l') et son chien, XXXV, 344.

* L'astérisque indique que le conte est accompagné de figures. Les noms de recueils sont en italique.

Baba-Abdalla [Mille et une nuits], XI, 9.
Babiole [Mme d'Aulnoy], III, 51.
* Barbe-Bleue (la) [Perrault], I, 9.
Beder [Mille et une nuits], IX, 381.
* Bélier (le) [Hamilton], XX, 1.
Belle (la) au bois dormant [Perrault], I, 17.
Belle (la) aux cheveux d'or [Mme d'Aulnoy], II, 39.
* Belle-belle [Mme d'Aulnoy], IV, 1.
Belle (la) et la bête [Mme de Villeneuve], XXVI, 27.
Belle (la) Hermine et le prince Colibri [Caylus], XXIV, 497.
Bellinette, XXXI, 369.
Bellotte et Laidronnette [Mme Leprince], XXV, 215.
Bibliothèque des fées et des génies [par l'abbé de la Porte], XXXIV, 207.
* Biche (la) au bois [Mme d'Aulnoy], III, 349.
*3 *Bidpaï et Lokman*, XVII, 1.
* Blanche-Belle, V, 1.
Bleuette et Coquelicot [Caylus], XXIV, 391.
* Boca ou la vertu récompensée [Mme Lemarchand], XVIII, 327.
Bonheur (le) des moineaux [Mme de Murat], I, 401.
* Bonne (la) femme [Mlle de la Force], VI, 166.
Bonne (la) petite souris [Mme d'Aulnoy], II, 353.
Bozabdab, XXXV, 326.
Buisson (le) d'épines fleuries, XXXI, 239.
* Cadichon [Caylus], XXV, 389.
Cendrillon [Perrault], I, 40.
Chat (le) botté [Perrault], I, 32.
Chatte (la) blanche [Mme d'Aulnoy], III, 454.
Chevalier (le) Fortuné, *voyez* Belle-Belle.

* Chevaliers (les) errants [Mme d'Auneuil], VI, 203.
Codabad [Mille et une nuits], X, 119.
Cogia-Hassan [Mille et une nuits], XI, 56.
Contes des Fées (les) [Mme d'Aulnoy], II, 376, 419, 471, 535 ; III, 50, 143, 162.
* *Contes* de Fénelon, XVIII, 21.
* *Contes chinois* [Gueulette], XIX, 1.
Contes des Fées [Mme Leprince de Beaumont], XXXV, 109.
*6 *Contes des Génies* [Morrell], XXIX, 1 ; XXX, 1.
**Contes orientaux* (Nouveaux) [Caylus], XXV, 1.
Corniche et Toupette, XXXIV, 381.
Dauphin (le) [Mme d'Aulnoy], IV, 371.
Deux sœurs (les) jalouses de leur cadette [Mille et une nuits], XI, 387.
* Dom Gabriel Ponce de Leon [Mme d'Aulnoy], II, 381, 447, 504 ; III, 18.
Don Fernand de Tolède [Mme d'Aulnoy], III, 95, 143, 213.
Dons (les) [Caylus], XXIV, 291.
Dons (les) des Fées [Moncrif], XXV, 461.
* Don Silvio de Rosalva [Wieland, trad. Mme d'Ussieux], XXXVI, 7.
* Dormeur (le) éveillé [Mille et une nuits], X, 174.
Enchantement (l') impossible [Caylus], XXIV, 447.
Enchanteur (l') [Mlle de la Force,] VI, 49.
Enchanteur (l') [Pajon], XXIV, 29.
Epreuve (l') ou Améide, XXXV, 433.
* Eritzine et Barelin [Pajon], XXXIV, 7.
Favori (le) des Fées, V, 107.
* Fée (la) des Grandeurs [Mme d'Aulnoy], VI, 310.
Fée (la) des Plaisirs [Mme d'Aulnoy], VI, 351.
Féeries nouvelles [Caylus], XXIV, 103.

Fées (les) [Ch. Perrault], I, 5.
Féradir, XXXV, 418.
Finette Cendron [d'Aulnoy], II, 472.
Finette, *voy.* l'adroite Princesse.
* Fleur d'Épine [Hamilton], XX, 163.
* Florine ou la belle Italienne, XIX, 369.
* Fortunée [Mme d'Aulnoy], III, 1.
Fortunio, V, 48.
* Funestine [Beauchamps], XXXI, 5.
* Ganem (Mille et une nuits), X, 1.
Génie (le) familier [Mme d'Auneuil], VI, 361.
Gentilhomme bourgeois (le nouveau) [Mme d'Aulnoy], III, 411, 517 ; IV, 79, 167, 267, 355, 428.
* Gracieuse et Percinet [Mme d'Aulnoy], II, 1.
Grenouille (la) bienfaisante [Mme d'Aulnoy], III, 309.
Griselidis [Perrault], I, 119.
Haroun-al-Raschid [Mille et une nuits], XI, 1.
Heureuse peine (l') [Mme de Murat,] I, 403.
Incarnat, blanc et noir, XXXI, 233.
Isle (l') de la Liberté [Moncrif], XXV, 476.
Isle (l') inaccessible, V, 169.
Isthérie [Mme d'Aulnoy], VI, 365.
Jeannette ou l'indiscrétion [Caylus], XXV, 445.
Jeune et belle [Mme de Murat], I, 306.
Joliette [Mlle Leprince], XXXV, 195.
Jupiter justifié, XXXV, 371.
Kadour, XXXI, 287.
* *Lokman et Bidpaï*, XVII, 1 ; XVIII, 1.
*4 Loup (le) galleux (*sic*), XXXI, 343.
Médecin (le) de Satin, XXXI, 305.
* Merveilleux et Charmante, XXXIV, 273.

* Mignonnette [Caylus], XXIV, 415.
*15 *Mille et une nuits* (*les*), VII à XI.
*6 *Mille et un jours* (*les*), XIV et XV.
*5 *Mille et un quarts d'heure* (*les*) [Gueulette]; XXI et XXII.
Minet-bleu et Louvette [Mme Fagnan], XXXV, 3.
Mirzah, XXXV, 303.
Mouton (le) [Mme d'Aulnoy], II, 420.
Nahamir, XXXV, 333.
Nain (le) jaune [Mme d'Aulnoy], III, 107.
Navire (le) volant, XXXI, 191.
Nonchalante et Papillon [Caylus], XXIV. 302.
Noureddin [Mille et une nuits], IX, 233.
* Nourjahad, XXXIII, 257.
Oiseau (l') bleu [Mme d'Aulnoy], II, 62.
Oranger (l') et l'abeille [Mme d'Aulnoy], II, 304.
Palais (le) de la vengeance [Mme de Murat], I, 344.
Palais (le) des Idées [Caylus], XXIV, 343.
Parfait (le) amour [Mme de Murat], I, 201.
Pays (le) des délices [Mlle de la Force], VI, 127.
* Peau d'âne [Perrault], I, 152.
Pêcheur (le) et le Voyageur [Mme Leprince], XXXV, 188.
Perroquet (le), XXXI, 179.
Persinette [Mlle de la Force], VI, 36.
Petit (le) Chaperon rouge [Perrault], I, 1.
* Petit (le) Poucet [Perrault] I, 63.
* Petite (la) grenouille verte, XXXI, 155.
* Pigeon (le) et la Colombe [Mme d'Aulnoy], IV, 91.
* Plus belle que fée [Mlle de la Force], VI, 1.
Prince (le) Arc-en-ciel, XXXI, 329.
Prince (le) Charmant [Mme Leprince], XXXV, 145.
Prince (le) Chéri [Mme Leprince], XXXV, 111.

Prince (le) Courtebotte et la Princesse Zibeline [Caylus], XXIV, 105.
Prince (le) curieux [Mme d'Aulnoy], V, 337.
Prince (le) de Mauritanie [Mme d'Aulnoy], VI, 284.
Prince (le) de Numidie [Mme d'Aulnoy] VI, 276.
* Prince (le) des Aigues-marines [Mme l'Évêque], XXIV, 1.
* Prince (le) des Feuilles [Mme de Murat] I, 368.
* Prince (le) Désir et la Princesse Mignonne [Mme Leprince], XXXV, 165,
Prince (le) Désiré [Sélis], XXXV, 231.
Prince (le) Elmédor de Grenade [Mme d'Aulnoy], VI, 222.
Prince (le) fatal et le Prince Fortuné [Mme Leprince], XXXV, 131.
* Prince (le) glacé et la Princesse étincelante [Mlle de Lambert], XXXIII, 105.
Prince (le) Guerini, V, 72.
Prince (le) Invisible [Mme l'Évêque], XXIV, 57.
Prince (le) Lutin [Mme d'Aulnoy], II, 122.
* Prince (le) Marcassin [Mme d'Aulnoy], IV, 395.
* Prince Muguet (le) et la Princesse Zaza [Caylus], XXIV, 193.
Prince (le) Périnet, XXXI, 205.
Prince (le) Roger, V, 30.
Prince (le) Sincer [Mme de Lintot], XXXII, 206.
Prince (le) Spirituel [Mme Leprince], XXXV, 206.
*4 Prince (le) Titi [S. Hyacinthe], XXVII, 327 ; XXVIII, 1.
Prince (le) Zeyn Alasnan [Mille et une nuits], X, 87.
Princesse (la) Belle-Étoile [Mme d'Aulnoy], IV, 179.
* Princesse (la) Camion [Mlle de Lubert], XXXIII, 184.
Princesse (la) Carpillon [Mme d'Aulnoy], III, 229.
Princesse (la) couronnée par les fées, V, 141.

Princesse (la) Deryabar [Mille et une nuits], X, 135.
Princesse (la) Léonice, V, 293.
* Princesse (la) Lionnette et le Prince Coquerico [Mlle de Lubert], XXXIII, 1.
Princesse (la) Lumineuse [Caylus], XXIV, 359.
* Princesse (la) Minon-Minette et le Prince Souci, XXXIV, 211.
Princesse (la) Minutie et le roi Floridor [Caylus], XXIV, 485.
Princesse (la) Moustelle et le prince Ananas, XXXIV, 345.
Princesse (la) patientine [Mme d'Aulnoy], VI, 379.
Princesse Pimprenelle (la) et le Prince Romarin [Caylus], XXIV, 247.
* Princesse (la) printanière [Mme d'Aulnoy], II, 185.
Princesse (la) Rosette [Mme d'Aulnoy], II, 222.
Princesse (la) Zamée [Mme d'Aulnoy], VI, 206.
Puissance (la) d'amour [Mlle de la Force], VI, 141.
* Quatre (les) facardins [Hamilton], XX, 291.
* Quiribirini, V, 123.
Rameau (le) d'or [Mme d'Aulnoy], II, 249.
Reine (la) des Fées [Preschac], V, 419.
Reine (la) des Fleurs, V, 91.
* Reine (la) Fantasque [J.-J. Rousseau], XXVI, 1.
* Riedinriedon [Mlle L'Héritier], XII, 25.
Riquet à la houppe [Perrault], I, 51.
Roi (le) magicien, V, 14.
Rosanie [Caylus], XXIV, 179.
* Robe (la) de Sincérité [Mlle Lhéritier], XII, 133.
Roxane, XXXV, 226.
Sans parangon [Preschac], V, 357.
* Serpentin (le) vert [Mme d'Aulnoy], III, 163.

Sidi-Nouman [Mille et une nuits], XI, 31.
* Soirées (les) bretonnes [Gueulette], XXXII, 1.
Songe merveilleux (le), XXXV, 403.
Souhaits (les), XXXV, 265.
Souhaits (les) ridicules [Perrault], I, 193.
*[4] Sultanes (les) de Guzarate, contes mogols [Gueulette], XXII, 218 ; XXIII, 1.
* Sultane (la) de Perse, XVI, 1.
Sultane (la) Validé [Mme d'Aulnoy], VI, 375.
Supercherie (la) malheureuse, V, 152.
Tendrebrun et Constance [Mme de Lintot], XXXII, 264.
* Timandre et Bleuette [Mme de Lintot], XXXII, 145.
Tourbillon [Mlle de la Force], VI, 78.
Tourlon et Rinette [Caylus], XXIV, 219.
Tour (la) ténébreuse [Mlle l'Héritier], XII, 1, 126, 278.
Trois épreuves (les), XXXV, 239.
Trois (les) fils d'Hali Bassa de la mer [Pajon], XXXIV, 103.
* Tyrannie (la) des Fées détruite [Mme d'Auneuil], V, 183.
*[3] *Veillées (le) de Thesalie* [Mlle de Lussan], XXVI, 217; XXVII, 1.
Vert et Bleu [Mlle de la Force], VI, 103.
Veuve (la) et ses deux filles [Mme Leprince], XXIV, 157.
Voyageuses (les) [Moncrif], XXV, 503.
* Voyages de Zulma, XVI, 239.
Zalmayde [Mme d'Aulnoy], VI, 246.
* Zélaide et Amanzarifdine [Moncrif], XXXII, 275.

TABLE DES GRAVURES

I, p. 15 — La Barbe-Bleue.
70 — Le Petit-Poucet.
190 — Peau d'âne.

II, p. 7 — Gracieuse et Percinet.
212 — La Princesse Printanière.
406 — Don Gabriel Ponce de Léon.

III, p. 1 — Fortunée.
189 — Serpentin vert.
401 — La Biche au Bois.

IV, p. 8 — Belle-Belle.
165 — Le Pigeon et la Colombe.
351 — Le Prince Marcassin.

V, p. 11 — Blanche-Belle.
127 — Quiribirini.
233 — La Tyrannie des Fées détruite.

VI, p. 16 — Plus belle que Fée.
168 — La Bonne Femme.
337 — Les Chevaliers errants (la Fée des Grandeurs).

VII, p. 20
141
293
VIII, p. 4
p. 150
278
IX, p. 24
106
325
} Mille et une Nuits.

X, p. 9 — Ganem.
205 — Le Dormeur éveillé.
365 — Aladin.
XI, p. 5 — Haroun-al-Raschid.
273 — Le Cheval enchanté.
382 — Ahmed et Paribanou.
XII, p. 26 — Ricdinricdon.
222 — La Robe de sincérité.
XIII, p. 314, 65, 193, 401 — Aventures d'Abdalla.
XIV, p. 16, 176, 303 — Mille et un jours.
XV, p. 7, 190, 338 — Mille et un jours.
XVI, p. 9, 147 — La Sultane de Perse.
337 — Voyages de Zulma.
XVII, p. 33, 227, 322 — Fables de Bidpaï et Loqman.
XVIII, p. 32 — Fables de Bidpaï et Loqman.
215 — Contes de Fénelon.
356 — Boca ou la vertu récompensée.
XIX, p. 21, 282 — Contes chinois.
379 — Florine ou la belle Italienne.
XX, p. 115 — Le Bélier.

XX,	p.	188	— Fleur d'Épine.
		374	— Les Quatre Facardins.
XXI,	p.	30	Mille et un quarts d'heure.
		142	
		366	
XXII,	p.	22	
		152	
		298	Les Sultanes de Guzarate.
XXIII,	p.	23	
		175	
		423	
XXIV,	p.	4	— Le Prince des Aigues-Marines.
		222	— Le Prince Muguet et la princesse Zaza.
		435	— Mignonnette.
XXV,	p.	11	Nouveaux Contes orientaux.
		145	
		438	— Cadichon.
XXVI,	p.	20	— La Reine Fantasque.
		229	Les Veillées de Thessalie.
		430	
XXVII,	p.	28	
		173	
		337	Le Prince Titi.
XXVIII,	p.	7	
		246	
		328	
XXIX,	p.	74	Contes des Génies.
		148	
		334	
XXX,	p.	11	
		191	
		364	

XXXI, p. 25 — Funestine.
166 — La petite grenouille verte.
349 — Le Loup galleux.
XXXII, p. 11 — Les Soirées bretonnes.
169 — Timandre et Bleuette.
329 — Zelaïde et Amanzarifdine.
XXXIII, p. 4 — La Princesse Lionnette.
189 — La Princesse Camion.
268 — Nourjahad.
XXXIV, p. 31 — Eritzine et Farelin.
221 — La Princesse Minon-Minette.
280 — Merveilleux et Charmante.
XXXV, p. 35 — Acajou et Zirphile.
169 — Le Prince Désir.
363 — L'Aveugle et son chien.
XXXV, p. 41, 150, 265 — Don Silvio de Rosalva.

TABLE DES AUTEURS ET TRADUCTEURS

Aulnoy (Mme d'), [1650-1705] ; tomes D à V.
Auneuil (Mme d'), [....-1700] ; t. V, 183 VI, 203, 361.
Beauchamps (P. F. Godard de), [1689-1761] ; t. XXXI, p. 1.
Caumont de la Force (Mlle Rose de), [1650-1724] ; t. VI, p. 1.
Caylus (le Comte de), [1692-1765] ; t. XXIV et XXV.
Coypel (Charles Antoine), [1694-1752] ; t. XXXV, p. 75.
Duclos, [1704-1772] ; t. XXXV, p. 19.
Fagnan (Mme), [1705-1770] ; t. XXXV, p. 3.

Fénelon, [1651-1715]; t. XVIII, p. 215.
Force (Mlle de la), *voy.* Caumont de la Force.
Galland (Antoine), [1646-1715]; t. VII à XI, XVII et XVIII.
Gueulette, [1683-1766]; t. XIX, XXI à XXIII, et XXXII.
Hamilton (le Comte de Grammont), [1646-1720]; t. XX.
Husson (Mme), s'était attribué une œuvre de Mme Lemarchand (*voy.* Lemarchand).
La Force (Mlle de), *voy.* Caumont de la Force.
La Porte (l'abbé de), [1713-1779]; t. XXXIV, p. 207.
Lemarchand (Mme), [1703-1754]; t. XVIII, p. 327.
Leprince de Beaumont (Mme), [1711-1750]; t. XXXV.
Lévêque (Mme), [1703-1743]; t. XXIV.
Lhéritier (Mlle), [1664-1734]; t. XII.
Lintot (Mlle de), [1702-1750]; t. XXXII, p. 145.
Lubert (Mlle de), [1706-1750]; t. XXXIII.
Lussan (Mlle de), [1682-1758]; t. XXVI, p. 217 et XXVII, 1.
Moncrif (Paradis de), [1687-1770]; t. XXV, p. 461 et XXXII, 275.
Morell, pseud., *voy.* Ridley.
Murat (Mme de), [1670-1716]; t. I, p. 201.
Pajon (Henri), [1707-1776]; t. XXXIV.
Perrault (Charles), [1628-1703]; t. I.
Pétis de La Croix, [1653-1713]; t. XIV et XV.
Preschac (de) [1647-1719]; t. V, p. 357.
Ridley (Jacques) [1698-1765]; t. XXIX et XXX.
Rousseau (J.-J.) [1712-1778]; t. XXVI, p. 1.
Saint-Hyacinthe (H. C. Th. de), [1681-1746]; t. XXVII, p. 327.
Sélis, [1737-1802]; t. XXXV p. 231.

Ussieux (Mme d'), [1755-1788] ; t. XXXVI.
Villeneuve (Mme de), [1691-1755] ; t. XXVI, p. 27.
Wieland, [1733 1813] ; t. XXXVI.

On sait qu'il a été publié à Genève, en 1788 et 1789, quatre volumes supplémentaires qui portent les nos XXXVIII à XLI. Ils contiennent une prétendue *Suite aux Mille et une Nuits*, traduite par Dom Chavis et Cazotte. On y trouve douze gravures, savoir : t. XXXVIII, p. 46, 198, 288 ; t. XXXIX, p. 27, 160, 282 ; t. XL, p. 34, 120, 180 ; t. XLI, p. 35, 107, 272.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES PREMIÈRES ÉDITIONS DES OUVRAGES

1677 } de Preschac. *Paris*. in-12.
1718 }
1680 } Ch. Perrault. *Paris*, Barbin, in-12.
1697 }
1698. Mme d'Aulnoy, *Paris*, Barbou, 4 vol. in-12.
1698. Mme de Murat. *Paris*, 4 vol. in-12.
1704-1708. Galland. *Paris*, 12 vol. in-12.
1705. Fénelon. *Paris*, in-12.
1705. Mlle Lhéritier. *Paris*, Barbin, in-12.
1713. Hamilton. *Paris*, in-12.
1714. Moncrif. *Paris*, in-12.
1715. Gueulette. *Paris*, in-12.
1721. Coypel. *Paris*, in-12.
1727. Mme de Lambert. *Paris*, in-12.

1731. Mlle de Lussan. *Paris*, 4 vol. in-12.
1735. Saint-Hyacinthe. *Paris*, Pissot, 3 vol. in-12.
1735. Mme de Lintot. *Paris*, Didot, in-12.
1737. Mlle de Caumont de la Force. *Paris*, in-12.
1737. Beauchamps. *Paris*, in-12.
1739. J.-J. Rousseau. *Paris*, in-12.
1743. Mlle de Lubert. *Paris*, in-12.
1744. Duclos. *Paris*, in-12.
1744. Mme de Villeneuve. *Paris*, in-12.
1745. De Caylus. *Paris*, in-12.
1746. Pajon. *Paris*, in-12,
1756. Lemarchand. *Paris*, Duchesne, in-12.
1757. Mme Leprince. *Paris*, 4 vol. in-8.
1761. Sélis. *Paris*, in-12.
1765. L'abbé de la Porte. *Paris*, Duchesne, 2 vol. in-12.
1767. Ridley (Morrell). *Amsterdam*, 3 vol. in-12.
1768. Fagnan. *Paris*, in-12.
1769. Wieland. *Dresde*, Walther, 2 vol. pet. in-8.

FRAGMENT D'UN DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE

DE LA LANGUE BASQUE

Nous demandons au public la permission de lui offrir aujourd'hui le premier fragment d'un dictionnaire étymologique de la langue basque, commencé depuis bien des années déjà. Nous nous occupons spécialement du dialecte bas-navarrais tel que le donne l'excellent *Vocabulaire de mots basques bas-navarrais*, publié en 1856, à Bayonne, par M. Salaberry (d'Ibarolles). On pourra juger, par le présent article, de l'énorme quantité d'emprunts faits par le langage des montagnards pyrénéens au latin et aux idiomes romans.

Si le dialecte bas-navarrais ne peut passer pour aussi pur, aussi primitif de forme que le guipuscoan, du moins, il a le mérite d'être parlé exclusivement en France et par des compatriotes.

Nous ne nous sommes pas fait faute de signaler les rapports lexicographiques qu'offre le basque avec des langages appartenant à des familles absolument différentes, lors même qu'ils nous ont fait l'effet d'être absolument fortuits. N'oublions pas qu'il s'agit ici d'un idiome dont les origines demeurent bien mystérieuses et qui, dans le cours de

sa longue existence, a pu faire plus d'un emprunt aux nations des contrées les plus éloignées.

Nous marquons par un * les mots qui ne se trouvent pas dans le vocabulaire de Salaberry.

A, première lettre de l'alphabet.

A, article final ; ex. : GIZON, « homme » et GIZONA, « l'homme » — MENDI, « montagne » et MENDIA, « la montagne ». La forme primitive de cet article serait, d'après certains auteurs, AR, d'où les formes génitive et relative définies AVEN, AVI. Son sens original a dû être celui d'un pronom relatif et correspondait à nos expressions « ce qui, quod » ; aussi suffit-il parfois à former un nouveau substantif qui ne pourrait pas, pour ainsi dire, exister à l'état indéfini ; ex. : BURUKOA, « le bonnet », litt. « quod pro capite » de BURUO, « caput », tandis que le prolatif indéfini BURUOKO ne se prendrait guère dans le sens de bonnet et voudrait dire simplement « pro capite ». Les affinités déjà signalées entre les pronoms de l'euskara, des dialectes chamitiques du nord de l'Afrique et des langues algiques de l'Amérique du Nord, nous engagent à signaler ici la ressemblance de ce *a* final du basque et le hadendoa (dialecte d'Abyssinie) *A*, *wa* ; « ce, celui », aussi bien qu'avec le piéganew (dialecte Pied-Noir du nord de l'État de Montana, États-Unis) *a*, *a-w*, « il, lui », comme par exemple dans les formes verbales *A-wani-w*, « il dit » du rad. *wan*, *wani*, « dire » — *A-mato-w*, « il part » du radic. *malo*, « partir ». L'on a de même, en rifféen, *a*, « ce, celui, celui-ci ». Enfin, en syriaque, le *a* final est également employé comme marque du nom parfait, c'est-à-

dire défini, et nous trouvons par exemple : *gabv*, « homme » et *gabva*, « l'homme » — *carm*, « jardin » et *carma*, « le jardin » — *calb*, « chien » et *calba*, « le chien » etc. Le syriène (dialecte ougro-finnois de la Russie d'Europe) fait de l'*a* final un emploi assez analogue à celui de l'euskara et dit, par exemple : *myrdiaem loas*, « rapiendus est » par opposit à *myrdiaema loas*, « qui rapiendus est, ille qui rapiendus est » ; cf. le basq. ARTU DA, « il est pris » et ARTUA DA, « lui qui est pris, celui qui est pris ». Ajoutons, cependant, que dans le dialecte finnois en question, l'emploi de cet *a* final semble plus restreint qu'en basque, puisqu'il n'a guère lieu qu'avec les participes passifs. Au contraire l'euskara y aura recours avec toutes les parties du discours sans exception et dira aussi bien MAITHATZEA, « l'aimer, l'action d'aimer » de MAITHATZE, « amare » que GABEA, « la privation » de GABE, « sans » ou SEMEA, « le fils », de SEME, « filius ». Ajoutons, d'ailleurs, que les dialectes ougro-finnois appartenant à une famille toute différente de l'euskara, des rapprochements du genre de celui-ci méritent d'être considérés comme purement fortuits.

Nous signalerons à titre de simple curiosité la ressemblance de l'article final du basque avec l'*a*, article initial du magyar ; par exemple : dans *a varos*, « la ville » — *A kyraly*, « le roi », mais qui deviendrait *az* devant une voyelle ; exemple : *az atyak*, « le père ».

Puisque nous sommes en train de signaler les affinités même fortuites qui se manifestent entre le basque et des idiomes de souche toute différente, rappelons que *a* correspond à nos articles « le la les » du caffre et du kugunda, langues de la famille bantoue. Il convient d'ajouter, d'ailleurs,

que cet *a* est sujet à se transformer en une autre voyelle, suivant la classe du substantif auquel il se rapporte (1).

Si nous passons maintenant à la famille indo-européenne, nous trouverons par exemple en grec (dial. dorique) l'article féminin *a*, mais qui est pour un *ta* primitif. Citons pour mémoire l'article breton *ar* qui ne s'emploie que devant les noms commençant par une consonne autre que *d, h, n, t*, ou une semi-voyelle et qui, devant une voyelle ou le reste des consommes, se trouve remplacé par *ann* ou *an* ; exemples : *ar belek*, « le prêtre », — *ar miliner*, « le meunier », — *ar iar*, « la poule », mais *ann heskenn*, « la scie » — *ann den*, « l'homme ». On sait que la forme *ann* est la plus ancienne.

Le vieux béarnais, de son côté, dit *a* ou *ag* et le béarnais moderne *al*, *ac*, *ac* et même *et*, très rarement *a* pour « le, cela » ; ex. : *jo ag se* « je le sais » — *quand ag audin*, « quand ils entendirent cela » etc. Enfin, l'on sait qu'en portugais *a*, abréviation du latin *illa*, constitue l'article féminin, par exemple dans *a senhora*, « la dame ».

ABACHUA, « défaut », litt. « ce qui est inférieur » ; cf. espagnol *abajo*, « sous, en dessous ». Le *j* espagnol aujourd'hui guttural se trouve généralement représenté en basque par une chuintante. Voy. ACHINCHOA, « absinthe » — PHERECHIL, « persil » de l'esp. *perejil* — FICHO, « corpulent » de l'esp. *ficho*. Vraisemblablement, l'euskara est resté sur ce point plus fidèle à la prononciation ancienne que le castillan. Ainsi que l'a remarqué le savant M. J. Halévy, les Juifs de Turquie, descendants directs de

(1) Le R. P. J. Torrend, *A comparative grammar of the South African languages*, chap. II, § Ier, pp. 64 et 65 (London 1891).

ceux qu'en 1492 expulsa Ferdinand d'Aragon, lorsqu'ils parlent espagnol entre eux, donnent toujours à la *jota* le son de notre *ch* français dans *chat*, *chétif*.

On voit combien serait erronée l'opinion de ceux qui veulent voir, dans la gutturalisation du *j* en castillan, un résultat de l'influence arabe ; elle n'a précisément commencé à se produire qu'au moment où les Maures ont été chassés d'Espagne.

ABANDONA, « abandonner » — esp. et vieux provençal, *abandonar*, — prov. moderne, *abandouna*.

ABANTAILA, « avantage, profit » — béarnais *abantalge* — gascon, *avantalge* — dial. de Marseille, *avantage*, *avantagi*. Les formes espagnoles *adventaja* « préciput » et surtout *ventaja* sont plus éloignées.

ABANZA, « *avancer*, *s'avancer* » — esp. et v. prov. *avanzar*, « passer devant, devancer, avancer, aller en avant » — catalan, *avansar*, « aller en avant, attaquer » — gascon *auança*, « avancer, s'avancer ».

ABANZUA, « avance, presque » — esp. *avance*, « attaque, assaut » et *avanzo* « compte en gros, reliquat » — vieux prov. *avansa*, « reste, surplus » et *abans*, *avan*, « avant, auparavant, devant » — béarn, *abantz*, « avant ». On sait que souvent en basque, le *u* constitue la finale propre du substantif, de même que le *a* celle du radic. verbal ; exemple : BALAKA, « flatter, caresser » et BALAKU, « caresse » — DEBEKA, « défendre, prohiber » et DEBEKU, « défense » — GASTA, « dépenser » et GASTU, « dépense ».

ABARAX ; voy. aberax.

ABARRA, « branche propre à faire du feu », étym. assez obscure. L'opinion la plus vraisemblable, à notre avis, consisterait à le rapprocher du français *barre*, mais avec un *a* prosthétique. Cf. le v. prov. *barrar*, « fermer » et *barra* où *bara*, « branche, perche » — prov. mod. *abarra*, « barrer » et « envahir », en parlant des troupeaux qui envahissent un champ — languedocin, *barra*, *abarra*, « barrer » et *barro*, « barre » — catalan, *barrar*, « barrer » — italien et bas-latin, *barrare*. Devons-nous en rapprocher aussi l'espagnol *varra*, *vara*, « perche »? C'est, au moins, fort probable. Littré rattache tous ces mots au bas-latin *parra*, « treille ». On concevrait, sans trop de difficulté, que le basque soit passé de l'idée de « perche, branche » à celle de « bois à brûler ». Toutefois, il ne paraît pas douteux que le mot n'ait pénétré en euskara par l'intermédiaire des dialectes du midi de la France qui ont l'*a* prosthétique.

ABARAKIA, « lieu où se réfugient les bêtes à corne pour se préserver de la chaleur et des mouches. » Il serait difficile de méconnaître la parenté de ce terme avec le marseillais *abbarragi*, *abarrage*, « action d'enfermer le troupeau dans un champ ». Rapprocher ce dernier du languedocien et prov. moderne *abarra*, « envahir un champ » le troupeau. Il est vrai que la chute de l'une des deux R en basque n'est pas sans soulever quelque difficulté, au point de vue phonétique.

ABARGIA, « taillis qui fournit du combustible », litt. « endroit où il y a des branches, portion des branches ». Voy. ABARRA et KI ou GI final, comme dans EGUZKIA, « soleil », litt. « là où il fait jour » — ADISKIDEA,

« ami », voy. ce mot — IDIKIA, « morceau de bœuf, viande de bœuf », de IDIA, « bœuf ».

ABARIZIA, « avarice », du lat. *avaritia* ; cf. esp. *avaricia* — vieux prov. *avaricia*, *avareza* — gascon *abaricio*, « avarice ».

ABARIZIOS, « avare, avaricieux » — dial. de Lyon, *abaricious*, « avare » — esp. *avaricioso* — catalan, *avaricios* — vieux prov. *avaros*, du lat. *avaros*.

ABARKA, « chaussure grossière de cuir » — esp. *abarca*, id. — béarn. *abarque*, id. et *abarcalhs*, « lien de sandales ».

ABARROXA, « grand bruit, vacarme. »

Nous trouvons dans ce mot une finale X qui indique d'ordinaire estimation, assimilation ; exemple : GARDOXA, « bogue, enveloppe de la châtaigne », litt. « qui est comme un chardon » — ONEX, HONEX, « trouver bon, agréer », de HON, ON, « bon » — GAIZTEX, « trouver mauvais », de GAITZ, « méchant, mauvais » — GUPHIDEX, « diviser », du lat. *cupidus*. Reste un radical ABARR, ABARRA, prob. avec A prosthétique ; cf. ATHAMENDA, « demander » et que nous nous retrouvons sans doute dans l'espagnol *barrito*, *berrito*, « mugissement, beuglement » ; *berrear*, « mugir, beugler » ; *barrear*, « crier comme l'ânier qui excite ses bêtes », du latin *barritus*, « cri de l'éléphant » et d'après Vègèce, « clameur des guerriers qui se préparent au combat », d'où le français *barrit* et peut-être même l'adjectif féminin *barine*, litt. « de la nature de l'éléphant » que l'on trouve employé dans Rabelais.

Il ne serait pas impossible que l'on dût rattacher à la

même racine le vieux prov. *barrei*, *barrey* ou *barri*, « querelle », d'où sans doute les formes gasconnes *barrei*, « mêlée » et *abarrei*, « pêle-mêle ». ABARROXA serait donc « ce qui ressemble au cri de l'éléphant, à la huée des guerriers, au bruit d'une querelle ». En tout cas, le terme basque n'a certainement rien à faire avec le béarnais *barriga barreia*, « tourner la barre d'un pressoir, d'un gouvernail » ; cf. dialecte de Marseille, *barria* et gascon, *barrea*, identiques pour le sens et qui se rattachent à la même racine que *barre*. Inutile d'ajouter que c'est un dérivé de ce nom que nous retrouvons dans le dialecte de Marseille, *barrière*, « rempart », litt. « barrière » et *barruou*, « petit rempart ».

ABATA, « loge de chasseurs, construite en branchages ». Ne conviendrait-il pas de rapprocher ce mot du provençal moderne *bato*, « cabane de ramée où se poste le chasseur », ce qui supposerait une forme archaïque *bata?* En ce cas, le A initial devrait passer pour prosthétique comme dans ABARROXA, ATHAMENDA. Nous ne pensons pas que le substantif basque ait rien à faire avec l'espag. *abaz*, « crédence, buffet », non plus qu'avec le français *abattis* ; voy. le mot suivant.

ABATZA, « pile d'ajonc ou de fougère que l'on traîne ». On ne saurait guère se refuser à dériver le mot basque du béarnais *abastou*, « petite meule de fougère » et *abastoa*, « faire des meules de fougère ». Ces termes doivent-ils être rapprochés de l'espagnol *abaz*, « buffet, crédence » ? La différence du sens semble bien considérable. Que le *st* béarnais soit devenu *tz* en basque, la chose n'offre rien de surprenant. Cf. GAITZ, « méchant, mauvais » et le vieux

français *gaste*, « détruit, renversé ». Le béarnais *abastou*, *abastoa* pourrait bien être formé de la préposition *a* et du provençal moderne *basto*, « manne, grand panier », litt. « ce qui peut remplir un grand panier ». Ce mot aurait-il quelque chose de commun avec le catalan *basto*, « basque d'un habit » ?

ABATZKA, « traîner des piles de fougère », voy. le mot précédent.

ABAZTORRA, « éviter, bannir, chasser loin de soi » ; étym. fort obscure. Prétendre voir dans ce mot une abréviation du latin *ab ex terrâ*, nous semblerait plus que hasardé. Ne vaudrait-il pas mieux y reconnaître un composé de BAZTERRA, « frontière, écarter, s'écarter » et de la préposition ablative *a ?* Mais quelle origine attribuer à ce dernier terme? Peut-être n'est-ce qu'un dérivé de BAS, BASA, « désert, endroit solitaire », mais qui, comme l'a démontré M. Luchaire, se peut prendre aussi dans le sens de « village, hameau ». Le terme basque signifierait donc litt. « renvoyer du village, du hameau ». L'on pourrait encore se demander s'il ne serait pas préférable de le rapprocher de l'espagn. *desterrar*, « éviter, renvoyer », mais avec mutation assez anormale du *d* en *b*, comme cela paraît avoir eu lieu pour *biphil*, « dépouiller ». Peut-être voudra-t-on enfin rattacher ABAZTORRA au français *esterre*, « lieu de débarquement », mais toujours avec le *a* ou *ab* privatif.

D'un autre côté, l'on rencontre encore en vieux provençal, les formes *estornar*, « détourner », *estorn* ou *estor*, « combat, mêlée, débat » qui semblent n'être pas sans un certain lien de parenté avec le français *détour*, *détourner*, aussi

bien qu'avec le vieux provençal *estern*, « trace, chemin » et *esternar*, « poursuivre », mais ici la différence de sens est bien considérable. A notre avis, l'étymologie la moins inadmissible est la première ici proposée, et il conviendrait de dériver le verbe basque du subst. BASA, « village, lieu habité ». Nous ne citerons que pour mémoire le rapprochement avec le prov. moderne *avasta*, « exposer, hasarder ».

ABENDOA, « mois de décembre » et ABENDO SAINDUA, « l'Avent », litt. « le saint décembre », du latin *adventus*, « arrivée » ; cf. vieux prov. *avent*, « avent » — gasc. *abent*, *avents* — languedocien, *abent*, *avents* — dial. du Rouergue, *abens* — dial. de Bordeaux, *advens* — espag. *adviento*, « avent ». La présence du *n* devant le *t* explique pourquoi ce dernier est devenu *d* en basque ; cf. BORONDATEA, « volonté » — ARDAINDEGIA, « cellier » pour ARDAIN TEGIA, litt. « demeure du cellerier » — GAINDI, « dépasser », de GAIN, « sur, au-dessus » et de la finale ablative TI ou TIK — EMENDA, « augmenter », etc., etc.

ABEREA, « troupeau », litt. « l'avoir, le bien ». Les Basques, peuple éminemment pastoral, ont tiré l'idée de troupeau de celle de propriété, de richesse. Par une métaphore inverse, les Romains faisaient venir celle d'argent de la richesse en bétail, *a pecude pecunia*. Cf. vieux prov. *aver*, « posséder, avoir, l'avoir, l'argent » — prov. moderne, *aver aveir*, même sens — catalan et niçard, *aver*, idem — dial. des Alpes, *aveire*, idem — gascon, *avé*, « avoir, posséder » — langued. *avé*, *abé* — esp. *haber*, « avoir, posséder » — italien *avere*. D'après M. Mistral, les formes basques et romano-provençales se rattacheraient au bas-latin

averia, « grand troupeau », *avere* et *averium*, « avoir, l'avoir ». Toutes d'ailleurs trouvent leur origine dans le latin *habere* et son dérivé archaïque *haberium*, « ce que l'on tient, ce que l'on a dans la main », d'où *manubrium*, « hache » pour *manus haberium*. Par une exception fort rare, le *r* de l'infinitif latin s'est maintenu en basque. Cela tient, sans aucun doute, à ce que le mot était considéré comme substantif, non comme verbe.

ABERAX, « riche, s'enrichir », litt. « qui est considéré comme possédant ». Pour la finale estimative x, voyez ABARROXA.

ABERTI, « avertir » — béarnais, *aberti* — vieux prov., *avertir*, *advertir*, « tourner, détourner, avertir » — gasc. *aberti*, *averti*, « avertir » — esp. *advertir*, même sens.

ABIA, « se mettre en mouvement, se préparer » — béarn. *abia*, « mettre sur la voie » — vieux provençal *aviar* « s'acheminer » — prov. moderne, *abia*, *avia*, « acheminer, mettre en train, faire marcher » — esp. *aviar*, « préparer pour un voyage » et *aviador*, « qui dispose pour un voyage ». Cf. vieux franç. *avoier*, « disposer, préparer ».

ABIADURA, « départ, mise en mouvement », voy. ABIA.

ABORO, ABORO, ABOROA, voy. HABORO.

ABORRI, « détester » — vieux prov. *aborrir*, *aorrir*, « détester, abhorrer » — cat. *aborrir*, id., du lat. *abhorrere*. Malgré leur extrême ressemblance au point de vue phonétique, nous n'oserions pas affirmer la parenté de ces mots avec l'esp. *aburrir*, « molester, chagriner », lequel semble plutôt devoir être rapproché du béarn. *abourri*, « lancer

avec force, se jeter impétueusement ». On ne s'expliquerait guère comment la voyelle *o* de *abhorrere* a pu devenir *u* en basq. et en esp., d'autant que ce dernier idiome possède déjà la forme *abhorrecer*, « abhorrer, détester. »

ABORIZARRI, « détestable » ; voy. ABORRI.

ABURUA, « croyance confuse, espérance sans fondement », étym. assez obscure. L'opinion la plus admissible, à notre avis, consisterait à le rattacher au vieux prov. *aburar*, « effrayer, ahurir », dont nous n'entreprendrons pas de chercher l'origine. En tout cas, ce dernier terme ne serait-il pas un peu apparenté à l'esp. *aburujar*, « entortiler, embrouiller » ? Pour le *u* final du substantif, voy. ABANZOA.

ACHALA, « écorce » — langued. *escal*, « éclat, copeau » — gasc. et béarn. *escath*, « éclat de bois », mot d'orig. germaniq. Cf. allem. *schale* — moyen haut-allemand, *schăl*, *schăte* — vieux haut-allem. *scăla* — word frison, *skal*, « écaille » — angl.-sax. *scâla*, « coupe pour boire » — anglo-saxon, *sccalu* — vieux-norrain, *skâl*.

ACHINCHOA, « absinthe » — esp. *ajenjo*, même sens — béarn. *eschen*, id. — vieux prov. *absinthi*, du lat. *absinthum*. Pour la corresp. du *ch* basq. au *j* espagnol, voy. ABACHUA.

ACHOLA, « souci, chagrin », étym. assez obscure. Peut-être conviendrait-il de rattacher ce mot à l'espagn. *asolar*, « ravager, détruire » et *asolamiento*, « ravage, destruction ».

ACHURIA, « agneau », étym. très obscure. Ne serait-ce pas une contraction pour ARI CHURIA, litt. « mouton blanc », voy. AHARIA et CHURI.

ACHUT, interjection de mépris. Rien, on le sait, de moins aisé à établir que la généalogie des interjections, lorsqu'elles ne constituent pas de simples onomatopées, que l'on peut, en quelque sorte, considérer comme des cas de génération spontanée. Nous en avons une preuve dans le mot qui nous occupe en ce moment. Il est permis d'hésiter entre diverses étymologies dont plusieurs pourraient être considérées comme plausibles.

Et tout d'abord, n'aurions-nous pas bien des raisons de le rattacher à notre particule *chut*, « silence », qui se retrouve sous la même forme et avec un sens identique dans le dial. de Lyon ? L'on a aussi en béarnais *cho*, *cholà ;* c'est le cri dont on se sert pour arrêter les ânes, mais il n'est pas sûr qu'il n'ait rien à faire avec la particule française, d'autant plus qu'il existe dans le même dialecte une interj. d'appel *chit* qui ressemble particulièrement à l'italien *zitto*. D'un autre côté, nous trouvons en esp. *chito*, *chiton*, « silence, paix ». Quoi d'étrange à ce qu'une particule, d'abord employée pour appeler, l'ait été ensuite pour imposer silence et que l'on soit passé de là à un sens despectif ?

D'un autre côté, l'on pourrait peut-être, mais évidemment avec moins de vraisemblance, rattacher la particule basque à la racine que nous rencontrons dans les lyonnais *chot*, « hibou, hulotte », et qui désigne, en même temps, le cri des oiseaux. Cf. le béarnais *choto*, « petit duc », oiseau de la famille des rapaces nocturnes, ainsi que le prov. mod. *choutus,* « gros hibou » et par extens. « gros imbécile, grand niais. »

Resterait à expliquer l'*a* initial ; serait-il purement prosthétique comme dans Athamenda ? Devons-nous y voir l'interjection *ah ?*

Cette double question ne se poserait même pas, si nous nous décidions à rapprocher le mot basque du prov. moderne *atchou*, onomatopée de l'éternuement. Faire *atchou*, c'est « éternuer ». Ne nous servons-nous pas familièrement en français, dans la même acception, des monosyllabes *atch, atchi, atchou ?*

Précisément, l'opinion a été émise que le *atchou* provençal pourrait bien être une déformation du latin *adjuvet*. Je ne sais si l'on avait l'habitude d'en saluer les gens qui éternuaient. Ce qui est certain, c'est qu'en français nous leur disons « Dieu vous bénisse » ou « A vos souhaits ». L'on concevrait, à la rigueur, la particule indiquant l'éternuement finissant par prendre un sens despectif. Resterait à se demander pourquoi le *t* final qui existe dans le mot basque est tombé en romano-provençal. De plus, la transformation du *dj* latin en *ch* ne s'expliquerait peut-être pas très aisément.

Une autre explication, au premier coup d'œil assez satisfaisante, consisterait à voir dans le mot ACHUT basq. notre locution *Ah zut*. Toutefois, il convient de remarquer que ce mot aujourd'hui si employé n'a pu entrer dans le vocabulaire français que tout récemment ; il n'y a certainement pas plus d'une dizaine d'années et peut-être moins. Or, si notre mémoire ne nous trompe, il nous semble bien avoir rencontré le mot *achut* dans des documents basques plus anciens. L'on serait donc réduit à admettre ici un emprunt fait par le français à l'eskuara, opinion que n'importe quel philologue aura bien de la peine à admettre. Ajoutons, par parenthèse, que quelques-uns voient dans notre terme *zut* une contraction du nom des deux dernières notes de la gamme *si* et *uto*. Pour indiquer qu'une question ne méritait pas

de réponse, on aurait commencé par défiler la gamme toute entière. *Ut, ré, mi, fa, sol, la, si, ut,* aurait, en quelque sorte, été l'équivalant de « Tu m'ennuies, va te promener, te faire lanlaire ». Plus tard, on aura donné à cette réplique la forme d'un monosyllabe.

Enfin, nous ne citerons que pour mémoire les formes du prov. mod. *acho,* « geste, attitude », ou de l'esp. *chito,* « jeu de palet, but à ce jeu », et *achiote* ou *achote,* « roucou ». Comment serait-on passé des idées rendues par ces mots à une expression de mépris ou de dédain ? Somme toute, le rapprochement du basque avec notre français *chut* est, encore celui qui nous semble le plus acceptable.

ADARRA, « corne, branche », semble un des rares mots basques auxquels il convient d'attribuer une origine celtique ; cf. l'écossais *adhari,* « branche ». Les idées de « branche » et de « corne » sont assez rapprochées pour que l'on ait pu, sans trop de difficulté, passer de l'une à l'autre. Ne qualifions-nous pas de « bois » ou « ramures » les appendices de la tête des cervidés ? Faisons observer que nous n'avons pas rencontré de terme apparenté au mot écossais dans les autres dialectes néo-celtiques.

ADERALLUA, « brique », de l'esp. *ladrillo.* La chute du L initial constitue un phénomène phonétique fort rare en basque ; cf. cependant ostoa, « feuille », et peut-être ebaki, « couper ».

ADINA, « âge », se rattache, sans aucun doute, au lat. *ætas,* par l'intermédiaire des formes romanes ; cf. esp. *edad* — vieux prov. *edat, etat* et aussi *atge* — béarn. *atge* — auvergnat *agi* — languedoc. et gasc. *atge, age.* Le terme

basq. nous paraît surtout apparenté à la forme béarn, mais avec adoption d'un *n* euphonique final, comme dans BORDINA, « fer » ; voy. ce mot et transformat. de la dentale forte en douce.

ADISKIDEA, « ami », litt. « égal en âge », de ADINA, déjà vu et de KIDE, « égal, semblable ». Le *n* final est tombé ou s'est transformé en sifflant devant *k* ou *g*, comme dans EGUZKIA, « soleil », pour EGUNKIA, ABARGIA ; voy. ce mot.

ADISKITARZUNA « amitié » ; voy. adizkidea.

ADOGA, « soigner, assister, soutenir » — esp. et vieux prov. *adoban*, « accommoder, apprêter, armer » — prov. moderne et béarn. *adouba* — vieux franç. *adober*, *aduber*. Nous nous trouvons ici en présence d'une de ces transformations de la labiale en *g* dont le basque nous offre quelques exemples ; par exemple, FROGA, « prouver », du lat. *probare* ; — FAGOREA, « faveur ».

ADOGUA, « soin, assistance » ; voy. ADOGA. Cf. esp. *adobo*, raccommodage, apprêt, ainsi que le français *radoub*.

ADOLLA, « oindre, ouiller » — cf. le vieux prov. *adollar*. La racine de ce mot doit, sans doute, être cherchée dans le latin *oleum* «, huile », mais il faudra renoncer à rapprocher ces termes des formes esp. *adolzar* et vieux prov. *adolzar, endolzar*, lesquelles se rattacheraient plutôt au lat. *dulcis*.

ADORA, « adorer » — esp. et vieux prov. *adorar* — béarn. *adoura*, du lat. *adorare*.

ADORAGARRI, « adorable » ; voy. ADORA.

ADRET, « adroit » — vieux prov. *adret*, *adreit*, *adriech*, *adreg*. *adreig*, même sens.

ADREZA, « adresse, habileté ». Cf. vieux prov. *adreyssar*, « adresser, dresser » — esp. *aderezar*, *adrezar*, « diriger sa route vers, se préparer à » et le franç. *adresse*.

AESKOA, nom de ville ; voy. AHETZA.

AFARI « souper », étym. assez obscure. Peut-être conviendrait-il de rapprocher ce mot du béarn. *abala*, « avaler », dont le sens primitif paraît avoir été celui de « faire descendre ». Cf. le vieux prov. *avalar*, « descendre » ; *aval* ou *avall*, « en aval, en bas » et le franç. « avaler, dévaler, ravaler, d'aval, en aval », etc. Tous ces mots, d'ailleurs, n'ont certainement rien à faire avec l'esp. *abajar* « abaisser, avaler, ravaler ». Le *v* roman sera devenu, d'ailleurs, *f* en basque, comme dans FITZ, du français *vite*.

AFARIA « souper le » ; voy. AFARI.

AFEITA, « tailler une haie vive » — esp. *afeitar*, « parer, raser, couper les cheveux » — béarn. *affayta* — cf. italien *affitare* et vieux franç. *afeiter*. On appelle encore en patois bas-normand *pain affêté* ou *affaité*, ainsi que le fait observer M. Gustave Levavasseur, une sorte de pâtisserie salée et parfois même poivrée, un peu plus apprêtée que le *garot* et qui se vend dans les foires avec la *gâche* et la galette. La pâte de farine salée et non levée que l'on distribue dans beaucoup de paroisses de Normandie, le dimanche, comme pain bénit, constitue, en réalité, du pain *affaité*. Ajoutons, par parenthèse, que parfois on donne aux fidèles, le dimanche, du pain ordinaire ; le pain affaité se trouvant réservé pour les jours de solennités religieuses,

Enfin, le vieil auteur Vauquelin de la Fresnaye emploie le mot *affaiter* dans le sens d'« apprivoiser » et Rabelais donne *afester* pour « parer ». C'est là, nous dit M. Levavasseur, la véritable orthographe du mot et le pain *affesté* serait, pour lui, *panis ad festam paratus* (1).

AFER, « paresseux, devenir paresseux ». Etym. obscure, peut-être du provenç. *fera*, « fête, foire » et de la préposition *a*. Dans cette hypothèse, le paresseux, l'oisif serait litt. « celui qui passe son temps à courir les assemblées et les foires. »

AFERA, « affaire, embarras », prob. pris au français — cf. vieux prov. *affar*, *afar*.

AFERATU, « affairé » ; voy. AFERA.

AFER KARIA, « paresse » ; voy. AFER.

AFETA, « affecter » — vieux prov. *affectar* — esp. *afectar* ; pour la chute de la gutturale dure devant le *t*, voy. FRUTOA, « fruit ».

AFETZIONA, « affectionner » et AFETZIONEA, « affection » — v. prov. *affectio*, *affeccion* — esp. *afecto*, « affection », et *afectuoso*, « affectueux ».

AFFLICHI, « affliger, s'affliger » — vieux prov. *aflèchir* — béarn. *affligi* — esp. *afflégir*.

AFFLICHIMENDOA, « affliction » ; voy. AFFLICHI.

AFRONTUA, « affront » — béarn. *affrount* — esp. *afrento*.

* AGAMA, « nourrice ». Mot évidemment composé de

(1) M. G. Levavasseur, *Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie*, supplément, p. 7, Alençon, 1891.

AMA, « mère », voy. ce mot, et de AG, dont l'origine est des plus obscures ; serait-ce une contraction de l'esp. *ageno*, *ajeno*, « étranger, opposé », tiré lui-même du lat. *alienus* et devrions-nous rendre litt. AGAMA par « autre mère, seconde mère » ?

AGER, « paraître, apparaître ». Ne conviendrait-il pas de rattacher ce mot au latin *aperire*, *apertus*, « ouvrir, manifester, clair, ouvert, manifeste », mais avec mutat. de la labiale en gutturale, comme dans ADOGA, FAGORE, voy. ces mots. AGER ou, à la forme infinitive, AGERTREA, signifierait donc litt. « rendre ouvert, manifeste », et par suite « se montrer, se manifester ». Cf. vieux prov. *apert*, « ouvert » — esp. *abrir*, « ouvrir » et *abierto*,« ouvert ». On ne saurait, à coup sûr, admettre une parenté entre le mot basque et le vieux prov. *aguer*, ou le gascon et le dial. des Alpes *agé*, *augué*, « avoir », du lat. *habere*. Effectivement, le *r*, signe de l'infinitif, ne se serait pas maintenu en euskara. Il convient également de repousser tout rapprochement avec le latin *agere*, « faire, agir », aussi bien que le vieux prov. *averar*, « vérifier, rendre avéré » — prov. modern. *averar* et *averas*, « se vérifier, atteindre, tirer, arracher » — dial. de Lyon, *agueira*, *agura*, *avuer* (même sens). Toutes ces formes eussent, sans doute, donné en basq. *agera*, *afera*, mais non *ager*.

AGERI, « apparent, évident » ; voy. AGER.

AGERIAN, « évidemment » ; voy. AGERI. La finale an marque le locatif ; litt. « *in apparentiâ*, *in visu* ».

AGIN, « offrir, commander ». Etym. fort obscure. Il ne serait même pas impossible, mais nous n'osons rien affirmer à ce sujet, que, suivant le sens qu'il affecte, ce

verbe ne se rattachât à deux racines absolument distinctes. Comme synonyme d'« offrir, présenter », il conviendrait de le rapprocher de l'esp. *agenar*, « transporter hors de chez soi », et par suite « faire don ». Pris dans l'acception de « commander », ne pourrait-on pas peut-être tenter d'y voir un dérivé avec *n* euphoniq. finale (voy. ADINA, BURDINA) du béarn. *agi*, « agir, faire », tiré lui-même du lat. *agere?* Peut-être, par parenthèse, serait-ce la même racine que nous retrouverions dans le basq. EGI, « faire, agir ». Voy. ce mot. Mais ne trouvera-t-on pas la transition de l'idée de « faire » à celle d'« ordonner » bien considérable ? Est-ce, enfin, toujours cette racine AGI, AGIN, que nous retrouvons dans BURUZAGIA, « chef », litt. « qui commande en tête », de BURUA, « caput », et ARGIZAGIA, « lune », litt. « qui donne la lumière », de ARGIA, « lux » ?

AGIAN, « puisse, plaise à Dieu que » ; voy. AGIN, EGI avec la suffixe locative AN.

AGO, « reste, demeure », 2e pers. sing. impératif de EGON, « rester, demeurer » ; voy. ce mot.

AGONIA, « agonie ». Ce mot ne se retrouve pas en vieux provenç. En dépit de son origine grecque, il aura bien pu être pris à une époque relativement récente, soit du franç., soit de l'esp. *agonia*.

AGOR, « dépêcher » ; étym. fort obscure. Ce mot serait-il d'origine celtique ? Nous trouvons en breton GOR, « chaleur d'un four, chauffage, chauffé, couvé » et GORI, « chauffer, suppurer, couver ». A titre de pure curiosité, et sans prétendre tirer la moindre conclusion de ce fait, nous signalerons une ressemblance phonétique incontestable entre ce mot basque et ses correspondants dans plu-

sieurs idiomes ougro-altaïques. Cf. turk-osmakli *gouroo*, « sec » — ostyak-jénisséien *kôlregn* — suomi ou finlandais *kærræts* — lapon *skær* — bourgète (dial. mongol.) *khouraï* — takoute *kyr* — japonais *kalhabi*, et *kalhoulh*, *karhourh*, « dessecher », *karhabi* — kalmouck *khoraï*, « se dessécher » — œlethou eleuth et kalmouck du Volga *khoraï*, idem.

AGRABIOA, « affront » — esp. *agravio*, « injure, affront ». (On sait que le son de la lettre *v* n'existe pas en basque, du moins dans les dialectes souletin et bas-navarrais), cf. *agraviar*, « offenser » — cf. le vieux prov. *agraviar*, « aggraver ». La finale *io* qui se rencontre dans un certain nombre de mots basques, tels que AMENGIOA, « vengeance » — AMODIOA, « amour » — DEBADIOA, « débat » — ENGANIOA, « tromperie » — ENKARIOA, « disposition, tendance », paraît bien prise à l'espagnol. Ce dernier idiomes 'emploie dans un nombre de mots assez considérable, tels que les suivants : *averio*, « bête de somme » — *demonio*, « démon » — *escarnio*, « moquerie » — *dacio*, « taxe, imposition » — *custodio*, « garde, gardien » — *adonio*, « adonique », esp. de vers — *desafio*, « défi » — *resvario*, « délire », etc.

AGRADA, « agréer » — esp. *agradar*, « agréer, charmer » — vieux prov. *agradar*, « plaire » — béarnais *agrada*, id.

AGUADOR, « absthème, qui ne boit pas de vin » — esp. *aguador*, « porteur d'eau ».

* AGUARIENTEA, « eau-de-vie », prob. pris à l'esp. *aguardiente*, m. s.

AGUDO, « adroit, leste, prompt » — esp. *agudo*, « fin, ingénieux » — catalan, béarn. et vieux prov. *agut*, « pointu, aigu », du lat. *acutus*.

AGURA, « salut, salutation » — esp. *agur*, « formule de salut » spéc. à l'usage des femmes, paraît un peu archaïque ; cf. provençal moderne *aguro*, « augure » — vieux provenç. *auguri*, *augur*, *agur*, du lat. *augurium*, (sous entendu *bonum*). De là sans doute, *agua*, formule de salut citée dans Rabelais.

AHAGOA, « patience, espèce d'herbe », litt. « pro buccâ » ; voy. AHOA et GO, signe du prolatif.

AHAGOSIA, « salive », litt. « ce qui provient de la bouche » ; voy. AHOA.

AHAIDEA, « parent », visiblement pour un primitif AIDEA, de même que AHARIA, « mouton », pour ARIA ; AHAL, « pouvoir », pour AL ; AHARDIA, « truie », pour ARDIA, etc., etc. Étym. assez obscure. L'opinion la plus vraisemblable, à notre avis, serait celle qui rattache le mot basque au vieux prov. *aide*, « aide, secours » ; voyez AIDURU. Il semblerait difficile d'y voir une contraction de AITA KIDE, litt. « patri similis », d'autant plus que si les parents ne nous sont pas toujours un aide et un soutien, il est bien plus rare encore qu'ils remplacent pour nous un père.

AHAL, AHALA, « pouvoir, force, le pouvoir », sans doute d'un primitif AL, comme AHARIA, « mouton », de ARIA ; étym. douteuse. Serait-ce un terme primitif dans la langue, mais il offre bien de l'analogie avec certains termes d'origine indo-européenne. Nous trouvons d'abord en lat. *valere* dont nous rapprocherions volontiers

AL ou AHAL, si nous avions d'autres exemples à citer de la chute du *r* initial devant un *a*. Une autre hypothèse consisterait à rattacher le mot basque à la même racine que l'on voit dans le lithuanien *galiù galieti*. Un savant celtisant, M. Esnault, croirait volontiers ce dernier apparenté au bas-breton *gallout*, « pouvoir », lequel devient dans le dialecte du bas-léon *hallout*, transformation, il est vrai, un peu anormale et provenant de l'extension abusive donnée aux règles concernant le passage du *g* initial à *c'h* et *h* ; cf. formes cornique, *may halo*, « qu'il puisse » et *hellyn*, « we may » et l'expression bretonne *na hell servichu daou aoutrou* « non potest servire duos dominos ». Toutefois, il faudrait admettre une disparition du *g* initial, phénomène tout au moins absolument anormal en basque ; rapprochez cependant esnea « lait » de gazna, « fromage », mais est-il bien sûr que le premier de ces mots dérive du second ? On ne pourrait guère alléguer ici l'emple de ARRATHOINA, « rat », qui dans certaines parties du Labourd deviendrait GARRATHOINA. Il s'agit ici d'une forme toute locale et, d'ailleurs, le *g* n'est certainement pas primitif. On ne peut le considérer que comme une letre adventice. Nous ne mentionnerons que pour mémoire le rapprochement avec le magyar *allùtos*, « puissant ».

AHALGEA, « honte », litt., « ce qui est sans force » ; voy. AHAL et GE, « sans », signe du coritif ».

AHALGEGARRI, « honteux par sa faute » ; voy. AHALGEA.

AHALGEKOR, « timide, honteux » ; voy. AHALGE.

AHAMENA, « bouchée » ; voy. AHOA, « bouche ». Pour la finale MEN, voy. ESKOMENA, « poignée » — HARMENA, « portée, distance ».

AHAMENDA BELHARRA, « menthe », litt. « herbe pour la bouche » ; voy. BELHARRA, « herbe » et ahamena. La finale DA ou TA représente une ancienne finale de datif ou de locatif ; cf. KHURUZETA, « nom de lieu », litt. « endroit où il y a des croix », de KHURUTZEA, « croix ».

AHARDIA, « jeune cochonne, jeune truie », évidemment pour un primitif ARDIA, comme AHARIA pour ARIA. Du reste, cette forme ARDIA semble n'être qu'une transformation de URDEA, « porc ». Cette mutation vocalique interne pour indiquer changement de sexe se présente quelquefois en basque ; cf. ORDOXA, « porc mâle, verrat » et OROXA, « veau mâle » par opposit. à ARETCHEA, « veau ou génisse » indifféremment». On voit que les voyelles internes *o* et *u* se trouvent spécialement affectées au masculin, tandis que le *a* indique plus particulièrement le féminin. Du reste, on rencontre dans un grand nombre d'idiomes appartenant aux souches les plus différentes des exemples de mutation vocalique interne servant à indiquer soit une nuance spéciale dans la signification du mot, soit surtout changement de sexe. Commençons par les dialectes de souche altaï-ouralienne :

1° Mandjour ; *ama*, « père » et *emé*, « mère » — *amkha*, « beau-père » et *emkhé*, « belle-mère » — *bimé*, « être » et *boumé* « mourir » — *khakha*, « mâle » et *khékhé*, « femelle » — *kankan*, « résolu, décidé » et *kenken*, « irrésolu, hésitant » — *karoudaï*, « le fabuleux oiseau *garouda* des légendes indoues et *kéroudéi*, sa femelle » — *aitoboumé*, « être en danger » et *aitoboumi*, « sortir, délivrer d'un danger » — *vésikhon*, « précieux, élevé » et *fousikôn*, « abject, vil » — *vazimé*, « descendre » et *vézimé*, « monter ».

2° Turk-Osmanli ; *gelmeq*, « venir » et *galqmaq* « rester » — *œlmeq*, « mourir » et *olmaq*, « devenir, être » (1).

3° Magyar ; *all*, « être debout » et *uell*, « être assis » — *ott*, « là » et *itt*, « ici » — *az*, *amaz*, « celui-là » et *ez*, *emez*, «celui-ci » — *oda*, « de ce côté-là » et *idé*, « de ce côté-ci — *azon*, « ille » et *ezen*, « hic, iste » — *fa*, « arbre » et *fue*, « herbe ».

4° Tongouse ; *bihim*, « je suis » et *bum*, « je meurs » — (dial. orotong), *akin*, « frère » et *ŏki*, « sœur », — *ta*, « frapper » et *ti*, « jeter ».

5° Ostyak-Ienisséien ; *kât*, « celui-ci » et *kit*, « celui-là même ».

6° Samoyède ; *nyanya*, « sœur aînée » et *nyenya*, « sœur cadette ».

7° Suomi ; *korostaa*, « ronfler » et *kœristœæ*, « rater ». Peut-être, au reste, le changement de voyelles tiendrait-il plutôt ici à des causes purement phonétiques.

8° Aïno ; *chakf*, « été » et *choukf* « automne ».

Les langues océaniennes nous offriront, elles aussi, certains exemples du même phénomène. Ex :

1° Taïtien ; *kaou* « grande feuille » et *kou*, « feuille de petite dimension ».

2° Marquèsan ; *koee* « anguille de mer » et *kouce*, « anguille d'eau douce ».

3° Hawaiien ; *pa*, « toucher » et *pi*, « ramper » (2).

L'emploi d'un pareil procédé ne serait peut-être pas inconnu à certaines langues du Nouveau-Monde ; ainsi l'on a :

1° Algonquin ; *aum*, « celui-ci » et *oom*, « ceci » —

(1) Rœhrig, *Eclaircissements sur quelques particularités des langues tartares et finnoises*, Paris, 1845.

(2) Gaussin, *Du dialecte de Taïti*.

iaam, « celui-là » et *jim*, « cela » — *kât*, « vieux » et *kitev*, « jeune » — *min*, « mauvais » et *mon* « bon ».

2° Chippeway ; *kovë*, « enfant mâle » et *koua*, « petite fille ».

Si nous passons maintenant au chinois, Rœhrig pense retrouver un cas de cette mutation vocalique dans le nom chinois *zang* et *zen*, des deux principes mâle et femelle.

Si nous passons sur le terrain sémitique, nous trouverons parfois, là aussi, la mutation voyellaire employée pour marquer non seulement la catégorie grammaticale, mais encore un changement dans la valeur lexicographique du mot. Citons, comme exemple, les termes arabes *nar* « feu » et *nour*, « lumière », lesquels ont bien pu dériver d'un radical unique.

Enfin le même phénomène reparaît encore au sein de la famille indo-européenne, spécialement dans les langues celtiques. En irlandais, p. ex., comme le remarque M. Rœhrig, beaucoup de mots sont masculins, lorsqu'ils s'écrivent avec des voyelles de la première classe (a et o) ; du genre féminin, si leur voyelle interne est suivie d'un i. Citons comme ex. : le masculin *lot* « blessures » qui devient féminin sous la forme *loit*. De même *mod* et *moid*, « tribunal » — *dul* et *duil*, « désir » — *fath* et *faith*, « chaleur » — *mung* et *muiug*, « crinière » — *fags* et *faigs*, « lieu ». Nous trouverons de même, en breton, *korn*, « corne de la tête » par opposition à *karn*, « corne du pied, sabot ».

D'après Rœhrig encore, la différence de voyelles dans les termes grecs Ἄρης, « le dieu de la guerre » et Ἔρις, « discorde », nom de l'épouse de ce personnage divin, serait due à la cause ci-dessus indiquée.

En serait-il de même pour les formes hindoustanies *pal*, « fruit » et *poul*, « fleur » — norraines, *fakr* « blanc » et *feïgr*, « noir » (1) — allemandes, *legen*, « placer » et *liegen* « être gisant » ? Non, sans doute, ici l'on a simplement affaire à des doublets dus à l'action de lois phonétiques spéciales, tout comme dans l'anglais *that*, « ce, cela » et *this*, « celui, celui-ci ; » *these*, « ceux-ci » et *those*, « ceux-là » ; *thou*, « vous » et *thu*, « toi » (2) — le français *il* et *elle*, du latin, *ille*, *illa*, ci et çà pour *ecce hîc*, *ecce illac* — *doma*, titre jadis donné aux abbés et *dame*, du latin *dominus* et *domina* — le basque oseba « oncle » et izeba « tante » — alaba, « fille » et illoba, « fillâtre, belle-fille ».

AHARIA, « mouton », pour un primitif ARIA, comme AHAL de AL et AHARDIA de ARDIA. Ne serait-ce pas simplement le latin *aries*, « bélier » ? Cf. espagnol, *ariete*, même sens. Signalons ici une coïncidence sans doute purement fortuite avec plusieurs dialectes ougro-finnois. L'on a, p. ex., en suomi, *iueuevae*, « bélier » ; en magyar, *uerue*, même sign.

AHARRA, « dispute violente ,se quereller » ; sans doute pour un primitif ARRA ou HARRA. Ce mot doit être visiblement rapproché de l'esp. *harrear*, « crier comme font les âniers qui excitent leurs animaux » Cf. béarn. et franç. *harri*, « en avant », par ex. dans l'exclamation « harri, bourriquet ! » Rabelais, notamment, emploie la forme *harri* et le catalan nous offre le mot *arri* exactement avec

(1) Malte-Brun, *Précis de la géographie universelle*, t. VI, p. 371. Remarquons que l'on rencontre également *feikr* pour « blanc ».

(2) M. L. Rodet, *Petite grammaire anglo-saxonne*, p. 19.

le même sens. A titre de simple curiosité, mentionnons la ressemblance de ce mot avec le suomi *haerskaeae*, « se quereller ».

AHARRARI ; « querelleur » ; voy. aharra.

AHARROSIA ; « bâillement, action de bâiller », paraît signifier « état de dilatation de la bouche » de AHOA, « bucca » ; HARROA, « état de dilatation et SI, lésinence.

AHATEA, « canard », prob. du provenç. moderne *anate*, mais avec remplacement du *n* primitif par un *h*, comme dans OHOREA, « honneur » — LIHOA, « lin » ; cf. espagn. *anade*, du lat. *anas*, *anatem*.

AHATZ, « oublier » ; étym. inconnue.

AHATZATZA, « bélier », litt. « vieux mouton », de AHARIA, « mouton » et ZAR, « vieux, usé», prob. joint à une finale de généralisation *tz* ou *tze*. Voà. ARTZARRA, « vieille brebis destinée à la boucherie ».

AHETZ, AHETZA, « habitant d'Aescoa ». Le nom de cette localité ne serait-il pas simplement pour AHEN-KOA, litt. « région des ceps de vignes », de AHENA, « cep, pied de vigne ». Le *n* se serait transformé en sifflante devant le k comme dans ADISKIDEA, « ami » ; voy. ce mot.

AHI, « se fatiguer à l'excès, être exténué ». Étym. obscure. Nous verrions volontiers, dans ce mot, une contraction soit de l'esp. *ahito* « indignation, las, dégoûté » et *ahitarse*, « se donner une indigestion », soit plutôt du béarn. *aheixa*, « surcharger » et *aheixas*, « se surcharger, se fatiguer, s'exténuer ».

AHIZPA, « sœur d'une ou de plusieurs sœurs » par

opposit. à ARREBA, « sœur d'un ou plusieurs frères ». Ainsi une personne du sexe féminin, parlant de sa sœur, dira toujours AHISPA, tandis que le mâle se servira de l'expression ARREBA. L'étymologie de ce mot, est, certes, fort obscure. Devons-nous le rapprocher de IZEBA, « tante » ? Mais resterait à déterminer la valeur de l'*a* initial. Conviendrait-il d'y voir une contraction de ALABA ; « fille » ? Dans ce cas, AHIZPA voudrait dire « jeune fille servant de tante » sous entendu « aux enfants de sa sœur ». Ne semblera-t-il pas préférable de voir dans ce mot une contraction de IZEBA-PE, litt. « tante en second, petite tante », le *a* initial étant considéré alors comme purement euphonique ?

Quoi qu'il en soit, ces deux termes AHISPA et ARBEBA nous font retrouver en basque, soit le germe, soit peut-être un dernier vestige de cette distinction entre le langage des hommes et celui des femmes, qui a déjà été signalée chez plusieurs nations américaines. Nous en avons déjà fourni un certain nombre d'exemples, spéc. en ce qui concerne les dialectes du groupe Nahuatl (1).

Il en est de même, au moins dans plusieurs dialectes de la famille Maya-Quiché. Ainsi, en Yucatèque, tout comme en guatémalien, la mère seule emploiera, en parlant de son enfant, l'expression *al*, litt. « chose pesante, poids, celui que l'on a porté ».

Le chiquito, langue de l'Amérique du Sud, nous offre cette particularité bizarre que la distinction entre le langage des deux sexes consiste non point dans un changement de termes, mais bien dans une modification des affixes prono-

(1) *Mélanges de philologie et de paléographie américaines*, p. 4, Paris, 1883.

minaux de la 3e personne (1). Toutes ces bizarreries s'expliquent par des raisons de l'ordre psychologique.

Il en allait tout autrement chez les populations caraïbes des Petites Antilles. Le parler des femmes et celui des hommes appartenaient chacun à une famille linguistique différente. Ce dernier constituait un dialecte du galibi parlé dans la Guyane et le second se rapprochait surtout de l'arréwaque. Tout ceci s'explique suffisamment par un fait historique. La race arowaque avait primitivement occupé les Petites aussi bien que les Grandes Antilles. Les Caraïbes, venus du continent de l'Amérique du Sud, exterminèrent les aborigènes des Iles sous le Vent, mais épargnèrent un certain nombre de femmes, lesquelles continuèrent entre elles à se servir de leur idiome maternel (2).

Comte DE CHARENCEY.

(1) M. V. Henry, *Note sur le parler des hommes et le parler des femmes dans la langue chiquita*, pp. 305 et suiv. du tome XII de la *Revue de linguistique et de philologie comparée*, Paris 1879.

(2) A. Balbi, *Introduction à l'atlas ethnographique du globe*, chap. 1er, pp. 41 et 42, Paris, 1827. — M. L. Adam, *Du parler des hommes et du parler des femmes dans la langue caraïbe*, pp. 275 et suiv. du tome XII de la *Revue de linguistique et de philologie*, Paris, 1879. — M. D.-G. Brinton, *The Arrawack language of Guiana*, etc., pp. 11 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE

Etudes de grammaire comparée. — De la parenté entre la langue égyptienne, les langues sémitiques et les langues indo-européennes, d'après les travaux de M. Carl Abel, par M. R. de la Grasserie, 1 broch. in-8 de 92 p. (Louvain, 1894).

Depuis longues années, les philologues se sont efforcés de rapprocher la vieille langue égyptienne des dialectes sémitiques et nous n'entreprendrons pas de rappeler ici, même d'une manière sommaire, toutes les tentatives déjà faites dans cette voie.

Rarement, la question s'est trouvée traitée avec autant de méthode que dans les dernières publications de M. Carl Abel. On ne pourra pas lire sans un vif intérêt le résumé qu'en donne aujourd'hui M. de la Grasserie.

Le savant linguiste fait d'abord ressortir le contraste que présente le parler des Indo-européens avec celui des enfants de Sem. La différence semble aussi marquée que possible. Elle se manifeste aussi bien au point de vue de la phonétique qu'à celui de la structure grammaticale. On dirait avoir affaire à des langues parlées sur des planètes différentes.

L'égyptien, comme le fait observer M. Carl Abel, vient

en quelque sorte, combler l'abîme qui les sépare. Son pronom à plus d'un égard se rapproche de celui de l'hébreu et de l'arabe. On ne saurait guère cependant, recourir ici à l'hypothèse d'un emprunt. De plus, le vieil idiome du riverain du Nil offre déjà quelques traits de cette trilittérité si caractéristique des dialectes de l'Asie occidentale. Ne pourrait-on pas être tenté d'y voir un dialecte sémitique encore bien rudimentaire et en voie de formation ?

Les rapports de l'égyptien avec l'indo-européanisme, surtout en ce qui concerne le lexique, semblent plus difficiles à établir. L'on en viendrait néanmoins à bout, dans la théorie de M. Carl Abel, par l'hypothèse d'un état archaïque dans lequel l'ancêtre commun de ces divers dialectes aurait possédé une fluidité phonétique extrême et dont l'égyptien a conservé de nombreuses traces. Ainsi, il fait grand usage de la réduplication des racines ; ex. : *Khetkhet* ou *khet* « suivre » — retourne volontiers les lettres ou plutôt les phonèmes constituant le mot. Ex : *teboubet*, « figuier ». Enfin, le même mot pourra s'appliquer aux diverses parties du discours ou revêtir des sens en quelque sorte opposés, citons p. ex. le copte *fih*, « couper, être coupé, blessure ». — Le terme *kek*, signifiant à la fois « obscurité, lumière, feu, » etc.

Nous ne contestons pas ce qu'offrent de séduisant les hypothèses émises par M. Carl Abel. On peut, sans excès de témérité, les croire conformes à la réalité des faits, mais enfin, ce ne sont que des hypothèses et les preuves décisives restent encore à donner. Après tout, la science humaine a ses bornes et elle sait savoir s'arrêter là où les moyens positifs d'investigation manquent, La linguistique comparée repose principalement sur l'étude des lois pho-

nétiques. Si l'on admet une époque où celles-ci manquaient presque entièrement de fixité, tout point d'appui fait défaut et nous n'avons plus qu'à avouer notre ignorance.

Ce n'est pas que nous ne regardions comme illogique l'opinion que les idiomes aujourd'hui existant remontent tous à un parler plus ancien dont les vestiges même ont disparu. L'unité primordiale de l'espèce humaine paraît avoir comme corollaire celle du langage, mais jamais sur ce point nous n'arriverons sans doute à une démonstration satisfaisante.

Que cette excessive variabilité des racines n'ait pas à l'origine été spéciale à l'égyptien, qu'elle ait caractérisé tous ou du moins la plupart des dialectes archaïques, cela se peut ; cela nous expliquerait même en partie, la formation de familles linguistiques radicalement différentes au moins en apparence, mais en même temps ferait ressortir la vanité des efforts faits pour remonter à cet état primordial du verbe humain.

La dernière partie du travail de M. de la Grasserie consacrée aux rapports signalés par M. de Gabelentz entre le basque et les dialectes berbères donne lieu à bien des réserves. Fort peu de rapprochements indiqués par le savant allemand semblent admissibles. Les mots y sont souvent défigurés et on leur prête un sens qu'ils n'ont jamais eu. C'est p. ex. *zorri*, et non pas *zérien* qui veut dire « ver ». *Izen*, nom (et spéc. nom de baptême) n'est autre chose que l'espagnol *señal*, mais avec chute de la syllabe finale et *i* prothétique ; comme dans *ichil*, « se taire », du latin « silere » — *izar*, étoile, de la racine *star*, qui devient *scèr* en gallois, etc. Il n'a, en tout cas, rien à faire avec le berbère *isem* qui doit être d'origine sémitique. Quant au

basque *zamari* « cheval de somme », nous y reconnaissons le bas-latin *sagmarius*, mot lui-même de provenance hellénique. N'est-il pas téméraire de la rapprocher du berbère *agman*, à moins qu'on ne croie ce dernier mot pris lui-même au latin ? Enfin, *tegi*, c'est-à-dire « lieu, endroit », et non pas « lien »

Nous nous sentons d'autant plus à l'aise pour formuler ces critiques que, nous-même, il faut en convenir, avons été un peu loin dans la voie des emprunts faits par le basque aux dialectes de l'Afrique boréale. Quelques vestiges d'une antique parenté entre eux peuvent peut-être être signalés, et encore ? Mais les ressemblances lexicographiques, sans être nulles, se réduisent, somme toute, à fort peu de chose.

En tout cas, si nous ne pouvons accepter de tout point, les opinions des savants citées par M. de la Grasserie, remercions-le de la publicité qu'il leur a données. La lecture du mémoire restera profitable à quiconque s'occupe de science philologique et l'on y trouvera du moins beaucoup à glaner.

Comte DE CHARENCEY.

VARIA

CITATIONS BASQUES DE 1605

Je compte mettre prochainement sous presse, avec mes *Additions et rectifications*, la partie complémentaire de ma *Bibliographie basque*, à laquelle l'Institut a bien voulu accorder, l'année dernière, une part du prix Brunet. Ce complément comprendra les *Périodiques* et les *Livres à citations*, c'est-à-dire les ouvrages où se trouvent rapportés, pour quelque raison que ce soit, des mots ou des phrases basques. J'avais indiqué, dans mon *Introduction* (p. XIX-XX) le plan de ce fascicule complémentaire, en ajoutant que la distinction n'était pas toujours facile à faire entre « les livres à citation » et ceux qui, vu l'importance des « citations », auraient pu trouver place dans la partie principale de mon ouvrage. Aussi certains amateurs fantaisistes et impatients ont-ils eu beau jeu à signaler mes prétendues « omissions » ; entre tous s'est particulièrement distingué un travailleur anglais, fort instruit, mais dépourvu de toute méthode. Il a pourtant trouvé des choses qui m'avaient échappé ; ainsi, il m'envoie aujourd'hui quelques notes sur ce qui a rapport à la langue basque dans la *Cosmographie* de Paul Merula, qui a vu le jour à Anvers en 1605. Je reproduis ci-après ces notes en les mettant en ordre et en les complétant.

C'est à la Bibliothèque municipale de Carcassonne que M. E.-S. Dodgson a parcouru l'ouvrage de Paul Merula, dont il y existe un exemplaire de la première édition. A Barcelone, on possédait la seconde de 1620, mais l'exemplaire s'est égaré. On cite une autre édition de 1620.

La Bibliothèque nationale, à Paris, a la première : un bel exemplaire

en veau plein, à tranches rouges, conservé sous le nº G 3097. C'est un grand in-4º de (xvj)-1358-(i) p. qui porte le titre suivant : « Paulli G. F. P. N. Merulae | COSMOGRAPHIÆ | GENERALIS | LIBRI TRES : | Item | GEOGRAPHIÆ PARTICULARIS | LIBRI QVATUOR : | *Quibus* EVROPA *in genere ; speciatim*, HISPANIA, | GALLIA, ITALIA, *describuntur.* | Cum tabulis geographicis æneis. | (Marque avec la devise : Labore et Constantiâ) | Ex OFFICINA PLANTINIANA. | *Raphelengij.* | M. D. CV. | *Veneunt etiam Amsteldami apud* CORNELIUM NICOLAI ». On y trouve une description sommaire du pays basque : Partie II, chap. XI (p. 314) *Biscaia*, chap. XII (p. 316) *Guipuzcoa*, chap. XIII (p. 317) *Navarra* et enfin chap. XXXVIII (p. 578) *Vasconia* (pays basque français).

Dans le chapitre relatif aux langues parlées en Espagne, voici ce que P. Merula dit du Basque (p. 301-302) : « Cantabri ut at eos reddam, primigeniam illam antiquissimam (quam ab Chaldæa ortam volunt nonnulli) servant, ab reliquis omnino discrepantem ; ut et olim a Latina... Non immerito igitur Cantabricam Matricibus in Europa Minoribus connumerat Magnus ille Scaliger, quod ejus ad me docent Litteræ, fideliter et bona fide libro hujus partis primo, capite octavo positæ (1)... Non diffitendum interim antiquum illud Hispanorum idioma, Cantabricum inquam nonnihil etiam hoc tempore, peregrinorum aliquot vocabulorum, præcipue Castellanorum, admistione esse deformatum ut cuilibet conseare potest vel una Oratione Dominica, quæ sic sonat :

Oratio Dominica

GURE Aita ceruëtan aicena,
Sanctifica bedi hire icena.
Ethor bedi ire Resuma.
Eguin bedi hire Vorondatea, cerüan beçala lur-
rean-ere.

(1) Dans cette lettre, du mois de mars 1599, Scaliger compte en Europe *onze* langues mères : *quatre* grandes, le Latin, le Grec, le Teutonique et le Slave ; et *sept* petites, l'Albanais, le Tartare, le Hongrois, le Finnois, l'Irlandais, le Breton et le Basque.

Gure eguneco oguia iguc egun.
Eta quita ietzaguc gure çorrac, nola guçere çordunèy quittazen baitrauegu.
Eta ezgaitzala sar eraci tentationetan, baina delura gaitzac gaichtotic.
Ecen hirea duc Resuma, eta Puissança, eta Gloria seculacotz. Amen.

In qua quis non videt Voces illas, *sanctifica*, *resuma*, *Vorondatea*, *quitta*, *quittazen*, *tentationetan*, *deliura*, *puissança*, *gloria*, *seculacotz*, Romanensis esse Linguae, ad Cantabricam Dialectum inflexas? Idem deprehendere erit in Symbolo Apostolico; quod in generali meæ Galliæ Descriptione ponam. Lucius Marineus Siculus lib. IV de reb. Hispanïc. proprium hujus Idiomatis esse notat, in compluribus Dictionibus Singularem numerum in *A* Literam, Pluralem in *Ac* terminare ; ut dicis gratia, *Lurra* terra, *Lurrac* terræ. Adscribit deinde alia quaedam. Exempla. *Vocant*, inquit, *Vascones Cœlum* Cerva ; *Terram*, Lurra ; *Solem*, Eguzquia ; *Lunam*, Irarguia ; *Stellam*, Izarra ; *nubem* Odéya ; *Panem*, Oguia ; *Vinum*, Ardaoa ; *Carnem*, Araguia ; *Maritum*, Senarra ; *Flumen*, Ibâya : *Bibo*, Edatendot ; *Lego*, iracùrtendot : *Domum*, Echea ; *Villam*, Vria ; *Lectum*, Ocea ; *Interulam*, Alcandòrea ; *Senem*, Zarra ; *Album*, Zuria ; *Nigum*, Belza ; *Rubrum*, Gorria ; *Piscem*, Arraya ; *Amare*, Onerextea ; *Dormio*, Lonaza ; *Video*, Bacust ; *Hominem*, Guizona ; *Mulierem*, Emaztéa ; *Filium*, Seméa ; *Filiam*, Alauéa ; *Patrem*, Aytéa ; *Matrem*, Améa ; *Fratrem*, Anagea ; *Sororem*, Arreuéa ; *Corpus*, Gorpuza (quod ab Latinis mutuatum, addita Vasconica terminatione ; ut allia nonnulla ab alijs) ; *Ignem*, Suâ ; *Formosum*, Ederrâ ; *Comedere*, Ian ; *Curro*, Lastereguitendot. *Habent etiam numerandi modum*, *dicentes* : *Unum*, Bat ; *Duo*, Bi ; *Tria*, Irù ; *Quatuor*, Lau ; *Quinque*, Bost ; *Sex*, Sey ; *Septem*, Zazpi ; *Octo*, Zorzi ; *Novem*, Vedrazi ; *Decem*, Amarr ; *Viginti*, Oguèy ; *Triginta*, Oguèytamar ; *Quadraginta*, Berroguèytamar ; *Octoginta*, Lauroguèy ; *Noninginta*, Lauroguèytamar ; *Centum*, Eun. Iam quod hic restat, supra meas vires est, fateor explicare. »

Dans ce même chapitre, Paul Merula rappelle quelques mots « de l'ancienne langue espagnole », cités par les écrivains anciens :

Dureta, ligneum solium (Suet. Hist. Aug. LXXXII); *Necys*, Mars (Macrobe, I, XIX); *Striges*, genus vestium (Isid. Sev. Etymolog. XIX, XXIII); *Gurdus*, stolidus (Quintil. I, V); *Lancea*, teli genus (Agellius, X, XXX) et *Brica*, *briga*, oppidum, ce dernier usité en Gaule aussi bien qu'en Espagne. Il est difficile, en tout cas, de voir du basque dans ces divers mots.

M. Dodgson fait remarquer que, dans la liste ci-dessus, il y a deux fautes typographiques: *ocea* pour *oiea* ou *oyea* et *anagea* pour *anayea*. Tous ces mots s'emploient encore aujourd'hui en Biscayen. M. Dodgson ajoute que le petit vocabulaire de Marineus Siculus a été également réimprimé, avec ces mêmes fautes mais avec l'addition d'un mot (*Une Dame*, Andréa), par don Alvarez de Colmenar dans ses *Annales* et ses *Délices*. Le *pater* ci-dessus donné est empruntée à Liçarrague (Mathieu, VI, 9-13); Merula l'accompagne d'une traduction latine juxtalinéaire; on y relève les différences ci-après avec la version vulgaire: *veniat regnum tuum, quemadmodum in cœlo sic etiam in Terra*, *Et remitte*, *remittimus* et la *doxologie* finale: *Quia tuum est Regnum*, *et Potestas*, *et Gloria in sæcula. Amen.*

A la p. 420, Merula dit que la langue Aquitanique de France est la même que celle des Cantabres d'Espagne. A la p. 433 il donne également avec une traduction latine en regard, le *Symbole des Apôtres* qu'il a emprunté au *Catéchisme* de Liçarrague:

SINHESTEN dut Iainco Aita bothere gucitaco
cervaren, eta lurraren creaçalea baithan.
Eta IESVS CHRIST haren seme bakoitz
gure Iauna baithan: cein concebitu içan baita
Spiritu sainduaganic: Sortu Maria virginaganic:
Pontio Pilateren azpian passionatu, crucifiatu
hil eta ohortze: Iautsi içan da iffernetuara:
Hereneco egunean resuscitatu içan da hiletaric:
Igan içan da ceruëtera: Iarria da Iainco Aita
bothere-gucitacoaren escuinean: Handic ethor-
teco da vicien eta hilén iugeatzera.

Sinhesten dut Spiritu Saindua baithan: Sin-

hesten dut Eliça saïndu Catholicoa : Sainduen Communionea : Bekatuén barkamendua ; Haraguiaren résurrectionea ; Vicitze eternala. Amen.

Il ajoute : « Et hic, qui Francicam novit Liguam, multas ejus audit Voces ad Cantabrismum inflexas. »

En regardant la carte de la France S.-O. qui est à la page 381, je remarque les deux orthographes suivantes : *Arcaxon* et *S. Pelage* pour *Arcachon* et *S. Palais*.

CORRIGENDA.

P. 183, l. 3. — C'est par erreur que j'ai mis *Caryophylla*. Il s'agit en réalité de la feuille de la *Bergera kœnigii* de Linné, appelée en tamoul *karuvêppilei* « feuille du karuvêmbu » (*margosier* noir), et en dakhnî *karêpâk*. Dans la *Materia medica* de W. Ainslie (Madras, 1813, in-8°, vj-(iv)-303-xlviij p.), il est dit que « with this leaf the European, as well as Natives, give a pleasant flavor to their Curries, molaghatannies, etc. »

Le propriétaire-gérant,
J. Maisonneuve.

Orléans. — Imp. P. Pigelet.

BIBLIOGRAPHIE LINGUISTIQUE

LE CATÉCHISME DE L'EMPIRE

En négociant avec Rome le concordat du 26 messidor an IX (15 juillet 1801), encore en vigueur aujourd'hui, Napoléon se préoccupait moins des intérêts de la religion catholique que des siens propres. Il voulait surtout, et les articles organiques le prouvent surabondamment, établir un corps de fonctionnaires actifs et puissants qu'il espérait tenir entièrement dans sa main. C'est à tort d'ailleurs que l'on a affirmé, par ignorance ou mauvaise foi, qu'en 1801 il n'y avait plus en France ni prêtres ni culte public. Depuis la liberté des cultes, au contraire, beaucoup de prêtres avaient fait aux municipalités la déclaration prescrite et avaient repris un service régulier. Un grand nombre de ces prêtres étaient groupés par départements et reconnaissaient l'autorité d'évêques, la plupart élus en 1791 ; pour se rendre un compte exact de la situation et pour comprendre le mouvement qui s'opéra alors, il suffit de suivre les débats des deux conciles nationaux de 1797 et 1801. Ces deux réunions — la dernière surtout — furent très remarquables. Plusieurs des évêques qui y avaient pris part furent compris dans le clergé concordataire et il est bon de faire remarquer qu'ils se refusèrent à toute excuse ou rétractation. Ils furent traités de la même manière que les anciens évêques dépossédés en 1791.

Quoi qu'il en soit, parmi les idées de Napoléon sur le culte public, il en est au moins une qui fut juste et qu'on a eu peut-être grand tort d'abandonner après lui, celle de faire enseigner dans toute la France un seul et même Catéchisme. Une commission compétente rédigea ce catéchisme qui fut fort bien fait et auquel on ne peut guère reprocher que l'extravagant commentaire du quatrième commandement de Dieu sur les devoirs des Français « envers Napoléon Ier, notre Empereur ».

Approuvé par le cardinal Caprara, légat du pape ; seul autorisé par l'Empereur, le « Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français » fut publié d'abord à Paris, puis réimprimé dans tous les diocèses avec des mandements spéciaux rédigés par chaque évêque.

Voici la description de l'édition originale :

I. CATÉCHISME | A L'USAGE | DE TOUTES LES ÉGLISES | DE | L'EMPIRE FRANÇAIS. | — | Unus Deus, una Fides, unum Baptisma. | S. PAUL, *Epist. ad Ephesios*, *cap.* IV, *v.* 5 | (armes de l'archevêché de Paris, avec les initiales J. B. B. entrelacées) | PARIS, | chez la veuve NYON, née SAILLANT, rue du Jardinet, n° 1 ; | et à la Librairie Stéréotype, chez H. NICOLLE, rue | des Petits-Augustins, n° 15. | 1806.

In-12 de viij p., p. v à xij, et 151 p.

Coll. : p. (i) titre, (ij) avis (les demandes les plus nécessaires sont marquées d'une astérisque), v-vj bref du cardinal Caprara en latin daté du 30 mars 1806 et portant approbation du Catéchisme, vij-viij même bref en français, v-x mandement du Cardinal de Belloy, archevêque de Paris, du 12 août 1806, contenant une approbation absolue du Catéchisme, xi décret impérial du 4 avril 1806 prescrivant

que le Catéchisme sera seul en usage dans toutes les églises catholiques de l'Empire, xij arrêté du Ministre des Cultes (Portalis) accordant à Mme veuve Nyon, au sieur Prosper Nyon, son fils, et au sieur Henry Nicolle, le privilège exclusif d'imprimer pendant dix ans ce Catéchisme. — P. 1 abrégé de l'histoire sainte ; 15 leçon préliminaire, 16 première partie, 51 seconde partie, 79 troisième partie, 125 suite de la troisième partie, 145 prières (en petit texte).

La leçon vii de la seconde partie (p. 58-60) est conçue en ces termes :

LEÇON VII.

* Suite du même Commandement (1).

D. *Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon premier, notre empereur ?*

R. Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon Ier, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône ; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

D. *Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur ?*

(1) L'astérisque mis en tête d'une leçon indique que « toutes les demandes de cette leçon doivent être apprises », même dans le cas où l'on ne fait apprendre aux enfants que les choses les plus nécessaires.

R. C'est, précisément, parce que Dieu, qui crée les empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même. Secondement, parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ, tant par sa doctrine que par ses exemples, nous a enseigné lui-même ce que nous devons à notre souverain : il est né en obéissant à l'édit de César-Auguste ; il a payé l'impôt prescrit ; et de même qu'il a ordonné de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, il a aussi ordonné de rendre à César ce qui appartient à César.

D. *N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon Ier, notre empereur ?*

R. Oui : car il est celui que Dieu a suscité dans les circonstances difficiles pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active ; il défend l'État par son bras puissant ; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'Église universelle.

D. *Que doit-on penser de ceux qui manqueroient à leurs devoirs envers notre empereur ?*

R. Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteroient à l'ordre établi de Dieu même, et se rendroient dignes de la damnation éternelle.

D. *Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre empereur nous lieront-ils également envers ses successeurs légitimes dans l'ordre établi par la constitution de l'empire ?*

R. Oui, sans doute, car nous lisons dans la sainte Écri-

ture que Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême et par sa providence, donne les empires non seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille.

D. *Quelles sont nos obligations envers nos magistrats ?*

R. Nous devons les honorer, les respecter et leur obéir, parce qu'ils sont les dépositaires de l'autorité de notre empereur.

D. *Que nous est-il défendu par le quatrième commandement ?*

R. Il nous est défendu d'être désobéissants envers nos supérieurs, de leur nuire et d'en dire du mal.

On a rédigé aussi des Petits catéchismes, des Abrégés, des Extraits du Catéchisme de l'Empire ; mais ils n'ont pas été adoptés dans tous les diocèses. Voici une des éditions que j'ai rencontrées :

II. EXTRAIT | DU | CATÉCHISME | A L'USAGE DE TOUTES LES ÉGLISES | DE | L'EMPIRE FRANÇAIS | *POUR l'instruction particulière* | *des Enfans.* | (armes épiscopales) | A FONTENAY, | chez A.-V. Habert... 1812. — Pet. in-8° de viij-72 p.

Coll. : p. i titre, ij mandement de l'Évêque de la Rochelle (on a suivi les astérisques), iij-iv prières, 1-16 1re partie, 16-29 2e partie, 29-53 3e partie, 53-69 suite de la troisième partie, 69-72 prières. La leçon V de la 2e partie reproduit exactement la leçon VII du grand catéchisme.

Il y a eu également un livre plus développé, à l'usage des maîtres évidemment, qui porte le titre suivant :

III. EXPLICATION | DU CATÉCHISME | A L'USAGE | DE TOUTES LES ÉGLISES | DE L'EMPIRE FRANÇAIS. | *Renfermant, suivant l'ordre du Catéchisme, la leçon* | *du Catéchisme sur les demandes et les réponses* ; | *l'Explication de chaque leçon, et des Traits histo-* | *riques après toutes les leçons.* | — | Hùc doce et exhortare. | 1. *Timot.* 6. 2. | Cinquième édition. | de l'imprimerie des frères Mame. | PARIS, | chez M. H. Nicolle... chez la Vve Nyon, née Saillant, seule propriétaire... | 1810. Gr. in-12 de xii-672 p. ainsi composées : p. i-iv titre et faux-titre, v-viij table des matières, IX avertissement, IX-X, permission de l'archevêque de Paris du 20 février 1808, xi-xij ouvrages du même auteur, 1-5 note, 5 leçon préliminaire, 10-168 première partie, 169-402 deuxième partie, 403 à la fin, troisième partie. Chaque leçon comprend un texte du grand catéchisme, une explication et des traits historiques. La leçon VII occupe les p. 224 à 230.

La première édition de cette *Explication* est de 1807. Le chapitre VII (p. 198-206) y est pareil à ce qu'il est dans la cinquième édition, sauf que les traits historiques sont sensiblement différents. On a évidemment cherché à atténuer certains passages. Ainsi la première édition rapporte ce mot d'un courtisan « qui méritait le nom de chrétien » à son roi : « prince, nous sommes vos sujets jusqu'à l'autel, mais point au delà ; commandez-nous ce que Dieu ne nous défend pas, et nous obéirons » ; la cinquième édition dit seulement : « prince, nous sommes vos sujets, comptez sur nous, croyez que nous serons fidèles jusqu'à l'autel ».

J'ai relevé, dans le *Journal de la Librairie*, que outre cet

extrait des *Abrégés* ont été publiés à Toul, à Avignon et à Genève, en 1812 ; que, la même année, des *Petits catéchismes* ont paru à Paris, Porrentruy, Evreux. Quant au catéchisme ordinaire, il a été publié partout. Je prendrai comme type les réimpressions bayonnaises :

IV. CATÉCHISME | A L'USAGE | DE TOUTES LES ÉGLISES | DE | L'EMPIRE FRANÇAIS | — | Unus Dominus, una Fides, unum Baptisma. | S. PAUL. *Epist. ad Ephesios, cap.* IV, *v.*5 | — | *Imprimé par ordre de Monseigneur J J. Loison,* | *Evêque de Bayonne,* | Pour être seul enseigné dans son Diocèse. | (armes épiscopales) | BAYONNE, | CHEZ CLUZEAU FRÈRES, IMPRIMEURS, | rue Orbe, n° 9. 1807.

Pet. in-12 de iv-xij p, p. vij-xiv et 180 p.

Coll. : p i-ij texte, iij-iv bref du Cardinal Caprara (en latin), i-xi mandement de l'Evêque de Bayonne du 16 janvier 1807, xij décret impérial du 4 avril 1806, vij-xiij prières, xiv cantiques avant et après le catéchisme, 1-18 abrégé de l'histoire sainte, 18 avis (astérisque aux demandes les plus nécessaires), 19-20 leçons préliminaires 20 65 première partie, 66-99 deuxième partie, 100-155 troisième partie, 156-180 suite de la troisième partie. A la p. 180, il y a « fin du grand catéchisme », ce qui fait supposer qu'un petit devait suivre. Mais je ne l'ai jamais rencontré.

Le mandement de M. Loison, qui est d'une longueur exceptionnelle, est presque dithyrambique à l'égard du Catéchisme de l'empire dont il expose le plan et où il retrouve la pure doctrine de l'Eglise : il interdit d'ailleurs d'une façon absolue tous les anciens catéchismes du diocèse. Aussi, lorsqu'en 1814, il dut au contraire pros-

crire le catéchisme impérial et remettre en vigueur les anciens ouvrages, il a recours à des arguments vraiment misérables: son mandement du 8 août 1814 condamne en effet l'œuvre de 1806 comme faible et imparfaite, comme contenant des choses étrangères à l'enseignement religieux, et enfin parce que l'approbation du pape aurait été obtenue à l'aide de copies infidèles; d'ailleurs, il avait fallu « céder à l'autorité ».

Le catéchisme a été réimprimé à Bayonne en 1812; on a seulement ajouté en tête un feuillet contenant au recto la permission épiscopale de réimpression datée du 9 mai 1812.

L'ouvrage étant unique pour tout l'Empire dut être traduit dans la plupart des langues qui étaient parlées sur tout le territoire français; j'ai du moins constaté qu'il avait paru des traductions basque, catalane, italienne, allemande, flamande et bretonne.

Il y a eu deux traductions basques : la première, complète, en dialecte labourdin (arrondissement de Bayonne), la seconde, abrégée, en souletin (arrondissement de Mauléon).

L'édition labourdine a paru en 1807 à Bayonne; elle a pour titre:

V. FRANCESEN | IMPERADOREAREN | EREMUETACO | ELIÇA GUCIETACOTZ | EGUINA-DEN | CATICHIMA. | Unus Dominus, una Fides, unum Baptisma. | JAUN-D. PAUL. *Ad Eph. c.* IV, *v.*5 *J. J. LOISON, Bayonaco Jaun Aphezpicuaren* | *manuz imprimatua,* | Haren Diocesan bakharric iracatsia içateco. | (armes épiscopales.) | BAYONAN, | CLUZEAU ANAYEN baithan, jaun Aphezpicuaren | imprimatçaileac, orbeco carrican (s.d.). — In-12 de 96 p.

Coll : p (1-2) titre dont le verso est blanc, 3-4 ordonnance en latin du cardinal légat Caprara du 30 mars 1806, 7-11 mandement (en basque) de M. Loison du 16 janvier 1807 (petit texte), 12 décret impérial du 4 avril 1806 (en basque), 13-20 prières, 20 cantique, 21-36 abrégé de l'histoire sainte, 37 catéchisme, première partie, 56 deuxième partie, 71 troisième partie.

Une seconde édition a été publiée en 1812 (*Journal de la Librairie*, 1812, n° 4920, 2000 ex. à 0fr 50 l'un). Au verso du titre qui était blanc dans la première édition on a mis la permission de réimprimer qui est datée du 8 mai 1812. Il y a quelques différences orthographiques entre les deux éditions : p. 3 l. 2 (1807) Presbyter (1812) Presbiter, p. 7 l. 36 (1807) dakharzque (1812) dakharsque, p. 65 l. 14 (1807) gaucic (1812) gaucei, p. 68 l. 7 (1807) abaretsia (1812) abarecia.

On prétend que cette traduction en basque labourdin est l'œuvre de l'abbé Gratien d'Etcheverry, né à Armendaritz le 12 novembre 1747, curé concordataire d'Ustaritz où il mourut le 10 août 1828. Il avait traduit en 1788 les *prières et pratiques* ajoutées par Gonnelieu à l'*Imitation* de Jésus-Christ.

La septième leçon va de la p. 59 à la p. 61 ; elle est ainsi conçue :

VII. LECCIONEA.

Manamendu bararen seguida.

G. *Cein dire guiristinoen eguinbideac gobernatcen dituen princen alderat, eta berecíqui gureac, Napoleon lehenbicico, gure Imperadorearen alderat?*

I. Çor diote, eta guc bereciqui çor diogu Napoléon lehenbicico, gure Imperadoreari, amudioa, errespetua, obediencia, leyaltassuna, harmetaco cerbitçua, erreinuaren, eta tronuaren mantenitceco galdetcen tuen cergac ; obligatuac gare oraino kharsuqui othoitz eguiterat haren salbamenduaren, eta estatuaren dohaxutassun ispiritual, eta temporalarençat.

G. *Cer arraçoinez diotcigu çor horiec guciac gure Imperadoreari?*

I. 1° Ceren, erregueac bere nahira eguiten, eta erreparitcen tuen Jaincoac, eguin baidu gure Soberano, eta bere bothercaren ministro, eta eçarri bere lekhutan lur hunen gainean, baqueco, eta guerlaco antceric ederrenez dohaturic. Gure Imperadorearen ohoratcea, eta cerbitçatcea Jaincoaren beraren ohoratcea, eta cerbitcatcea da beraz. 2° Ceren Jesus Christo gure Jaunac iracatsi baideraucu bere hitcez eta bere exempluz cer diogun çor gure Soberanoari: sorthu da Cesarren alderaco obediencian: pagatu du galdetua cen cerga ; eta Jaincoari berea bihur-daquion manatu-duen beçala, manatu-du orobat bihur daquion Cesarri, Cesarrena.

G. *Ez dugu arroçoin bereciric sendoquiago itchiquitceco Napoleon lehenbicico, gure Imperadoreari?*

I. Bai: ecen Jaincoac egorri darocu ongui dembora gaitcean gure erreligione Sainduco funcione publicoen altchatcerat, eta haren sustengu içateco ekharri, eta mantenitu du ordre ona bere çuhurtçiaz, beguiratu du Francia bere besso podorossaz : Jaunaren gançutua eguina da Eliça guciaren aitcindari, aita saindua ganic içan duen consecracioneaz.

G. *Cer behar da yuyatu gure Imperadorearen alderaco eguin bideac huts-eguin letçaquetenez?*

I. Jondoni Pauloren arabera Jaincoac berac eguin arrimuaren contra lihoazque, eta seculaco damnacionea mereci leçaquete.

G. *Eguinbide berac dituzquegu constitucionearen arabera haren ondoco içanen direnen alderat?*

I. Bai, duda gabe : Escritura Sainduan iracurteen dugu, Jainco ceru-lurren jabeac, bere providencia eta borondate, gucien naussi den batez, ematen-tuela tronuac, ez choilqui presuna bati bereciqui, bainan haren familiari-ere.

G. *Cer obligacione dugu gure cargudunen alderat?*

I. Behar ditugu ohoratu, eta errespetu, eta obediencia ekharri behar diotegu, ceren diren Imperadorearen autoritateaz Jaunciac.

G. *Cer debecateen darocu laur-garren manamenduac?*

I. Debecateen darocu gure aitcindariei desobeditcea, heyer bidegaberic eguiten, eta hetaz gaizqui minçatcea.

Quant à l'édition souletine, en voici la description :

VI. DOCTRINA KHIRISTIA | haurren instruccionetaco, | idequiric hitcez hitz | franciaco eliza ororen | usageco catichimati. | *J. J. LOISON, Bayonaco Yaun Aphez-* | *cupiaren ordrez imprimaturic haren Diocesa beru eracaxiric içateco.* | (épigraphe et armes épiscopales) | BAYOUNAN, | Cluzeau anayen, Yaun Aphezcupiaren eta | Clerouaren imprimaçalen etchen s. d.

S. d. (1812) — in-12 de 92 p.

Coll. p. 1 titre, 2 cantiques avant et après le catéchisme, 3 permission d'imprimer donnée par l'évêque le 29 janvier 1811, 4 blanc, 5-6 mandement épiscopal du 30 juillet 1808 qui ordonne la rédaction de ce catéchisme abrégé,

par la raison que « dans certaines régions » on avait trouvé le catéchisme officiel trop long, 7-14 prières, 15, première partie, 32 deuxième partie, 46 troisième partie, 72 suite de la troisième partie, 81 actes, 82-87 litanies de Jésus et de la Vierge, 88-92 répons de la messe.

Traduction un peu abrégée en dialecte souletin (annoncée dans le *Journal de la Librairie*, 1812, n° 5371 : elle a été tirée à 1,500 exemplaires).

Dans quelques exemplaires, l'ordre des deux premières parties est interverti, c'est-à-dire que la permission du 29 janvier 1811 est en tête du volume.

La leçon VII est réduite à sa première et à ses deux dernières demandes :

ZAZPIGUERREN LECTIONEA.

BER MANIAREN SEGUIDA.

G. *Çouin dira khiristien eguinbidiac prince gobernatcen dutienen eretcian, eta çouin dira particularqui goure eguinbidiac Napoleon lehenaren, goure Emperadoriaren eretcian?*

A. Khiristiec çor dicie prince gobernatcen dutienen, eta guc particularrian çor diçugu Napoleon lehenari, goure Emperadoriari, amourio, errespectu, obediencia, fidelitate, armen cerbutchu, eta legar ordonatiac erresoumaren eta tronouaren conservatceco eta defendatceco ; çor ditçoçugu orano goure othoitziac harea salvamentiaren eta estatiaren oioustarçun spiritual eta themporalaren.

G. *Çouin dira goure obligationiac magistraten eretcian?*

A. Beharciti çugu onhouratu, errespectatu eta hayer obeditu, ceren eta goure Emperadoriaren autoritatiaren depositari beitira.

G. *Cer defendatcen deicu languerren Maniac?*

A. Defendatcen deicu goure guehienen desobedient ez içatia, hayer gazquiric ez eguitia ez etare emaitia.

La traduction catalane n'est qu'un abrégé :

VII. COMPENDI | DEL | CATECISMO | AL US | DE TOTAS LAS IGLESIAS | DEL | IMPERI FRANCÈS, | *traduit en català, en favor del poble,* | *per orde del Ill*[im] *Senyor Bishe de* | *Carcassona.* | (armes). | *Perpinya :* en casa JOAN ALZIM, impressor | del Ill[im] Sr Bishe. 1812.

In-12 de 108 p.

Coll. : p. 1 titre, p. 2 permission d'imprimer et de réimprimer, 3-8 mandement fort intéressant de l'Évêque Laporte, de Carcassonne, 9-16 prières, 17 catéchisme, 18 partie I, 42 partie II, 67 partie III, 105 avis : indulgences pour les actes de foi, d'espérance et de charité, 106-108 prières.

La première édition était de 1807.

La leçon VII de la seconde partie est aux pages 47-49 ; elle est ainsi conçue :

LLISSÓ VII

CONTINUACIÓ DEL MATEX MANAMENT.

P. *Quals son las obligacions dels christians tocant als princeps qui los gobernan, y quals son en particular nostras obligations envés Napoleó I, nostre Emperador?*

R. Los christians deuen als prínceps qui los gobernan, y nos altres debem en particular a Napoleó I, nostre Emperador, lo amor, lo respecte, la obediencia, la fidelitat, lo servey militar, los tributs ordenats per la conservació y

la defensa del Imperi y de son trono; li debem encara pregarias fervorosas per sa salut y per la prosperitat espiritual y temporal del estat.

P. *Perqué estam obligats à tots aquestos debers envès nostre Emperador?*

R. Primerament, perqué Deu qui cria los imperis y los distribuex segons sa voluntat, colmant de dons á nostre Emperador, sia en la pau, sia en la guerra, lo ha establert nostre soberá, lo ha constituit lo ministre de son poder, y sa imatge sobre la terra. Honrar y xervir á nostre Emperador es doncs honrar y servir á Deu matex. Segonament, perqué Nostre Senyor Jesu-Christ, tant per sa doctrina com per sos exêmples, nos ha ensenyat ell matex lo que debem á nostre soberá; ell es nat obeint al edicte de César-Augusto; ell ha pagat la imposició prescrita, y axí com ha manat de donar á Deu lo que pertany á Deu, axi també ha manat de donar á César le que pertany á César.

P. *No hi ha motius particulars que deuen mes fortament aficionarnos á Napoleó I, nostre Emperador?*

R. Sí pare : perqué es ell que Deu ha suscitat en las circonstancias dificils per restablir lo culto públic de la religió sancta de nostres pares, y per serne lo protector. Ell ha restituit y conservat l'orde públic per sa sabiduria profunda y activa; ell defensa lo estat per son bras poderós; ell es esdevingut lo ungit del Senyor per la consagració que ha rebut del Summo Pontifice, cap de la iglesia universal.

P. *Que se Deu pensas de aquells que fultarian á llur obligació envés nostre Emperador?*

R. Segons lo apóstol St Pau, resistirian al orde esta-

blert per Deu matex y se ferian dignes de la condemnació eterna.

P. *Las obligacions que tenim envés nostre Emperador, las tindrém igualment envés sos successors legitims dins l'orde establert per las constitucions del imperi?*

R. Sí pare : sens dubte, pux llegim en la santa escriptura que Deu, Senyr del cel y de la terra, per una disposició de sa voluntat suprema, y per sa providencia, dona los imperis no sols á una persona en particular, mes també á sa familia.

P. *Quals son nostras obligacions enves nostres magistrats?*

R. Debem honrarlos, respectarlos y obéirlos, perqué son los depositaris de l'autoritat de nostre Emperador.

P. *Que se nos prohibex per lo quart manament?*

R. Se nos prohibex ser desobedients envés nostres superiors, danyarlos, y dir mal d'ells.

Il y a eu plusieurs traductions italiennes. J'ai vu des exemplaires de Turin, 1812 (8000 ex.); Ivrée 1811, 5000 ex.; et Asti, 1813. Je ne retiens ici que celle d'Ivrée :

VIII. CATECHISMO | PER LE CHIESE CATTOLICHE | DELL' IMPERO FRANCESE | AD USO DELLA DIOCESI D'IVREA. | (épigr.) | *Traduzione italiana* | (armes épiscopales) | IVREA, 1811 | — | Nella Stamperia della Prefettura, e della Società | d'Agricoltura. (*Con permissione*).

In-12 de 180 p.

Coll. : p. 1 faux titre, iij titre, iv permission épiscopale, ft. blanc, p.5-8 mandement de l'Évêque d'Ivrée du 1er Mars 1808, 9-10 bref du Cardinal Caprara (en latin), 10 décret de l'empereur Napoléon (en français), 12 avis,

13-27 histoire sainte, 28-64 Ire partie, 65-91 IIe partie, 92-138 IIIe partie, 138-176 suite de la IIIe partie, 177 prières, 178-180 table.

Voici la traduction de la leçon VII :

LEZIONE SETTIMA

Continuazione del medesimo Comandamento.

D. *Quali sono i doveri de' Cristiani verso i Principi, che li governano; e quali sono in paricolare i nostri doveri verso Napoleon I° nostro Imperatore?*

R. I Cristiani debbono a' Principi, da cui sono governati, e noi in particolare a Napoleone I° nostro Imperatore, amore, rispetto, obedienza, fedeltà, il servizio militare, le imposizioni ordinate per la conservazione e difesa del trono : noi gli debbiamo ancora fervore preghiere per la di lui salute, e per la prosperitâ spirituale e temporale dello Stato.

D. *Per qual ragione siamo nei tenuti a tutti questi doveri verso il nostro Imperatore?*

R. Primieramente, perchè Dio, il quale crea gl'Imperi, e li distribuisce secondo il suo volero, sicolmando di doni il nostro Imperatore, tanto in pace, quanto in guerra, lo ha stabilito nostro Sovrano, lo ha reso ministro della sua potenza, e sua immagine sopra la terra. Onorare adunque e servire il nostro Imperatore è onorare e servire Dio stesso. In secundo luogo, perchè nostro Signore Jesù Cristo, tanto colla sua doctrina, quanto co' suoi exempj, ci ha egli stesso insegnato quello che noi dobbiamo al nostro Sovrano. Egli è nato nell' atto di obedire all' editto di Cesare Augusto : egli ha pagato il prescritto tributo :

come egli ha comandato di rendere a Dio ció, che appartiene a Dio, cosí ha ordinato di rendere a Cesare ció che appartiene a Cesare.

D. *Non abbiamo noi dei motivi particulari, per cui dobbiamo essere più fortemente attacati a Napoleone I°, nostro Imperatore?*

R. Sì: perchè egli è quello che Dio in circostanze difficili ha suscitato per ristabilire in Francia il publico culto della Religione santa de' nostri padri, e per essere in tutta l'estensione de' suoi dominj il protettore. Egli colla sua sapienza profonda, ed attiva ha restituito, e conservato l'ordine pubblico; col suo braccio potente difende lo Stato: è divenuto l'Unto del Signore per la consacrazione che ha ricevuta dal sommo Pontefice, capo della Chiesa universale.

D. *Che dobbiamo noi pensare di coloro, che venissero a mancare à loro doveri verso il nostro Imperatore?*

R. Secondo l'Apostolo s. Paolo essi resisterebbero all' ordine stabilito da Dio, e si renderebbo degni dell' eterna dannazione.

D. *I doveri, a cui siamo tenuti verso il nostro Imperatore, ci obligheranno egualmente ancora verso i di lui legittimi, successori, secondo l'ordine stabilito dalle Costituzioni dall' Impero?*

R. Si, senza dubbio; perchè nella Scrittura Sacra si legge, che Dio Signore del cielo e della tierra, per una disposizione della sua suprema voluntà, e per una providenza dâ gl' Imperj non solo ad una persona in particolare, ma ancora alla sua famiglia.

D. *Quali sono le nostre obligazioni verso i nostri Magistrati?*

R. Noi dobbiamo onorarli, rispettarli ed obbedirli, perchè essi sono i depositarj dell' autorità del nostro Imperatore.

D. *Che cosa ci viene proibito dal quarto Comandamento?*

R. Ci è proibito di essere disobbedicati ai nostri superiori, di nuocer loro e di parlarne male.

IX. Il a été également publié un petit Catéchisme en italien où rien ne rappelle la fameuse leçon : « Piccolo | catechismo | ad uso | di tutte le chiese | dell' impero francese. | — | Edizione autentica. | Torino. 1813 | Felice Galletti. ». In-12 de 24 p.

En allemand, on a traduit le catéchisme, le petit catéchisme et l'explication du catéchisme. Du premier, il y a eu des éditions à Strasbourg (5000 ex.), Metz (1000 ex.), Colmar (1000 ex.), Stade (5000 ex.) en 1812. Je n'ai trouvé d'éditions du *Kleine Katechismus* et de l'*Erklærung* que de Strasbourg, 1812. Le grand catéchisme de Strasbourg est intitulé :

IX. Katechismus | zum Gebrauche | aller Kirchen | der | französischen Reiches. | (épigr.) | Straszburg, | F.-G. Levrault | s. d.

129 p. in-12.

Coll. : p. 1 titre, p. 2 décret impérial et autorisation épiscopale, 3-4 mandement de l'Evêque Saurine du 10 août 1807, 5-13 histoire sainte, 16-42 première partie, 43-63 deuxième partie, 65-99 troisième partie, 100-114 suite de la troisième partie, 115-150 prière et suivie de la messe, 120 table.

La leçon VII est aux p. 48-49. Les demandes sont en petit texte et les réponses en corps plus gros. Tout le livre est en caractères gothiques.

VII. UNT. FORTSETZUNG DES NÆHMLICHEN GEBOTHES.

S. Was für Pflichen hat der Christ gegen die Fürsten, seine Beherrscher ; und welche Pflichten liegen ins besondere uns gegen Napoleon den ersten, unsern Kaiser, ob ?

A. Die Christen sind den Fürsten, ihren Beherrschern, und wir sind insbesondere Napoleon dem ersten, unsern Kaiser, Liebe, Ehrfurcht, Gehorsam, Treue, den Kriegsdienst und alle die Abgaben schuldig, welche zur Erhaltung und Vertheidigung des Reiches und seines Thrones angeordnet sind : auszerdem sind wir ihm noch eifriges Gebeth für sein Heil, und für die geistliche und zeitliche Wohlfahrt des Staates schuldig.

S. Warum sind wir schuldig alle diese Pflichten gegen unsern Kaiser zu erfüllen ?

A. Erstens, weil Gott, der die Staaten errichtet und nach seinem Gutdünken sie austheilet, dadurch, das er unsern Kaiser mit seinen Gaben sowohl in Friedens- als in Kriegszeiten reichlichst begnadiget, ihn zu unsern Oberhaupte eingesetet, und zum diener seiner Macht zu seinem Bilde auf Erden aufgestellt hat. Unsern Kaiser ehren und ihm dienen, ist Gott selbst ehren und ihm dienen.

Zweytens, weil Jesus Christus, sowohl in seinen Lehren (*sic*), als durch sein Beyspiel, uns selbst in den Pflichten unterrichtet hat, welche uns gegen unsere Regenten obliegen. Bey seiner Geburt gehorsamte man dem Befehle des Kaisers Augustus ; er hat die vorgeschriebenen Abgaben

entrichtet ; und eben so, wie er befahl Gott zu geben was Gottes ist, so hat er auch verordnet, dem Kaiser zu leisten, was dem Kaiser gebühret.

S. Gibt es nichts besondere Beweggründe die unsere Ergebenheit gegen Napoleon den Ersten, unsern Kaiser, noch um vieles verstärken sollen ?

A. Ia : denn ihn hat Gott der Herr unter den swierigsten Umständen erweckt, die öffentliche Ansübung der heiligen Religion unserer Väter herzustellen, und sie zu beschützen ; Er hat durch seine Tiefe und thätige Weisheit die öffentliche Ruhe und Ordnung wieder hergestellt und erhalten ; Er ist du Vertheidiger des Staates durch die Kraft seines mächtigen Armes ; und durch die heilige Salbung, welche er von Händen des Papstes, des Oberhauptes den allgemeinen Kirche empfangen hat, ist er zum Gefaldten des Herrn geworden.

S. Was soll man von denjerigen halten, die etwa an den Pflichten gegen unsern Kaiser treulos handeln ?

A. Nach der Lehre des heiligen Apostels Paulus, widerstehen sie der Ordnung die Gott selbst eingeführet hat, und machen sich der ewigen Verdammnisz schuldig.

S. Binden uns die Pflichten welche uns gegen unsern Kaifer obliegen, auf eben die Weise auch gegen seine rechtmässigen Nachfolger nach der Ordnung, die durch die Konstitutionen des Reiches festgesetzt ist ?

A. Ohne Zweifel : denn wir lesen in der heil. Schrift dasz Gott der Herr Himmels und der Erde, durch eine Verfügung seines höchsten Willens und durch seine Vorsehung, die Reiche nicht nur einer Person, sondern auch seiner Familie ertheilet.

S. Welche Pflichten haben wir gegen unsere Obrigkeiten ?

A. Wir sollen sie ehren, ihnen Ehrfurcht erweisen und gehorsamen, weil unser Kaiser ihnen seine Obergewalt anvertraut hat.

S. Was verbiethet uns das vierte Geboth ?

A. Es verbiethet uns allen Ungehorsam gegen unsere Vorgesetzten, ihnen zu schaden, oder Uebels nachzureden.

Ce Catéchisme a été réimprimé même après la chute de l'empire, dans le même format. On y retrouve les mêmes matières aux p. 1, 2, 3, 5, 15, 43, 63 92, 114. A la p. 3 est cette note de l'évêque, datée du 17 novembre 1815 : « iis, quod ad rem non pertinent, rescissis » ; la leçon VII manque, et la VIe est immédiatement suivie de la huitième.

X. Dans le *Petit Catéchisme*, rien ne rappelle le fameux chapitre. Il comprend 25 p. in-12 et porte le titre suivant : « *Kleiner* | *Katechismus* | zum Gebrauche | des Bisthums Strasburg; | auf Befehl | des dochwürdigsten | Herrn Bischofs von Straszburg | herausgegeben. | Straszburg | F. Leroux., s. d. (1913).

Je n'ai vu mentionné, en flamand, qu'une traduction imprimée à Cambrai en 1812 et tirée à 6000 exemplaires :

XI. CATECHISMUS | VOOR ALLE DE KERKEN VAN HET | FRANSCH KEYZER RYK | *Bekent gemaekt voor de kerken van* | *het bisdom, door zyne hoogweêr-* | *digheyd den Bischop van Came* | *ryk.* | (épigramme) | (armes) | TOT CAMERYK, | By Huzel... Te Ryssel by Vanackere...

In-12 — (ix) p. et p. 10 à 163, suivi du *petit catéchisme* en 15 p.

Coll. : p. i titre. ij perm. épiscop. pour l'impression du 28 mars 1807, iij-vij mandement de l'évêque Delmas, viij abrégé de l'histoire sainte, 25 catéchisme : préliminaires, 26 partie I, 62 partie II, 88 partie III, 137 addition à la troisième partie, 157 prières. — Petit catéchisme : 1 titre, 2 perm. épiscop., 3-12 catéchisme, 13-16 prières.

XII. Le titre du petit catéchisme est ainsi conçu : « KLEYNEN | CATECHISMUS | VOOR ALLE DE KERKEN VAN HET | FRANSCH KEYZER RYK. | *Aengenomen door zyne hoogweizdigheyd den* | *Bisschop van Cameryk om alleen geleerd* | *te worden in zyn Bisdom.* | (armes) | TOT CAMERYK, | BY HUREZ... | Te RYSSEL by VANACKERE... s. d. (l'autorisation épiscopale est du 25 octobre 1811) ».

Il n'y a rien de la leçon VII dans le petit catéchisme. Mais, dans le grand catéchisme, la leçon VII est ainsi conçue (p. 68-70) :

VII. LESSE † VERVOLG VAN HET ZELVE GEBOD.

V. *Welke zyn de pligten der christene tot de princen die hun bestieren, en welke zyn in het bezonder onze pligten ten opzigte von Napoléo den eersten, onzen keyser?*

A. De christene zyn schuldig aen de princen die hun bestieren, en wy in het bezonder aen Napoléo den eersten, onzen keyzer, liefde, eerbied, gehoozzaemheyd, getrouwigheyd, krygsdienst, schattingen tot behouden is en bescherming van het keyzerrick en van zynen throon ; en bovendien zyn wy hem nog schuldig vierige gebeden voor zyne zaligheyd en voor den geestelyken en tydelyken voorspoed von den staet.

V. *Waerom zyn wy gehouden aen alle deéze pligten wegens onzen keyzer?*

A. 'Tis ten eersten, om das Godt, die de koningryken heeft ingestelt en de zelve uytdëylt naer zyn welbehaegen, onzen keyzer net zyne gunsten zoo in den vreéde als in den oorlog verrykende, hem het opper-gezag over ons gogeéven heéft, en hem gemaekt den bedienaer van zyne magt en zyn beéld op de aerde. Onzen keyser eerbieden en dienen is dan Godt zelfs eeren en dienen. Ten tweeden, om dat onzen Heer Jesus-Christus zelf, zoo door zyne bering als door zyne voorbeélden, ons geleert heéft wat wy aen onzen souvereyn schuldig zyn: hy is gebooren gehoorzaemende aen het bevel van Cæzar-Augustus; hy heéft den tol betaelt die voorgeschreeven was, en gelykerwys hy bevolen heéft dat men aen Godt moet geéven't geén aen Godt toekomt, zoo heéft hy ook bevolen dat men aen den keyzer moet geéven't geè toekomt aen den keyser.

V. *Zyn'er geene bezondere beweèg-reden die ons meer verbinden aen Napoléo den eersten, onzen keyzer?*

A. Ja: want het is hy die Godt, in de moeylykste tydsomstandigheden, verwekt héeft om den openbaeren godtsdienstder heylige religie van onze voor-ouders te herstellen, en om'er den beschermer van te zyn. Hy heéft doon zyne diepzinnige en werkende wysheyd weder doen keeren en staende gehouden het goed order; hy verdedigt den staet door zynen magtigen erm; hy is geworden den gezalfden des Heere, door de wyding die hy dem paus, het hoofd der algemeyne kerk, heéft ontfansen.

V. *Wat moeten wy denken von de geéne die zouden te kort blyven aen hunne pligt ten opzigte van onzen keyzer?*

A. Volgens den heyligen apostel Paulus zouden zy wederstaen aen het order dat Godt zelf heéft vastgestelt, en zy zouden hum pligtig maeken von de eeuwige verdoemenis.

V. *Zullen de pligten, die wy hebben ten opzigte van onzen keyzer, ons gelykelykverbinden ten opzigte van zyne wetter byke opvolgers, volgens het order dat door de constitutie von het keyzerryk is vastgestelt?*

A. Ja, zonder twyffel; want wy leézen in het heylig schrift dat Godt, den Heer van hemel en van aerde, door eene schikking van zynen oppersten wil en door zyne voorzienigheyd, de ryken geéft niet alleen aen eenen persoon in het bezonder, maer ook zyne familie.

V. *Welke zyn onze pligten ten opzigfe van onze magistraeten?*

A. Wy moeten hun eeren, ontzien en gehoorzaemen; om dat gezag van onzen keyzer hum toebetrouwt is.

V. *Wat is ons verbooden door het vierde gebod?*

A. Ons is verbooden van ongehoorzaem te zyn aen onze overste, van hun te beschaedigen en kwaed hun te zeggen.

Il a été fait, en breton, deux traductions différentes, l'une à Saint-Brieuc, l'autre à Quimper. Cette dernière est ainsi composée :

XIII. Catechis | evdt | an oll ilizou | emeus an | impalaerdet a franc. | (épigr.) | E. Quimper, | E ty Y. J. L. Derrien, Imprimêr ha Librer | an Autrou Escop | — | 1812. In-12 par demi-feuilles (sign. B p. 13, C p. 25 etc.), xij-152 p.

Coll. : p. (i-ij) titre, iij-iv approbation du cardinal Caprara (en breton), v-vj décret impérial du 4 avril 1806 (en breton), vij-xij mandement de l'évêque de Quimper (en breton), 1-16 abrégé de l'histoire sainte, 17-48 Ire partie, 48-72 IIme partie, 72-131 IIIme partie, 131-136 prières, 137-161 catechis bihar (abrégé du catéchisme), 161-162 prières.

La leçon VII occupe les p. 54-56.

SEIZVET QUENTEL.

CONTINUATION EUS AR MEMES GOURC'HEMEN.

G. *Pere eo deveriou ar gristenien e quenver ar brincet pere o gonarn, hac ispicial pere eo hon deveriou e quenver Napoleon quenta hon Impalaër?*

R. Ar gristenien a dlee d'ar brincet pere o gouarn, ha ni ispicial da Napoleon quenta, hon Impalaër, carante, respet, oboissanç, fidelite, ar servich evit ar bresel, ar c'hontributionou ordrenet evit conservation ha difen ar vro hac an trôn ; c'hoas e tleomp ober pedennou fervant evit e silvidiguez evit ar brosperite temporel ha spirituel eus an impalaërdet.

G. *Perac ez omp-ni obliget da guemene-ze e quenver hon Impalaër?*

R. Da guenta, abalamour Doue, pehini en deus crouet hac a zistribu ar rouanteleziou hervez e volonte, en ur garga hon Impalaër a zonezonou ez peoc'h hac er brezel, en deus en etablisset hor souveren, ar ministr eus e buissanç, hac e imach var an douar. Enori ha servicha hon Impalaër a zo eta enori ha servicha Doue memes. D'an eil, abalamour Jesus-Christ, quen ,dre e zoctrin, quen dee e exem-

plou, en deus desquet deomp ar pez a dleomp d'hor souveren. A veac'h ganet en deus sentet ouz lezen Cesar-Auguste, peet en deus ar gontribution ordrenet ; hac evel ma en deus commandet renta da Zoue an pez zo da Zoue, en deus ive ordrenet renta da Zesar ar pez zo da Zesar.

G. *Ha ne hon dens-ni quet rœsoniou particulier da garet Napoleon quenta, hon Impalaër ?*

R. Ya, abalamour en zo bet choaset gant Doue evit etablissa a nevez ar c'hult public eus a religion santel hon tadou, hac evit beza e frotectour. Ouspen, etablisset en deus a nevez, ha conservet en deus an urz vad er vro dre e furnez vras ha prompt ; difer a ra ar rouantelez dre e vreac'h galloudec ; er fin, deut eo da veza den saer da Zoue, dre ma-ê bet sacret gant an tad santel ar Pap, pen eus an Ilis universel.

G. *Petra dleer da sonjal eus ar re a vantfe d'o dever en andret hon Impalaër ?*

R. Hervez an apostol sant Paul, resista a raffent d'an urz instituet gant Doue memes hac en em renta digu eus an daonation eternel.

G. *Hon deveriou e quenver hon Impalaër, hac hint hon oblich en andret e successoret legitim, herver an urz reglet dre ar c'honstitutionon ens a Franç ?*

R. Ya, certen. Rac lenn a reomp er scritur sacr penaus Doue, mæstr eus an eon hac eus an douar, a ro dre e volonte souveren hac e providanç, ar c'hurunennou, non pas hepquen da ur peersonaich e particulier, mæs c'hoas d'e famill.

G. *Pe seurt obligation hon deus-ni e quenver ar re zo e carg?*

R. Obliget ez omp d'o enori, d'o respeti, da obeissa dezo, abalamour ma o deus recevet eul loden eus a autorite Impalaër.

G. *Petra zo diffennet dre ar pevare gourc'hemen* ?

R. Diffennet eo disobeissa d'hor superioret, noazout dezo, ha lavaret dronc anezo.

L'autre traduction est un abrégé :

XIV. EXTRET | DEUS | AR CATECHIS | EN USACH EN | IMPALAERDET A FRANÇ. | (épigr.) | EN SAINT-BRIEC, | en ty Prud'homme,... | 1813. » In-12 de (iv)-91 p.

P. i-ij titre, iij permission épiscopale datée de S. Brieuc, 21 novembre 1813, iv cantique, 1-28 Ire partie, 28-53 IIe partie, 53-91 IIIe partie.

Dans la seconde partie, *eil parti*, se trouve, à la p. 31, la « Quentel III » traitant « var ar bevaret gourc'hemen ». Aux p. 32-35 est le passage correspondant à la leçon VII :

G. *Pere eo deverio ar Gristenien en andret ar brincet o gouarn, ha pere eo en particulier hon deverio en quever Napoleon quentan, hon impalaer ?*

R. Ar Gristenien a dle d'ar Brincet o gouarn, ha ni en particulier a dle da Napoleon I, hon Impalaër, ar garante, ar respect, an obeissanç, ar fidelite, ar servich evit ar bresel, an truajo ordrenet evit conservin ha difen ar vro hac an thrôn ; en tuont e tleomp pidin gant ferveur evit e silvidignes, hac evit prosperite spirituel ha temporel ar vro a Franç.

G. *Perac om-ni obliget d'an deverio-se oll en quever hon Impalaër ?*

R. Abalamour da guentan Doue pehini a form hac a distribu ar rouanteleso evel ma plich gantan, en em gargan hon Impalaër deus et donæso, quen er peuch, quen er bresel, a neus en groet hon mæstr, ar ministe deus e buissanç hac e imach var an douar. Henorin ha servijin hon Impalaër eo eta honorin ha servijin Doue memes. Dan eil, abalamour hon Salver J. C. en deus disquet dimp, quen dre e Doctrin, quen dre e exempl ar pes a dleomp d'hon Impalaër : ganet eo en em obeissan da urs Cesar-August, pëët en deus an tribut ordrenet ; hac evel ma neus commandet rentin da Doue, ar pes so da Doue, en deus ive commandet rentin da Cesar ar pes a so da Cesar.

G. *Ha nen e deus quet a rœsonio particulier a dle ober dimp caret davantache Napoleon I. hon Impalaër ?*

R. Ia : rac en so bet choaset ha digasset gant Doue en circonstanço malheurus en pere e oamp, evit retablissan ar pratiq public deus an Religion santel a heuille hon tado, hac evit bean e frotection. Laqueet en deus, ha conservin a ra ern urs vad dre ar vro dre e furnes ; difen a ra ar Franç dre e gourach ; enfin deut eo da vean un den consacret d'an autro Doue per eo bet sacret gant hon tad santel ar Pab, en chef deus an Ilis universel.

G. *Petra dleer da sonjal deus ar re a canq d'o dever en andret an impalaër ?*

R. Herve an Abostol S. Paul e resistont d'an urs etablisset gant Doue memes, hac en em rentont dign deus an daonation eternel.

G. *Hon deverio en quever hon impalaër oblijan raïnt hi a hanomp en andret e successoret legitim herve an urs deus al lesenno persant a Franç ?*

R. Ia, certen, rac lên a reomp er scritur sacr penos

Done, mæstr deus an env hac an douar, a ro ar c'hurunenno, dre un disposition deus e volante souveren ha dre e brovidanç, non pas hepquen d'eur personach particulier, mæs c'hoas de famill.

G. *Pessort obligation hon deus ni en quever ar re so er c'hargo?*

R. Obliget omp d'ho henorin, d'ho respectin, da oheissan de abalamour m'o deus recevet lod deus a autorite hon Impalaër.

G. *Petra a difen ouïmp ar bevaret gouc'hemen?*

R. Difen a ta ouïmp disobeissan d'hon superioret, noas de, ha drouccoms a ne.

Telles sont les éditions et versions qui, à ma connaissance, ont été publiées sur le territoire qui constituait alors l'empire français. Il a été fait de plus une traduction en espagnol dont j'ai, par un heureux hasard, trouvé un exemplaire chez un bouquiniste de Bayonne :

XV. CATECISMO | PARA EL USO | DE TODAS LAS IGLESIAS | DEL IMPERIO FRANCES. | APROBADO | POR EL CARDENAL CAPRARA | LEGADO DE LA SANTA SEDE : | Y MANDADO PUBLICAR | POR | EL EMPERADOR | NAPOLEON. | — | MADRID, IMPRENTA DE VILLAPANDO | 1807. Pet. in-8 de xxvij-222 p.

Il a été fait une seconde édition en 1808 ; elle est « ornée » d'un portrait de Napoléon. Je n'en ai pas vu d'exemplaires.

Coll. : p. i-iv faux-titre et titre, v-x prologue (non signé), xi-xiv bref du Cardinal Caprara, xv-xxij mandement du Cardinal de Belloy, archevêque de Paris, xxiij-xxiv décret du 4 avril 1806, xxv-xxvij table, 1-21 abrégé d'histoire

sainte, 23-72 Catéchisme, première partie, 73-112 deuxième partie, 113-178 troisième partie, 179-208 suite de la troisième partie, 209-222 prières. L'épigraphe est au verso du faux-titre. La traduction n'est pas toujours rigoureusement exacte; ainsi les six commandements de l'Église sont réduits à quatre (1. messe les dimanches et fêtes, 2. confession, 3. communion, 4. jeûnes), et on en a ajouté un cinquième (paîment de dîmes et prémices). A la fameuse leçon VII, « l'empereur Napoléon » est remplacé par « notre monarque catholique », mais le traducteur a ajouté un long morceau, renchérissant ainsi sur l'outrecuidance de son modèle.

LECCION VII.

* Continuacion del mismo Mandamiento.

P. *Quáles son las obligaciones de los cristianos para con los Príncipes que los gobiernan; y quáles son en particular nuestras obligaciones para con nuestro Catolico Monarca?*

R. Los cristianos deben á los Príncipes que los gobiernan; y nosotros debemos en particular à nuestro Cathólico Monarca, amor, respeto, obediencia, fidelidad, servicio militar, tributos ordenados para la conservacion y defensa del regno y de su trono: le debemos tamhen oraciones fervorosas por su salud, y por la prosperitad espiritual y temporal des Estado.

P. *Por qué debemos estas obligaciones á nuestro Rey?*

R. Primeramente, por que Dios le ha constituido por nuestro Soberano, y le ha hecho el Ministro de su poder, y su imágen sobre la terra. Por tanto honrar y servir à nuestro Rey, es honran y servir al mismo Dios. Lo

secundo, por que nuestro Señor Jesucristo, tanto por su doctrina como por su exemplo, nos enseñó lo que debemos al Soberano. Nació obedeciendo al edicto de Cesar Augusto: paga el tributo impuesto: y asi como manda dar á Dios lo que es de Dios, manda dar al Cesar lo que es del Cesar. En el Concilio Toledano, celébrado por los años de 638, se estableció un cañon que es el XVIII de dicho Concilio, en el se dicen estas notables palabras: « Protestamos delante de Dios, y delante de todos los coros de los Angeles..... y mandamos, que nadie sea osado ni intente quitar la vida del Rey, ó al Principe, ni tome las riendas del gobierno de sus reynos, ni los usurpe la menor de sus terras pertenecientes á su corona, ni se atreva á favorecer, proteger, dar auxilio ni mezclase en ninguna sedicion ó conjuracion ». Luego anatematizan al que los intentase.

P. *Que se debe pensar de los que faltaren á las dichas obligaciones?*

R. Segun el Apótol Santo Pablo, resistirian al órden establecido por el mismo Dios, y se harian dignos de la eterna condenacion.

P. *Las obligaciones que tenemos á nuestro Católico Monarca, son las mismas para con sus légitimos sucesores?*

R. Si, sin duda: por que Dios, Señor de Cielo y tierra, por una disposicion de su voluntad suprema, y por su providencia dá el reyno, no solamente á una persona en particular, sino tambien á su familia.

P. *Quáles son nuestias obligaciones para con los Magistrados?*

R. Debemos honrarlos, respetarlos y obedecerlos; por que son los depositarios de la voluntad de nuestro Soberano.

P. *Qué se nos prohibe en el quarto Mandamiento?*

R. Se nos prohibe ser desobedientes á nuestros superiores, hacerles daño, y hablar mal de ellos.

Les notes qui précèdent sont certainement inexactes et incomplètes ; les lecteurs voudront bien excuser leur insuffisance. Je leur serais très particulièrement reconnaissant des rectifications et des corrections qu'ils auraient l'amabilité de me signaler et des renseignements nouveaux qu'ils prendraient la peine de m'adresser. Il ne paraît pas que le *Catéchisme* de l'Empire ait été jusqu'à ce jour l'objet d'aucune notice bibliographique; aussi me sera-t-il pardonné d'avoir commis des erreurs et surtout bien des omissions. Ce n'est jamais du premier coup qu'on arrive à bien faire, et je crois que la vraie sagesse consiste à préparer les voies pour ceux qui viendront après nous.

Julien VINSON.

L'ÉVOLUTION DU SENS DU PRONOM DÉMONSTRATIF
DANS LA FAMILLE INDO-EUROPÉENNE

I

Le pronom relatif était primitivement un démonstratif ; c'est ce qui ressort avec évidence des deux circonstances suivantes :

1° L'identité fonctionnelle phonétique de l'article grec et qui se confond lui-même pour le sens et la valeur initiale avec le démonstratif, et du pronom relatif dans Homère.

2° La construction essentiellement indo-européenne sur le type de, *is fecit cui prodest*, dont le sens original est « celui-là a fait, à celui-là est avantage. » Dans cette phrase et les analogues, c'est-à-dire dans toutes celles où figure un pronom relatif, ce pronom n'était d'abord que le substitut du sujet de la proposition principale exprimée soit par un démonstratif proprement dit, soit par un substantif qui en joue le rôle, ce dont on se rendra compte en remplaçant dans la phrase en question *is* par *homo*. A l'origine, la relation n'était impliquée que par le parallélisme des deux pronoms et le rapprochement des deux phrases :

is fecit,
cui prodest (= *ei prodest*)

Comme souvent, la spécification significative du second pronom est née ici de l'usage syntactique ; et l'idée, revêtue

d'une nuance particulière, s'est adaptée à des formes dont la fonction primitive ne comportait pas exclusivement le sens restreint qui est devenu le leur par l'effet des circonstances, c'est-à-dire ici des locutions ou des formules traditionnelles.

II

Le démonstratif s'est prêté à une autre application significative spéciale en tant qu'au singulier il désigne un objet unique ou l'unité. C'est ce qui explique, entre autres particularités, la parenté du sc. *ēka* « un » avec le démonstratif gr. ἐκεῖνος et la double fonction numérale et démonstrative du français *un*.

III

L'idée d'unité implique à son tour celle d'égalité et de similitude; ce qui est un se ressemble. (Cf. le rapport des idées exprimées en fr. par les mots *uni*, égal) (1).

De là la relation phonétique et étymologique de

sem-el avec *sim-ul*

Or, le radical *sem*, *sim* de ces mots appartient à la même famille que le sc. *sam* le gr. ξύν et σύν, le lat. *cum* (2), etc; d'où l'on peut conclure que ces mots ont

(1) Il est permis de rapprocher étymologiquement le lat. *æquus*, un, uni, égal du sc : *ēka*, un.

(2) Voir ma *Gramm. comparée du grec et du latin*, § 87 et 91.

passé par les significations successives de « cela même » ou adverbialement, « en cela même », « d'un seul coup », « d'une seule fois », « ensemble », « avec ».

Mais le lat. *cum*, pour *cvum* ou *quum*, nous indique l'origine de cette série de prépositions qui ne sont autres, sans doute, que d'anciens accusatifs sing. neutres du relatif, alors qu'il avait encore sa valeur purement démonstrative (1).

IV

L'ensemble de ces rapports significatifs et phonétiques nous conduit à l'explication des particules copulatives, sc. *ca*, gr. τέ, lat. *que*. Nous avons affaire avec elles à des doublets de la série *sam*, σύν, *cum*. Le sens en est le même, à cela près que les termes de la première ont gardé leur fonction adverbiale primitive, tandis que dans la seconde ils ont fait un pas en avant, du moins en gr. et en lat., en devenant prépositions, c'est-à-dire en se construisant avec des compléments. Exemples : σὺν θεῷ, *cum deo* « Dieu avec (soi) », d'où « avec Dieu » ; — θέοι ἄνθρωποι τε ; *dii hominesque* (cf. *mecum*) (2). « Les dieux, les hommes avec, » = « les dieux et les hommes ».

(1) De la même famille dépend la série sc. *sāmi*, gr. ἡμι lat. *sēmi*, v. hall. *sāmi* « demi », en composition ; primitivement « semblable » ; substantivement « chose qui a son semblable » (l'autre moitié d'un objet quelconque) ; cf. le rapport en v. h. all. de *selb* « même » et *halb* « demi ».

(2) On ne saurait trop remarquer l'identité des constructions latines eu égard à la position des copules *que* et *cum*.

V

L'idée d'identité exprimée par le pronom démonstratif, d'où celles d'unité et de similitude, implique aussi par là celle de totalité. L'un peut être considéré comme le tout en tant que le tout est composé de choses unes ou identiques. C'est ainsi que le démonstratif (sous sa double forme de démonstratif proprement dit et de relatif) a donné naissance au sens des dérivés ποσός, τοσός, lat. *tot-us*, *quot-us*, auxquels il convient de joindre πᾶς pour *κFαντς, ainsi que les corrélatifs lat. *quant-us*, *tant-us* où l'idée secondaire de multiplicité ou de quantité est issue de celle de totalité (1).

(1) La filiation significative pour *quantus*, par exemple, est « cela même — cela seul, — tout cela. »

Il est probable que le lat. *omnis* est pour **on-ven-is* (voir ma *Gramm. comparée du grec et du latin*, § 149) ; même radical que dans *unus*. Cf. la relation des idées exprimées en français par les mots *tout* et *chaque*.

PAUL REGNAUD.

LES DIEUX CHAMPÊTRES DES LATINS

I

SATURNE, OPS, CÉRÈS, CONSUS, TELLUS, LIBER, LIBERA

Tous les écrivains qui ont traité de la mythologie latine sont d'accord pour signaler le caractère pastoral et agricole des plus anciennes populations italiques, et des innombrables Indigètes préposés par l'animisme aux travaux journaliers, aux diverses circonstances de la vie.

En s'emparant des premières places et des premiers rôles dans le panthéon latin, les dieux du ciel, du jour, de l'atmosphère n'ont aucunement supprimé cette multitude de puissances terriennes, plus voisines de l'homme, plus accessibles à des vœux sans cesse renouvelés. Le groupe a d'ailleurs évolué conformément à la loi ; chacune des catégories qui le composent s'est condensée, résumée en un chef, en un couple qui la représente et lui commande ; et ces chefs, ces couples ont été volontiers admis par les divinités supérieures au partage du pouvoir suprême, ils ont été maintenus dans leurs fonctions, et ni Janus, ni Jupiter, ni Mars n'ont attenté à leur culte et à leur popularité ; ils se sont bornés à s'y associer. Nous avons bien vu Mars envahir leur domaine et leurs offices avec d'autant plus de succès qu'il était leur proche parent, qu'il régnait sur les confins de la terre, dans l'atmosphère la plus voisine du sol ; mais peu à peu, ce Mars orageux, printanier, fécondant, sylvestre et champêtre

s'est abandonné à l'ivresse des combats et des victoires romaines ; il a laissé à Saturne, à Ops, à Cérès, à Liber, à Palès et à leur cortège rural les semailles et les moissons, les vendanges, les jardins et les prairies.

L'antiquité de Saturne et d'Ops est reconnue et attestée par la tradition. L'un et l'autre, ils reculent, ils s'enfoncent dans ce passé lointain où tous les peuples, harassés par les guerres interminables, par les complications croissantes de la vie sociale, aiment à placer un âge d'or, d'insoucieuse égalité, de plantureuse et libre existence, sans histoire et sans lois. Ops est la divinité éponyme des *Opisci*, des Osques, proche parente sans doute de *Apu*, *Apulu*, venue avec les Pélages de l'antique *Apia* (le Péloponèse préhellénique). Les Ausones, les Auronces l'ont trouvée établie sur les bords du Liris et du Vulturne. Quant à Saturne, bien que le Janus des *Fastes* se vante de l'avoir accueilli dans l'asile du Latium, son antériorité n'est pas moins manifeste. *Saturnia* fut le premier nom de l'Italie et de la région des sept collines, avant que les Ombro-Latins atteignissent le cours inférieur du Tibre. La légende qu'Ovide rapporte a été imaginée par la vanité nationale après l'assimilation de Saturne au Kronos des Grecs. La faucille que le dieu tient dans sa main, *secula*, *sicula*, permet de soupçonner en lui la divinité des Sicules, introducteurs de l'agriculture en Italie.

Longtemps après que les Sicules, expulsés de Saturnia, même de Tibur, où leur chef légendaire Tiburnus, Tiburtus, avait transporté le nom du Tibre, eurent disparu du Latium, Saturne régnait encore sur le fleuve romain. Son souvenir reste associé aux origines du célèbre pont de bois, *Sublicius*, dont les constructeurs nous ont légué le nom de Pontife, *Pontifex*.

C'était chose grave, presqu'un sacrilège, de troubler le cours d'un fleuve sacré, d'éluder la volonté d'un dieu. Des expiations solennelles et peut-être la protection d'un dieu plus puissant pouvaient seules permettre l'achèvement de cette œuvre audacieuse. Ainsi s'explique le caractère de sainteté qui s'attacha au nom des charpentiers du pont. Les cérémonies qui s'accomplirent en cette occasion se sont perpétuées jusqu'au temps d'Ovide.

Au mois de Mai, nous dit-il, « la Vestale, suivant l'usage, précipite du pont de bois les simulacres en jonc des anciens hommes. Prétendre qu'autrefois les vieillards de soixante ans étaient ainsi jetés au fleuve, à la mort, c'est accuser nos aïeux d'un crime. Voici l'ancienne tradition. Du temps où cette contrée s'appelait Saturnia, un dieu fatidique prononça ces paroles : Peuples, en offrande au dieu qui porte la faux, précipitez dans les eaux du fleuve deux corps humains. » Ces victimes, qu'on nommait *Argées* ou *Argiens*, ont fourni aux mythographes un sujet de contes invraisemblables, auxquels nous n'avons pas le loisir de nous arrêter. Nous ne retenons que le fait. Des sacrifices humains avaient inauguré le pont Sublicius ; ils étaient offerts à Saturne, et le règne de ce dieu remonte aux âges reculés où les Italiotes, comme les sauvages de Viti, se défaisaient pieusement des vieillards superflus.

On rattache d'ordinaire le nom de Saturne à *satum*, la terre ensemencée, forme substantive, infinitif et participe d'une racine *sa* ou *se*, dont le redoublement *sese* a donné le verbe *sesere, serere,* semer. Au même groupe appartiendraient *sēmen,* semence, germe, les *Semones*, génies des champs cultivés, et *Semo Sancus*, le Semeur Sacré, un des grands dieux sabins. La première syllabe de *satum* et de

serere est brève ; dans Saturnus, elle est longue ; mais elle l'est aussi dans *semen*, *semo* qu'on ne peut séparer de *serere*. Ces anomalies sont fréquentes : *Vōcem* et *vŏcare, dŭcem* et *dūcere, jūrare* et *pejĕrare*, *indĭcem* et *dīcere* présentent la même alternance du son bref ou long. Il n'y a donc point ici de difficulté : *Sātur*, allongé d'un second suffixe, *nus*, peut donc être rapporté à la racine *sa* ou *se*, semer. Toutefois, une forme conservée dans une très vieille inscription sur un vase, *Saeturnus*, jette quelque doute sur cette étymologie si probable. Cette diphthongue explique bien l'allongement, mais elle-même s'explique peu ; elle résulte d'une contraction, mais de quelle contraction? Un primitif *săsĕ* ou *sĕsĕ turnus* n'est guère satisfaisant ; un *S* médian se change en *R* ou disparaît sans laisser de diphthongue (*Casmena*, *Carmenta*, *Cămena*). La lettre double *ae* représente d'ordinaire un plus ancien *ai*, par exemple dans *ævum*, grec αιϝων, d'où *ævitas*, *ætas*, *æternus*. Ne serait-il pas possible que *Sæturnus*, formé précisément comme *æternus (ernus* et *urnus* étant des variantes sans importance), renfermât un thème *sait* ou même encore *saitar?* S'il en était ainsi, on pourrait songer, sans aucune invraisemblance, à l'ancien dieu solaire aryen *Savitar*, le fécondateur, de *su*, engendrer (*Surya*, le soleil), ou de *Svar*, éclat, ciel.

Mais, si noblement apparenté qu'ait pu être le vieux *Saturnus*, et bien que la légende en ait fait le père d'une race et le roi fabuleux des aborigènes, il s'est à peu près confiné dans ses attributions champêtres, jusqu'à accepter pour fils ou pour épithète *Stercutus* ou *Sterculus*, génie du fumier, *Stercus*. C'est que, pour les primitifs cultivateurs, ce fut un grand jour que celui où l'un d'eux, plus avisé que

les autres, remarquant l'herbe plus verte; la moisson plus drue aux endroits où les troupeaux avaient séjourné, créa la religion de l'engrais, le culte du fumier, logiquement associés au dieu de la faucille. Bien avant que l'Italiote eût appris à construire des temples, à dresser des statues, autour de la pierre informe ou du pieu qui figurait alors Saturne Sterculus, les laboureurs, les semeurs, les moissonneurs venaient danser lourdement et redire en chœur quelque grossière oraison, des vers mal rhythmés qui ont gardé le nom de *saturniens*. Le fétiche était orné de bandelettes votives qui entouraient encore les jambes du Saturne romain, du Saturne civilisé. Les mythologues, ne sachant plus interpréter ce vestige archaïque, contèrent qu'on attachait les jambes du dieu pour le retenir plus sûrement. Resterait à savoir pourquoi on le déliait aux Saturnales. Sans doute pour symboliser le relâchement de ces fêtes.

Les Saturnales étaient des fêtes d'hiver, célébrées d'abord au milieu de décembre, puis, après la seconde guerre punique, le quatorzième jour de janvier, date indiquée par les prétendus *Livres sibyllins*. On peut supposer qu'à l'origine elles coïncidaient avec l'éclosion des semences, quand les petites pointes vertes de l'orge ou du blé sortent du sillon. A cette idée de libération, de montée vers la lumière, se rattachent peut-être quelques rites particuliers au culte de Saturne. Contrairement à l'usage général, c'est *aperto capite*, la tête découverte (et non pas voilée), qu'on abordait ses autels, et l'action d'y prier s'appelait *lucem facere*, faire la lumière, mettre au jour les germes confiés à la terre. Ce sont là des traits antiques, et je n'y vois pas l'influence grecque supposée par Preller ; pour les interpréter sûrement, d'ailleurs, il faudrait péné-

trer d'autres menus mystères que la mythologie latine offre à chaque pas. Qu'est-ce qu'une très ancienne compagne de Saturne, *Lua Saturni*, *Lua Mater*, celle qui *délie*, ou qui *dissout*, ou qui *lave*, de *luere*? N'y a-t-il pas dans ce nom une allusion à la délivrance des germes, à ces bandelettes dénouées lors des Saturnales, peut-être à la vie renaissant de la mort. Cette *Lua*, sans cesser d'être une déesse de la fécondité, paraît, dès l'origine, s'être montrée farouche et sanguinaire. On la nommait parmi les dieux à qui on offrait après la victoire les dépouilles de l'ennemi, dépouille qu'on brûlait — comme engrais peut-être — sur le champ de bataille. Saturne, pas plus que ses adorateurs, n'était ennemi du sang, même du sang humain, si agréable à tous les dieux, et qui féconde si bien la terre. Par une interversion, qui n'est pas très rare, *Lua* s'est changée en déesse de la stérilité et de la destruction ; c'est le commentateur Servius qui lui attribue ce caractère ; Preller remarque que, en hiver, Saturne est associé souvent à *Dis*, le dieu de la mort. Tout au fond, la *Lua Saturni*, déesse de la destruction, de la mort, de la délivrance, n'est qu'un nom de la terre, des lieux invisibles où tout se dissout et se ranime. Nous la retrouverons dans le chant des Arvales. Je reviens aux Saturnales, qui se prolongeaient durant sept joyeuses journées. Elles s'ouvraient par un sacrifice, un *lectisternium* et un banquet public ; le *lectisternium*, il faut le remarquer en passant, est une cérémonie relativement moderne, au moins sous ce nom, établie en 399 avant notre ère, sur les indications des livres sibyllins ; il consistait en ceci : les insignes, *exuviæ*, ou les bustes des dieux, étaient placés sur des lits (*lecti*, *pulvinar*) ou coussins et prenaient part au repas sacré. A l'issue du

festin solennel offert à Saturne, le cri fameux *Io Saturnalia* retentissait par toute la ville, appelant au plaisir et à la liberté la population tout entière. Plus de tribunaux, plus de maîtres. Les peines sont remises ; les luttes, les rivalités s'oublient ; la guerre est suspendue ; on craindrait de livrer bataille en cette période privilégiée. Les esclaves s'asseyent à la table de famille et sont servis par les maîtres : souvenir d'un âge où les anciens habitants du pays, les Saturniens, n'avaient pas encore été réduits en servitude par les envahisseurs latins. On échangeait des cadeaux de toute sorte, entre autres des chandelles de cire, des cierges, *cerei*, modeste allusion peut-être au caractère lumineux, solaire, de l'antique Savitar (*Saeturnus*). Les enfants recevaient des poupées, des figurines d'argile, *oscilla*, *sigillaria*, qui avaient été jadis des victimes humaines. On se livrait en outre à mille jeux de hasard, de dés ou autres qui servaient à désigner le roi du festin. Il suffit de consulter les auteurs, surtout les écrivains de la décadence, pour trouver le tableau des folies, des orgies autorisées à Rome pendant cet âge d'or d'une semaine. Les princes donnaient l'exemple ; si Auguste se contentait sagement d'envoyer à ses amis des cadeaux accompagnés d'épigrammes, Domitien imagina un jour de jeter au peuple, assemblé dans le Colisée, des mets, des friandises, un repas gigantesque, permettant ainsi à Rome de dîner largement sans interrompre les jeux sanglants du cirque.

Ops ou Opis, la bonne mère, avait été de bonne heure associée à Saturne, dans le vieux temple du Clivus Capitolinus, élevé soit par Tullus Hostilius, soit par les Tarquins, aux lieux mêmes où l'antique Saturnia adorait sa divinité

éponyme. Ops était la terre fertile ; on l'invoquait assis, en touchant le sol de la main ; elle avait sa part de toutes les fêtes agricoles, *feriæ sementinæ*, *paganalia* (fêtes du *pagus*, du pays) *hordicidia* (sacrifice de la vache pleine, *horda*). Ce nom d'*Ops* est intéressant, soit qu'il procède d'une racine *ap*, obtenir, gagner, posséder, ou qu'il soit lui même l'origine de toute une famille de mots : *opes*, richesses, ressources, *inops*, dépourvu, pauvre, *opitulari*, porter secours, *opitulator*, surnom de Jupiter et de Mars, *opus*, œuvre, travail, *opifex*, ouvrier ; remarquez l'association inévitable de ces idées : richesse et travail. Combien peu d'entre nous, en écoutant un *opéra*, songent que ce mot latin et italien, le même que notre français *œuvre*, est le descendant authentique de la vieille déesse des Osques ?

Bien que Ops ait été considérée comme la compagne, l'épouse de Saturne (comme Rhea l'était de Kronos), union sans doute suggérée par la mythologie hellénique, il est probable que son parèdre primitif était *Consus*, autre dieu de l'Italie pré-latine. Denys d'Halicarnasse fait remonter le culte de Consus aux Arcadiens d'Évandre, c'est-à-dire à la période de Faunus. La tradition fixait au jour des *Consualia*, qui tombait en août, la date de l'enlèvement des Sabines et tirait *Consus* de *consilium*, à cause de certains conseils donnés par le dieu à Romulus. Étymologie ridicule et qu'il faudrait rejeter, quand même on n'en proposerait pas d'autre. Il est certain que Consus était un dieu de la terre et un dieu caché. Son autel, auprès duquel Tarquin avait construit un cirque, était recouvert de terre et on le découvrait trois fois par an, le jour des nones de juillet, le 21 août et le 16 décembre, peu avant les Saturnales. Si vous vous rappelez le *Mundus*,

cette fosse consacrée aux divinités de l'abîme et des morts, *Orcus, Dis pater*, et au fond de laquelle on plaçait la pierre des mânes, *lapis manalis,* trois fois par an découverte et arrosée de libations diverses, vous ne douterez pas que l'autel de Consus ne fût cette pierre elle-même et que Consus ne fût le dieu du *Mundus*. Les *Consualia*, ces fêtes où Ops toujours était invoquée, sous le nom d'Ops *consivia*, étaient célébrés avec le concours des prêtres les plus considérés et des Vestales. En août, tandis que le *Flamen quirinus* et les Vestales sacrifiaient sur l'autel de Consus, les Pontifes, dans le cirque voisin, présidaient aux courses, à celles où on avait invité les Sabines. Quelques jours après, dans la Régia et dans un lieu saint où seuls pouvaient entrer les Pontifes et les Vestales, celles-ci offraient à Ops des sacrifices appelés *Opeconsiva*.

Ces indications jettent-elles quelque lumière sur l'origine du nom de *Consus?* Je n'oserais l'affirmer. D'une part, en tant que dieu caché, il pourrait être un participe contracté de *condere* (*cum*, *dare*, *condere fulgur*, enterrer l'éclair, *condere urbem*, enfoncer les fondements d'une ville), *conditus*, *absconsus*. Rien de plus satisfaisant, si la conservation de u dans *Consualia* ne semblait pas donner à cette lettre une valeur radicale et non simplement désinentielle. Il faut donc décomposer ainsi le mot : Con-su-s et non Con-s (= *dt*)-us. Dès lors, on rattachera *su* à la racine *su* engendrer et l'on aura légitimé non seulement les dérivés *con-siv-ius*, *consivia*, *Opeconsiva*, mais aussi l'intervention de Consus dans les mariages. Quoi qu'il en puisse être, Consus est et demeure, de l'aveu de tous, anciens et modernes, un dieu de la terre et de la fécondité.

Ces variantes, mâles et femelles, de la Terre divinisée sont nombreuses, et l'on n'en peut expliquer la surabondance que par le caprice des cultes locaux. Chacune, sans doute, prévalait dans une certaine région du Latium, de la Sabine et de l'Ausonie. Rome, en s'annexant leurs districts, avait conservé leurs noms. Ainsi, à côté d'Ops et de Consus, nous rencontrons Tellus et Tellumo.

De *Tellumo*, forme antique et dérivée cependant, il ne reste que le nom. C'est le parèdre masculin de Tellus; mais celle-ci a gardé longtemps sa personnalité et ses honneurs. D'où vient ce nom, entièrement synonyme de *Terra?* Faut il y voir une prononciation dialectale, amollie, où l'*L* est substitué à *R*. Vous savez combien ces deux liquides se rapprochent et se confondent. Ici, toutefois, il faudrait admettre l'antériorité de *terra*, mot dont l'origine a été judicieusement établie. *Terra,* participe de *tergere,* est pour *tersa;* c'est la ressuyée, la sèche, et il est visible que *Tellus* n'aurait pu venir directement de *tersa*. On peut, sachant le latin dépourvu d'aspirées, se rabattre sur une racine *thal* qui a fourni aux Grecs *Thalia*, la muse aimable et *Thallo*, déesse de la germination, de la saison printanière, ou même rappeler Θέλγω, traire, Θη, allaiter, d'où *Tèthus*, la nourrice divine, *thèlus*, féminin. Avouez que *Thallo* et *Tellus* sont des formes bien voisines et répondent à des idées tout à fait concordantes. Il existe enfin une racine *tal* et *tla*, grec *A-tal-anta*, *A-tlas;* latin *lātus* pour *tlatus*, large, solide, *tul-i*, *tol-lo*, porter, qui convient également au sens. *Tellus* était en effet considérée comme le support universel; on l'invoquait dans les tremblements de terre; en 268 avant notre ère, un Sempronius, vainqueur des Picentins, lui éleva un temple,

expiation ou remerciement, parce qu'elle avait tremblé pendant la bataille. Pour symboliser le rétablissement de l'ordre, plusieurs médailles portent une figure de *Tellus stabilita*, Tellus raffermie.

La Tellus latine est, d'abord, la Terre, opposée au Ciel ; à ce titre, elle est la compagne de Jupiter, elle lui est associée dans les invocations. Elle personnifie le sein maternel de la nature bienfaisante : « Que deviennent les eaux, lorsque le Ciel, leur père, les précipite au sein maternel de la Terre ? » Lucrèce a merveilleusement rendu ce symbolisme, familier à toutes les races, exprimé dans toutes les religions naturelles, j'entends celles qui ne sont point factices ou révélées, qui sont nées du sentiment collectif et se sont développées en même temps que l'imagination. En Italie, comme partout ailleurs, *Tellus*, *Terra* ont reçu le nom de *Mater ;* la Terre, déesse de la conception féminine, préside aux unions conjugales ; à côté de Junon qui insuffle à l'enfant la lumière, l'intelligence, Tellus lui communique la sève de la vie.

Lucrèce dit encore :

Vivants, nous avons tous un seul et même père,
Le Ciel ; et, quand la Terre, universelle mère,
De la liqueur céleste a reçu le dépôt,
Son giron, fécondé par les gouttes d'en haut,
Enfante les blés d'or et les riants feuillages,
Les races des humains et les bêtes sauvages.
Puisqu'elle offre à leur faim de quoi nourrir leurs corps,
De quoi charmer la vie et remplacer les morts,
Qui lui refuserait ce nom sacré de mère ?
Quand la terre a repris ce qui vient de la terre,
Le ciel aussi recueille en ses calmes hauteurs
Ce qu'il nous a versé de germes créateurs.

Si la terre est le berceau, elle est aussi le tombeau commun, le séjour des dieux infernaux, la demeure d'où s'échappent les Mânes transfigurés en Lares protecteurs et en riants Génies. Par ce caractère funéraire, elle se rattache, elle s'identifie à toutes ces divinités que nous connaissons, au moins de nom, *Lua*, *Mana genita*, *Lara*, *Lala*, *Larundo*, *Acca Larentia*, cette dernière mêlée de si près aux origines de Rome et au culte d'une certaine *Diva Angerona*, ou *Dea Dia*, la patronne des Frères Arvales.

Au fond, de quelles divinités terrestres *Tellus*, *Terra* ou quel que soit son nom, n'est-elle pas synonyme ou parente? Des personnages ignés, tels que Vesta dont elle alimente le foyer, ou Vulcain, le tison (ssc. *oulka*), le *volcan* qui jaillit de son sein enflammé? elle s'appelle alors *Maia Volcani*, compagne ou mère du feu, qu'elle fait grandir (rac. *Mag.*); des puissances humides, qui malgré leur origine céleste, se plaisent dans les sources, les lacs et les fleuves, *Nymphæ* ou *Lymphæ*, *Neptunus* (rac. *nabh*), νεφ, *nub*, nuage, pluie); et de tous les dieux de la végétation et des fleurs, Feronia et Vénus, Flora et Pomona et Vertumnus? Nommée ou sous entendue, la Terre est donc le plus souvent associée à tous les cultes. Tellus, bien que son nom ait perdu quelque peu de sa divinité en passant dans la langue vulgaire, Tellus a eu longtemps des temples; et une fête, curieuse par des usages archaïques, les *Hordicidia*, lui était spécialement consacrée. Le 15 avril, alors que les épis naissants donnaient l'espérance d'une riche moisson, les prêtres immolaient en son honneur une vache pleine, *bos horda* ou *forda*. Un rite bizarre consistait à arracher du ventre de la vache le veau encore à naître et à le brûler à

part, sans en rien garder pour le festin. Qui nous dira pourquoi la cendre de ce veau immolé, mêlée par des Vestales à d'autres substances, servait, peu de temps après, le jour des *Palilia*, à la purification de l'Assemblée ? Sans doute — car la tradition rapporte que Numa ou même Faunus auraient institué les *Hordicidia* après de mauvaises récoltes ou des maladies persistantes survenues aux troupeaux — sans doute, le veau sacrifié avant de naître était offert pour le rachat de tout le bétail, de tous les biens de la terre; et l'acquiescement présumé de la déesse avait communiqué aux cendres de la victime une haute sainteté, une grande puissance expiatoire ; nous connaissons assez ce genre de raisonnement pour n'en pas faire honte aux anciens hommes.

Comme Saturne et Ops, Consus et Tellus, les divinités spéciales de la moisson et de la vendange, Cérès, Liber et Libera sont foncièrement italiques ; et, dans les campagnes, elles ont gardé leur physionomie indigène longtemps après que Rome les eut assimilées à Démétèr, à Dionysos et à Perséphoné, — confusion fort ancienne puisqu'elle remonte aux débuts de la République, aux temps de la fameuse bataille du lac Régille.

Le nom de Cérès a été judicieusement rapporté par les Latins eux-mêmes au verbe *cre-are*. On a aussi pensé à une racine *ger*, qui se trouve dans *gerere* et dans le suffixe adjectif *ger*. Le sens convient et aussi le son, car l'ancienne prononciation distinguait mal les deux gutturales *c* et *g*. On disait indifféremment *viginti* ou *vikinti* (d'où *vicies vicesimus*), *gnaivus* et *cnaeus* γεννάιος, « noble, bien né » Caïus et Gaïus, *Caranus* et *Garanus* (un Kronos sabin). Mais il faut s'en tenir ici à la racine *Kr*, *Kar*, faire,

produire, créer. Kérès n'est qu'un des innombrables *Kéri*, génies, principes actifs de la nature que les Italiotes célébraient par des *Kerimoniæ*, des cérémonies. C'était le nom donné aux mânes, *duonus Kérus;* et *Kerka*, la fameuse Circé, n'est qu'une variante. Les *Kères* homériques appartiennent à la même famille, et très probablement les Cabires Axio-*Kersos*, Axio-*Kersa*. Comparez l'osque *Kerri*, l'ombrien, *Cerfus*, *Cerfius* ; on verra donc dans Cérès un terme générique dont les fonctions de la déesse ont déterminé, précisé le sens.

Cérès comptait dans son cortège tous ces menus dieux agricoles que nous avons énumérés déjà et qui personnifiaient soit tous les incidents du travail agricole, soit les phases diverses de la croissance des céréales : *Proserpina,* la petite racine qui serpente au sortir du germe, *Volutina*, la gaîne qui enveloppe la tige du blé, *Patellena* ou *Patella*, l'apparition de l'épi, etc. Patella était le nom de Cérès dans l'Italie centrale.

Les fêtes de Cérès étaient nombreuses, les *Feriæ sementinæ*, dont la date était indiquée chaque année, mais qui tombaient d'ordinaire en janvier ; — on les nommait aussi *Paganalia;* les *Fornacalia* (février), où l'on rôtissait les grains broyés de la dernière récolte ; en avril, les *Ambarvalia*, processions expiatoires autour des champs, puis au mois de juillet et d'août les *Cerialia* proprement dites, les fêtes de la moisson. Cérès était invoquée encore avec Liber et Libera, au temps des vendanges : ces trois divinités avaient à Rome un sanctuaire commun, *Ædes Cereris*. Nous dirons quelques mots de ces solennités champêtres.

Les Paganales ont inspiré à Ovide des vers excellents : « Jeunes bœufs, couronnés de feuillage, restez près de la

crèche pleine, jusqu'à l'heure où le printemps ramènera vos travaux. Et toi, villageois, suspends au pieu ta charrue *émérite*. Le sol refroidi craint l'atteinte du fer; laisse reposer la glèbe, la semaille est accomplie; laisse reposer les bras qui l'ont cultivée. Que le pays soit en liesse; habitants, promenez la lustration dans le village; présentez aux foyers rustiques les gâteaux annuels. Offrez à Tellus, à Cérès, mères des moissons, le froment qu'elles nous donnent et les entrailles d'une truie féconde. Cérès et Terra veillent en commun aux soins agricoles; celle-ci prête son sein à la semence, l'autre la fait éclore. Déesses dont les efforts unis ont amendé la barbarie antique, par vous le gland du chêne (âge du bronze) a fait place à une nourriture plus fortifiante; rassasiez de vos dons, sans mesure, l'avidité du laboureur et que la récompense réponde au labeur. Donnez aux tendres semis une croissance régulière; défendez les jeunes tiges contre le froid brûlant des neiges. Quand nous semons, ouvrez le ciel aux brises propices; arrosez de pluies bienfaisantes le grain caché dans le sillon. Écartez des épis, que nous vous devrons, l'essaim destructeur des oiseaux rapaces. Et vous, fourmis, épargnez le grain répandu; après la moisson votre butin en sera plus copieux. Puisse le blé croître à l'abri de la rouille funeste et des chaleurs desséchantes. Sans périr de maigreur qu'il évite les risques mortels d'une végétation trop luxuriante. Épargnez à nos champs l'ivraie fatale aux bourgeons et l'invasion des herbes stériles. Enfin, qu'ils rendent avec usure le froment, et ce *far* qui subira deux fois l'épreuve du feu. »

On voit par ce dernier trait que la farine primitive, grossièrement pilée, était rôtie légèrement, comme le

maïs qui entre dans la *pâte* des Pyrénéens. Elle se conservait mieux ainsi. Quand on faisait le pain, la farine recevait une seconde cuisson. Sans doute, ces procédés étaient conservés pour la fabrication des gâteaux sacrés. Les *Fornacalia* perpétuaient le souvenir de ces tâtonnements antiques. « C'étaient, dit Ovide, des hommes ignorants que les anciens laboureurs. Toutefois, on semait, on coupait le froment, et Cérès avait les prémices de la récolte ; l'usage était de torréfier le grain ; mais bientôt le feu ne laissait qu'une cendre noire ou bien prenait à la chaumière. Alors intervint le four; la Fournaise fut déesse et les hommes joyeux suppliaient *Fornax* de régler la cuisson. Aujourd'hui, le *Curio maximus* (le chef de la *Curie*) avec les paroles consacrées indique le jour des Fornacales, jour de joies et de festins. Ceux qui n'ont pas fêté en temps utile se dédommagent aux Quirinales, deux jours après, par des réjouissances, nommées *feriæ stultorum*, fête des sots ou des fous. »

Les fêtes de la moisson commençaient par des sacrifices expiatoires en l'honneur des morts, pour pallier quelques négligences possibles dans les cérémonies funéraires. Au reste, nous savons que le culte de tous les dieux champêtres confine à celui des dieux infernaux. Toutes les fois qu'on enterrait un mort, la victime, égorgée pour purifier la maison, était aussi offerte à Cérès, à la *Kère* du tombeau. Cette victime, la *porca præsentanea*, prenait aux fêtes de moisson le nom, équivalent, de *præcidanea*, préliminaire. Le sacrifice accompli, on présentait à la déesse le *præmetium*, la première gerbe. Le mot s'est confondu avec *primitiæ*, les prémices.

Le culte, naïf et joyeux dans les campagnes, s'était com-

pliqué dans les villes de rites et de souvenirs helléniques, mais non pas altéré dans ses traits principaux. Cérès, à Rome, bien que identifiée avec Démèter et pourvue d'une histoire empruntée aux légendes d'Éleusis, restait une divinité italique et nationale. Aux *Cerialia* d'avril qui duraient huit jours, on croyait célébrer la réunion de Cérès et de Proserpine ; mais on fêtait, en réalité, les promesses de la moisson verdoyante et la nature apaisée, la déesse féconde et radieuse. Tout le monde, prêtres et fidèles, vêtu de blanc, se rendait en procession au cirque voisin du temple. Un spectacle, fort populaire en ce jour, c'était une chasse au renard. On attachait à la queue de ces animaux des torches allumées et on les lançait dans le cirque. C'était un divertissement emprunté aux habitants de Carseoli, bourgade latine. Selon Preller, le feu mis à la queue des renards symbolisait les ravages de la rouille ou nielle des blés. Cette rouille était déesse, d'ailleurs, et même dieu, *Robigo*, *Robigus*. Elle avait son bois sacré aux environs de Rome et ses *Robigalia* entre les Jeux de Cérès et ceux de Flora. C'était, disait-on, une institution de Numa. Ovide a rencontré encore et suivi la procession de Robigo, conduite par le *Flamen quirinalis*. Au lever de la Canicule, au moment où cette maladie se déclare dans les champs, on sacrifiait à Robigo de jeunes chiens rouges, fort analogues aux renards enflammés. Une porte voisine en avait gardé le nom de *Catularia*. De pareils usages sont évidemment archaïques ; ils viennent en droite ligne de l'animisme primordial.

Il y avait en août une autre fête de Cérès, celle-ci purement grecque, où les femmes seules étaient admises. Pour symboliser les voyages et la douleur de la déesse, les

femmes se séparaient pendant neuf nuits de leurs époux ; elles paraissaient ensuite, vêtues de blanc, couronnées d'épis de la moisson nouvelle. Par une singulière aberration, cette Cérès des femmes passait pour hostile au mariage ; mais ces subtilités ne touchaient guère le peuple. Tout le monde continuait à regarder la féconde Cérès, tout aussi bien que Tellus et Junon, comme une déesse de l'hymen. On célébrait même en grande pompe ses noces avec *Orcus,* dieu des mânes et des germes cachés dans les dessous du monde. Ainsi que nous le disions, le culte de Cérès était resté latin, et si national à Rome, que, de l'aveu de Cicéron, Rome semblait, en réalité, l'avoir donné aux autres peuples et non l'avoir reçu d'eux. Il faut dire que l'*annona,* l'approvisionnement de Rome, était un des grands soucis de la République, encore plus de l'empire, et ce fut là une des causes qui assurèrent à la déesse du blé tant d'honneurs, de prières et d'actions de grâces. L'*ædes Cereris* avait été construite après une disette qui suivit l'expulsion des Tarquins et dans le temps où venait d'être instituée l'édilité plébéienne, chargée spécialement de veiller à l'arrivée et au marché des Céréales. Il est même probable que ces magistrats tiraient leur nom du temple *Ædes* où ils avaient leur bureau, leur siège officiel ; c'étaient là qu'ils faisaient les comptes de l'*annona,* qu'ils organisaient leur surveillance et qu'ils distribuaient aux plébéiens du pain et du blé. Le temple et la déesse étaient même devenus le gardien et la patronne des libertés du peuple ; toute violation de ces libertés entraînait un sacrifice expiatoire à Cérès.

Aucune divinité ne tient de si près à Cérès que Liber, non pas tant parce que la boisson, quelle qu'elle soit, est

comme la sœur jumelle de la nourriture, mais Liber, à l'origine, ne faisait qu'un avec Cérès, étant le gâteau, le pain, *libum*, dont la déesse avait fourni les éléments. Que de sens variés se cachent au fond des syllabes obscures, divinisées par les anciens hommes! Le mélange intime de l'eau, du miel, de la graisse avec les farines de l'orge ou du blé, l'offrande aux dieux, la libation, la joie expansive des buveurs, la force génératrice, la vie, la liberté, la bienfaisante libéralité, toutes ces idées étaient incluses dans la racine *lib* ou *libh* (gr. αλειφω, oindre, germ. *leben*, *life*, vivre), et s'en sont échappées de par le monde, suggérant des procédés alimentaires, des usages liturgiques, des concepts grossiers ou nobles, créant des dieux et dégourdissant la pensée.

Le *libum* (*adorea liba*), gâteau *humecté*, *oint*, ainsi pourrait-on le traduire, était fait de fleur de farine passée au four, de miel et d'huile; nul doute qu'une si merveilleuse invention n'ait donné lieu à des réjouissances infinies, à des danses, à des chants en l'honneur du dieu éponyme du *libum*. Et cette pâtisserie fort primitive demeura pour toujours l'offrande traditionnelle réclamée par Liber. Celui-ci ne fut donc pas tout d'abord le dieu des vendanges; ses attributs divers, surtout ses fêtes du 17 mars, la place qui lui était faite à côté de Cérès aux Jeux *Liberales* d'avril montrent en lui, à l'origine, un dieu plus grand et surtout moins défini, nourricier, protecteur de la vie et de la propagation des êtres. Pour qu'il pût se restreindre, plus ou moins, à son office le plus connu, il fut nécessaire que le verbe *libare* prît le sens d'arroser, que la *libatio*, considérée à part, en dehors du *libum*, consistât en un liquide quelconque répandu devant les

dieux, le plus souvent en quelques gouttes du vin qu'on allait boire. C'est ainsi que, passant du liquide onctueux au liquide fermenté, le dieu du *libum* devint le dieu de la *libation* et, par suite, de la vendange.

Nous pouvons facilement nous figurer le Liber italique avant et même après son assimilation à Dionysos. Liber, ou, comme on l'appelait communément, *Liber pater*, c'est le dieu de la plaisanterie et de la joie désordonnée, mais aussi le gardien de la propriété, le garant des marchés, le défenseur des libertés municipales ; ses fêtes, surtout celle des vendanges, sont une époque de licence illimitée dans le langage et dans les mœurs. A Lavinium, la vieille ville des Pénates troïens, tout un mois était consacré à Liber, temps de gaîté et de désordre. Au reste, dans l'Italie entière, la Vendange, comme la moisson, interrompait toutes les affaires, judiciaires ou politiques. Au milieu des danses et des jeux, on offrait à Liber les prémices du moût, on purifiait en son nom tous les ustensiles de la vendange et du pressoir.

Dieux de toute production féconde, Liber et Libéra étaient implorés pour la fertilité des champs, pour celle des animaux et des hommes. Aussi promenait-on en leur honneur, et le plus religieusement du monde, l'emblème si universel, si révéré dans les temples antiques, le *fascinum* générateur. Étrange fortune des mots ! Celui-ci veut dire faisceau, faix, tout ce qu'il y a de plus vague ; et voici qu'il devient le principe générateur, un objet sacré que la matrone la plus considérée de la bourgade vient couronner publiquement de fleurs ; puis c'est un talisman précieux contre l'envie des malicieux esprits de l'impuissance, contre le mauvais œil et la magie ; c'est

un charme, qui *fascine*, *fascinat*, et qui peuple l'Univers. Preller rapporte, non sans raison, à *fascinum*, le nom de vers *fescennins*, donné à de grossières chansons où éclatait toute la gaieté des vendanges, et que les mariées, sous leur voile, entendaient résonner dans le cortège nuptial.

Les *Liberalia*, célébrées à Rome le 17 mars, doivent être rappelées, à cause d'une alliance remarquable entre les pratiques les plus primitives et les attributions les plus abstraites de Liber. D'une part, le vin n'y figure pas, c'est le *libum* qui paraît au premier plan. Des prêtresses âgées, couronnées de lierre, allaient par les rues vendant des *liba* et suivies d'un petit troupeau, pour fournir immédiatement à l'acheteur l'animal du sacrifice. D'autre part, en ce jour, on donnait aux adolescents, *liberi*, la robe de liberté, *toga libera*.

La déesse Libéra n'est que le nom féminin de Liber, et comme telle, la patronne de la conception. Ces couples abondent dans la mythologie latine comme dans la religion védique : Jovis, Juno ; Janus, Diana ; Faunus, Fauna ; Fatuus, Fatua ; Consivius, Consivia ; Anxur, Angitia ou Angerona ; Portunus, Fortuna ; Pomonus, Pomona, etc. C'est l'introduction des fables éleusiniennes qui donna à Libera une personnalité distincte. Cérès se confondant avec Démèter, Liber avec Dionysos, il fallut trouver un pendant à *Kora*, à *Persephonè*. Libera était désignée, pour cet office de sœur, de femme, ou de mère de Bacchos ; c'est comme troisième personne de cette triade greco-latine qu'elle figurait dans le temple romain, l'*Ædes Cereris*. Elle fut toutefois suppléée dans ce rôle, trop subtil et trop mystique pour elle, par Proserpine.

Nous avons vu que *Proserpina* n'était qu'une minime divinité indigète de la germination, mentionnée à son rang dans le cortège de Cérès ; mais elle eut cette double fortune de ressembler, par le son, à *Persepona*, et de se prêter aisément au symbolisme de la fable grecque. D'une coïncidence fortuite on conclut à une réelle identité. Souterraine pendant l'hiver, aérienne au printemps, Proserpine peut être tour à tour l'épouse de l'abîme, de Dis, le Pluton Latin, et la compagne de Bacchus Liber, le dieu joyeux des moissons et des vendanges, doublant ainsi la sombre Hécate et la bienveillante Libéra.

Mais les mythologues, ou plutôt les théologiens de Rome hellénisée eurent beau faire ; ils ne parvinrent pas à dénaturer le caractère de Libéra ; celle-ci demeura toute latine ; elle conserva ses affinités natives avec la vieille Cérès, avec les divinités italiques de la végétation ; telles que *Maïa*, par exemple, et *Bona Dea*, ou *Fauna*.

Bona Dea, la bonne déesse, nous est connue par l'aventure de Clodius et de Pompéïa, la femme de César — qui ne devait pas être soupçonnée, et qui le fut. Mais la dépravation qui s'était glissée dans ses mystères, et toutes les légendes contradictoires sur la chasteté ou la lubricité de Bona Dea, sur ses amours avec Faunus, ne doivent pas nous faire méconnaître en elle une très antique divinité de la nature, qui tenait de Junon, de Flora, et de Libéra. Dans son vieux sanctuaire de l'Aventin résidait un serpent : la déesse tenait un sceptre de la main gauche ; au-dessus de sa tête, on plaçait un cep de vigne, à ses côtés une cruche de vin ; toute sorte de simples et de plantes salutaires étaient recueillies dans son temple Rien de plus archaïque. Maïa, patronne du

mois de mai, était invoquée avec Bona Dea. C'était la déesse de la croissance. On en faisait l'épouse de Vulcain, une déesse de l'agriculture, à laquelle vient s'associer, au mois de mai, pour produire les fleurs et les fruits, la force vivifiante du feu. Vous savez que la Grèce possédait une Maïa, mère d'Hermès. Quand le mince dieu romain du commerce, *Mercurius*, fut assimilé au puissant messager de Zeus, on lui donna pour mère la Maïa Volcani. Ce *Mercurius*, qui eut son premier temple à Rome en 495 avant J.-C., paraît avoir longtemps présidé obscurément aux échanges qu'on opérait sur les confins des territoires, *margines, merk* chez les Germains, *marches*, en français. Mais nous ne pouvons suivre aujourd'hui sa fortune.

II

PALÈS, FLORA ET LES ARVALES.

Si l'intime parenté des divinités de la terre, des semailles, des moissons et des vendanges ne nous avait, pour ainsi dire, entraîné d'Ops à Tellus, de Cérès à Liber, qui forment vraiment un groupe indissoluble, nous aurions dû intercaler dans la série les dieux des prairies et des fleurs. Réparons cette omission, ou plutôt cette infraction à l'ordre logique : car l'état pastoral est d'ordinaire antérieur au régime agricole ; au reste, les troupeaux ne sont jamais oubliés dans les dévotions de l'Italie antique ; il n'est pas de divinités qui ne soient invoquées en leur faveur; Faunus, Sylvain, Mars les défendent des loups et veillent, avec Jupiter, avec Liber et tant d'autres, à leur accroissement. Épona s'occupe des chevaux et Bubona

des bœufs. Un couple rural et forestier qui vit de lait, de fruits et de mil vient s'ajouter encore à tous ces amis du bétail : ce sont les deux Palès, un dieu, une déesse, adorés dans toute l'Italie, depuis Brindes jusqu'aux rives du Tibre, et que Rome associait aux souvenirs de sa fondation. Leur fête, ou plutôt la fête de la Palès féminine, car le Palès mâle n'existait que pour la symétrie, tombait le 21 avril, jour où le berger Romulus traça l'enceinte de la ville éternelle. Palès était en effet la déesse éponyme du Palatin et de tous les lieux qui portaient le nom de *Palatium* : il y en avait plus d'un chez les Latins et chez les Sabins, notamment à Réaté. La *diva Palatua*, à laquelle un *Flamen palatualis* offrait un sacrifice appelé *Palatuar*, *Palanto* épouse de Latinus, Pallas et Pallantia fils et fille d'Évandre, le roi légendaire de Pallantée, sont des variantes et des dérivés de Palès, et doivent tous être rapportés à la racine indo-européenne qui a donné au sanscrit les noms de *Pāla* et *Palaka*, pâtre et roi, au grec *paomai*, paître et *Pan*, le dieu des bergers, au latin *pa sco*, *pa-stor*. Cette racine, comme on le voit par les mots *pater* et le sanscrit *pati*, comportait les sens de protection, puissance, paternité. Rien de plus naturel, si l'on songe que la principale richesse de la famille et de la tribu consistait en troupeaux et que le chef du clan était à la fois le roi, le pasteur et le père.

Les *Palilia*, *Parilia*, comme on disait à Rome, réunissaient des caractères variés, des traits archaïques encore saisissables dans l'agréable récit d'Ovide, qui ne les comprend pas toujours. Mais nous en démêlerons le sens très aisément. Traduisons d'abord, en le résumant, le passage consacré à Palès dans le IVe livre des Fastes.

« *Alma Palès*, nourricière Palès, inspire le chantre de ton culte pastoral, s'il a toujours montré pour tes fêtes un zèle pieux ; et, certes, à pleines mains, j'ai porté souvent la cendre de veau, et les tiges de fèves, pures expiations ; certes, j'ai franchi d'un saut les flammes disposées sur trois rangs, du rameau de laurier j'ai secoué la rosée lustrale ! Va, peuple, chercher à l'autel virginal les ingrédients sacrés. Vesta te les donnera ; c'est par les dons de Vesta que tu seras purifié. Le sang du cheval, la cendre de veau, la tige de fève sèche, voilà les trois objets demandés. Berger, à l'approche du crépuscule, tu sanctifieras tes brebis repues, mais d'abord répands l'eau et, avec une branche, balaie le sol ; décore la bergerie de feuillages et de rameaux, couvre les portes de longues guirlandes. Du soufre vif fais jaillir une fumée bleue dont les exhalaisons provoquent les bêlements des moutons. Brûle le romarin, la torche, l'herbe sabine, et surtout qu'au milieu des flammes le laurier crépite en se consumant ; n'oublie pas les gâteaux de mil, la corbeille de millet : aliment préféré de la déesse rustique ; romps du gâteau dans le vase à traire, plein de lait encore tiède, et implore ainsi Palès, hôtesse des clairières : — Veille à la fois, je t'en prie, sur le bétail et sur ses maîtres ; efface de mes étables les fautes et les peines. Si j'ai profané un pâturage sacré, si je me suis assis sous un arbre sacré ; si la brebis a brouté sans le savoir l'herbe des tombeaux, si mon entrée dans un bois défendu a mis en fuite les Nymphes ou le dieu demi-bouc, ou si, pour rafraîchir une bête malade, ma serpe a dépouillé un bois sacré de quelques poignées de feuilles ; pardonne-moi, ne me fais pas un crime d'avoir abrité en un temple champêtre mon troupeau contre la grêle, d'avoir troublé

la paix d'un lac. Ah ! Nymphes, pardonnez au bétail dont le piétinement a pu ternir vos eaux. Toi, déesse, pour nous apaise les divinités des fontaines et tous les dieux épars dans les bois ; puissions-nous ne pas voir les Dryades, ni le bain de Diane, ni Faunus, quand il dort dans les champs au milieu du jour. Éloigne les maladies, maintiens en santé hommes, troupeaux et chiens — ces chiens vigilants, troupe prudente.

« Fais que je ramène au bercail le soir ce qui en était sorti le matin et que je n'aie pas à rapporter en gémissant quelque toison arrachée au loup. Chasse la cruelle faim ; conserve les herbages et la feuillée ; ne laisse point tarir l'eau qui lave, l'eau qui abreuve. Des pis toujours pleins, des fromages d'un bon rapport, des clayons d'où s'égoutte aisément le petit lait ; bélier ardent, brebis féconde ; laine abondante et molle, incapable de blesser les mains les plus tendres ; voilà ce que j'implore. Comble nos vœux et, chaque année, à Palès, patronne des bergers, nous offrirons des gâteaux gigantesques. — C'est ainsi qu'il faut se rendre la déesse favorable :

« Tourné vers l'Orient, dis trois fois cette prière ; tu pourras alors, dans une gamelle, en guise de cratère, boire le lait couleur de neige et le vin chaud empourpré ; ensuite, à travers les amas embrasés de la paille qui pétille, tu sauteras d'un élan vigoureux.

« Cet usage, dont j'ai fait mention déjà, est expliqué diversement... »

« On raconte que jadis, des bergers frappant cailloux contre cailloux, en firent jaillir des étincelles ; la première périt, mais la seconde tomba sur la paille et l'enflamma. De là le feu des Palilies », (parce que Palès est la déesse

de la paille, *palea*). Voici encore une origine qui se rapproche plus de la vérité : « Quand Rome fut fondée, les bergers d'alentour, invités à transférer leurs Lares en de nouveaux foyers, mirent le feu à leurs chaumières abandonnées, sautant, maîtres et bestiaux, à travers les flammes ; et c'est ce qui se fait encore aujourd'hui au jour natal de Rome. »

Ces deux interprétations, je vous ai fait grâce des autres, ne sont nullement à dédaigner. La découverte du feu devait être un souvenir particulièrement cher aux bergers, et nous savons l'intime connexion des Lares et des Génies rustiques avec le foyer, avec Vesta, invoquée avant et avec tous les dieux. Les feux des Palilia étaient ceux-là mêmes que le fondateur de Rome alluma sur la pierre des mânes, au fond du *Mundus*. Les moindres détails de cette liturgie ont quelque chose de primitif, ces guirlandes de feuillages suspendues à la porte de l'étable, ces libations de laitage, ces fèves, ces gâteaux de millet, tout nous parle d'un âge où le blé, l'orge même, n'étaient pas connus. Le sang de cheval, la cendre de veau qui entraient dans le mélange lustral, appartiennent également à des cultes antiques, aux Equiries et aux *Hordicidia*. Palès est donc très voisine d'Ops, de Tellus, du Mars champêtre ; comme ce dernier, avant lui peut-être, elle a été associée à la légende romaine ; déesse du Palatin, patronne de la ville nouvelle, elle s'est confondue plus tard avec *Dea Roma*.

Flore, dont tant de fades allégories ont vulgarisé le nom, était, comme Palès, une très ancienne divinité. Bien avant que les érudits latins l'aient identifiée à une nymphe grecque, à Chloris, amoureuse de Zéphire, Flora, la

patronne du printemps, partage avec Palès et Vénus l'empire d'Avril et de Mai. Sa fête commence dans le premier et finit dans le second de ces mois. Il se peut bien que le grec *Chrôs* et le latin *Flos*, partant Chloris et Flora, procèdent d'une même racine indo-européenne ; mais la déesse Flora n'en est pas moins foncièrement italique. « Varron la range parmi les dieux de Tatius ; et des inscriptions trouvées chez les Sabins, les Marses et les Samnites justifient son assertion. » Son nom osque *Fiuusa*, d'où *Fiuusasia* (Floralia) atteste à la fois son antiquité et une tendance à mouiller le *L* qui est devenue une habitude de l'italien moderne. Les dialectes présentent ce double caractère qu'ils conservent les vieilles formes en les altérant. Ainsi l'osque a retenu l'*S* primitif dans le dérivé Fiusasia, tandis que le latin prononçait *Floraria*, puis *Floralia*, et il vocalise déjà L en I comme dans l'Italien *Fiore*, *Firenze*, pour *Florentia*, *Fioranza*.

Voici comme Ovide fait parler Flora : « Les champs que j'ai reçus en dot renferment un jardin fertile : un vent doux le caresse ; une source limpide l'arrose ; mon époux l'a rempli des plus belles fleurs, et m'a dit : toi, déesse, règne sur les fleurs. Souvent j'ai voulu en classer, en compter les nuances ; je n'ai pu, car il n'est pas de nombre pour en exprimer la multitude. Quand les feuilles ont secoué la fraîche rosée, et que les plantes diverses se sont animées aux rayons du jour, alors accourent les Heures aux robes éclatantes, emplissant de mes dons leurs corbeilles légères... Auparavant Tellus n'avait qu'une couleur. La première j'ai répandu de nouvelles semences dans les vastes contrées de l'Univers. Peut-être crois-tu que mon empire s'étend seulement aux fleurs dont se parent

nos têtes ? Mais les campagnes aussi relèvent de ma divinité. Si les blés ont bien fleuri, riche moisson. Si la vigne a bien fleuri, bonne vendange ; si les oliviers ont bien fleuri, année d'abondance, et les fruits tiendront les promesses des fleurs. Que la fleur soit blessée, et les pois et les fèves périssent et la lentille périt, sur les bords étrangers du Nil. Les vins aussi, renfermés à grand peine en de vastes celliers, s'altèrent, et des nuages montent du fond au sommet des amphores. Le miel est un de mes bienfaits ; c'est moi qui, sur la violette et le cytise, sur les bouquets blancs du thym, appelle ces êtres ailés qui donneront le miel. Et c'est moi encore qui donne à la jeunesse la riche efflorescence de l'âme et la vigueur du corps. »

Dans les campagnes, des courses de femmes aux robes bariolées, coiffées de lierre, de chêne et de roses, des distributions de pois et de haricots, symbolisaient l'éclat, la grâce et la libéralité de Flora. La pruderie n'était point dans le caractère de cette déesse. Elle présidait plus à la légèreté qu'à la dignité des mœurs. Aussi figurait-elle dans une infinité de contes joyeux ; et ses fêtes autorisaient la licence la plus entière ; les danseuses paraissaient nues sur la scène ; et les courtisanes en étaient les véritables prêtresses. Ces désordres plaisaient fort à la corruption romaine ; et le vieux Caton aima mieux quitter le théâtre que de priver le peuple d'un spectacle traditionnel.

Il y avait à Rome un Flamen Floralis et deux temples de Flora, l'un plus ancien, d'origine sabine, situé sur le Quirinal, l'autre élevé par deux édiles plébéiens, les Publicius, auprès du cirque maxime et du temple de Cérès.

L'institution des Jeux de Flora se rattache à quelques dissensions civiles, à l'expiation de quelques méfaits qu'on devine dans le texte d'Ovide. Il y avait eu sans doute mauvaise année, disette, révolte. Des amendes publiques furent attribuées en partie à la déesse de la joie et de l'abondance. Les jeux, d'abord accidentels et irréguliers, devinrent annuels à partir de 173 avant notre ère, et prirent avec le temps un développement tel qu'ils occupaient cinq jours, du 28 avril au 3 mai. Les fêtes de Flora restèrent toujours une des solennités les plus populaires du printemps.

L'automne avait aussi ses dieux, *Puemunus* en Ombrie, à Iguvium, *Pomona* dans les environs d'Amiternum et dans l'*ager* ou *campus Solonius*, entre Ardéa et Ostie, où un bois sacré de *Pomonia*, un endroit nommé *Pomonal*, attestaient l'antique renom de la déesse des fruits. Pomona eut à Rome un flamine et un culte. *Puemunus* a laissé peu de traces. Il s'est de bonne heure confondu avec *Vertumnus*, un dieu de l'année, des saisons et des jardins. Les Étrusques ont connu *Vertumnus* sous la forme féminine *Voltumna*. S'ils l'ont introduit à Rome, ainsi qu'on le pensait et que Properce le raconte, et comme semblerait le prouver l'antiquité de son culte et de son temple dans le *Vicus Tuscus*, c'est qu'ils l'avaient trouvé avant eux sur le territoire de Volsinies. Le nom est certainement italique, indo-européen par la racine et le suffixe ; puisqu'il est un participe archaïque de *vertere*, aussi bien qu'*alumnus* d'*alere*; il est latin au même titre que *Picumnus*, *Pilumnus*, *Clitumnus*, *Autumnus*. Au reste, Vertumne habitait aussi l'Aventin, un des plus anciens centres des tribus latines ; c'est de là qu'il est descendu dans le faubourg étrusque, *Vicus Tuscus*,

entre le Vélabre, le Cirque et le Forum. La croyance populaire s'amusait aux divers sens de la racine *vert,* tourner, changer; tantôt voyant dans *Vertumnus* — (synonyme parfait de *amnus, annus, annulus*) — le cours des mois et des saisons, *annus vertens;* tantôt le versant, le déclin de l'année, l'automne, et encore une sorte de Protée merveilleusement agile et prompt aux métamorphoses. Très proches voisines de ces vieilles déités saisonnières, mais d'un caractère quelque peu plus général, plus élevé, sont Feronia, ou Ferentina, ou Herentatis, Angitia, Angerona, Acca Larentia, dont les noms vous sont déjà connus, mais que nous avons surtout mentionnées comme doublures, comme variantes de personnages plus favorisés, tels que Junon, ou Vénus, ou Fortuna.

Pour Féronia cette triple parenté n'est point douteuse; son nom se prêtait, d'ailleurs, à toutes les nuances contenues dans la racine *fer*, abondance, mouvement, destinée. Le culte de Féronia était partout répandu dans l'Italie centrale, depuis l'Arno jusqu'au Liris, depuis l'Ombrie et la Sabine jusqu'aux rives du Latium. Une inscription trouvée à Florence l'y montre invoquée comme patronne des affranchis; elle avait un *lucus*, un bois sacré en Étrurie, un temple renommé et très riche, pillé par Annibal, au pied du mont Soracte, chez les Falisques, si grands adorateurs de Junon; un autre sanctuaire, rendez-vous d'une grande foire champêtre, à *Trebula*, vieille bourgade citée dans les *Tables Eugubines*. Associée, au nord du Tibre, à l'Apollo Soramus, elle l'était dans le Latium à *Picus*, qui portait son nom : *Picus Féronius*; à Terracine chez les Volsques, au Jupiter Anxur, et là, selon Servius, elle était appelée Juno Virgo. Également adorée à

Préneste, chez les Éques ou chez les Herniques, elle s'y confondait avec *Fortuna primigenia*, cette divinité qui tenait sur ses genoux Jupiter et Junon enfants.

Ce qui a perdu Féronia c'est l'indétermination de ses attributs. Elle est rentrée dans la foule des simples nymphes, *divæ virgines*, qui aiment les bois, les sources, même les rivages marins, qui président à la végétation, et parfois aux vicissitudes des choses ou de la vie. Les médailles des Petronius et des Plœtorius portaient l'image de Féronia, jeune femme couronnée de fleurs.

Avec un peu de magie en sus et une connaissance particulière des herbes salutaires ou nuisibles, la *Vacuna* sabine du lac Velino, écho des bois (*vox*) ou déesse des lieux solitaires (*vacua*) ; l'*Angitia* marse du lac Fucin, *Anguitia*, *Ancitia*, habile à guérir les morsures des serpents, sœur des Carmentes, des *Corniscæ*, des *Furinæ;* la *Kerka* de Circéï, la *Marica* de Minturnes, une des compagnes de Faunus, toutes ces habitantes des forêts, des eaux courantes ou dormantes, toutes vénérables par leur antiquité, se sont effacées, comme leurs adorateurs locaux, devant la Fortune du peuple et du panthéon romain.

Angerona, qui ne diffère d'*Angitia* que par le suffixe, et de Jupiter *Anxur* que par le sexe, aurait pu leur survivre, s'il elle n'avait eu la chance de se confondre, comme Palès, avec *Dea Roma*. Elle passait pour être le génie caché, la protectrice inconnue de la ville éternelle. Du moins, on la représenta, lorsque l'art dut figurer les dieux, avec un doigt sur la bouche. Elle avait sa statue à Rome dans la *Curia Accaleia*, à côté d'une certaine *Volupia*, quelque *Venus minor*. Les pontifes lui offraient un sacrifice sous le nom de *Diva Angerona*, ou simplement *Diva*.

La date de sa fête, 21 décembre, la rapproche de Saturne, d'Ops, enfin d'*Acca Larentia*, avec laquelle elle est en étroits rapports.

Celle-ci, à coup sûr une des divinités les plus authentiques du *Latium*, surtout des régions tibérines, puisque la légende a dû en faire la nourrice de Romulus, Acca (Ssc. *Akkā*) la mère des ancêtres divinisés (Lares), n'est qu'une Tellus, une Ops, quelquefois investie d'offices funéraires, mais surtout bienveillante et propice. Selon une tradition, elle avait connu dans sa jeunesse Hercule, soit l'*Herculus* latin, soit le *Héraklès* hellénique ; elle avait ensuite épousé un Étrusque, *Tarutius*, qui lui avait légué la plus grande partie du sol romain ; morte le jour des *Larentalia*, on l'avait inhumée dans le Vélabre où l'on montrait son tombeau. Selon la légende ordinaire, un peu moins obscure, elle était, sous les noms de *Favola, Faula*, l'épouse de Faustulus, le Faunus du Palatin, et encore une courtisane, une autre Flora ; de toute façon, une des patronnes du sol romain, qui avait survécu aux conquêtes sabines et étrusques et qui avait bien le droit d'accueillir dans sa curie, *Curia accaleia*, son autre elle-même, *Diva Angerona*, ou, comme nous l'allons voir, *Dea Dia*. Le 23 décembre, un sacrifice lui était offert par le Flamine Quirinal et les Pontifes ; on lui associait, ce jour-là, Jupiter.

Cette déesse, si honorée, avait eu de Faustulus douze fils — les douze mois peut-être — frères nourriciers de Romulus. Telle est l'origine que l'on donne à la confrérie des Arvales, ainsi instituée soit par Acca, soit par le fondateur de Rome, en réalité beaucoup plus ancienne. Leur nom, leur couronne d'épis indiquent assez leur caractère champêtre ; ils sacrifiaient une fois tous les ans *pro agris*,

pour les champs, à une divinité de la terre dont le nom a été longtemps ignoré, mais qui ne pouvait différer beaucoup de Tellus, ou d'Ops, ou d'Acca, leur mère, fondatrice du culte. Ce sacerdoce, analogue à tant d'autres, mériterait à peine une mention, si d'heureuses découvertes n'avaient permis de reconstituer ses *actes*, ses cérémonies, durant près de trois siècles, éclaircissant de nombreuses particularités de la liturgie romaine et nous livrant, par chance, le texte, altéré sans doute, et bien trop court, hélas! de leur antique prière. C'est au XVIe siècle que les premiers fragments de ces procès-verbaux ont été retrouvés et les derniers seulement en 1868 ; mais, dès la fin du dernier siècle (1795), l'ensemble avait fait l'objet d'un travail considérable, publié à Rome par Marini : *Atti e monumenti de' Fratelli Arvali*, in-4° ; renouvelé de nos jours par Henzen. Le centre du culte des Arvales était le bois sacré, *Lucus*, de *Dea Dia*, situé à cinq milles de Rome, sur la *via Campana*. Le nom de *Dia*, révélé seulement par les *Actes*, ne nous apprend rien par lui-même, puisqu'il n'est qu'une forme de *diva ;* mais nous savons d'avance qu'il ne peut se rapporter qu'à une divinité locale des champs, une *Acca Larentia*, une *Diva Angerona*.

Dans le bois sacré et aux alentours avaient été successivement construits un temple, un cirque, un *tétrastylum* ou portique et un édicule, *Cæsareum*, que décoraient les statues des empereurs divinisés. Le temple, probablement, avait été réédifié par Auguste. De la *via Campana*, il n'existe plus aucun vestige ; mais l'emplacement du Lucus est connu avec certitude. Dans la *Vigna Ceccarelli*, située à quatre milles de Rome, sur la *via Portuese* (*Portuensis*), on a mis au jour, au XVIe siècle et plus récemment, à la

suite de fouilles nouvelles, des fragments d'architecture et de sculpture et de nombreuses descriptions qui ne laissent aucun doute sur la situation du sanctuaire des Arvales. Des dessins, conservés à Florence et exécutés au commencement du XVIe siècle, prouvent qu'à cette époque le *Cæsareum* était encore debout avec ses niches garnies d'empereurs revêtus du costume des Arvales.

Les Actes du Collège furent gravés d'abord sur les murailles du temple; puis sur celles du *Cæsareum* et du Tétrastyle et, enfin, quand ces surfaces n'offrirent plus d'espace disponible, sur les exèdres (socles) et balustrades qui ornaient les diverses parties du bois sacré. Le temple fut respecté longtemps, en vertu d'une loi portée par l'empereur Constant, en 342; mais, lorsque le décret de Gratien eut livré au trésor public tous les terrains sacrés (382), les autres monuments, surtout les plus petits, offrirent des matériaux tout taillés pour des constructions nouvelles. Les pierres, toutes couvertes d'inscriptions, furent transportées à Rome, dispersées et, pour la plupart, à jamais perdues.

« Au contraire, les inscriptions gravées sur les parvis du temple et des plus grands édifices restèrent en place. L'action du temps les a lentement détachées des murailles; mais elles sont tombées au pied même des massifs qu'elles revêtaient. Ces faits, que M. de Rossi a mis en lumière, expliquent comment les Actes les plus récents des Arvales, contemporains de Caracalla, d'Eliogabale, d'Alexandre Sévère, ont été trouvés à Rome dans des décombres antiques; comment, au contraire, les plus anciens, ceux du 1er siècle de notre ère, ont été tirés, au XVIe siècle, du sol consacré à Dea Dia. Par malheur, les

inscriptions les plus anciennes, les plus nombreuses, sont en même temps les moins détaillées. Il semble qu'à mesure que s'oblitéraient la tradition et le sens des cérémonies et des symboles, les scribes se soient attachés à décrire plus minutieusement les circonstances de la fête que les prêtres même ne comprennent plus. La table XLIe, de Marini, procès-verbal de 218 (sous Élagabal), est extrêmement étendu, et c'est seulement avec son aide qu'on peut reconstituer toute cette liturgie; c'est là que l'on retrouve l'hymne des Arvales.

« La dignité d'Arvale était viagère » et le Collège se recrutait par cooptation, au scrutin secret, *per tabellas*, au moins jusqu'à l'établissement du principat. Dès lors, les futurs élus étaient désignés par le prince, ainsi que les *Actes* en témoignent, et le vote était de pure forme. Un *magister*, un *pro-magister*, un *Flamen* et un *Pro-Flamen* présidaient aux cérémonies. Outre les douze *fratres*, les Actes nomment divers assistants, quatre *pueri* ou *camilli* de noble famille (*ingenui*, *patrimi* et *matrimi*), des *Ministri*, des *Calatores* (hérauts), des *Scribæ* (greffiers), attachés au service des Arvales. Tout ce personnel, assez nombreux et très respecté, avait des places réservées en diverses régions des Cirques, au Colisée, par exemple.

Les fêtes avaient lieu en mai, au moment où les blés jaunissaient dans les campagnes. Comme la plupart des fêtes agraires, elles étaient mobiles, et le *Magister*, au début de l'année, en fixait l'époque, soit pour les 17, 19, 20, soit pour les 27, 29 et 30 mai. La veille des fêtes était remplie par un office, le matin, l'après-midi par un repas commun. Le lendemain, sacrifice d'encens et de vin, dégustation des céréales ou légumes secs et frais, de l'année passée

et de l'année courante, nouveaux repas, nouvelles offrandes. On se séparait au cri de *feliciter* (souhaits de bonheur pour la récolte prochaine). Tout cela se passait à Rome. Le surlendemain matin, les Frères se rendaient au bois sacré où avait lieu la grande solennité, élisaient leur Flamine et leur pro-flamine qui devaient entrer en charge aux Saturnales, présidaient aux jeux, aux courses du cirque de Dia et distribuaient les palmes et les couronnes. Le soir, retour à la ville et grand festin chez le *magister*. Le troisième jour reproduisait exactement les cérémonies du premier. Les Arvales, en dehors de leur culte annuel, prenaient part à beaucoup d'autres solennités, surtout au Capitole et dans la Regia. Les *Acta* mentionnent encore diverses expiations, antiques et curieuses, qui ramenaient les Frères au sanctuaire de Dia. Tantôt, il s'agit de relever un arbre, tombé de vieillesse ou frappé par la foudre, d'arracher un figuier qui s'est niché sur le toit du temple; tantôt, il faut graver une inscription, réparer un dégât; toutes besognes qui exigent l'intervention du fer, métal nouveau, métal sacrilège. Voilà le trait curieux, le témoignage de l'extrême antiquité de la déesse, contemporaine sans doute de l'âge du bronze, peut-être de la pierre. Le fer, en chacune de ces occasions, devait être expié, innocenté par un *piaculum*, lustration, offrande, sacrifice de gâteaux, de truies et de brebis.

Parfois, ces incidents exigeaient la réunion du Collège tout entier, des *Suovetaurilia majora*, des invocations à tous les dieux honorés avec Dea Dia « et que pourrait irriter la moindre modification dans la physionomie de leur demeure ». Une table, la XXVIIe, donne la liste fort précieuse de ces divinités, toutes éminemment latines :

Janus pater, *Jupiter*, *Mars*, *Juno Dea Dia*, *sive Deus sive Dea* (le génie du bois), *Virgines divæ*, *Famuli divi*, *Lares*, *Mater Larum*, *Fons* (*Faunus*), *Flora*, *Summanus pater*, *Vesta mater*.

Nous avons écarté les accessoires; revenons au second jour, 19 ou 29 mai, qui est la primitive et véritable fête de Dea Dia. Après le sacrifice expiatoire de deux porcs et d'une vache blanche, offert dans le Tétrastyle, les Arvales, la tête couverte, couronnés sous leur voile d'épis et de bandelettes blanches, entraient au bois en procession. Là, ils immolaient un agneau gras dont les entrailles étaient consultées avec soin; de nouveaux sacrifices étaient suivis d'une distribution de pains enguirlandés de laurier. L'office public était terminé, le temple clos, les serviteurs écartés. Les Frères, alors, formés en trois groupes, procédaient au *tripudium*. En dansant autour de l'autel, ils chantaient des paroles dont le texte leur était distribué d'avance et qui étaient répétées trois fois.

« *Ibi sacerdotes*, *clusi*, *succincti*, *libellis acceptis*, *carmen descindentes tripodaverunt in verba hæc :* ici, les prêtres, enfermés, la robe troussée à la ceinture, ayant reçu le livret, scandant ou chantant l'hymne, la formule sacrée, firent le *tripudium* sur les paroles suivantes : *Enos, Lases*, *juvate* (ter) — *Neve Luer ve Marmar sins incurrere in pleores* (ter) — *Satur fufere Mars limen sali sta Berber* (ter) — *Semunis alternei advocapit cunctos* (ter) — *Enos, Marmar*, *juvate* (ter) — *Triumpe* (quinquies).

On peut lire *sers* au lieu de *sins*, *furere* pour *fufere*, *saii* pour *sali*.

Ce document, le plus ancien qui nous reste de la langue latine, conservé et malheureusement altéré durant une

longue série de siècles — puisque l'unique texte que nous en possédions n'a été gravé qu'en 318, au temps d'Élagabal — doit être interprété avec précaution. Il n'y a pas plus de huit noms ou mots dont la forme ou le sens ne puissent être constestés : *Lases*, dieux Lares ; *juvate*, secourez, aidez-nous ; *incurrere*, courir sur ; *Mars*, *Marmar*, *Semunis*, le dieu Mars, les Sémons ; *alternei*, tour à tour, adjectif ou adverbe ; *cunctos* pour *conjunctos*, tous. Tous les autres mots prêtent à discussion. On s'étonne aussi, dans ce qui est clair comme dans ce qui est obscur, de n'entrevoir quoi que ce soit qui ressemble à Dea Dia. Autre difficulté. Le scribe n'a-t-il pas mêlé au texte sacré les indications de mouvements liturgiques? Il semble bien évident que : *Semunis advocapit cunctos*, il invoquera ou vous invoquerez (*advocabit-is*) tous les Sémons, ne faisait point partie du chant, et beaucoup d'interprètes, dont Mommsen, ont ainsi séparé les mots : *limen sali*, *sta Berber*, qui demeurent en partie inexplicables. Preller les rapporte à Mars. Enfin, ce qui reste n'est-il pas défiguré soit par des abréviations, soit par des négligences involontaires? N'oublions pas que les Romains du IIIe siècle comprenaient moins que nous ce vénérable grimoire.

Parmi les versions du chant des Arvales, nous en choisissons trois : celle qui se rapproche le plus de la traduction pour ainsi dire classique, moyenne ; celle qui s'en éloigne le plus ; une troisième, intermédiaire et cependant fort originale et intéressante. Enfin, nous présentons quelques conjectures personnelles.

1° C. de la Berge (*Dictionnaire des Antiquités*, Saglio) : « Lares, venez à notre aide (trois fois). — Mars, ne laisse

pas tomber la mort et la ruine sur la foule. — Sois rassasié, féroce Mars. — Toi (à un des Frères), saute sur le seuil! Debout, frappe (le seuil). — Vous d'abord, vous ensuite, invoquez tous les *Semones*. Toi, Mars, sois-nous en aide. — Sautez (cinq fois). Notons qu'ici *enos* est rendu par « nous », *luer ve* par « la mort et la ruine », *lua rua* ou *luem, ruem* (le *m* étant omis, ce qui est fréquent); que *in pleores* est compris comme *in plures*, « sur le plus grand nombre »; que *Satur fufere* est divisé en *Satur*, *saoul* (rassasié), fu « sois », d'un verbe *fuo* qui a donné *fuit; fere* au vocatif, « farouche, féroce »; d'autres ont proposé *Satur furere*, « rassasié de fureurs ». Quant à *limen sali*, « franchis le seuil », *sta*, « arrête », *Berber*, — quelques-uns adressent ces mots à la victime, *vervex*, le bélier, qu'ils susbtituent à *berber;* ici *berber* est identifié à *verbera*, « frappe ».

2° La seconde interprétation appartient à M. Michel Bréal. Ce savant rappelle que les pratiques des Arvales avaient pour but l'abondance des récoltes; ils prient, ils sacrifient, dit Varron, *propterea ut fruges ferant arva*, « pour que les champs portent des moissons ». On ne s'explique donc pas ce *Satur fu fere* ou *furere*, s'adressant à Mars, qui est ici un dieu des champs cultivés; encore moins ce *berber*, ce *verbera*, frappe. Quant au texte même, M. Bréal n'accepte ni *in pleores* dans le sens de *sur le grand nombre*, ni *enos* comme équivalent de *nos* ou de *Eheu nos*. La forme de *S*, antique ϛ, lui suggère la correction *enom*, analogue à *enim* et qu'il compare à *eia; in pleores* lui paraît la forme archaïque de *implores*, implore; il montre dans *plos, ploris*, une contraction de *pleFo, plu-o,;* il cite la forme *endoque plorato*, « et implore »,

donnée par Festus. Enfin, ni *limen sali*, ni *luer ve* ne trouvent grâce devant lui. Quant à *Berber* qui l'inquiète, il serait tenté d'y voir un doublet de *MarMar*, un Mars enrhu *bé;* tels *glomus* à côté de *globus*, *promoscis* à côté de *proboscis* et en grec *bormax* à côté de *murmex;* il accorde, d'ailleurs, que ce *Berber* peut être un dieu ou un mot inconnu, disparu. Finalement, il récrit ainsi le document arvalien: *Enom*, *Lases*, *juvate. Neve luem arves*, *Marmar*, *sers* (*siveris*) *incurrere.* (*Implores*)..... *Sata tutere*, *Mars; Clemens*, *satis sta*, *Berber*. etc. « Maintenant, Lares, soyez secourables; et ne laisse pas, ô Marmar, la destruction envahir les champs. Implore, (prêtre)! Protège, ô Mars, les terres ensemencées; sois clément aux semences, Berber. » Les corrections de M. Bréal sont vraisemblables, mais hardies, et je n'oserais dire qu'elles me satisfassent pleinement.

3° M. Brinton, notre troisième interprète, les accepte en partie; il conserve *luerue* pour *luemruem* (destruction, ruine), propose de voir dans *pleores* une forme de *flores* et traduit ainsi les trois premières lignes: « Lares, soyez-nous en aide; ne laisse pas, ô Mars, les maladies infester les fleurs. Protège les semis, ô Mars; ô Berber, sois-leur propice. » Mais ce n'est pas cette version éclectique qui fait l'intérêt de la notice lue dans une séance de l'*American philosophical Society;* ce sont les commentaires de M. Brinton sur le mot *Berber;* Berber ne serait ni une variante de *Marmar*, ni une altération de *verbera* (frappe), mais, tout compte fait, le dieu éponyme des Berbères, apporté de Libye par les Étrusques.

M. Brinton, pour des raisons qui méritent d'être discutées, considère les Étrusques comme Africains. Il allègue,

entre autres faits, l'étroite alliance des Tourshas ou Tyrsènes avec les Libyens contre les pharaons Ramessides et la récente découverte d'une longue inscription étrusque sur une momie égyptienne, enfin le caractère libyen de nombreux crânes trouvés en Toscane. Ces préliminaires posés, il reste à établir que le culte des Arvales est d'origine étrusque et surtout qu'il a existé un dieu étrusque, correspondant à Berber. Sur le premier point, M. Brinton rappelle le mariage légendaire d'Acca Larentia avec le riche Étrusque *Tarutius*, *Tarux* ou *Turax*, propriétaire du sol romain. Sur le second, il s'efforce de démontrer que *Ver*tumnus et *Vol*tumna sont des noms étrusques et, isolant la syllabe *Ver*, il suppose une forme redoublée, sur le modèle de Marmar : *Verver*, durcie en *Berber*. Par malheur pour cette argumentation par trop conjecturale, *Vertumnus* est un mot complètement italique, venu de *Vert* et non pas de *Ver ;* il en est de même du nom des Arvales, d'Acca Larentia et de tous les dieux mentionnés dans nos inscriptions, depuis Dea Dia jusqu'à Summanus et Vesta. *Berber* demeurera donc inexpliqué, soit épithète ou synonyme du Mars champêtre, soit dieu inconnu, soit exclamation liturgique, particulière aux Arvales.

Les hésitations de tant de savants ingénieux m'autorisent, je pense, à présenter deux ou trois remarques sur la seconde et la troisième ligne de l'hymne. Je prends le texte tel qu'il nous est venu : *Nevelvervemarmar*. Est-ce qu'on ne pourrait pas lire : *Ne Veluer Vemarmar*, noms formés comme *Vejovis :* Que *Velues*, que *Vemarmar* ne laissent pas envahir les champs du plus grand nombre ! Ou bien, se rappelant l'invocation à *sive deus sive dea*, « soit dieu soit déesse », traduire : « que

soit *Lues (Lua Saturni)*, soit Mars, etc. Je propose, bien entendu; je n'insiste pas. Et le fameux *Satur fufere?* Pourquoi ne pas voir dans *Satur* une forme archaïque de *Sator*, semeur (cf. *embratur* = imperator) et dans *fufere* une épithète, un composé de *fuo*, croître et de *ferre*, porter; enfin, dans *limen Sali* une allusion au naturel sauteur de Mars, dieu des Saliens? Mais il suffit: j'essaie de traduire : Ici, Lares, soyez propices. Que soit Lua, soit Marmar ne laisse pas envahir nos champs. Dieu semeur, Dieu fécond, Mars, saute le seuil, arrête (ou sois présent, sois favorable (*ades*), Berber. Invoquez tour à tour tous les Sémons. Ici, Mars, aide-nous. Trois fois autour ! Trois fois autour ! (*tri-umpe=tri-ambi?*) Triomphe, triomphe ! »

Malgré les explications quelque peu subtiles auxquelles j'ai été entraîné, je ne me repens pas de m'être étendu sur l'institution et les cérémonies des Frères Arvales. Les documents qui les ont révélées sont en effet d'un prix inestimable, et la litanie mutilée que chantaient en dansant les prêtres de la Dea Dia, sorte de Cérès ou de Junon rustique, nous reporte aux premiers temps de la vie agricole dans la vallée du Tibre. Ni les Étrusques, ni les Hellènes, assurément, n'ont rien à voir dans ces croyances et cette liturgie profondément italiques et latines.

André LEFÈVRE.

BIBLIOGRAPHIE

Grammaire malgache, suivie de nombreux exercices, par Aristide Marre, Professeur de Malais et de Javanais à l'École des Langues orientales vivantes, 2e édition. *Paris*, 1894, petit in-8° de 155-xxiv-(iij) p.

Nous n'apprendrons à personne ce qu'est la langue malgache, et quelle importance elle a prise depuis quelques années, en Europe et surtout en France. Aussi, a-t-on publié récemment plusieurs livres qui ont pour but d'en faciliter l'étude; mais celui-ci nous paraît particulièrement recommandable. Il est composé par un homme de science; il n'a pas été fait pour les besoins de la cause, puisque c'est une seconde édition et que la première est déjà relativement fort ancienne; il est précis, clair et méthodique. Ce qui m'y plaît entre autres choses, c'est que M. Marre ne néglige aucune occasion pour rapprocher le malgache de ses congénères, le malais et le javanais, dont il est géographiquement si distant. Cette comparaison montre que, si le vocabulaire de Madagascar est à la fois plus pauvre et plus pur, le phonétisme y est souvent altéré dans le sens du moindre effort. Ainsi, le *uwong* javanais, *orang* malais « homme » devient *olona*; *pat* jav. et *ampat* mal. « quatre » devient *efatr*, etc. Quelquefois le malgache se rapproche du javanais plus que du malais : cf. *fitu* et *valu*, « sept » et « huit », qui sont *pitu*, *wolou* en jav. et *tudjuh, delapan* en malais.

Je regrette seulement que les textes, très intéressants, qui sont à la fin du volume, ne soient accompagnés ni d'une traduction, ni d'un vocabulaire.

JULIEN VINSON.

La Guerre dans les diverses races humaines, par Ch. LETOURNEAU (Bibliothèque anthropologique, t. XVI). *Paris*, L. Battaille et Cie, 1895, in-8; xxi-587 p.

L'épigraphe : « le vol pour but, le meurtre pour moyen » résume d'une façon bien nette et précise cet excellent volume que le nom seul de son auteur suffirait à recommander aux penseurs de tous les pays. Le savant Secrétaire général de la Société d'Anthropologie y étudie, sous toutes ses formes et dans ses origines les plus reculées, le fléau le plus terrible dont l'humanité ait été victime. Il nous donne les détails les plus curieux sur la guerre chez les animaux, les vertébrés, les fourmis, les abeilles, etc.; chez les races humaines noire et blanche, civilisée et sauvage, païenne et chrétienne.

Il est difficile à un esprit libre de ne pas admettre les conclusions de Ch. Letourneau, appuyées sur des considérations morales que confirment encore les noms de Sénèque et de Montaigne : « L'instinct guerrier est le résultat d'un long entraînement non spontané et de conventions sociales contraires aux morales naturelles; le devoir des hommes de science est d'en provoquer la suppression par le développement de la vraie civilisation. »

J. V.

VARIA

Etymologie du mot « Caen »

M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, fait une communication sur l'étymologie du nom de Caen. Ce nom a de tout temps donné lieu aux hypothèses les plus fantaisistes; mais, depuis un demi-siècle, on lui a généralement attribué comme à la ville qu'il désigne, une origine germanique. La forme *Cathim*, qu'on rencontre dans une charte du onzième siècle, avait fait croire aux derniers historiens de la capitale de la basse Normandie que l'allemand *heim* se trouvait dans la seconde partie du nom de Caen. C'est là une supposition qui ne résiste pas à l'examen. Le nom de Caen, dans la plupart des textes latins du moyen âge, est *Cadonum*, parfois *Catomum* ou *Cathomum*; si l'on rapproche ces mots des noms contemporains de Rouen, *Rodomum*, *Rotomum* ou *Rothomum*, on est frappé de la ressemblance qu'ils présentent. Or, l'ancien nom de Rouen est *Rotomagus*; on est par suite autorisé à admettre que le nom primitif de Caen était *Cato-Magus* ou *Catu-Magus*; le dernier élément de ce composé est le mot celtique *magus* (champ), si commun dans la toponomastique gauloise; quant à *catus*, ce mot veut dire « combat » ou « bataille »; le nom de Caen aurait donc signifié « champ du combat », ou mieux « champ de bataille », le mot celtique *catus* étant parfois, comme le mot français *bataille*, un nom d'homme. Quoi qu'il en soit, le nom de Caen est d'origine gauloise, comme celui de Rouen et de la plupart des villes importantes de l'ancienne Neustrie. — (*Congrès des sociétés savantes : histoire et philologie.* — *Le Temps* du 21 avril 1895.)

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE TOME XXVIII

Pages.

Les temps homériques, par André Lefèvre 1

Le syncrétisme pronominal, par Raoul de la Grasserie . 47, 113

Le verbe basque, par Julien Vinson et H. Schuchardt. . 73, 200

La signification primitive des mots *Est* et *Ouest*, par Paul Regnaud 87

Notes de bibliographie basque. 98

De quelques publications récentes pour l'étude de l'hindoustani, par Julien Vinson 158

Quelques notes sur les contes de Perrault, par O.-K. 185

Bibliographie folk-lorique. Le Cabinet des Fées, par Julien Vinson 210

Fragment d'un dictionnaire étymologique basque, par H. de Charencey 230

Bibliographie linguistique. Le Catéchisme de l'Empire, par Julien Vinson 269

Le sens du pronom démonstratif dans la famille indo-européenne, par Paul Regnaud 301

Les dieux champêtres des Latins, par André Lefèvre 305

BIBLIOGRAPHIE.

Julien Vinson. — Bulletin de la Société de Pau 90

— Dictionnaire phraséologique de la langue française à l'usage des Russes, par A. Pachalery 90

Pages

Julien VINSON. — De l'origine et de l'évolution première des racines de langues, par R. de la GRASSERIE 174

— Manuel de la langue poule, par G. de GUIRAUDON 178

— Grammaire malgache, par Aristide MARRE 348

— La Guerre, par Ch. LETOURNEAU 349

H. de CHARENCEY. — Études de grammaire comparée par R. de la GRASSERIE. 260

VARIA.

La rime dans la poésie tamoule 93

Cuisine indienne. *Le cary* 180

Citations basques de 1605. 264

Étymologie du mot Caen 350

Corrigenda 179

Le propriétaire-gérant,
J. MAISONNEUVE.

Orléans. — Imp. Paul Pigelet, 8, rue Saint-Étienne.